



# Handicap et logement - Étude exploratoire des cumuls d'inégalités de mobilité dans le Grand Lyon

Gwenaëlle Raton

► **To cite this version:**

Gwenaëlle Raton. Handicap et logement - Étude exploratoire des cumuls d'inégalités de mobilité dans le Grand Lyon. [Rapport de recherche] IFSTTAR - Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux. 2015, 198 p. <hal-01292833>

**HAL Id: hal-01292833**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01292833>**

Submitted on 23 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**IFSTTAR**

INSTITUT FRANÇAIS  
DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES  
DES TRANSPORTS,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DES RÉSEAUX



## Rapport de post-doctorat

TS2 / Lescot

# Handicap et logement

## Étude exploratoire des cumuls d'inégalités de mobilité dans le Grand Lyon



**Gwenaëlle RATON**

**Mai 2015**

Convention de recherche Certu / Ifsttar du 03/07/13

Projet Cumul d'inégalités dans le cadre des mobilités quotidiennes

Réf. Ifsttar : RP1-J13072 / N° commande Certu : 1504532712



## Remerciements

Ce rapport est le fruit d'une recherche d'un an menée au laboratoire Lescot, dans le cadre des travaux de l'axe n°2 « Mobilités et inégalités » du PST Rhône-Alpes. Ce travail a été financé par le PST du mois d'octobre 2013 au mois d'octobre 2014.

Je tiens à remercier le PST Rhône-Alpes d'avoir financé cette recherche et plus particulièrement les pilotes de l'axe Jean-Pierre Nicolas (LET ENTPE) et Aline Alauzet (Ifsttar, Lescot), ainsi que Laurent Jardinier (Cerema DTecTV), Richard Grimal (Cerema DTecITM) et Pascal Pochet (LET ENTPE) qui en sont les copilotes. Ils ont contribué activement à la réflexion sur ce sujet, sa conception, à la discussion des résultats et à la relecture de ce rapport.

J'adresse un merci particulier à Aline Alauzet qui a suivi chacune des étapes de ce travail et contribué à sa finalisation, et ce, toujours dans la bonne humeur. Ce fut un réel plaisir de travailler avec toi. Merci à l'Ifsttar et au Lescot de m'avoir accueillie dans une ambiance de recherche toujours chaleureuse.

Je tiens à remercier tout particulièrement Laurent Saby du Cerema. Son regard éclairé sur le sujet a été plus que précieux.

Il a pris le temps de discuter du fond comme de la forme et de la portée des résultats. Merci à lui pour sa relecture attentive et les discussions toujours stimulantes pour l'esprit !

Explorer la question du choix résidentiel pour les personnes handicapées nous a conduits à rencontrer un ensemble d'acteurs lyonnais. Je tiens à remercier les membres des associations de défense des droits des personnes handicapées qui se sont rendus disponible, aussi bien pour me donner leur vision de travailleur de terrain à la conception du sujet, que pour les séances de restitution des résultats. Un grand merci aux associations CARPA (Eric Benon), CISS RA (Adrien Delorme), ALDSM (Nicole Leitiene, Simone Duroux, Jean Maurice Plissonnier), Handisport lyonnais, Adapt Rhône, Adiaf-Savaram, ARIMC, Handicap et évasion, Reflet 21, CRIAS Mieux Vivre (Mme Davin), ORLOGES, AMI (Mr Couturier, Mme Drevet), APAIRL (Dominique Sebbane et Helene Joguet ), GIHP (Eric Baudry et Roxane RUIZ), APF Drôme (Marie-Catherine TIME).

Il a été essentiel de rencontrer également les organismes d'aide au logement et les bailleurs sociaux. Je tiens à remercier l'ADIL du Rhône (Florence Coustier), le PACT Rhône (Marie-Claire Scotti), l'OPAC (Florence BERUT), MVS Rhône (David Garcia), Est Métropole Habitat (Axelle Enderle, Mr Fabris) pour le temps qu'ils m'ont consacré.

Au cours de ce travail, les avis des membres de collectivités territoriales ont été précieux. Merci à Laurence Lianzon (coordinatrice de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Lyon), Mohamed Gazahour et l'ARS Rhône.

L'APF et l'ADAPEI ont joué un grand rôle dans ce travail de recherche. Je leur dois un merci tout particulier. Associés comme partenaires au cours de l'étude, ils ont largement contribué à la réussite des entretiens en diffusant largement notre enquête. Ils ont été moteurs dans l'organisation de séance de restitution des résultats auprès de leurs membres adhérents ou dirigeants. Je tiens à remercier en particulier Mr Le Maire, Benoit Tesse, Frédérick Serrano et Laure Fretti de l'ADAPEI du Rhône et l'ensemble du personnel et travailleurs de

l'ESAT Léon Fontaine. Je remercie Vincent Plazy, Gaël Brand, Didier Changeur de l'APF. Merci à eux de nous avoir ouvert leurs portes.

Enfin, ce sont les témoignages de personnes handicapées qui sont au cœur de ce travail. Je les remercie de s'être prêtées au jeu des entretiens qui ont plus souvent duré 2h30 que moins de 2h comme il était prévu à l'avance... La richesse des informations, des expériences et des formulations ont permis de dégager de cette enquête un matériel scientifique dense et d'une grande richesse. Parler de son logement, de son parcours résidentiel, c'est donner des informations aussi bien théoriques, pratiques que très intimes. Merci aux participants de m'avoir fait confiance et d'avoir livré des éléments de leur expérience résidentielle et de leur vie quotidienne. Je ne les citerai pas, (anonymat garanti, c'était notre contrat), mais qu'ils soient remerciés chacun pour le temps qu'ils m'ont consacré et pour ce que leurs mots m'ont apporté scientifiquement et personnellement.

## Résumé

Cette recherche interroge le rapport entre les contraintes qui pèsent sur le choix du logement et de sa localisation et l'accès aux transports. Menée auprès de personnes handicapées, cette étude est une contribution à la réflexion sur le processus de cumul de facteurs défavorables à la réalisation de la mobilité quotidienne.

Le choix de la localisation du logement pour les personnes handicapées est-il contraint ? Les situations de handicap modifient-elles les arbitrages lors du choix résidentiel ? Si oui, est-ce un facteur d'éloignement vis-à-vis des infrastructures de transport, est-ce une source d'inégalité d'accès aux transports ?

On montrera que les contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel sont fortes, et ce, quelle que soit la nature du handicap. Il ressort des enquêtes une difficulté à concilier des besoins essentiels favorisant la vie en autonomie : le besoin d'aménagements dans le logement, le besoin de déplacement et le besoin d'accès aux aménités urbaines. Dès lors, des arbitrages sont sans cesse réalisés entre différentes composantes de la vie personnelle : l'état de santé, la déficience, le revenu, la vie sociale. On montrera également que des préférences de localisation se dégagent, avec des spécificités suivant la nature du handicap.

## Mots clés

Inégalités de mobilité - handicap - cumul d'inégalités - transport - choix résidentiel - Grand Lyon

## **Plan**

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Des inégalités d'accès aux transports au choix résidentiel, une question théorique et méthodologique .....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 2 - Les besoins en termes de localisation et d'adaptation intérieure, entre spécificité et universalité .....</b>	<b>39</b>
<b>Chapitre 3 : Handicap &amp; logement, des contraintes fortes qui pèsent sur les arbitrages ..</b>	<b>103</b>
<b>Chapitre 4 - Le choix résidentiel comme source d'inégalité d'accès aux transports .....</b>	<b>131</b>
<b>Chapitre 5 : Réduire le cumul d'inégalités d'accès aux transports, les leviers d'actions et les perspectives de recherche .....</b>	<b>153</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>163</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>181</b>

## Introduction

Dans une société de plus en plus mobile, l'accès aux transports pour tous constitue un enjeu de taille car il conditionne la participation sociale des individus (accès à l'emploi, aux infrastructures de santé et plus largement à la vie sociale). Cet enjeu est d'autant plus prégnant que les études récentes sur la mobilité urbaine (Orfeuill, 2006 ; Soja, 2009) estiment que les faibles capacités de mobilité deviendront à l'avenir un facteur central pour le creusement des inégalités sociales.

Les chercheurs participant au PST Rhône-Alpes, au sein de l'axe « *mobilités et inégalités* » s'intéressent à cette question des inégalités de mobilité en menant des recherches sur les populations les plus touchées par un jeu de cumul de facteurs défavorables à la réalisation de la mobilité quotidienne. Réunis autour de cet axe de recherche, une équipe pluridisciplinaire cherche à répondre à la question : quels sont les mécanismes de production des difficultés d'accès aux transports et contribuant au cumul d'inégalités de mobilité et d'accès à la ville ?

Ce rapport est le fruit d'une recherche d'un an au sein de cette équipe. Elle s'attache à étudier les difficultés d'accès aux transports résultant d'un handicap ou d'une mobilité réduite et a pour objet la compréhension du processus de cumul d'inégalités d'accès aux transports. Ce travail fait suite à des travaux antérieurs qui ont exploré la question des inégalités et ont mis en évidence des inégalités d'accès à la voiture pour les personnes handicapées à partir d'analyses statistiques de grandes enquêtes (Alauzet et al. 2010, Alauzet et Pochet, 2013). Ces travaux ont notamment permis de conclure que « *les difficultés d'accès ou le non accès [aux transports] résultant d'un handicap ou d'une mobilité réduite occupent une place importante en se cumulant parfois aux difficultés économiques et aux problèmes de localisation géographique et/ou de non desserte par les transports en commun* » (Alauzet et al, 2010). Pour appuyer ces résultats, nous cherchons à identifier puis qualifier ce processus de cumul d'inégalités de mobilité à partir d'enquêtes qualitatives menées dans le Grand Lyon.

Saisir le processus de cumul d'inégalités de mobilité est un objectif ambitieux. Il suppose l'étude des différentes sources d'inégalités d'accès aux transports, qu'elles soient sociales, territoriales ou liées au handicap, puis de mettre à jour les différentes situations où elles peuvent se cumuler ainsi que les mécanismes menant à ces cumuls. Sans toutefois exclure



entièrement certaines sources d'inégalités, nous avons fait le choix de centrer prioritairement nos recherches sur les inégalités territoriales d'accès aux transports qui se cumulent aux difficultés liées aux situations de handicap rencontrées dans l'usage des transports.

Comprendre les logiques territoriales d'accès/non accès aux transports pour les personnes handicapées nous a conduit à nous intéresser à la localisation des activités et aux déplacements dans la ville à l'échelle de l'individu ; et cela, notamment à partir d'un des points de départ ou d'arrivée le plus fréquent lors des déplacements : le logement (Hurez, Caubel, 2014). Pour construire notre sujet de recherche, nous posons trois hypothèses de travail : 1. L'accès à un mode de transport utilisable (distance, temps, accès effectif) dépend de la localisation du logement sur le territoire ; 2. Toute contrainte pesant sur le choix du logement et de sa localisation est susceptible d'avoir une conséquence sur la mobilité. 3. La mobilité dépend fortement de possibilités d'activités à proximité du lieu de résidence (emploi, aménités, loisirs) et donc de la localisation résidentielle.

Pour tout individu, le choix du logement et de sa localisation est un choix difficile, plus ou moins contraint (Authier et al, 2010). C'est le fruit d'arbitrages entre des aspirations personnelles initiales, les possibilités offertes par le marché immobilier et les contraintes qui pèsent sur l'individu ou le ménage. Pour les personnes handicapées, trouver un logement accessible peut complexifier la tâche, mais qu'en est-il vraiment ?

Nous posons comme hypothèse de recherche que les contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées sont fortes et qu'elles sont une source d'inégalités d'accès aux transports. La littérature a mis en évidence des obstacles dans la réalisation de la mobilité des personnes handicapées, par un cumul de difficultés financières, d'accès à l'éducation et à l'emploi, d'isolement relationnel auxquelles s'ajoutent des difficultés fonctionnelles (Alauzet et Pochet, 2013). En interrogeant les pratiques de choix résidentiel des personnes handicapées, nous cherchons à faire émerger une source potentielle de cumul de difficultés d'accès aux transports : les difficultés liées à un handicap ou à une mobilité réduite se cumulant à des contraintes de déplacements liées à la localisation du logement vis-à-vis des équipements de transports.

Pour tester cette hypothèse, il est nécessaire d'identifier les différentes contraintes pesant sur les choix résidentiels des personnes handicapées et d'analyser la manière dont celles-ci composent avec ces contraintes. Dans cette perspective, notre objectif est de nous intéresser tout particulièrement, dans l'analyse de ce processus, à la question du transport : les

contraintes pesant sur les choix résidentiels pour une personne handicapée sont-elles pénalisantes pour se rapprocher d'un transport accessible ? Quel est le poids de l'offre de transport lors du choix de la localisation résidentielle? L'accès aux transports n'a pas la même réalité lorsqu'il concerne le transport public (et le type d'offre de transport public) ou le transport individuel motorisé (voiture principalement). Notre étude aborde les deux, même si les conditions de proximité d'un équipement de transport public sont davantage développées.

Cette recherche s'inscrit dans le champ des recherches sur les inégalités socio-spatiales. Centrée sur l'accès aux transports (inégalités de mobilités), elle inclut la localisation du logement et son impact sur la mobilité et s'inscrit donc aussi entièrement dans le champ des recherches sur le choix résidentiel. Appliquée à une population ciblée (les personnes handicapées), elle prend en compte le processus décisionnel, et s'inscrit également dans les recherches des sciences sociales sur la qualité de vie, les projets de vie, et les choix des personnes handicapées.

Nous avons réalisé une enquête de terrain dans le Grand Lyon auprès de personnes ayant un handicap moteur, psychique, sensoriel, mental ou cognitif. Les données sont de nature qualitative et proviennent de témoignages enregistrés dans lesquels les répondants évoquent la façon dont se sont déroulées leurs expériences de choix résidentiels passées et présentes, ainsi que la façon dont ils envisagent leurs projets résidentiels futurs.

**Figure 1 - Organisation logique du sujet autour de 3 grands thèmes**



Ce sujet de recherche est construit autour de trois grands thèmes : (1) le choix résidentiel des personnes handicapées ; (2) les inégalités d'accès aux transports ; (3) le cumul d'inégalités. L'organisation des idées suit la logique de l'entonnoir (Figure 1). L'étape première de notre recherche a consisté à évaluer les contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées et cerner leurs besoins particuliers par rapport à la population générale. Une fois ces contraintes estimées, elles ont été confrontées aux pratiques de mobilité. Enfin, les liens établis ont ouvert une réflexion sur le cumul d'inégalités d'accès aux transports et les leviers d'action identifiables pour leur réduction.

Le plan de ce rapport reprend cette logique de l'entonnoir. Pour mieux retracer les résultats de cette recherche exploratoire, le premier chapitre expose les liens théoriques explorés ou à explorer entre le choix résidentiel et la mobilité. Ces réflexions aboutissent à l'élaboration d'une méthodologie, présentée à la fin de ce chapitre. Le chapitre II expose les préférences des personnes handicapées en termes d'agencement intérieur et de localisation du logement. Le chapitre III discute des contraintes qui pèsent sur le choix du logement. Les liens entre les contraintes qui pèsent sur le choix du logement et de sa localisation et les pratiques de mobilité sont exposés dans le chapitre IV. Enfin, un dernier chapitre (V) propose une réflexion sur le cumul d'inégalités d'accès aux transports et les leviers d'action identifiés pour leur réduction.

## Chapitre I : Des inégalités d'accès aux transports au choix résidentiel, une question théorique et méthodologique

### A. Contexte de l'étude : un projet du PST sur le cumul d'inégalités d'accès aux transports

Cette étude a été financée via le PST Rhône-Alpes. « *Structuré par un projet scientifique et technique, le PST Rhône-Alpes est à la fois un lieu de partenariat privilégié de l'expertise publique et une offre de ressources au service des différents acteurs de la mobilité des personnes et des marchandises* ». Organisé en 4 axes, les travaux menés dans le cadre du PST portent aussi bien sur « *les systèmes, réseaux et infrastructures de transport que sur les différentes formes de recomposition entre les mobilités, les territoires, l'environnement et les modes de vie* »<sup>1</sup>.

Cette étude s'inscrit dans les travaux de l'axe 2 « *Mobilités et inégalités* » et plus particulièrement dans un projet de recherche labellisé en 2011 intitulé : « *Les cumuls d'inégalités de mobilité pour les personnes handicapées* ». Le fil conducteur de cet axe est « *de mesurer, connaître, comprendre, évaluer les inégalités (et leur cumul) d'aujourd'hui et de demain liées à la mobilité pour aider à la définition de politiques publiques* »<sup>2</sup>. Cet axe est né de la rencontre de chercheurs travaillant d'une part sur les situations de handicap dans la chaîne de déplacement et d'autre part sur les freins économiques et sociaux à la mobilité et sur l'accessibilité au territoire. Ensemble ils mènent une réflexion sur les liens entre inégalités et mobilités.

Cette étude constitue le 3<sup>e</sup> volet du projet de recherche sur « *les cumuls d'inégalités de mobilité pour les personnes handicapées* » (Figure 2).

Un premier volet, mené en 2012/2013, a mis en évidence statistiquement un processus de cumul d'inégalités de mobilité. Ces résultats sont le fruit d'une analyse quantitative menée à partir de l'ENTD 2007-2008<sup>3</sup>. Une première analyse avait montré qu'en isolant les personnes se déclarant gênées dans les transports « *le type de déficience et le handicap engendré, ainsi que le niveau de gravité du handicap et l'âge sont des paramètres qui influent tous sur les pratiques de transport* » (Alauzet et al, 2010).

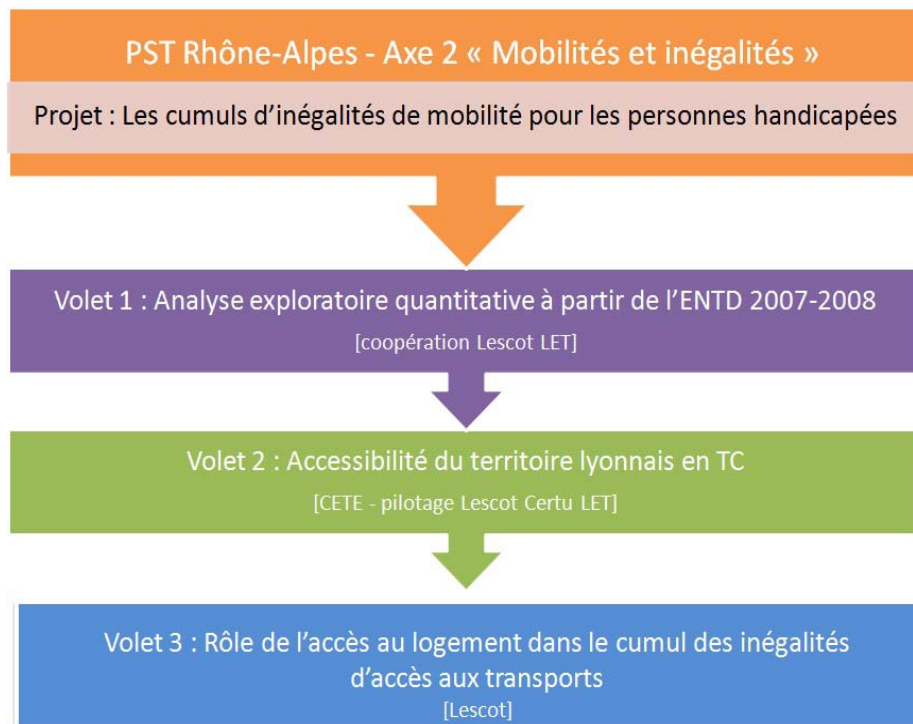
---

<sup>1</sup>Voir <http://www.pst-rhone-alpes.fr/> et <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-pôle-scientifique-et-technique,13130.html>

<sup>2</sup> Voir <http://www.pst-rhone-alpes.fr/spip.php?rubrique15>

<sup>3</sup> ENTD : Enquête Nationale Transports et Déplacements.

**Figure 2 - Composantes du projet PST Rhône-Alpes sur « les cumuls d'inégalités de mobilité pour les personnes handicapées »**



Source : G.R 2014

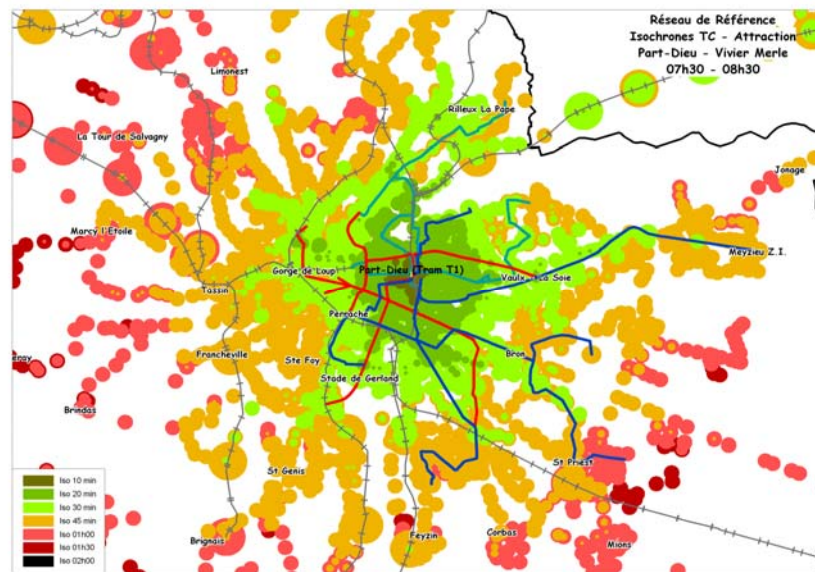
Le travail de A. Alauzet et P. Pochet a ensuite permis de mettre en évidence un lien entre le milieu social et la gêne dans les déplacements et conduit à montrer l'existence d'un cumul d'inégalités d'accès aux transports ; aux difficultés de déplacement liées à une déficience s'ajoutent des inégalités sociales et économiques : en termes de revenu, d'accès à l'emploi et, tout particulièrement en matière de capacités de mobilité, de possibilités de conduire une voiture (Alauzet et Pochet 2013). Selon Pierre Aïach, qui s'est intéressé aux inégalités de santé, deux effets jouent un rôle essentiel dans ce processus cumulatif (Aïach, 2004) : un effet d'amplification qui accroît les inégalités entre les groupes sociaux lorsqu'un facteur de risque ou un événement défavorable nouveau intervient ; un effet d'augmentation ou de maintien des inégalités sociales, lié à la disposition différentielle socialement acquise à l'appropriation des ressources et des connaissances. La mise en évidence statistique de ce processus de cumul, cette fois appliquée aux transports, dans le premier volet du projet PST, ouvre de nouvelles perspectives de recherche. Une analyse qualitative des interrelations entre ces différentes sources d'inégalités d'accès aux transports (sociales, territoriales et liées aux handicaps) est alors envisagée afin de mettre à jour les différentes situations où elles peuvent se cumuler, ainsi que les mécanismes menant à ces cumuls. Les effets de la dimension spatiale sont une des pistes à explorer prioritairement.

Le second volet du projet regroupe des chercheurs de différentes disciplines autour de la notion d'accessibilité. Ce terme polysémique a deux acceptions différentes, en géographie et dans le domaine des recherches sur le handicap. La première qualifie l'accessibilité géographique à un lieu, la seconde l'accessibilité à la chaîne de déplacement permettant aux personnes handicapées autonomie et participation sociale. Les deux acceptions questionnent des échelles différentes : macro et micro concernant la chaîne de déplacement. Ces acceptions sont rarement l'objet d'une réflexion commune. Ainsi, les recherches sur l'accessibilité au territoire incluent rarement les personnes handicapées. De même, les recherches dans le domaine du handicap incluent rarement la dimension géographique de l'accessibilité, centrant leurs préoccupations sur la réduction ou la suppression des difficultés de déplacement des personnes handicapées dans leur environnement. Dans ce cas, l'accessibilité au cadre bâti, à la voirie, l'aménagement des espaces publics et des systèmes de transports sont étudiés sans que la question du territoire atteint/atteignable ne soit directement posée. La réunion de ces communautés de chercheurs fait émerger les questions suivantes : quel est l'impact des situations de handicap dans les transports sur l'accès au territoire ? En quoi les limitations induites ont-elles une influence pour l'accès aux aménités urbaines ? Comment mesurer les inégalités d'accès au territoire résultant d'un handicap ou d'une mobilité réduite ?

Ce volet s'est construit autour d'un outil de modélisation de l'accessibilité au territoire en transport en commun développé par le CETE de Lyon (devenu, depuis 2014, Direction territoriale Centre-Est du Cerema). Dédié à l'accessibilité du territoire lyonnais pour la population générale, ce modèle propose une représentation fine de l'offre de transport en commun lyonnaise puisqu'il est basé sur les fiches horaires de l'agglomération, du département et de la région. Des calculs de temps de parcours d'une origine à une destination sont ainsi effectués et une représentation de l'accessibilité par cartes isochrones (intervalles de temps égaux) met en évidence les disparités spatiales d'accès au territoire lyonnais suivant les horaires, jours et lieux à desservir. La carte suivante (Carte 1) représente par exemple les temps d'accès au quartier d'affaires de la Part Dieu depuis l'ensemble du territoire lyonnais, lorsque le déplacement a lieu en semaine entre 7h30 et 8h30. Cette carte illustre d'une part les différenciations importantes existantes en termes de temps de trajet suivant la localisation du logement sur le territoire lyonnais. Elle illustre également le territoire qui est accessible en transport en commun, les espaces blancs représentant des espaces non desservis.

Dans le cadre du second volet du projet « *cumuls d'inégalités de mobilité pour les personnes handicapées* », cet outil a été utilisé pour modéliser les déplacements des personnes à mobilité réduite.

## Carte 1 – Carte d’accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30



Source : RICHARD O. et al (2014)

Les paramètres utilisables pour adapter le modèle au public visé sont la vitesse de marche, la distance de marche (accès à une station ou trajet en correspondance) et les informations disponibles sur l’accessibilité des arrêts et des lignes pour les personnes handicapées.

### Figure 3 – Paramètres utilisés pour intégrer les personnes à mobilité réduite dans le modèle d’accessibilité du territoire lyonnais

- Personnes âgées et personnes de petite taille
  - Vitesse de marche réduite (3 km/h) et longues distances proscrites (limitées à 200 mètres ou 240 secondes)
  - L’ensemble des arrêts est considéré comme accessible
- Personnes en fauteuil roulant, avec poussette ou bagages
  - Vitesse de marche réduite (3,6 km/h) et distances limitées
  - Arrêts et lignes non accessibles écartés du réseau utilisable
  - Temps de parcours pour les correspondances est pénalisé en cas de stations présentant un dénivelé (niveaux avec marches)
- Personnes avec un handicap lié à la marche
  - Vitesse de marche réduite (2,7 km/h) et distances de marche réduites
  - Ensemble des arrêts du réseau accessibles

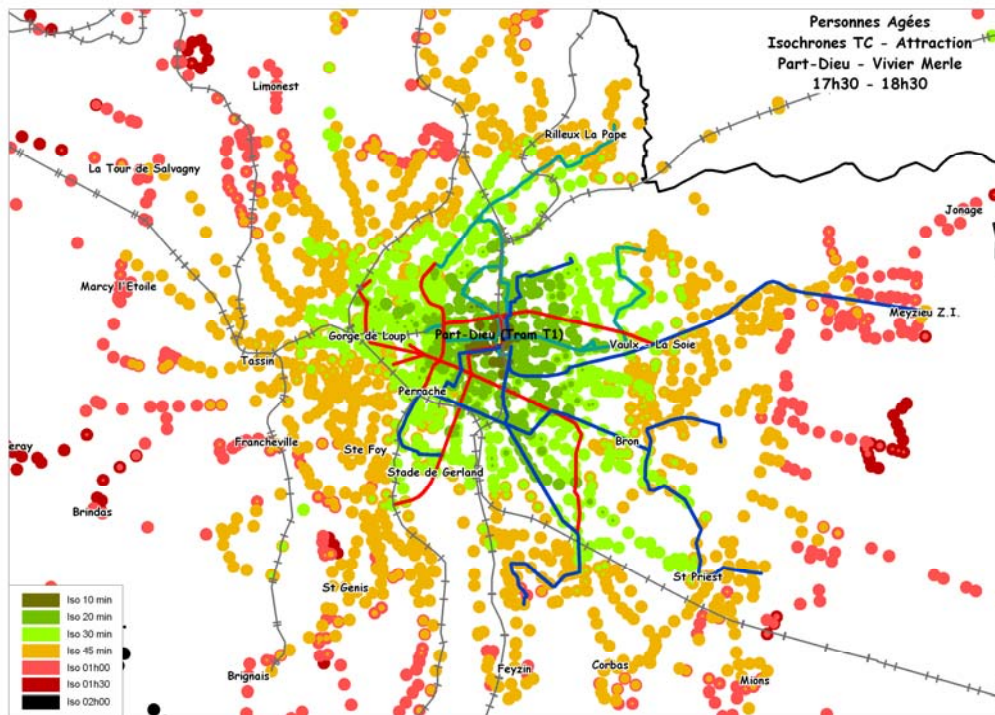
Source : RICHARD O. et al (2014)

L’usage de ces paramètres permet d’intégrer dans le modèle : les personnes âgées et les personnes de petite taille, les personnes en fauteuil roulant, avec poussette ou bagages et les

personnes ayant un handicap lié à la marche. La Figure 3 synthétise les paramètres utilisés pour intégrer les personnes à mobilité réduite au modèle.

Les résultats de cette recherche montrent l'intérêt qu'il y a à rapprocher ces deux définitions de l'accessibilité et fournissent des illustrations concrètes des effets de cumul entre ce qui relève des localisations et ce qui relève des effets du handicap. Ils illustrent un cumul d'inégalités : des difficultés liées à une déficience se cumulant à une réduction du territoire accessible en transport en commun et une augmentation du temps de trajet, liées à la localisation du logement. Les cartes suivantes illustrent ces deux derniers facteurs de limitation de déplacement suivant la nature de la mobilité réduite.

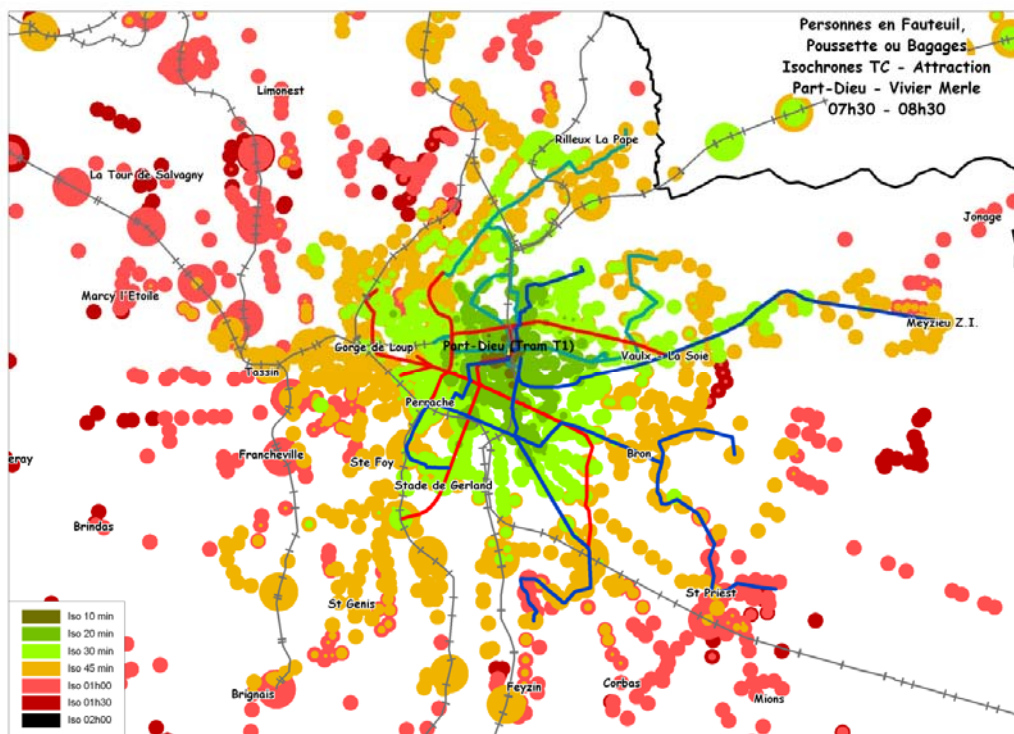
**Carte 2 - Carte d'accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30 pour les personnes âgées et de petite taille (voir fig.4)**



Source : RICHARD O. et al (2014)

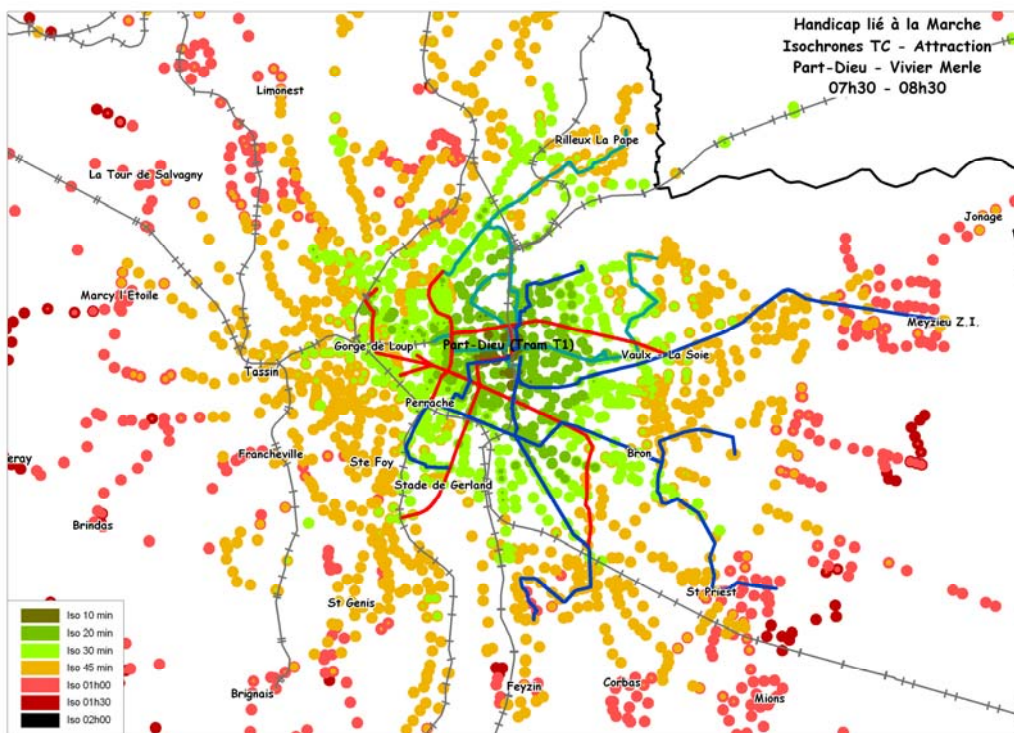


Carte 3 - Carte d'accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30 pour les personnes en fauteuil roulant, avec poussettes ou bagages (voir fig.4)



Source : RICHARD O. et al (2014)

Carte 4 - Carte d'accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30 pour les personnes ayant un handicap lié à la marche (voir fig.4)



Source : RICHARD O. et al (2014)

La mise en évidence de ce processus de cumul entre des limitations spatiales et des difficultés de déplacement liées à une déficience, dans le deuxième volet du projet PST, ouvre de nouvelles perspectives de recherche et questionne notamment le lien existant entre la localisation du logement et l'accès aux transports en commun. Les personnes handicapées ont-elles la possibilité de se rapprocher d'un transport accessible, et dans le contexte lyonnais, de choisir un logement dans les espaces situés sur le réseau et à moins de deux heures des lieux centraux ? Ce seuil de deux heures semble intéressant à retenir puisqu'il permet à la fois de circonscrire un espace desservi par les transports en commun, dans une limite de temps « raisonnable » et donne la possibilité d'interroger les localisations résidentielles selon la distance-temps des lieux centraux.

C'est cette question qui est au cœur du troisième volet du projet « *cumuls d'inégalités de mobilité pour les personnes handicapées* ». Il porte sur le rôle de l'accès au logement dans le cumul d'inégalités d'accès aux transports pour les personnes handicapées. Deux résultats des volets précédents expliquent ce choix : 1. La mise en évidence d'un processus de cumul d'inégalités d'accès aux transports pour les personnes handicapées 2. L'identification d'inégalités d'accès au territoire pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ces résultats permettent de poser l'hypothèse suivante : suivant la localisation du logement, de grandes disparités d'accès aux transports se dessinent pour les personnes handicapées. Ainsi, toute contrainte pesant sur le choix du logement et de sa localisation est susceptible d'avoir une conséquence sur l'accès aux transports. Le volet 3 du projet du PST dont la méthode et les résultats sont exposés ici explore ainsi la question du lien entre les contraintes qui pèsent sur le choix de la localisation du logement et les inégalités d'accès aux transports pour les personnes handicapées.

## **B. Les inégalités de mobilité en fonction de la localisation du logement : de la théorie à l'élaboration de la problématique**

Parmi les sources de limitation de la participation sociale des individus à la société, la question de l'accès aux transports est première. Les recherches sur les inégalités de mobilité sont porteuses de nombreux enjeux. Selon E. Hauet et J.F Ravaud, ce sont 10,6 % des français de plus de 10 ans qui présentent une incapacité significative en matière de mobilité (Hauet, Ravaud, 2002 ; Alauzet et al, 2010). Dans ce groupe, on retrouve des personnes ayant des déficiences liées à la maladie, au vieillissement, à un accident ou à une déficience de

naissance. Dans une société de plus en plus mobile, l'accès aux transports pour tous est un enjeu de taille car il conditionne la participation sociale de l'individu (accès à l'emploi, aux infrastructures de santé, à la vie sociale). Or selon ces résultats, 10% de la population française serait susceptible d'être moins intégrée socialement, économiquement et territorialement, du fait de situations de handicap rencontrées dans les transports.

Les situations de handicap dans les transports sont désormais reconnues comme étant le résultat de l'interaction entre des caractéristiques personnelles (dont les déficiences et limitations d'activité) et des facteurs environnementaux (environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie). Aujourd'hui, de nombreuses recherches permettent de mieux identifier les améliorations techniques à mettre en œuvre pour faciliter les déplacements des personnes handicapées, dans une optique de « ville accessible à tous »<sup>4</sup>. Pourtant de nombreux progrès sont encore attendus, notamment concernant les limitations de mobilité d'ordre économique et social. Si les aspects techniques sont désormais mieux maîtrisés, les déterminants sociaux, géographiques et économiques de l'accès aux transports restent peu connus. *« La façon dont se combinent, dans une perspective d'analyse des inégalités sociales, les aptitudes physiques à la mobilité, les compétences cognitives, les différents types de « capitaux » (économiques, culturels) demeure un champ à explorer empiriquement, pour ce qui concerne les personnes en situation de handicap tout au moins »* (Alauzet et Pochet, 2013).

L'accès aux transports pour les personnes handicapées n'est pas un phénomène unidimensionnel (Dejoux, 2010). Il doit être abordé selon différents éclairages : handicap, revenu, capital social, capital culturel. Les sources d'inégalités d'accès aux transports sont nombreuses et l'analyse de leurs interactions est complexe. Cette question se pose avec acuité pour les personnes handicapées. Elle est liée à l'individu et son état de santé mais les facteurs sociaux et environnementaux interagissent pour mener ou non à des limitations de déplacements.

Pour mieux appréhender la question de l'accès aux transports des personnes handicapées, nous nous intéressons aux choix de la localisation résidentielle et du logement. Le droit au

---

<sup>4</sup> Cf. onzième journée du réseau « ville accessible à tous » et la journée scientifique « Recherches handicaps et transports »

[http://www.certu.fr/IMG/pdf/Les\\_actes\\_journee\\_du\\_28\\_novembre\\_2013\\_a\\_lyon\\_cle58f1d8.pdf](http://www.certu.fr/IMG/pdf/Les_actes_journee_du_28_novembre_2013_a_lyon_cle58f1d8.pdf)

<http://handicaps-transports2013.ifsttar.fr>

logement est l'un des droits les plus fondamentaux, à l'instar de l'accès aux transports, facteur de participation sociale. La loi du 11 février 2005 répond à l'ensemble de ces besoins en ouvrant la question de l'accessibilité dans tous les besoins quotidiens, qu'ils soient dans les transports ou dans le logement. *« La loi du 11 février 2005 reconnaît l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Pilier essentiel de la loi, l'accessibilité doit répondre à toutes les situations de handicap et s'impose tout particulièrement au cadre de vie le plus quotidien, celui du logement. » (MEDDTL, 2011)* *« Depuis le 1er janvier 2007, les textes d'application de cette loi ont ainsi rendu obligatoires des règles de construction et des prescriptions techniques qui imposent l'accessibilité des logements neufs mais aussi celle des logements existants dans lesquels sont réalisés des travaux » (MEDDTL, 2011).*

Pourquoi s'intéresser au choix du logement et de sa localisation ? La localisation du logement par rapport aux équipements de transport conditionne la possibilité de se déplacer et d'avoir accès aux aménités, notamment urbaines. Pour les personnes ayant un handicap, les inégalités spatiales d'accès aux transports se couplent à des difficultés propres au handicap, dont les origines sont variées. Les difficultés d'accès aux transports sont liées à l'individu et à son état de santé (déficiences liées à la maladie, à un accident ou à une déficience de naissance) mais aussi à des facteurs sociaux et environnementaux. Le poids du handicap peut être accentué par l'environnement dans lequel la personne vit et mène ses activités. Lorsque l'environnement est adapté, la situation de handicap peut diminuer voire disparaître. De ce fait, le choix de la localisation du logement, point à partir duquel s'organisent les déplacements et la vie sociale, est un choix délicat, aux très fortes répercussions, c'est pourquoi il est au cœur de notre recherche. Cette approche questionne en fait davantage le « système de mobilité » que le transport en lui-même, dans la lignée des travaux de Imbert (Imbert et al, 2009) qui ont montré, en étudiant les pratiques migratoires, que *« les déplacements quotidiens dépendaient des trajectoires résidentielles et, réciproquement, que la propension des personnes à se déplacer avait un impact sur les choix résidentiels ; si bien qu'il est possible de parler de systèmes de mobilités. »*

Ce questionnement nous a amenés à nous intéresser aux choix résidentiels, à utiliser la méthodologie de ce champ de recherche et à rechercher dans la littérature ce qui concerne plus particulièrement les personnes handicapées. La littérature sur le choix résidentiel porte essentiellement sur la mobilité résidentielle et le parcours résidentiel. Ces recherches ont permis d'éclairer les motifs de déménagement et les âges concernés selon les catégories

sociales. Les recherches sur le parcours résidentiel interrogent aussi bien la localisation du logement à travers l'histoire du ménage, que le changement de statut vers l'accès à la propriété. Ces recherches sont porteuses de nombreux enjeux : connaître les endroits qui sont attractifs, où la population va converger permet d'engager une politique d'aménagement adéquate aux besoins de la population, suivant sa composition.

Un champ de recherche récent s'intéresse aux liens existant entre la localisation du logement et la mobilité des résidents. On recense de nombreuses recherches sur l'influence d'une localisation périurbaine sur la mobilité et l'usage de l'automobile (Baudelle et al, 2003). Mais questionner la localisation pose des problèmes méthodologiques comme l'évoque Brun (1990) : « *Quant à la localisation, il semble y avoir incertitude sur son rôle dans les stratégies résidentielles des individus, car la dimension spatiale est rarement explicite dans l'expression des choix résidentiels. Se résume-t-elle à une simple variable-relais ? (Brun, 1990)* » in (Madoré et Pihan, 2003). Madoré et Pihan sont plus tranchés sur la question : « *il est clair que la variable localisation correspond à un choix de vie qui peut s'avérer déterminant. Elle peut même, dans certains cas, primer sur toute autre considération, comme le statut d'occupation, le type ou la taille du logement. Nous avons déjà souligné que certains ménages font le choix d'une localisation centrale, afin de profiter des aménités et des valeurs associées à cette position géographique, quitte à sacrifier un statut résidentiel de propriétaire et à se priver d'une maison individuelle plus grande en périphérie* » (Madoré, Pihan, 2003).

Etudier le choix résidentiel des personnes handicapées amène d'autres questions. La présence du handicap semble entraîner des besoins résidentiels spécifiques en termes d'aménagement intérieur. La littérature fournit des éléments pour le handicap moteur et psychique, mais peu de travaux intègrent les handicaps dans leurs diversités. Or, questionner la localisation résidentielle c'est comprendre par exemple en quoi la localisation centrale est à même d'offrir, en plus d'un accès aux aménités, des logements mais aussi une offre de transport mieux adaptée aux personnes handicapées. La situation économique et sociale des personnes handicapées permet-elle d'accéder à une localisation centrale ? Quels sont les arbitrages effectués par les personnes handicapées qui privilégient cette situation centrale, notamment dans l'accès à la propriété, le type et la taille du logement, voire sur d'autres postes de dépenses ? Cette localisation centrale est-elle toujours un atout ou peut-elle se traduire par des difficultés particulières dans l'accessibilité de la chaîne du déplacement ?

Les recherches sur le choix résidentiel ont été menées sur la population générale, mais ont également ciblé des publics spécifiques tels que les personnes âgées, les populations d'origine

étrangère. A notre connaissance, la littérature ne fait pas mention de travaux portant sur les personnes handicapées. Ce champ de recherche n'a semble-t-il pour l'instant pas investi le domaine du handicap alors même que les enjeux semblent importants.

Si la littérature sur le choix résidentiel révèle des manquements en la matière, nous pouvons cependant noter des travaux et réflexions dans d'autres domaines liés, tel celui de l'habitat et de l'aménagement. Dans le cadre de la législation sur l'accessibilité des bâtiments publics, de nombreuses études ont été menées sur l'adaptation des bâtiments et logements pour les personnes à mobilité réduite – voir par exemple (Grobois 2015). En outre, le Grand Lyon a mené une réflexion sur l'accès au logement pour les personnes ayant un handicap psychique (Bornarel 2009). Plus largement, les conditions d'accès à l'hébergement des personnes handicapées et de prise en charge du handicap dans les institutions dédiées sont connues. Les travaux sur la qualité de vie des personnes handicapées, la prise d'autonomie, l'élaboration des projets de vie ont ouvert un champ de connaissance sur l'hébergement des personnes handicapées, mais aujourd'hui, ils concernent peu le logement indépendant, hors des institutions. Les travaux sur la localisation résidentielle des personnes handicapées semblent également inexistantes. Seules les études engagées sur l'accès aux équipements de santé permettent de questionner la répartition des équipements. Pour autant, ils n'ont pas de liens directs avec la localisation résidentielle des personnes handicapées.

L'étude du choix résidentiel des personnes handicapées semble donc à investir. On ne connaît pas aujourd'hui les contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées, ni les compromis consentis. Seuls quelques chiffres issus de rapports sur le handicap témoignent d'une situation peu enviable : « *Quels que soient leur âge et les problèmes de santé auxquels elles sont confrontées, plus d'un million de personnes déclarant être atteintes d'au moins une déficience et vivant à domicile éprouvent des difficultés à accéder à leur domicile* » (Amrous et Barhoumi, 2012). On ne sait pas en quoi les contraintes et les compromis sont acceptables, quelles sont les préférences de localisations dans la ville et la place du transport dans ces choix sous contrainte. Or, une politique de prise en compte du handicap dans les aménagements urbains ne peut se passer d'une réflexion sur ces éléments de préférences et de contraintes. Investiguer la question du choix résidentiel constitue une étape indispensable pour connaître les endroits qui sont attractifs et aménager l'espace en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées, en termes d'accessibilité et de mobilité notamment.

Pour ces raisons, ce rapport propose une étude exploratoire du choix résidentiel sous contrainte des personnes handicapées, en abordant les critères de choix du logement (dont, entre autres, le poids de l'accès au transport), les difficultés rencontrées dans ce choix et son poids sur la mobilité quotidienne.

Les contraintes liées au choix du logement sont d'ordres économique, social et géographique, ce qui permet d'envisager l'étude du processus de cumul d'inégalités. L'analyse des inégalités d'accès aux transports pour les personnes handicapées suppose de s'attacher aux différentes sources d'inégalités d'accès aux transports (économiques, sociales, territoriales et liées aux handicaps). Il existe des inégalités d'origine sociale qui dépendent du milieu social, des inégalités d'origine économique (accès à l'emploi et niveau de revenu) et des inégalités d'origine géographique qui dépendent des caractères des lieux où l'on vit (Brunet, 1992). Si la localisation du logement est une entrée pertinente des inégalités territoriales et d'accès aux transports, le thème du choix résidentiel offre un avantage supplémentaire. A l'instar des méthodes d'enquête sur les parcours de vie, les enquêtes sur les parcours résidentiels permettent l'évocation par le répondant de différentes composantes du choix (économiques, sociales, géographiques ou liées au handicap). Ces composantes évoquées et leurs combinaisons constituent une somme de données propices à l'analyse des jeux de cumul de difficultés, puisqu'en exposant la somme des contraintes, puis les priorités attribuées, elles permettent d'objectiver le choix final. L'étude des inégalités d'accès aux transports permet de révéler les situations de cumul d'inégalités, c'est l'hypothèse que nous formulons.

Les choix en matière de localisation résidentielle, notamment ceux concernant l'environnement physique et social peuvent, selon les cas, faciliter ou pénaliser les déplacements et influencer l'accès à la ville des personnes handicapées. Les travaux de Ravaud et Dejeammes ont montré que « *La moyenne du nombre de déplacements quotidiens des franciliens handicapés est de 1,97, contre 3,49 pour les personnes non handicapées* » (Ravaud & Dejeammes, 1997). Les travaux plus récents de Virginie Dejoux montrent que « *Ce sont ainsi en proportion 19 % des personnes gênées qui déclarent une immobilité totale sur la semaine précédant l'enquête, contre seulement 2 % des personnes non gênées.* » « *Avec 1,8 déplacement par jour et par personne la veille de l'enquête, les personnes gênées se déplacent presque deux fois moins que les personnes non gênées* » (Dejoux, 2010). Faire émerger le processus de cumul, c'est donc chercher à comprendre en quoi les difficultés du handicap, associées à une situation économique et sociale précise, sont propices ou non à la réalisation de la mobilité.

## C. Des enquêtes auprès des acteurs institutionnels couplées à des entretiens individuels : principe et méthodologie

### C.1 Une enquête exploratoire pour illustrer les cumuls d'inégalités mis en évidence statistiquement

La question du choix résidentiel des personnes handicapées ayant été peu étudiée et afin de mettre en évidence qualitativement les processus de cumul d'inégalités, le choix a été fait de réaliser des enquêtes sur le terrain lyonnais.

Ces enquêtes ont pris deux formes. Une première approche du sujet a consisté à prendre contact avec les associations lyonnaises de défense des droits des personnes handicapées et les organismes d'aide au logement (Tableau 1, Source : **G. RATON, 2014**

Tableau 2). Les responsables de ces structures ont été interviewées comme personnes ressources. Les échanges ont permis, d'une part de confronter l'analyse en cours à la réalité des situations des personnes handicapées que ces organisations côtoient ; d'autre part de recueillir des témoignages indirects sur les inégalités territoriales d'accès aux transports et sur les contraintes qui pèsent sur le choix du logement et ainsi de préciser les thèmes abordés dans les entretiens ; enfin de prendre contact avec des personnes handicapées volontaires pour répondre à une enquête individuelle plus détaillée. Ces interviews ont été réalisées majoritairement entre le mois de novembre 2013 et le mois de mars 2014. Elles se sont poursuivies parallèlement à la réalisation des entretiens individuels, en fonction de la disponibilité de ces acteurs institutionnels.

**Tableau 1 - Liste des associations de défense des droits des personnes handicapées rencontrées<sup>5</sup>**

<b>ADAPEI</b>	Association Départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
<b>ADAPT Rhône</b>	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
<b>ADIAF-SAVARAHM</b>	Groupement d'associations pour l'aide à domicile sur le Grand Lyon
<b>ALDSM</b>	Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
<b>AMI</b>	Association nationale de défense des Malades Invalides et handicapés

<sup>5</sup> Dans chaque structure, une à trois personnes ont été interviewées.



<b>APAIRL</b>	Association Pour l'Autonomie des Insuffisants Respiratoires Lyonnais
<b>APF Rhône</b>	Association des Paralysés de France - délégation Rhône
<b>ARIMC</b>	Association régionale Rhône-Alpes des infirmes moteurs cérébraux
<b>ARS Rhône</b>	Agence régionale de santé - Rhône-Alpes (ARS)
<b>CARPA</b>	Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité
<b>CISSRA CISS Rhône Alpes</b>	Collectif Inter associatif Santé Rhône-Alpes
<b>CRIAS Mieux Vivre CICAT</b>	Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale
<b>GIHP</b>	Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques
<b>Handicap et Evasion</b>	Association permettant à des personnes handicapées physique et à des personnes valides de partager une activité de randonnée pédestre
<b>Handisport Lyonnais</b>	Association Sportive Rhodanienne de personnes handicapées physique
<b>Maison du Rhône</b>	Antenne de département - accès MDPH local
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>Mission handicap Lyon 1</b>	Service de l'Université Lyon 1 destiné aux étudiants handicapés
<b>REDOC 69-h</b>	Réseau documentaire du Rhône sur le handicap
<b>REFLET 21</b>	Association consacrée à la trisomie 21

Source : G. RATON, 2014

**Tableau 2 – Liste des bailleurs sociaux, organismes et associations de droit au logement rencontrés**

<b>ADIL 69</b>	Agence Départementale d'Information sur le Logement
<b>ASSOCIATION ORLOGES</b>	OFFICE RHODANIEN DE LOGEMENT SOCIAL Foyer d'hébergement
<b>OPAC Rhône</b>	Office Public de l'Habitat (EPIC)
<b>PACT Rhône</b>	Réseau associatif au service de l'habitat en France
<b>EST METROPOLE HABITAT</b>	Office Public de l'Habitat rattaché administrativement au Grand Lyon

Source : G. RATON, 2014

Le second volet des enquêtes est le plus conséquent. Il s'agit de la mise en place d'entretiens individuels. Ces entretiens visent à recueillir des témoignages de vie directement auprès des personnes handicapées, afin de comprendre la manière dont se sont déroulées les expériences de choix (ou de non-choix) résidentiels et d'identifier le poids du critère transport entre autres critères dans ce choix. Ces entretiens se sont déroulés du mois de janvier au mois de juin 2014. La méthode de ces enquêtes est détaillée dans la section suivante.

Ces enquêtes interviennent après une analyse quantitative menée en 2012/2013 à partir de l'ENTD 2007-2008 (Alauzet et Pochet, 2013). Ces travaux mettent en évidence de manière statistique un cumul d'inégalités d'accès à la voiture. L'objectif de notre enquête est de confronter les propos et les histoires de vie (histoire résidentielle) des répondants au constat statistique de cumul de caractéristiques socio-économiques et fonctionnelles défavorables à l'accès aux transports. L'objectif est de pouvoir faire ressortir les mécanismes menant à ces cumuls d'inégalités, par l'analyse des discours des répondants.

La méthode de l'entretien exploratoire qualitatif a été retenue. La nature des données recueillies lors de ces entretiens est qualitative, puisque l'objectif est bien d'illustrer ce processus et non plus de le quantifier. Le guide d'entretien a été établi à partir d'une série d'hypothèses exploratoires à tester et visant à embrasser l'ensemble de la question du choix résidentiel et des limitations de mobilité, les deux étant volontairement imbriqués (voir guide d'entretien section C.5).

## **C.2 La méthode de l'entretien sociologique et des « parcours de vie » appliquée au choix résidentiel**

Afin de faire émerger le processus de cumul d'inégalités, la méthode choisie est celle de l'enquête par entretien individuel, suivant la méthode sociologique. L'entretien de type monographique vise à embrasser différentes dimensions de l'espace social et territorial (revenu, lieu de résidence, mobilité...). C'est la méthode la plus appropriée car elle permet l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés (Blanchet, Gotman, 2010). Cette méthode confronte les répondants à leurs propres systèmes de valeurs, à leurs interprétations des situations, à la lecture qu'ils ont de leurs propres expériences (Quivy, Van Campenhoudt, 1988). Elle amène le répondant à produire un discours et fait apparaître les 'pourquoi' et les 'comment'.

La méthode de l'entretien individuel se distingue des questionnaires classiques par le fait qu'il ne s'agit pas de faire répondre mais de faire parler, c'est-à-dire de faire produire un discours. Lors de la présentation de l'enquête aux répondants, l'accent a été mis sur cette notion de conversation et de liberté d'expression à partir de questions listées dans un guide d'entretien préparé à l'avance et relativement détaillé, dont la conception sera exposée dans une section suivante (voir section C.5). Bien que conçu à l'avance, l'ordre des questions peut varier suivant les sujets abordés et les précisions données au fil de la discussion par le répondant. L'entretien individuel tel qu'il a été conçu induit une interaction dûment élaborée au préalable mais une grande souplesse dans l'interaction.

L'objet de l'enquête est le choix résidentiel des personnes handicapées. Le guide d'entretien a été conçu pour faire émerger les expériences passées, présentes et/ou futures de recherche de logement. Questionner l'ensemble du parcours résidentiel présente plusieurs intérêts.

- Tout d'abord, cela permet d'avoir un aperçu de la mobilité résidentielle des personnes handicapées.
- D'autre part, les études sur le cumul d'inégalités ont montré l'intérêt d'une compréhension globale des événements de la vie de l'individu. Concernant les inégalités sociales de santé, P. Aïach parle d'un processus de production continu et cumulatif tout au long d'une vie (Aïach, 2004). Nous posons l'hypothèse que la seule connaissance de l'expérience de choix du logement actuel est insuffisante pour faire émerger le processus de cumul d'inégalités d'accès au logement et aux transports. Le choix du logement présente la particularité de révéler un ensemble de contraintes d'ordre économique, social ou géographique qui sont d'ailleurs évoquées ensemble lors de l'explication du choix du logement. Dans notre étude, l'analyse des trajectoires résidentielles peut permettre la compréhension des processus de cumul, suivant l'évolution de la situation sociale, territoriale et fonctionnelle.
- Enfin, la connaissance du parcours résidentiel dans son ensemble, permet d'amener, dans un deuxième temps, le répondant à effectuer lui-même des comparaisons entre ses différents logements et suivant sa situation fonctionnelle, économique et sociale. Cela permet de faire ressortir les déterminants de l'accessibilité en fonction des types de localisation, des types de logements, de la distance aux transports, des usages des transports (transport en commun, voiture, modes doux). Cette méthode peut permettre également de mettre en évidence les comportements résidentiels d'ajustement aux

difficultés du handicap, de limitation de ces difficultés, de renforcement de difficultés du fait d'environnements résidentiels peu adaptés à la situation de la personne.

La méthode de l'entretien individuel est appropriée pour l'expression d'expériences comme le choix du logement. Cette méthode a également l'avantage de permettre l'expression des histoires de vie où l'ensemble du parcours de vie est questionné. Cette méthode, dite « des parcours de vie » ou « life course approach » permet de voir comment les événements ont influé sur les décisions futures.

### **C.3 Choix de la population et du corpus**

#### *Les critères de sélection des répondants*

Les entretiens ont été menés auprès de personnes ayant un handicap et ce, quelle que soit sa nature (moteur, sensoriel, mental, cognitif, psychique). Notre approche exclut de fait une partie des personnes dites à mobilité réduite (famille avec poussette, personne avec des bagages, personnes âgées).

Les conditions de participation à l'enquête étaient les suivantes : avoir plus de 18 ans et habiter dans le Grand Lyon (voir

Figure 4). Le point commun des participants était d'avoir déjà eu une expérience de recherche de logement (passée, présente, ou projet futur avec démarches engagées).

L'élaboration du corpus est fondée sur le principe, non de la représentativité mais de la diversité des situations. Cette variété des situations, intégrée dans le mode de sélection des répondants, garantit d'avoir une vision de la diversité des difficultés rencontrées dans l'accès aux transports et au logement.

Dans la limite de la taille du corpus envisagé, notre recherche d'un maximum de diversité nous a conduits à sélectionner les répondants selon ces critères :

- Représentation de tous les handicaps : moteur, sensoriel, mental, cognitif, psychique
- Personnes en activité ou non
- Représentation variée des types de localisation du logement dans le parcours résidentiel (urbain, rural, périurbain – différents niveaux de vie du quartier de résidence)
- Représentation variée des situations familiales (vie en couple, seul, en famille, en colocation)

Nous posons l'hypothèse que les pratiques de mobilité, les choix résidentiels et la façon dont les difficultés ou les inégalités de mobilité et d'accès se renforcent et se cumulent seront différents suivant ces caractéristiques. Ces critères visent à maximiser la diversité des cas.

Figure 4 - Annonce diffusée pour le recrutement de volontaires

**Recherche volontaires pour une enquête sur « les situations de handicap dans les transports »**

---

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude sur « les situations de handicap dans les transports », nous recherchons des volontaires pour participer à une enquête par entretien.

Dans cette enquête nous interviewons, dans un premier temps, les personnes ayant un handicap et ce, quelle que soit sa nature (moteur, sensoriel, mental, cognitif, psychique).

Il s'agit d'un entretien individuel qui dure environ 2 heures. **Nous parlerons ensemble des caractéristiques de votre logement, de votre quartier, de vos besoins de déplacement et des trajets que vous effectuez depuis votre domicile.**

Pour participer, il faut être âgé de plus de 18 ans, habiter à Lyon ou en périphérie (dans un rayon d'environ 50 km).

Toute personne intéressée peut contacter Gwenaëlle RATON par mail ([gwenaelle.raton@ifsttar.fr](mailto:gwenaelle.raton@ifsttar.fr)) ou par téléphone au 04 78 65 68 86, pour prendre rendez-vous ou pour obtenir davantage de précisions.

Merci de bien vouloir diffuser l'information à toute personne susceptible d'être intéressée par cette enquête.

Gwenaëlle RATON et Aline ALAUZET

---

<p>Gwenaëlle RATON Post-doc à l'IFSTTAR, LESCOT 04 78 65 68 86 <a href="mailto:gwenaelle.raton@ifsttar.fr">gwenaelle.raton@ifsttar.fr</a></p> <p>Aline Alauzet Ingénieur de recherche IFSTTAR, LESCOT <a href="mailto:aline.alauzet@ifsttar.fr">aline.alauzet@ifsttar.fr</a></p> <p>25, avenue François Mitterrand 69675 BRON Cedex</p>	<p><a href="http://www.ifsttar.fr/">http://www.ifsttar.fr/</a> <a href="http://www.inrets.fr/institut/unites-de-recherche-unites-de-service/lescot.html">http://www.inrets.fr/institut/unites-de-recherche-unites-de-service/lescot.html</a></p> <p><b>IFSTTAR</b> Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux</p>
---	---

Source : G. RATON, 2014

### *Deux modes privilégiés d'accès aux répondants*

Deux modes d'accès aux interviewés ont été utilisés. Le premier est l'entremise d'un tiers institutionnel. C'est le mode d'accès qui a été privilégié. Les associations lyonnaises de défense des droits des personnes handicapées rencontrées nous ont mis en contact avec leurs adhérents, soit directement, soit en diffusant l'information sur leur site internet ou lors de leurs réunions institutionnelles (Figure 5).

Figure 5 – Exemple de diffusion de notre enquête auprès des adhérents des associations lyonnaises de défense des droits des personnes handicapée

The screenshot shows the website 'CRIAS mieux vivre' (Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques). The main navigation bar includes 'Plan du site', 'Contact', 'FAQ', 'Mentions légales', 'Boîte à outils', and 'Liens utiles'. The breadcrumb trail reads: 'Vous êtes ici : Accueil CMV > Initiatives > Recherche volontaires pour une enquête sur « les situations de handicap dans les transports »'. A search bar contains the text 'recherche...' and an 'ok' button.

The main content area features a central article titled 'Recherche volontaires pour une enquête sur « les situations de handicap dans les transports »'. The article is dated 31 Janvier 2014. The text describes a study by the 'Laboratoire Ergonomie et Sciences Cognitives pour les Transports' seeking volunteers for an interview. It specifies that participants must be over 18 years old and live in Lyon or its surroundings. Contact information for Gwenaëlle RATON is provided, including an email address and a phone number.

On the left side, there are several menu sections: 'L'association' (Présentation, Services, L'équipe, Ils parlent de nous), 'Offre numérique' (Produits documentaires, Librairie, Téléchargements, Octologis, Carnet techno, Gérontel), and 'Ils nous soutiennent' (Logos for RHÔNE LE DÉPARTEMENT, Carsat Rhône-Alpes, and the French flag).

On the right side, there are three menu sections: 'Actualités' (Clins d'oeil, Actus de l'association, Agenda, Formations, Chiffres récents, Appels à projets, Initiatives), 'Prestations' (Catalogue d'activités, Conditions Générales de Vente), and 'Partenaires' (Partenaires financiers, Sites amis, Partenaires réseaux).

Source : <http://www.criasmv.asso.fr/20140131218/actualites/initiatives/recherche-volontaires-pour-une-enquete-sur-l-les-situations-de-handicap-dans-les-transport-r.html>

### Encadré 1 - Mode d'accès aux répondants par l'entremise d'un tiers institutionnel : deux étapes

1. Entretien préalable avec les associations et organismes travaillant dans le domaine du handicap à Lyon
2. A la fin de l'entretien, demande de mise en relations avec des adhérents ou des connaissances éventuelles disposées à participer à l'enquête

Ce mode de mise en contact avec les répondants a été couplé avec la méthode de proche en proche. A chacune des personnes interviewées, il a été demandé, à la fin de l'entretien, de bien vouloir solliciter leurs proches pour répondre à l'enquête.

### *Des partenariats formalisés avec l'APF et l'ADAPEI*

Parmi les associations rencontrées, l'APF (Association des paralysés de France) et l'ADAPEI (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) ont joué un rôle important lors du recrutement de volontaires. Plus qu'une simple mise en relation avec leurs adhérents, ces associations ont été présentes aux différentes étapes de construction du sujet et de l'enquête.

La délégation du Rhône de l'APF nous a mis en relation avec des personnes membres de l'association, volontaires pour transmettre leurs témoignages. Une action de restitution des connaissances a été réalisée auprès d'une partie des personnes interviewées le 10/07/2014 à l'Ifsttar. Cette action s'est déroulée dans le cadre des activités de Résol'handicap, le réseau de solidarité de proximité de l'APF.

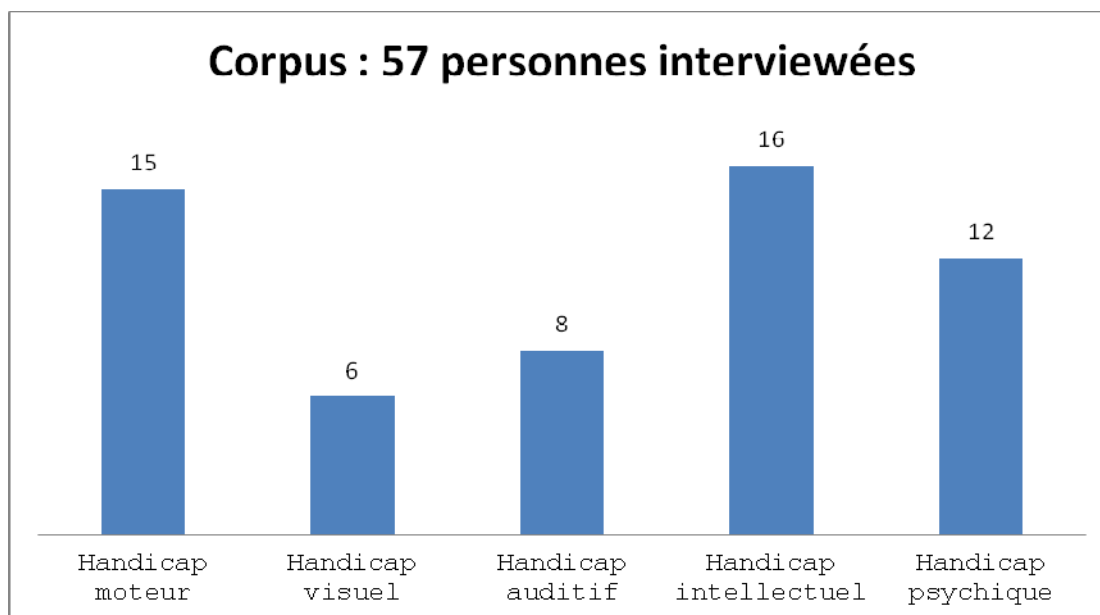
L'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leurs familles, qui agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes handicapées et de leurs familles. Les correspondants de l'APF du Rhône qui ont été sollicités sont M. Gaël Brand, Directeur de la délégation du Rhône et M. Vincent Plazy, coordinateur du pôle solidarités.

L'ADAPEI du Rhône a été impliquée et a accepté le principe de l'organisation d'entretiens avec des travailleurs d'ESAT qu'elle gère. L'ADAPEI du Rhône est au service de la personne handicapée du fait d'une déficience intellectuelle ou mentale prédominante, durable et permanente avec ou sans troubles associés, et particulièrement des personnes sans réponse adaptée.

### *Taille du corpus*

Antérieurement à la réalisation des entretiens, il avait été décidé que la limite du corpus sera atteinte lorsque les informations recueillies apparaîtraient redondantes et sembleraient n'apporter rien de nouveau (principe de la méthode sociologique). La recherche d'un maximum de diversité a pu limiter cet effet de 'redondance'. Les contraintes de temps ont également influé sur la taille du corpus. La phase d'entretien a duré jusqu'à la fin du mois de juin 2014.

**Figure 6- Corpus : prise en compte du handicap quelle que soit sa nature**



Source : G. RATON, 2014

Au total, ce sont 57 personnes qui ont été interviewées. La recherche de la diversité a été respectée mais dans des proportions variables comme l'illustre la Figure 6. Les handicaps moteurs, visuels, auditifs, intellectuels, cognitifs et psychiques ont été pris en compte. Parmi les personnes interviewées, certaines présentent un handicap associé ou un polyhandicap. Seul le handicap principal apparaît dans la figure. On retrouve dans notre corpus des personnes qui ont des troubles cognitifs. Il s'agit cependant de troubles associés et ils n'ont pas été comptabilisés en tant que tels, ce qui explique l'absence de ce handicap dans la Figure 6.

#### **C.4 Déroulement des entretiens**

Les entretiens individuels ont duré en moyenne 2 heures. Les variations de temps sont dues à la longueur du parcours résidentiel de chaque répondant (d'un logement à une dizaine de logements différents). Ils ont eu lieu indifféremment au domicile du répondant, au siège d'une association, dans les locaux de l'Ifsttar ou dans un lieu public (café, bibliothèque, mairie).

Chacun des répondants a reçu les mêmes consignes. Elles sont énoncées ci-dessous et ont été lues au début des entretiens.



## Encadré 2. Présentation de l'entretien aux répondants et consignes données le jour J

Je vous remercie d'avoir accepté cet entretien. Comme je vous l'ai indiqué au téléphone, je vous propose de discuter ensemble de vos besoins de déplacements, de votre logement et de votre quartier.

Il ne s'agit pas d'un questionnaire à proprement parler, avec des questions/des réponses et des cases à cocher, mais d'une discussion. Je souhaite recueillir votre témoignage, votre avis, vos pratiques, connaître des exemples particuliers.

Je vous invite à parler aussi librement que vous le souhaitez sur les sujets que je vais évoquer. Je vais guider la discussion par des questions et éventuellement recentrer l'entretien, au cours de la discussion, sur les thèmes qui m'intéressent plus particulièrement, vous faire rebondir sur certains aspects, demander des exemples.

C'est une discussion. Voilà pourquoi l'entretien est assez long, environ 2 h.

L'entretien est enregistré pour faciliter la discussion et afin que je puisse suivre la discussion sans avoir à noter tout son contenu.

Bien sûr, vous pourrez interrompre l'entretien quand vous le souhaitez, faire une pause ou me signifier si vous ne voulez pas répondre à une question ou qu'elle ne soit pas enregistrée.

L'utilisation de cet enregistrement est limitée à moi-même et à ma collègue A. Alauzet. Aucune information ne sera dévoilée hors du cadre de notre recherche. L'anonymat est garanti.

Les entretiens menés à l'ESAT Léon Fontaine ont eu quelques particularités. Tout d'abord, une attention particulière a été apportée à la présentation de l'enquête aux travailleurs. Plusieurs étapes ont jalonné cette présentation. Dans un premier temps, le contenu des enquêtes a été présenté aux moniteurs de l'ESAT. Cette étape s'est révélée primordiale puisque, ainsi sensibilisés à notre démarche, les moniteurs ont pu répondre aux questions des travailleurs de l'ESAT et les rassurer sur certains points comme celui de l'usage de l'enregistrement sonore.

Dans un second temps, un fascicule présentant le plus clairement et simplement possible l'enquête a été réalisé (Figure 7). Pour des besoins de simplification, un nom a été donné à cette enquête : enquête MVT « Maison Ville Transport ». L'usage d'iconographies (source Ifsttar) a permis de faire passer les messages suivants : objectifs de l'enquête, identification de l'Ifsttar et de la personne réalisant les enquêtes, condition de réalisation de l'enquête. Ce fascicule a pu être diffusé aux familles ou accompagnants des travailleurs, facilitant ainsi la sensibilisation à l'enquête.

Dans un troisième temps, l'enquêteur a été présenté à l'ensemble des travailleurs, atelier par atelier. Les fascicules ont été distribués aux travailleurs ayant déjà eu une expérience de choix de logement. Sur 168 personnes travaillant à l'ESAT, 80 personnes étaient susceptibles de remplir ce critère.

La dernière étape a été assurée par les moniteurs et l'équipe de direction. Ils ont répondu aux questions des travailleurs et ont fait remonter le nom des personnes volontaires pour répondre à l'enquête. Les réponses positives ont été nombreuses. La première vague d'entretiens a été composée de 28 personnes. Il n'a ensuite pas été jugé nécessaire d'augmenter la taille du corpus.

**Figure 7 – Fascicule de présentation de l'enquête aux travailleurs de l'ESAT Léon Fontaine**

**Qui suis-je?**

Je m'appelle Gwenaëlle  
RATON

Je travaille dans un centre  
de recherche sur  
les transports qui  
s'appelle l'IFSTTAR

Institut Français des Sciences  
et Technologies des Transports,  
de l'Aménagement et des Réseaux

Pour me contacter par mail  
gwenaëlle.raton@ifsttar.fr

**IFSTTAR**  
Institut Français des Sciences  
et Technologies des Transports,  
de l'Aménagement et des Réseaux

**Adapei**  
du Rhône

L'IFSTTAR sur internet  
<http://www.ifsttar.fr/>


L'IFSTTAR à Bron  
25, avenue François Mitterrand  
69675 BRON Cedex

**ENQUETE**

**MAISON VILLE TRANSPORT**

Je cherche des  
volontaires pour  
répondre à des  
questions sur  
le choix du  
logement

**Comment choisir  
son logement ?**

But de l'enquête	Comment ça va se passer?	Quand?
<p>Cette enquête a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mieux comprendre comment se fait le choix du logement</li> <li>trouver des solutions pour améliorer l'accès au logement</li> </ul> <p>Je pose des questions sur le choix de votre logement actuel</p> <p>J'écoute des avis, des témoignages et des exemples.</p>	<p>Nous allons discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à l'ESAT, pendant les horaires de travail</li> <li>pendant 1 heure</li> </ul> <p>La discussion est enregistrée, mais elle ne sera diffusée à personne.</p> <p>Nous parlerons ensemble de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>votre logement actuel</li> <li>votre quartier</li> <li>des trajets entre votre maison et votre travail</li> <li>des trajets entre votre maison et vos loisirs</li> </ul>	<p>Au mois d'avril.</p> <p>Le moniteur organise la date et l'heure de la discussion.</p> <p>Parlez-en avec votre moniteur.</p>
		

Source : G. RATON, 2014

La forme des entretiens a également différé. Le temps d'enquête a été limité à une heure. Sur les conseils de la direction, il a été jugé nécessaire de réduire le temps initial de l'entretien en raison de la fatigabilité importante des travailleurs de l'ESAT et de difficultés liées à une écoute longue. Le guide d'entretien a été raccourci et les questions simplifiées (voir guide d'entretien en annexe 2).

Les consignes délivrées en début d'entretien ont été similaires, cependant une attention particulière a été apportée sur les points suivants (Encadré 3).

**Encadré 3 - Présentation de l'entretien aux répondants de l'ESAT et consignes spécifiques données le jour J**

- Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Ce n'est pas un examen. Ce qui compte c'est votre expérience personnelle. Il n'y a que vous qui la connaissez et pouvez en parler
- Je ne raconterai pas le contenu de l'entretien (anonymat). Les informations personnelles (famille, situation familiale) ne seront pas utilisées. L'enregistrement sonore ne sera écouté que par moi et/ou ma collègue Aline Alauzet
- S'il y a une question qui vous gêne, dites-le moi et on passe à une autre question
- On peut arrêter l'entretien à tout moment

Les entretiens se sont déroulés à l'ESAT durant les horaires de travail, dans la salle de réunion où se déroulent habituellement les bilans avec l'assistante sociale.

### **C.5 Guide d'entretien individuel**

Le guide d'entretien a été réalisé en décembre 2013 et testé auprès de collègues de l'Ifsttar non handicapés. Il est organisé autour de 8 thèmes :

1. Parcours résidentiel
2. Choix du logement actuel
3. Choix du logement antérieur  
(Etc. jusqu'à retracer l'histoire résidentielle dans sa globalité)
4. Logement futur / logement idéal
5. Comparaison entre logements
6. Besoins de déplacements, accès aux transports et difficultés fonctionnelles
7. Informations personnelles / profil
8. Actions/solutions à mener pour réduire les contraintes évoquées

Les thèmes sont organisés de façon à produire une discussion sur le choix du logement, d'abord de manière globale en évoquant brièvement l'ensemble du parcours résidentiel (thème 1) puis de manière plus précise et ciblée sur chacun des logements, du plus récent au plus ancien (thèmes 2 et 3). Le thème 4 « logement futur » n'est abordé que dans deux cas : lorsque le parcours résidentiel est court ou lorsque la personne évoque le souhait de déménager. Lors des entretiens il est arrivé, lorsque les critères de choix du logement n'étaient pas exprimés spontanément par le répondant, d'ouvrir la question sur le logement idéal et ses caractéristiques.

Une fois qu'une partie du parcours résidentiel a été détaillée (critères de choix du logement spontanément exprimés, contexte du choix du logement, arbitrages effectués), la discussion est orientée sur la comparaison entre logements (thème 5). Le but de ce thème est d'encourager le répondant à hiérarchiser les critères de choix du logement qui ont compté dans l'ensemble de son parcours résidentiel et ceux qui ont compté dans un certain contexte (évolution du handicap, revenu plus bas ou situation sociale spécifique), ce qui amène l'interlocuteur à effectuer lui-même des comparaisons suivant sa situation économique, sociale et fonctionnelle.

Les questions de chacun des thèmes ont été préalablement rédigées. Huit questions sont identifiées ci-dessous comme structurant le guide d'entretien. Celles-ci sont invariantes et formulées de manière similaire durant chaque entretien. Les questions visant à relancer la

discussion ou à demander des précisions varient davantage et en fonction de la nature des réponses.

L'entretien débute par une question qui permet de faire évoquer l'ensemble du parcours résidentiel (voir guide d'entretien en annexe).

Question thème 1 : « *Racontez-moi dans quels lieux et dans quels logements vous avez habité successivement depuis que vous êtes né ?* »

Cette question a plusieurs objectifs. Premièrement, elle permet de connaître le parcours résidentiel du répondant, les grandes étapes, le cheminement géographique et social (HLM, pavillon ; logement parental jusqu'aux expériences de logements indépendants, ...). Elle a également un objectif plus pratique qui est de pouvoir identifier le moment de la vie où le choix du logement est le résultat d'une démarche/réflexion personnelle, qu'elle soit partagée ou non (choix individuel, choix du ménage). Les questions sur les choix résidentiels antérieurs ne concernent que les logements où un minimum de démarches/vœux ont été effectués (en opposition au logement parental avant l'âge adulte). En effet, il s'agit de permettre au répondant d'expliquer toutes les composantes du choix (à l'échelle de l'individu ou du ménage).

Une fois cette vision d'ensemble obtenue, chacune des expériences de choix du logement est abordée dans la limite du temps disponible (1h ou 2h selon les cas). En général, au moins trois expériences antérieures sont détaillées. Si le temps le permet, l'ensemble du parcours résidentiel est questionné.

Question thème 2 : « *Vous habitez ici depuis... ans. Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez été amené à habiter dans ce logement en particulier ?* »

La question qui ouvre le thème 2 vise à faire exprimer les critères de choix et les actions menées jusqu'à l'installation dans le logement actuel. L'enquêteur inventorie les critères de choix du logement spontanément mentionnés par le répondant. La diversité des facteurs impactant le choix du logement et leurs interrelations éventuelles sont alors évoquées. L'enquêteur les note et porte une attention particulière à la place du transport dans le choix du logement sans pour autant évoquer directement ce sujet.

Question thème 3 : « *Précédemment, vous habitez à .... Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez été amené à habiter dans ce logement en particulier ?* »

Dans une formulation similaire à la question qui ouvre le thème 1, les critères de choix et les procédés qui ont amené à l'installation dans le logement précédent (nommé logement -1) et dans les logements encore antérieurs (logement -2, logement -3...) sont évoqués par le répondant.

La question du logement futur est introduite par la question suivante :

Question thème 4 (thème optionnel) : « *Aujourd'hui, si vous deviez choisir un nouveau logement, quel serait votre choix ?* »

Le caractère répétitif de la formulation, et récurrent des réponses à apporter, logement par logement, a un objectif précis : celui de faire émerger une réflexion de la part du répondant sur les critères de choix du logement et leur évolution dans le temps. La suite de l'entretien est plus particulièrement le moment consacré à cette réflexion. Elle est initiée par la question :

Question thème 5 : « *Parmi les différents logements que vous avez occupés, quel est celui qui vous convenait le mieux (ou le moins)? Et pourquoi ?* »

Dans un premier temps, le répondant s'exprime librement, en fonction de ce que les termes « me convenir le mieux » évoquent. Lors des entretiens les répondants ont ainsi qualifié : soit le logement qui représentait la période de la vie la plus agréable<sup>6</sup>, soit le logement qui répondait le mieux aux préférences personnelles<sup>7</sup> (c'est-à-dire celui où les arbitrages ont été les moins nombreux et les moins difficiles). Les arguments fournis pour expliquer cette préférence sont notés par l'enquêteur. Dans un deuxième temps, chaque argument est réinterrogé séparément, comme l'illustre l'exemple suivant :

[Encadré 4 - Extrait de transcription illustrant le thème « comparaison des logements » du guide d'entretien](#)

[Répondant <sup>n</sup>]: « *C'est le logement X à Lyon 8<sup>e</sup> qui me convenait le mieux. Il était bien situé, près des transports, je pouvais voir ma famille régulièrement. J'étais à l'aise là-bas.* »

**Dans ce cas précis, les critères énoncés comme favorables sont : la localisation dans la ville, la proximité des transports, la proximité de la famille, le sentiment d'être à l'aise. Les questions suivantes vont donc concerner chacun de ces sujets, afin d'encourager encore davantage la comparaison. Par ex :**

<sup>6</sup> Dans ce cas, le logement est associé à des souvenirs, à un contexte familial, personnel et/ou professionnel.

<sup>7</sup> Dans ce cas, le logement est associé à la qualité de vie, au confort. L'accent est mis sur les éléments concrets et matériels qui améliorent ou contraignent la vie dans et hors du logement.

[Question] : *Vous avez dit que ce logement-là vous convenait, notamment parce qu'il n'était pas loin des transports en commun. Parmi tous les logements que vous avez occupé, c'est celui là qui était le mieux concernant la proximité des transports ?*

***OU/ET***

[Question] : *Dans ce logement-là, vous m'avez dit que vous étiez à l'aise, est-ce que vous pouvez m'expliquer ce que voulez dire par là ?*

***OU/ET***

[Question] : *Dans votre logement actuel, vous m'avez dit que vous étiez à 5 minutes à pied de votre famille, comme dans le logement X à Lyon 8<sup>e</sup>. Ça veut dire qu'habiter à 5 minutes à pied de votre famille c'est bien, mais ça ne suffit pas ?*

**Une fois chacun des arguments abordés, d'autres critères peuvent être mis en discussion. Par exemple, en fonction des éléments de réponses donnés précédemment :**

[Répondant <sup>n</sup>]: *« C'est le logement X à Lyon 8<sup>e</sup> qui me convenait le mieux. Il était bien situé, près des transports, je pouvais voir ma famille régulièrement. J'étais à l'aise là-bas. »*

[Question] : *« Tout à l'heure vous disiez que c'était difficile de circuler dans ce logement ... »*

[Répondant <sup>n</sup>]: *« C'est vrai... C'était un problème mais ... à cette époque, je pouvais me déplacer avec des cannes. C'était pas l'idéal, mais c'était moins problématique qu'aujourd'hui. »*

Cette démarche permet de discuter des contraintes récurrentes dans le parcours résidentiel, d'avoir une vision plus fine des facteurs qui rentrent dans le choix du logement et de ceux qui varient selon le contexte (économique, social, spatial et fonctionnel).

Les pratiques de mobilité sont également abordées durant l'entretien puisqu'il s'agit d'estimer la place du critère transport dans le choix résidentiel et de connaître les pratiques de mobilité à partir du logement. Ce sujet fait l'objet du thème 6. Il est abordé après la comparaison du logement (thème 5) ou dès le thème 2 lorsque la question de l'accès aux transports (transport en commun ou voiture) se pose de manière récurrente pour le répondant.

Question thème 6 :

*« Pouvez-vous me parler de la dernière fois que vous vous êtes déplacé en transport en commun ? »*

*« Pouvez-vous me parler de la dernière fois que vous vous êtes déplacé en voiture ? »*

*« Sortez-vous autant que vous le souhaitez, ou vous voulez, aux horaires que vous voulez ? »*

Ce thème a pour objectif de faire évoquer les parcours de mobilité depuis le logement et d'avoir un aperçu de la diversité des moyens de transports utilisés. Pour compléter ces trois questions, le répondant est invité à parler des activités pratiquées qui nécessitent un déplacement en transport et des trajets effectués depuis le logement vers celles-ci. Enfin, le répondant est amené à parler de son usage des nouvelles technologies. L'enquêteur note si cet usage peut pallier ou remplacer certains déplacements.

Le thème 7 vise à recueillir des informations sur le profil du répondant. Ce thème permet de s'assurer de la diversité des profils, tel que le prévoit la méthode. Ce thème est présenté au répondant comme une série de questions plus formelles, ce qui rompt nécessairement le rythme de discussion instauré jusqu'alors. Il permet de compléter les points qui n'ont pas été évoqués par le répondant pendant l'entretien et concernent :

Question thème 7 :

- *Age*
- *Emploi*
- *CSP*
- *Situation familiale*
- *Sources de revenu*
- *Reconnaissance du statut de travailleur handicapé : oui/non*
- *Aides financières (Aides/allocations perçues)*
- *Aide humaine*
- *Santé / origine du handicap (acquis, congénital)*

Enfin, l'entretien se clôture par une discussion sur les solutions ou actions à engager afin de limiter les difficultés et les contraintes qui ont été évoquées durant l'entretien. Le répondant est invité à donner son avis sur les aides et les lacunes institutionnelles ou administratives qu'il a rencontré personnellement.

Question thème 8 : « *Selon vous, quelles sont les solutions/actions à mener afin de limiter les difficultés et les contraintes que vous avez évoquées durant l'entretien (choix du logement, déplacements) ?* »

## **C.6 Le profil des répondants**

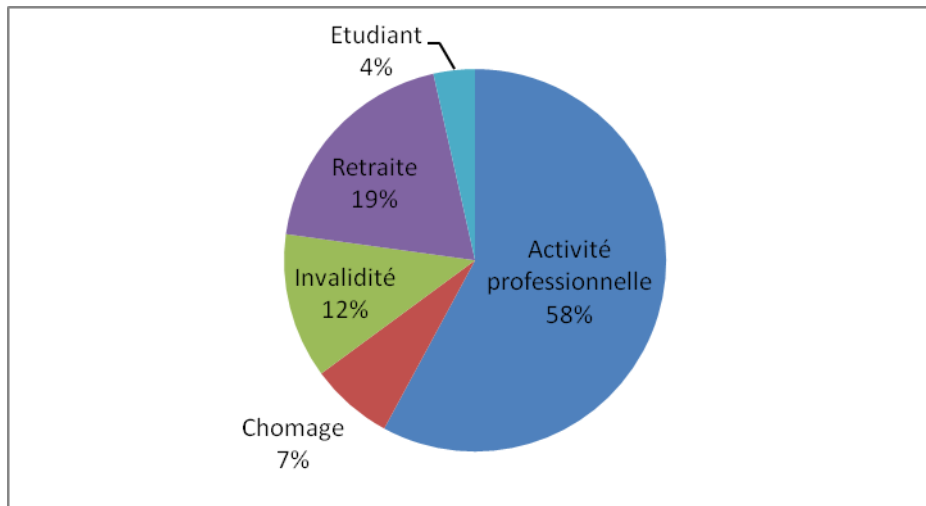
Comme cela a été évoqué dans la section C.3, lors de la sélection des répondants, une grande attention a été portée à la diversité du corpus. Conformément à la méthodologie mise en place, la diversité des handicaps est représentée (voir Figure 6- Corpus : prise en compte du handicap quelle que soit sa nature). Seul le handicap cognitif n'a pas été inclus dans le corpus.



Notons néanmoins que cette déficience est présente dans le corpus mais en tant que trouble associé. Notre étude s'inscrit dans une approche sociale et non médicale du handicap, dès lors nous nous sommes intéressés aux troubles déclarés par les interviewés et n'avons pas cherché à connaître de façon détaillée les troubles associés des répondants, sauf lorsqu'ils y faisaient directement référence.

Le thème 7 a permis d'identifier le profil des répondants et de garantir la diversité des situations. Les différents profils professionnels sont ainsi représentés : actif, chômeur, étudiant, retraité, sans activité du fait d'une invalidité (Figure 8). La part des personnes ayant une activité professionnelle est importante (58 % du corpus) du fait de l'intégration dans l'échantillon des travailleurs de l'ESAT. La part des retraités est plus importante pour les répondants ayant un handicap auditif. Néanmoins, différents âges et profils professionnels sont représentés pour ce handicap. La part des répondants sans activité du fait d'une invalidité est plus importante pour le handicap moteur. Enfin, les deux étudiants du corpus sont tous deux des répondants ayant un handicap visuel.

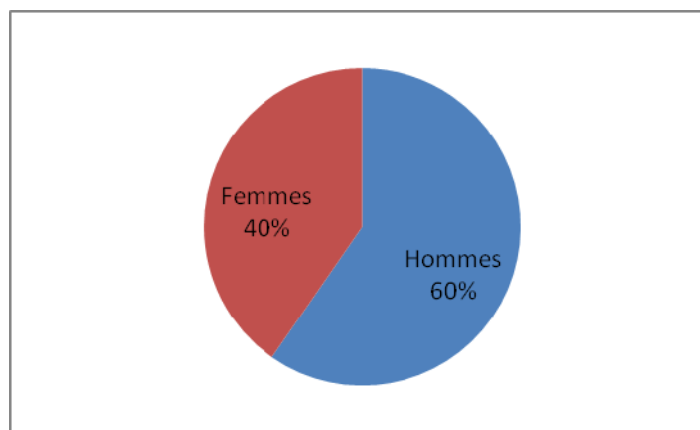
**Figure 8 - Part des actifs et non actifs dans le corpus**



Source : Entretien individuels, RATON G., 2014

L'âge moyen des répondants est de 46 ans. Le nombre d'hommes enquêtés est légèrement plus important puisqu'il atteint 60% du corpus (34 répondants sur 57).

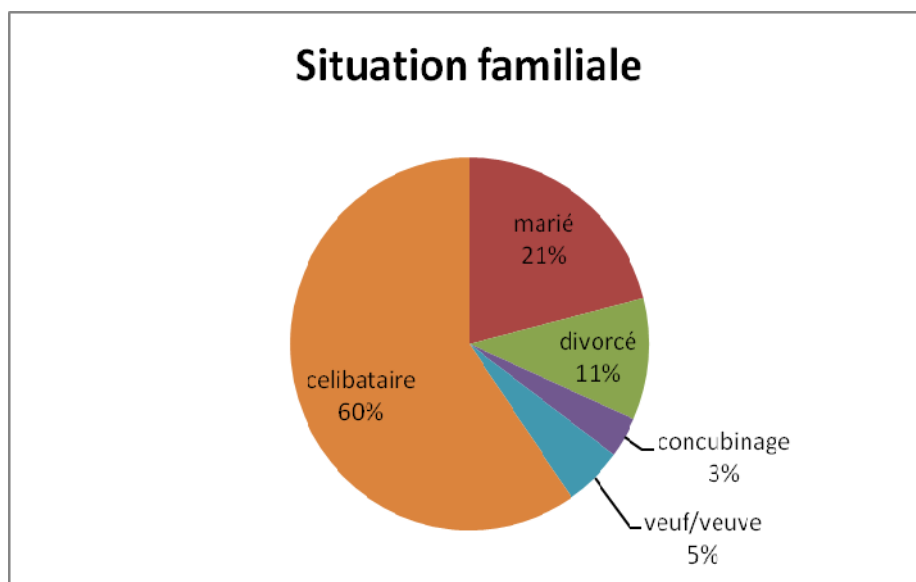
**Figure 9 - Part des hommes et des femmes dans le corpus**



Source : Entretiens individuels, RATON G., 2014

La diversité des situations familiales est également caractéristique du corpus : célibataire, marié, divorcé, vie en concubinage, veuf ou veuve. Néanmoins, la part des célibataires est importante dans le corpus (60%).

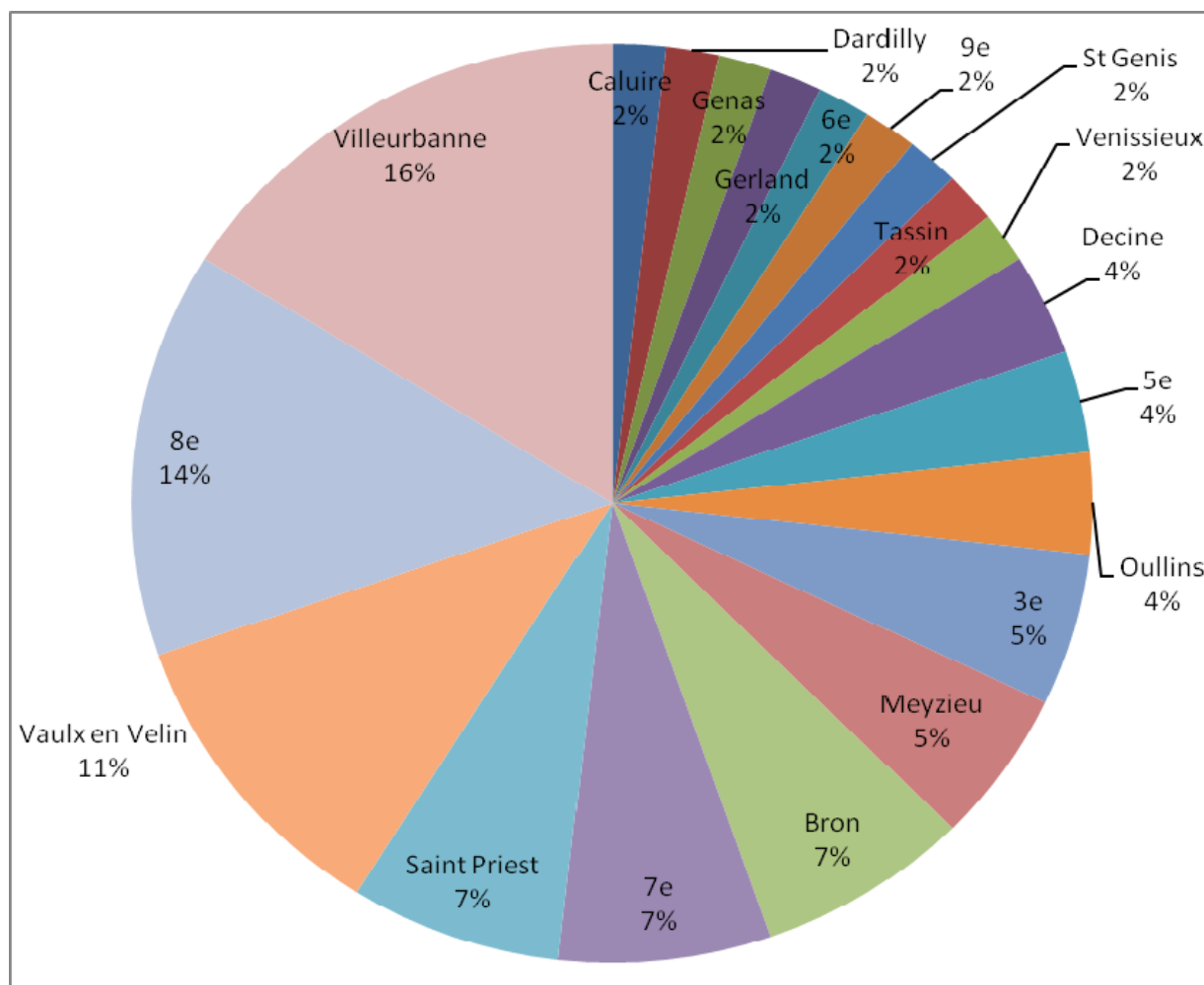
**Figure 10 - Situation familiale des répondants**



Source : Entretiens individuels, RATON G., 2014

Nous avons été attentifs à ce que la localisation des logements des répondants soit variée et qu'ils soient répartis dans l'ensemble du Grand Lyon. Le graphique suivant représente la part de chacun des quartiers.

**Figure 11 - Localisation du logement actuel des répondants**



Source : Entretien individuels, RATON G., 2014

Si la méthodologie mise en place nous a permis de garantir la diversité, pour autant, la part des différents profils est variable. Cette réalité est propre au mode de recrutement des répondants.

Nous pouvons identifier quelques limites quant aux caractéristiques du corpus. Le handicap visuel a été intégré au corpus, néanmoins seules trois personnes non voyantes ont été enquêtées. La part des répondants malvoyants est plus importante, ce qui nous a permis de mieux cerner les choix résidentiels. Nous ne ferons pas de conclusion sur le choix résidentiel des personnes non voyantes, étant donné que le nombre est restreint (3) et que le statut professionnel et l'âge sont similaires (étudiants ou salariés de 18 à 25 ans).

Le corpus donne l'impression d'une forte présence du handicap mental et psychique. L'opportunité de réaliser des entretiens au sein d'un ESAT a effectivement conduit à augmenter le nombre d'enquêtés concernés par ce type de handicap.

Les répondants vivent dans des logements répartis dans l'ensemble du Grand Lyon avec une forte représentation des quartiers urbanisés (8<sup>e</sup> arrondissement, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne). Il n'a pas été possible de réaliser des enquêtes auprès de personnes vivant dans des espaces plus isolés, comme prévu initialement. L'isolement social et géographique n'ont donc pas été perçus. Néanmoins, les parcours résidentiels ont évoqué des lieux de vie variés (espaces ruraux du Rhône, banlieue parisienne, périurbain de Lyon, urbain).

Compte tenu des différents profils professionnels et de l'âge, différentes fréquences de déplacement ont été perçues, ce qui permet d'identifier une variété de pratiques de mobilité, d'activités, de formes d'adaptation et de contraintes.

Enfin, si notre étude concerne les personnes handicapées, il est important de préciser qu'elle est restreinte aux personnes handicapées qui ont déjà eu ou sont en train de construire un projet de vie en autonomie. Elles ont pu avoir une expérience de vie en hébergement (foyer, IME ...) mais ont toutes déjà expérimenté la vie dans leur propre logement.

### **C. 7 Quand les données sont des mots : exploitation des enquêtes sous Sonal**

Le stockage, le traitement et l'analyse des entretiens ont été réalisés avec le logiciel Sonal<sup>8</sup> qui permet la retranscription d'entretiens qualitatifs. La bande sonore a été découpée en thématiques (celles correspondant au guide d'entretien) afin d'en faciliter l'analyse.

### **C.8 Des restitutions auprès des personnes interviewées pour valider les résultats**

Des restitutions des résultats ont eu lieu autour de 5 événements différents<sup>9</sup>. Parmi ceux-ci, deux restitutions ont été réalisées auprès des personnes enquêtées. Cette étape de restitution a

---

<sup>8</sup>Logiciel de retranscription des enregistrements sonores : <http://www.sonal-info.com/fr/page/transcripteurs-sonal>

<sup>9</sup> Deux exposés de résultats lors de séminaires/rencontres de chercheurs et/ou acteurs du domaine du handicap et du logement (à l'Ifsttar, les 23/09/2014 et 14/10/2014) et trois restitutions auprès des personnes concernées. Une action de restitution des connaissances a été réalisée auprès des personnes interviewées à l'ESAT Léon Fontaine le 29/07/2014. Une restitution auprès de l'équipe de direction et des moniteurs de l'ESAT a été également programmée le 08/09/2014. Les correspondants de l'ADAPEI du Rhône impliqués sont M. Le Maire, Secrétaire Général de l'ADAPEI du Rhône et M. Serrano, Directeur de l'ESAT Léon Fontaine. Une action

nécessité un effort de vulgarisation consécutif à l'analyse des résultats. La présence de schémas simplifiés dans ce rapport témoigne de ce travail. Deux sessions différentes ont été organisées : une auprès des adhérents de l'APF, l'autre auprès des travailleurs de l'ESAT. Dans ces restitutions, nous avons suscité la discussion autour de la notion de choix et de satisfaction dans le logement. Nous avons synthétisé les critères de choix et demandé la hiérarchisation de ces critères et favorisé la discussion autour de l'arbitrage. Enfin, les arbitrages autour des trois échelles de l'accessibilité ont été discutés. Les discussions suscitées ont contribué à valider ou invalider certains résultats.

Les trois autres séances de restitutions ont été réalisées auprès de la direction et des moniteurs de l'ESAT, des membres du PST Rhône-Alpes et de leurs partenaires, enfin auprès des acteurs du logement dans le Grand Lyon.

---

de restitution des connaissances a été réalisée auprès d'une partie des adhérents de l'APF interviewés le 10/07/2014 à l'Ifsttar. Les actions de restitution auprès des personnes interviewées ont pu servir de validation des résultats.

## Chapitre 2 - Les besoins en termes de localisation et d'adaptation intérieure, entre spécificité et universalité

*« Dans l'histoire d'un individu, d'un couple ou d'un groupe familial, le choix d'un logement constitue un acte important et difficile. Loin d'être le simple fruit du hasard ou, à l'inverse, le seul produit mécanique des logiques du marché ou des politiques des pouvoirs publics »*

*Authier et al, 2010, p.7*

Pour comprendre le processus de choix résidentiel des personnes handicapées, il faut prendre en compte quatre aspects. D'une part, pour tout un chacun le choix résidentiel est un acte complexe. Il se pose avec autant d'acuité pour les personnes handicapées (section A). Nous avons pu identifier un ensemble de facteurs contextuels qui influent sur le processus de choix du logement et ses modalités, et qu'il est nécessaire de prendre en compte dans les pratiques d'accompagnement mais aussi dans les politiques d'aménagement urbain. D'autre part, des préférences en termes d'adaptation intérieure du logement ressortent clairement et ce, suivant la nature du handicap (section B). Enfin, des préférences en termes de localisation du logement sont également à satisfaire, nous verrons dans quelle mesure elles permettent de diminuer la présence du handicap. Nous les exposons dans une section C, avant de conclure sur le caractère à la fois universel et particulier du processus de choix du logement pour les personnes handicapées (section D).

### **A. Evaluer ses besoins et choisir son logement, un acte complexe**

Pour tout un chacun, choisir son logement est un acte important et complexe. Authier, Bonvalet et Lévy détaillent ce processus de choix dans leur ouvrage « *Elire domicile, la construction sociale des choix résidentiels* » (Authier et al, 2010). Les auteurs le définissent comme le résultat « *d'arbitrages complexes qui engagent différentes dimensions de l'existence et de la vie sociale des individus et des ménages* ». Choisir son logement relève tout à la fois de la sphère privée (1) et de la sphère publique (2). Ainsi, les acteurs sollicités

lors de la recherche de logement sont ceux de la sphère intime<sup>10</sup> aussi bien que ceux des secteurs économiques ou institutionnels<sup>11</sup>. De même, les conséquences du choix du logement ont un impact sur la qualité de vie du ménage ou de l'individu, mais sont à envisager également en termes plus large de répartition de l'habitat sur un territoire, d'aménagement de l'espace, d'appropriation de l'espace par les personnes en mobilité résidentielle.

(1) « *Le choix résidentiel traduit alors la mise en œuvre d'un mode de vie, il concrétise des fonctionnements et des relations familiales très variables et évolutifs selon les âges et les milieux sociaux.* » (Authier et al, 2010)

(2) « *En même temps, ces choix ne sont pas uniquement une affaire « privée » : d'un côté, ils mettent en jeu d'autres acteurs sociaux (législateurs, promoteurs, agents immobiliers, architectes, etc.); d'un autre côté, ils interviennent fortement dans l'évolution du peuplement des types d'habitats et, plus largement, dans les transformations économiques, symboliques et sociales des espaces urbains.* » (Authier et al, 2010)

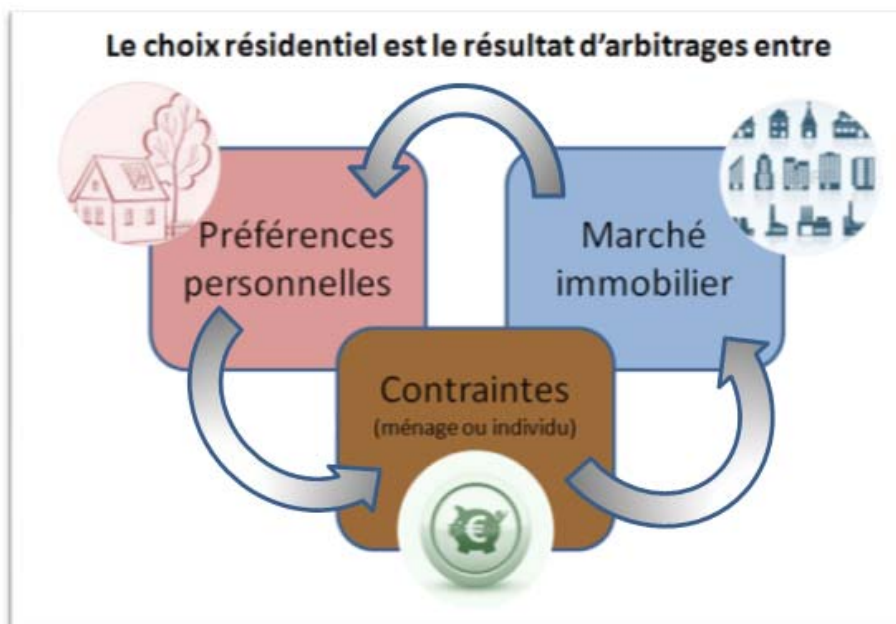
Dans leur ouvrage, Authier et al. notent que la complexité du choix résidentiel provient principalement des arbitrages qui sont à réaliser. Ils définissent l'arbitrage ainsi : « *Un certain nombre de contraintes pèsent [...] sur les ménages et limitent leurs marges de décision et d'action. Elles leur imposent d'aménager des priorités, d'adapter les mécanismes décisionnels, d'ajuster les aspirations initiales à l'univers des possibles. Dès lors, entre aspirations et réalités, des arbitrages s'imposent* » (Authier et al, 2010). La figure suivante (Figure 12) présente notre synthèse du mécanisme décisionnel réalisé par tout un chacun lors du choix résidentiel. Le choix résidentiel réside en une série d'arbitrages entre des préférences personnelles, des contraintes qui pèsent sur le ménage ou l'individu et les réalités du marché immobilier.

---

<sup>10</sup> Famille, amis, proches.

<sup>11</sup> Agents immobiliers, référents sociaux, services d'accompagnement, service à l'aide au logement, bailleurs, notaires, administration publique...

Figure 12 – Le processus décisionnel appliqué au logement



Lecture : le choix résidentiel, une série d'arbitrages entre des préférences personnelles, des contraintes qui pèsent sur le ménage ou l'individu et les réalités du marché immobilier

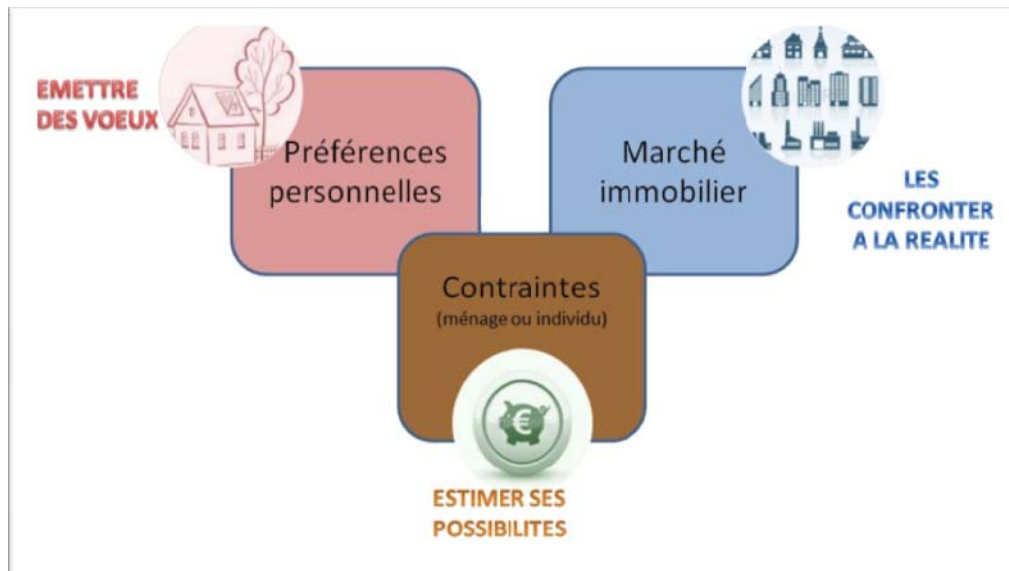
Source : Raton G, d'après Authier et al, 2010

Ajustements, adaptations, aménagement de priorités sont des termes appropriés pour décrire les arbitrages effectués lors du choix du logement, pourtant, ils ne mettent pas toujours en évidence le caractère circulaire et redondant de ces arbitrages. Les arbitrages peuvent également se décrire comme une série d'allers retours successifs entre les aspirations, les contraintes et les réalités du marché immobilier (symbolisés par les flèches de la Figure 12). La confrontation au marché immobilier constitue le point au-delà duquel la boucle est, soit relancée (car les aspirations et les contraintes sont éloignées des réalités du marché), soit arrêtée (après des compromis les aspirations, les contraintes et les préférences personnelles sont en adéquation avec la réalité du marché).

Si la notion de compromis paraît évidente lorsqu'on évoque la question du choix du logement, ce cheminement circulaire et répété qui mène au choix n'est pas toujours conscientisé. Il constitue dans la plupart des cas, un exercice intellectuel classique qui suppose qu'en cas d'insatisfaction de ses besoins, un compromis soit effectué et la boucle relancée. Ce cheminement, dans sa complexité et ses détails, a été au cœur de notre enquête. Cela a permis de déceler un certain nombre de prérequis aux arbitrages. Ainsi, choisir son logement c'est suivre plusieurs étapes préexistantes à la réalisation d'arbitrages, que nous avons fait figurer sur le document suivant (Figure 13).



**Figure 13 – Le processus décisionnel appliqué au logement : des sous-étapes préexistantes aux arbitrages**



Source : D'après Authier et al, 2010 ; Raton, 2014

La première consiste à évaluer ses propres besoins et envies concernant le logement. Ils sont de l'ordre des préférences personnelles et sont très variables d'un individu ou d'un ménage à l'autre. L'idéal de la maison individuelle en est un exemple. Cette étape suppose une part d'introspection. Quel logement est attendu ? Que faut-il pour se sentir bien dans un logement ? Aspirations, valeurs et référents culturels sont mobilisés lors du choix du logement. Ils concernent aussi bien le mode d'habiter (location, accès à la propriété), que le logement en lui-même (caractéristiques de taille, d'agencement intérieur, de localisation).

La seconde étape consiste à évaluer les contraintes qui pèsent sur l'individu ou le ménage. Elles sont d'ordre économique mais aussi social, géographique ou résultent, comme dans le cadre de cette étude, d'une déficience. Ainsi, évaluer ses contraintes, c'est faire émerger les impératifs à respecter et les hiérarchiser. Ils peuvent concerner indistinctement la part du revenu à consacrer au paiement du loyer, l'agencement du logement en fonction des capacités fonctionnelles, la localisation du logement par rapport aux aménités urbaines telles que les écoles, les commerces ou l'emploi. La présence d'un handicap constitue au sein de cette étape une particularité par rapport aux études de population générale sur le choix résidentiel.

La dernière étape consiste à connaître l'offre existante en matière de logement et la solliciter. Cette étape nécessite un certain nombre d'informations préalables sur le marché immobilier :

à qui adresser ma demande ? Quels sont les acteurs qui proposent des offres de logement ? Quels documents fournir ? Les canaux de diffusion des annonces nécessitent d'être connus, au moins partiellement, ce qui permet d'engager de nouvelles recherches d'informations en fonction des préférences et des contraintes personnelles identifiées. Dans cette étape, la sollicitation de son réseau de connaissance est un plus et peut augmenter la connaissance du marché immobilier.

Lors des arbitrages, ces étapes n'apparaissent pas toujours distinctement, pourtant, elles sont indispensables à leur réalisation. L'extrait d'entretien ci-dessous et son analyse détaillée (Encadré 5) illustrent la façon dont ces différentes étapes sont intégrées à un discours plus global composé de retours d'expériences sur les choix de logements antérieurs.

#### **Encadré 5 - Confronter besoins, contraintes et réalités du marché immobilier : extrait d'un entretien individuel avec une personne ayant un handicap auditif**

##### **Légende :**

- **préférences personnelles**
- **contraintes qui pèsent sur l'individu ou le ménage**
- **marché immobilier**

[>Répondant n°4]: « *Pourquoi on a choisi ça [comme logement] ?* »  
« *Avec ma compagne, on voulait pas vivre au centre même de Lyon. C'est ce qu'elle a fait avant, elle habitait à Lyon. On faisait des allers/retours Paris/Lyon. On habitait à côté de Saxe Gambetta. Donc, on savait comment c'était.* »  
« *Avec Aix en Provence, habiter entre la ville et la campagne, on s'est rendu compte que ça nous plaisait. Donc ça nous permettait de partir passer 6 mois à la campagne et passer 6 mois en ville.* »  
« *Donc, il fallait une voiture, et que ce soit plus facile de se garer. Donc on a fait le choix d'habiter dans la banlieue de Lyon.* »  
« *Après on n'avait pas d'idées... fixes. Surtout pas trop cher. Comme c'était assez cher le logement. Donc, on avait cherché du côté de Décines, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin, Vénissieux etc... Après que c'était moins attractif qu'on pensait, notamment Vaulx-en-Velin, Vénissieux, ce n'était pas ce qu'on imaginait.* »  
[...]  
[>Répondant n°4]: « *C'est comme quand j'habitais dans les hlm. C'est des grandes barres d'immeubles. Avec parfois des quartiers avec des difficultés. Après, ça me gêne pas mais bon, comme j'ai vécu déjà un moment là, j'avais envi de changer un peu.* »  
« *Et puis une cousine qui habitait à Avignon, qui a une copine à Oullins. Elle nous a dit d'aller à Oullins. Et on s'est rendu compte qu'on avait l'idée reçue que l'ouest de Lyon, c'était les plus riches, c'était les plus chers, les plus bobos, moi j'avais pas très envie. C'est pas mon style non plus.* »  
« *Donc, on a quand même regardé. On était.....au niveau des travaux de la grande rue d'Oullins qu'ils réaménageaient complètement en collaboration avec le futur métro. Donc, on s'est rendu compte que c'était quand même un petit village. Pas trop chic non plus, et puis...* »

*bon, on a pris des rdv, on a visité. »*

*« On a trouvé des apparts qui étaient pas mal. Donc, on a préparé nos rdv à l'avance et par internet. (...) C'était pile ce qu'il nous fallait. On cherchait un appartement avec une pièce en plus, parce que [prénom de sa compagne] travaille à domicile. On avait besoin de cette pièce pour qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions. Et là, il y avait justement une pièce en plus qui nous correspondait. Il y a un argument qui nous a séduit dans l'appartement c'est que c'est au 7e étage, y a un balcon avec une super belle vue sur tout Lyon Fourvière, la Part Dieu, le Mont Blanc. »*

Ces étapes préalables sont constituantes des arbitrages. Le processus d'arbitrage met en évidence la hiérarchie de critères à remplir. L'extrait d'entretien suivant illustre ces priorités qui émergent lors du choix résidentiel.

#### **Encadré 6 - Faire des arbitrages, l'art de négocier : extrait d'un entretien individuel avec une personne ayant un handicap mental**

[>Question?]: « [pour résumer] *Ce qui est important pour vous dans un logement, c'est qu'il y ait vos parents pas loin, et puis qu'il y ait le métro aussi. C'est ça ?* »

[> Répondant n°31]: « *Oui le métro.* »

[>Question?]: « *Si jamais on vous propose un logement ou y a le métro, et un logement ou y a le bus, vous préférez celui qui a le métro?* »

[> Répondant n°31]: « *Oui mais ça dépend aussi de l'appartement. Si l'appartement bin... y a un balcon, il est bien exposé et tout ça.. Bon, voilà. Ça peut jouer aussi.* »

[>Question?]: « *D'accord. Et s'il y avait un balcon, mais moins de facilité de transport en commun, ça pourrait compenser ?* »

[> Répondant n°31]: « *Oui, voilà, si il y a une pièce en plus, si y a...une salle à manger ou salon, voilà si y a une pièce en plus, voilà...donc oui.* »

[>Question?]: « *Dans ce cas là, ça voudrait le coup de faire plus de trajets...* »

[> Répondant n°31]: « *Oui voilà, tout à fait.* »

[>Question?]: « *Et par rapport à l'éloignement de vos parents. Si vous avez un logement plus grand, un balcon, mais qu'il est un peu plus éloigné de chez vos parents... est-ce que vous le prenez quand même ?* »

[> Répondant n°31]: « *Là, je sais pas... Parce que...ouais, là...* »

[>Question?]: « *Pour vous c'est important qu'ils soient à côté ?* »

[> Répondant n°31]: « *Oui, qu'ils prennent pas la voiture quoi pour y aller.* »

[>Question?]: « *Ah oui, actuellement ils viennent à pied.* »

[> Répondant n°31]: « *Oui, c'est à 1.6 km donc ils viennent à pied.* »

[>Question?]: « *Ils ont une voiture ?* »

[> Répondant n°31]: « *Oui.* »

Si trois étapes préalables ont été isolées ici, c'est parce que chacune est susceptible de constituer une difficulté pour les personnes que nous avons interviewées, ce qui a des conséquences fortes sur la réalisation des arbitrages et plus largement sur le choix résidentiel lui-même.

Les entretiens ont mis en évidence des difficultés concernant : la formulation de préférences, l'évaluation financière de sa situation, la gestion des documents administratifs, la recherche d'information ou la réalisation d'arbitrages supposant de confronter ses possibilités au marché immobilier. Nous détaillons ci-dessous en quoi émettre des vœux, estimer ses possibilités, puis les confronter aux réalités du marché immobilier présente des difficultés, variables selon les individus et plus largement selon le handicap.

### **A. 1 Emettre des vœux : une difficulté liée à une déficience intellectuelle ou au contexte médico-social**

Les entretiens individuels ont révélé que l'étape d'expression des préférences pouvait être un acte difficile pour les personnes ayant un handicap mental et/ou psychique. Selon l'Unapei, « *L'expression « handicap mental » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale)* ». « *Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc. Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne* » (Unapei). Les difficultés de décision complexifient le choix du logement et nécessitent, dès cette étape un accompagnement. Lors des entretiens, nous avons été confrontés à la difficulté que rencontrent les professionnels, celle de recevoir les avis, les préférences sur le logement et sa localisation.

#### **Encadré 7 - Difficulté à parler et à exprimer des préférences pour des personnes ayant un handicap psychique et mental**

[>Répondant n°54]: « *Vous savez quand le psychiatre (...) il a dit, il faudrait changer les médicaments et tout, et... (...) Pour parler, pour savoir s'il faut continuer le traitement du soir ou s'il faut l'arrêter. Parce que c'est vrai que, des fois, je réussi à parler, comme maintenant là [évoque l'entretien en cours], et euh, ils comprennent pas pourquoi. Ils veulent savoir d'où ça vient.* »

Si les personnes ayant un handicap mental ou psychique sont particulièrement concernées par cette difficulté d'expression de préférences personnelles intervenant dans le choix du logement, nous avons pu observer que les personnes qui ont eu un parcours institutionnel en établissement médico-social avant l'âge adulte sont également concernées, et ce, quel que soit le handicap. Elles expriment en effet difficilement leurs préférences car elles rencontrent des difficultés à effectuer des choix ou n'y sont pas habituées. Pour elles, c'est toute la question du choix, de la contrainte du handicap et des possibilités d'agir seules qui se pose et influence le discours. Dans ces structures, les professionnels parlent de "prise en charge" pour les enfants, d'évaluation de leurs "capacités" et "incapacités", d'implication personnelle à travers la "participation" de l'enfant à ses activités quotidiennes, d'objectif d' "autonomie". Ces termes appartenant à un vocabulaire institutionnel ont été présents dans les entretiens. Ils sont constitutifs d'un discours sur l'autonomie des personnes handicapées et sont très présents dès lors que la question d'un choix est évoquée, qu'il soit résidentiel ou autre.

**Figure 14 - La réalité du « choix » appliqué ou non au logement. Exemple du choix limité dès l'école**

[Répondant n°2]: *« Comment je vais dire...classe culturelle... C'est un peu des classes qui nous apprennent un peu à se débrouiller dans la vie ... Mais euh, maintenant, moi, je pense que ça existe beaucoup moins parce que c'est plus... Avant, bin on appelait ça handicapé, on lui promettait pas vraiment un avenir professionnel. Donc la personne qui avait un lourd handicap bin, on les dirigeait souvent vers des foyers de vie quoi. Et donc, du coup c'était un peu euh... l'avant, l'avant foyer de vie.*

*Moi ça me plaisait pas trop. Parce que j'avais pas envie de... déjà j'avais pas envie d'aller dans un foyer de vie mais bon. C'était un peu compliqué quoi. Euh, et puis c'était aussi bin, la mentalité quoi du moment puisque, on nous disant toujours, voilà, tu as un lourd handicap, ça va être difficile pour toi donc... Alors à moins d'avoir un caractère vraiment très trempé et d'y arriver... euh c'était un peu difficile quoi parfois. »*

[Répondant n°2]: *« Quand on arrive à 20 ans, dans (...) dans ce centre, c'est où on va dans la section adulte, si y a des places. Si y a pas de places, ils sont tenus par la loi de... de... qu'on reste encore sur place mais si on a une place ailleurs et bin on est obligé de l'accepter. On est obligé de l'accepter, ou sinon on retourne dans le milieu familial. »*

Source : Entretiens individuels, RATON G, 2014. Extrait d'un entretien avec une personne ayant un handicap moteur

Si ces exemples concernent une période antérieure au premier choix résidentiel, ils marquent profondément le discours et illustrent toute la particularité de cet acte de choix du logement qui renvoie plus largement à la possibilité de s'exprimer, de revendiquer une opinion personnelle ou un choix de vie.

Plus largement, pour les personnes interviewées, évoquer le choix résidentiel c'est tout simplement poser la question du choix. Celle-ci ne peut s'appréhender qu'en prenant en compte le contexte médico-social dans lequel ils ont vécu ou grandi, les méthodes et les principes d'accompagnement des personnes handicapées par les professionnels.

Bien que les personnes interviewées aient toutes en commun d'avoir vécu en autonomie dans un logement et d'être autonomes sur de nombreuses tâches, les expériences décrites sont empreintes d'un vocabulaire institutionnel lié aux expériences plus ou moins longues dans des établissements médico-social ou des structures d'accompagnement. Ainsi, dans les mots utilisés, des parallèles entre vocabulaire institutionnel et choix du logement ont pu être détectés, comme l'usage du terme 'liste d'attente', 'en attente d'une attribution' (comme d'une place en foyer, ou d'une place en ESAT). C'est particulièrement vrai pour les personnes travaillant à l'ESAT (Encadré 8).

#### **Encadré 8 - Un vocabulaire similaire pour l'attribution d'un logement ou pour l'attribution d'une place en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)**

[>Question?]: « *Vous vous souvenez des démarches que vous avez dû faire [pour la demande de logement] ?* »

[>Répondant n°54]: « *C'est moi, avec l'Adapei.* »

[>Question?]: « *Ils vous ont fait plusieurs propositions ?* »

[>Répondant n°54]: « *Oui, ils m'ont mis sur la liste d'attente. C'est comme, si vous voulez rentrer à l'ESAT.* »

**Source : Entretiens individuels RATON G, 2014. Extrait d'un entretien avec une personne ayant un handicap mental**

L'expression de vœux nécessite une réflexion préalable et une habitude dont on retrouve les origines avant même la première expérience de choix du logement. Or ce mécanisme d'introspection, de réflexion sur ses propres besoins et envies n'a pas toujours été possible ou facilité lors du parcours institutionnel.

#### ***A. 2 Evaluer ses contraintes : des difficultés fonctionnelles ou cognitives qui complexifient la gestion administrative ou financière***

Estimer ses possibilités suppose des compétences de gestion de ses comptes et de réalisation des démarches administratives. Suivant la nature du handicap et le degré d'invalidité ou la

présence de troubles cognitifs, cette étape peut comporter des difficultés. Les extraits d'entretiens ci-dessous évoquent cette difficulté, dans ses variantes.

#### **Encadré 9 - Recours à un aidant pour les démarches administratives : extrait d'un entretien avec un personne ayant un handicap visuel**

[>Question?]: « *Et vous avez déjà fait un dossier?* » [dossier logement social]  
[>Répondant n°37]: « *Oh là là, j'ai fait faire plusieurs demandes. Parce que c'est pas moi qui m'occupe des papiers, je vois pas.* »

#### **Encadré 10 - La difficulté de gérer son budget : extrait d'un entretien avec une personne ayant un handicap mental**

[> Répondant n°31]: « *Parce que bon, si on fait pas attention, après on a une note... C'est pas toujours facile de gérer son budget.* »

#### **Encadré 11 - Effectuer des démarches administratives, quand le contexte institutionnel décourage : extrait d'entretiens avec des personnes ayant un handicap moteur**

[Répondant n°2]: « *Moi je me battais beaucoup contre le foyer pour faire le plus d'administratif possible. Même si c'est pas très drôle à faire, mais ça reste mon administratif quoi ! Juste une petite anecdote : au début le foyer remplissait mes impôts. Sans me le dire. Alors moi un jour, j'arrive et je dis : « mais c'est bizarre, je ne reçois jamais ma fiche d'impôt ». Et puis, ils m'ont dit : « oh non mais t'inquiète pas, on l'a fait et tout ». « Mais si je m'inquiète », j'ai dit. J'ai dit : « je vois pas pourquoi vous faites mes impôts, vous êtes pas mes tuteurs, vous êtes rien du tout ». Alors ça m'a un peu... il y a certaines personnes, ça leur va très bien, parce que ... ils veulent rester...C'est un univers où... dans le milieu du handicap, les foyers c'est un peu... on veut pas nous déranger on a l'impression. Donc on va pas vous embêter, on va le faire pour vous. Alors, que c'est pas du tout l'idée quoi. Ça se passe pas comme ça quoi normalement. »*

[> Répondant n°44]: « *Les personnes dans nos situations, assez tôt, on est confronté quand même, a beaucoup de papiers, puisque bon... Encore, quand on a 20 ans, bon, (...) on sort pas tout de suite de chez ses parents, donc... Mais là...on rentre dans le bain, enfin moi, le sentiment que j'ai eu, c'est que, après que j'ai fini mes études, enfin jusqu'à 20 ans quoi, où j'ai quitté mon centre, j'ai commencé à avoir une allocation. Bin, moi je trouve...c'était très... ça a pas été progressif. Moi je trouve ça a été très violent, ça a été très brutal, c'est à dire on est passé des cours... et j'ai senti le truc comme...le lendemain, hop, c'est comme si qu'on te... le lendemain, sans prévenir, hop on te lâche, j'ai senti un peu les choses comme ça, un peu lâché dans la nature.* »

[Répondant n°3]: « *Surtout que, en plus, quand vous débarquez en ville, à 20 ans... les démarches administratives...tout ça, c'est pas forcément évident, ça me faisait peur.* »

Source : Entretiens individuels RATON G, 2014. Extrait d'un entretien avec une personne ayant un handicap moteur

### *A. 3 Avoir de l'information sur le marché immobilier : les préférences individuelles s'exercent dans le cadre contraint du marché immobilier*

Cette étape nécessite un certain nombre d'informations préalables sur le marché immobilier. Si dans tous les cas, au moins un interlocuteur institutionnel est connu, nous avons observé que c'est rarement l'ensemble des acteurs du marché immobilier qui sont connus puis mobilisés. Très souvent, un seul canal est privilégié soit par connaissance préalable de son existence, soit par mise en relation par un proche (Encadré 12). D'autre part, l'ensemble des personnes interviewées se plaignent d'un manque d'information sur les logements qui seraient adaptés à leurs besoins dans le Grand Lyon (cf. Logement adapté, chapitre 2).

La difficulté réside également dans le fait de confronter des vœux et des contraintes aux réalités du marché immobilier. Cela nécessite également des facultés de conceptualisation et de communication. *« L'étude des choix consiste alors à établir les différentes hiérarchies que les ménages établissent pour prendre leur décision. Ces choix résultent des contraintes budgétaires mais également de l'offre de logements sur le marché et de la politique de crédit »* (Authier et al, p. 55).

Compte tenu de la complexité du marché immobilier, c'est lors de cette étape de recherche des annonces, ou de soumission de dossier aux bailleurs sociaux qu'une grande partie des informations sont acquises sur le marché immobilier. L'étape de recherche, de consultation des annonces est donc primordiale dans le processus de connaissance du marché immobilier. Les ajustements entre préférences individuelles, contraintes et réalités du marché immobilier ne débutent qu'à partir de cette étape.

#### **Encadré 12 - Savoir à qui s'adresser et ou chercher un logement : extrait d'entretiens illustrant les difficultés d'accès aux informations sur le marché immobilier**

##### Handicap visuel

[> Répondant n°22]: *« Parce que ...je savais pas trop où chercher, ni comment chercher... Je connaissais cette personne, je lui ai dit, bah tiens, est-ce que tu... »*

[> Répondant n°22]: *« Comme la [nom du bailleur social précédent] ne pouvait pas me proposer mieux à tarif raisonnable et bin j'ai cassé ma tirelire. Je suis allé voir le banquier. Je lui ai demandé de me prêter de l'argent pour aller habiter en face, dans un appartement plus grand, beaucoup plus lumineux, avec des pièces plus grandes. »*

[> Répondant n°37]: *« Justement j'ai une conseillère en logement qui doit venir me voir dans peu de temps. Seulement, il faut qu'elle ait le dossier pour me faire signer vous voyez. Pour faire avancer l'affaire. »*

[>Question?]: *« Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce qui vous amené à venir dans ce logement là en particulier ? »*



[> Répondant n°22]: « *Le hasard. Alors le hasard... J'avais trouvé un emploi pour revenir sur Lyon. J'ai une amie qui travaille à la [nom d'un bailleur social]. Je l'ai appelé, je connaissais bien sa famille, je l'ai appelé... elle m'a dit, on a des appartements dans différents quartiers, notamment à la Duchère. Y en a qui sont libres. Je suis allé voir.* »

(...)

[>Question?]: « *Vous vous êtes orienté vers le logement social...* »

[> Répondant n°22]: « *C'est par hasard. Par hasard, et en plus, bon, le coût... Bah je visais pas le coût en fait au départ...mais euh... et puis cet appartement il avait une belle exposition...il était au 16<sup>e</sup> étage, 16e sur 17.* »

### Handicap auditif

[>Question?]: *Vous avez trouvé avec des agences immobilières?*

[>Répondant n°4]: « *Ça toujours été des agences immobilières. Sur des sites comme loyer.com, paru/vendu, des choses comme ça. Et puis, on a fait des recherches. On a listé les appartements qui nous intéressaient, et après c'est la mère de [nom de sa compagne] qui a pris des rdv par téléphone. On est venu une semaine (...) et pendant une semaine on a fait que ça. C'était chaud parce qu'on avait mis le préavis, sans encore avoir trouvé un appartement. Et le préavis, c'était un mois.* »

### Handicap mental et ou psychique

[>Question?]: « *Est-ce que vous pouvez me reparler de ...comment s'est passé le dossier que vous avez fait à l'OPAC ?* »

[>Répondant n°46]: « *Bin, à vrai dire j'harcelais, je les harcelais. J'allais tous les jours chez eux, parce que, comme l'éducatrice elle m'a dit qu'il fallait vite que je parte, parce qu'elle voulait pas que je refasse une dépression... alors, j'allais à l'OPAC, j'allais partout, tous les jours. Pour voir si...si y avait un appartement. Et après, comme ils étaient un peu trop longs, ça m'a... enfin, à mon gout, alors j'ai demandé à l'éducatrice qu'elle fasse une lettre comme quoi c'était urgent. Et du coup, ça a pu... »*

[>Question?]: « *C'est comme ça que vous avez trouvé ?* »

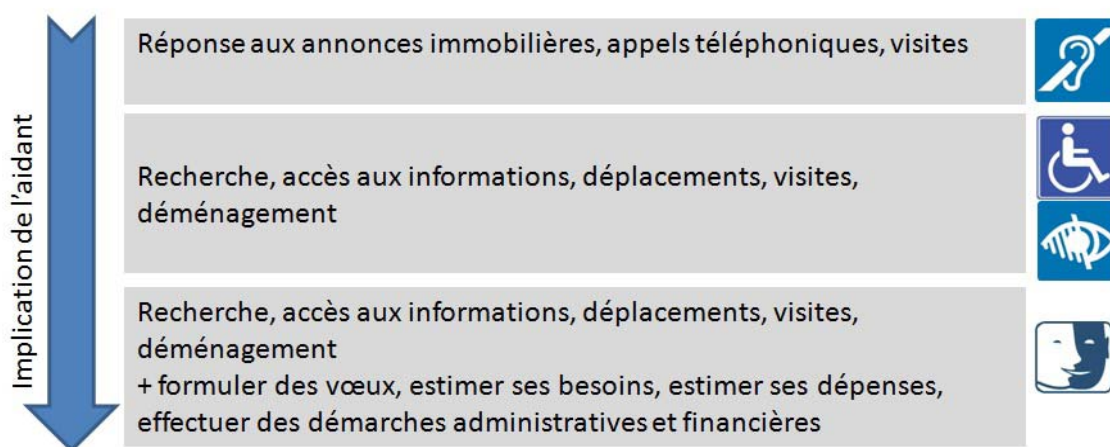
[>Répondant n°46]: « *Oui.* »

## **A. 4 Faire des arbitrages : entre autonomie et recours à un aidant**

Il ressort nettement des extraits d'entretiens précédents que le processus d'arbitrage des personnes handicapées est jalonné par le recours à un aidant. Le choix résidentiel implique pour les personnes handicapées, plus que pour les autres personnes, le recours à un aidant dans les différentes étapes du choix. Le degré d'implication de cet aidant varie selon l'individu et ses possibilités de mener les étapes mentionnées en plus ou moins grande autonomie. Pourtant, au-delà des particularités individuelles, l'enquête révèle de grandes tendances et des degrés variables de recours à un aidant suivant le handicap (Figure 15).

Ainsi les personnes ayant un handicap auditif ont recours à un aidant particulièrement pour passer des appels téléphoniques, répondre aux annonces immobilières et faire des visites, tandis que les personnes ayant un handicap moteur ou visuel ont plus recours à de l'aide pour la recherche et l'accès aux informations, les déplacements les visites et le déménagement. Les personnes ayant un handicap mental ou psychique ont besoin d'un aidant non seulement pour ces étapes de démarches actives, mais également pour formuler des préférences, estimer leurs besoins en termes de logement et de localisation, estimer la part du revenu à consacrer au loyer et réaliser les démarches administratives et financières.

**Figure 15 - Recours à un aidant à des degrés variables suivant les individus et selon le handicap**



Source : Enquêtes G.R 2014

Ainsi, au-delà des capacités de chacun à réaliser des démarches administratives, financières, à entrer en communication avec un tiers, à formuler des vœux, on observe une implication de l'aidant plus importante pour les personnes ayant un handicap mental que pour les personnes ayant un handicap auditif. La flèche bleue de la Figure 15 indique ce degré croissant d'implication de l'aidant.

La nécessité de recourir à un aidant pour retranscrire un besoin augmente le risque d'insatisfaction. Plus l'implication de l'aidant est importante et plus ce risque est élevé. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique, ce qui révèle toute l'importance d'un accompagnement de qualité lors de chacune des étapes. La conséquence directe du recours à un aidant peut être : la limitation du nombre de propositions de logement et le manque de satisfaction dans le logement si les étapes de préférences n'ont

pas été retranscrites, notamment lorsqu'un tiers prend lui-même en charge le choix. Nous reviendrons sur ces conséquences dans le chapitre suivant.

### **Encadré 13 - Présence d'un aidant : le besoin d'un accompagnement comme d'un soutien moral jusqu'à l'accompagnement pour des tâches précises**

#### **a) Recours à un aidant comme soutien d'aide à la décision : le cas d'une personne ayant un handicap mental**

##### Handicap mental

[> Répondant n°31]: « Ça fait deux ans que je suis propriétaire, complètement. »  
(...)

[> Répondant n°31]: « Bin, je suis allé avec mon père. Bin, c'est moi qui ait tout signé, et il supervisait quoi. Un petit peu. Si je comprenais pas quelque chose, je demandais à mon père... Voila. Mais c'était un peu, ouais, fastidieux quoi. Le temps d'attendre, le temps de faire les papiers... que le notaire après, il...et tout ça. Oui, voilà, s'occuper des papiers, Lyon, tout ça Vénissieux... alors, c'était un peu long. »

#### **b) Recours à un aidant pour prendre des rendez-vous téléphoniques (handicap auditif)**

[>Répondant n°4]: « On a listé les appartements qui nous intéressaient, et après c'est la mère de [nom de sa compagne] qui a pris des rdv par téléphone. »

#### **c) Recours à un aidant pour l'ensemble du choix résidentiel (handicap mental)**

[>Question?]: « Les démarches pour déménager, c'est vous ou bien le foyer ? »

[>Répondant n°54]: « C'est le foyer, parce que nous quand ça sera en déménagement, on sera ici [à l' ESAT], on sera pas chez nous. A moins que le directeur nous dise, bon, restez chez vous parce que vous avez un déménagement à faire, mais si on reste chez nous, je sais pas si on sera payé après. »

[>Question?]: « Ça se fera durant le mois d'aout ? Pendant que l' ESAT est fermé ? »

[>Répondant n°54]: « Ah, ça je peux pas vous dire. Non, je ne sais pas. Personne a la réponse alors. »

#### **d) Recours à un aidant pour la visite des appartements (handicap visuel)**

[>Répondant n°37]: « Je l'ai visité. Je l'ai visité accompagnée de cette personne qui m'a aidé. »

Pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées, les professionnels qui accompagnent les personnes handicapées ont engagé une dynamique cherchant la meilleure réponse possible à un besoin identifié en collaboration avec les personnes

concernées et leurs proches. Les recommandations qui sont tirées par l'ANESM<sup>12</sup> sont applicables au choix résidentiel. Les actions principales à engager sont les suivantes :

*« Il est recommandé que le lieu où il souhaite demeurer, les rythmes et modes de vie qu'il souhaite adopter, les modes de communication qu'il privilégie, soient les premiers fondements des interventions qui lui sont proposées et dispensées, sous réserve des décisions de justice éventuelles » (ANESM, 2008)<sup>13</sup>.*

*« Quand l'utilisateur n'est pas en mesure d'exprimer des choix, il est recommandé aux professionnels de s'appuyer sur la parole et l'expérience des proches ou du représentant légal. Dans ce cas précis, il est recommandé que l'utilisateur soit néanmoins, de manière directe au sein de la structure, consulté et entendu » (ANESM, 2008).*

*« La notion de bienveillance, se situe au niveau de l'intention des professionnels. Elle consiste à aborder l'autre, le plus fragile, avec une attitude positive et avec le souci de faire le bien pour lui » (ANESM, 2008).*

---

Si le choix résidentiel est reconnu comme un acte complexe et important (Authier, 2010), nous avons pu observer que certaines étapes préalables peuvent constituer, chacune, des difficultés importantes suivant l'individu et le handicap. Le processus se complexifie alors, avant même l'étape d'arbitrage, qui est sans doute la plus complexe. Il faut également prendre en compte que, la présence d'un aidant à chacune de ces étapes préalables peut tout à la fois : augmenter l'efficacité de la recherche ou dénaturer l'expression des préférences. Enfin, dans ce contexte de complexité de la prise de décision et du nombre de paramètres à prendre en compte, nous avons pu observer que c'est tout simplement l'acte de choix qui est en question.

Malgré les actions de sensibilisation et les progrès réalisés ces dernières décennies en matière d'insertion des personnes handicapées, il a été très étonnant de constater que l'acte de choix est très encadré, y compris pour des personnes relativement autonomes. Etre confronté à

---

<sup>12</sup> Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

<sup>13</sup> ANESM (2008), La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, 51 p.

la possibilité de choisir semble encore trop rare, pour que, appliqué au choix du logement, celui-ci ne soit délicat à engager.

Une singularité du choix résidentiel des personnes handicapées semble donc être, à ce stade, que le choix rime avec élaboration d'un projet de vie, tel qu'il est conçu dans les structures d'accompagnement de personnes handicapées. Or, ici, il s'agit de recherches de logements autonomes hors infrastructures d'encadrement, comment se fait-il que cet acte de choix ne soit pas davantage individualisé ? Ainsi, le pré-requis pour comprendre les caractéristiques du choix résidentiel des personnes handicapées, c'est d'intégrer que cet acte complexe qu'est le choix résidentiel se pose dans un contexte plus large, qui est tout simplement celui de faire un choix.

## **B. Les besoins en termes d'adaptation intérieure**

Durant les entretiens, les répondants ont été encouragés à expliquer les raisons de leur choix, et ce, pour chacun des logements qu'ils ont occupés. Ils ont évoqué les critères qui ont compté pendant les recherches et au moment de réaliser un choix entre deux logements visités par exemple. Ils ont également pu évoquer le logement idéal et la configuration du logement qui correspond à leur besoin. Nous en faisons ici la synthèse. Si l'on reprend la Figure 13, cette section se concentre donc uniquement sur l'étape d'identification des « préférences personnelles ».

Lorsqu'on évoque l'habitat pour les personnes handicapées, les termes de logement adapté et de logement accessible apparaissent rapidement. Ils ne résument pourtant pas à eux seuls la gamme des logements mobilisables. L'intérêt de ces termes est cependant de proposer un profil type de logements dédiés aux personnes handicapées et à leurs besoins. Selon une définition du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, (MEDTL 2011), « un logement est dit adapté lorsqu'il y a adéquation entre les capacités de la personne handicapée et les caractéristiques du logement pour que la personne puisse y vivre en toute autonomie ». Un logement est dit accessible lorsqu'il respecte « les nouvelles obligations du code de la construction et de l'habitation. C'est-à-dire : qu'un cheminement extérieur et intérieur accessible permet d'atteindre la porte d'entrée du logement ; que la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau ont des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne handicapée » (article R 111-18 et suivants).

Ces deux définitions permettent de fixer le cadre et de préciser l'étendue des besoins vitaux à satisfaire, quel que soit le handicap. Elles font suite à de nombreuses recherches menées sur l'aménagement des logements pour les personnes à mobilité réduite ou utilisateurs de fauteuil roulant. Dans un contexte de vieillissement de la population française et de prise en compte des besoins des personnes handicapées, ces travaux ont permis d'engager des réflexions sur les normes des bâtiments publics (ERP) mais aussi des logements du parc privé ou social. Ils ont abouti à une réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, prise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et applicable depuis le 1er janvier 2007 aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation.

Pour aider à l'application de ces règles par l'ensemble des acteurs de la construction (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques, industriels...), des guides complémentaires ont été diffusés afin d'apporter des explications et des interprétations basées sur des situations précises. Aujourd'hui, ils sont complétés par des guides à l'usage des personnes handicapées rassemblant l'ensemble des droits, des recours possibles pour accéder à un logement adapté.

Malgré ce support technique et informationnel, la question de l'accès au logement pour les personnes handicapées est loin d'être comprise dans son ensemble. Il existe assez peu d'informations sur les besoins réels d'aménagement intérieur pour les personnes handicapées et quand elles existent, c'est surtout le handicap moteur qui est concerné. Or, notre enquête montre que des besoins spécifiques existent pour tous types de handicap.

Le besoin d'aménagement intérieur ne concerne donc pas que les usagers de fauteuils roulants et notre enquête permet de dénoncer cette généralisation. Les premiers entretiens auprès des associations de défense des droits des personnes handicapées ont révélé cet a priori. Lors des premiers contacts, les personnes ressources nous disaient fréquemment, qu'en termes d'aménagement intérieur, nous entendrions beaucoup de choses précises pour le handicap moteur, mais pas pour les autres handicaps, qui n'ont pas de besoins d'aménagement particulier. Il était alors évoqué l'aménagement de visiophones ou de systèmes d'alerte lumineuse pour les personnes ayant un handicap auditif, l'usage d'électroménagers adaptés pour les personnes aveugles. Mais ces aménagements n'influencent pas directement le choix du logement, nous les évoquerons donc peu. La principale conclusion de cette enquête, pour

le volet besoin d'aménagement, devait donc résider dans la grande différenciation entre des besoins d'adaptation à l'intérieur importants pour les personnes ayant un handicap moteur et des besoins minimes pour les autres personnes. Cette section permet de contredire cette hypothèse de départ.

Les personnes enquêtées ont des handicaps variés et des capacités variées à remplir seules les tâches du quotidien comme cuisiner, se laver, effectuer des démarches administratives, faire le ménage ou communiquer. Pour ces raisons, faire émerger des besoins d'équipements intérieurs ou d'agencement du logement, rassemblant un ensemble de détails, de désirs et des besoins variés qui ne sont applicables qu'au niveau individuel peut sembler, aux premiers abords, d'une infinie complexité. Une des premières sources d'étonnement durant les entretiens a été de voir que, pour un même handicap, on retrouve des préférences communes. Ces préférences tiennent à des critères précis, qui une fois satisfaits, permettent de limiter les difficultés du handicap. Pour une personne handicapée, le choix résidentiel c'est donc avant tout, choisir un logement qui offre un confort, facilite l'autonomie et réduit la présence du handicap. Mais derrière les termes de confort et d'autonomie, il y a une variété de définitions, propres à chacun, suivant ses propres besoins, les composantes de sa vie personnelle et professionnelle. Afin de prendre en compte les grandes tendances, tout en conservant la richesse des situations, nous exposons ici, suivant le handicap, les critères communs à satisfaire lors de la recherche de logement mais également les besoins plus particuliers et l'ensemble des raisons invoquées qui mènent à ces préférences.

### **B.1 Les critères à satisfaire pour les personnes ayant un handicap visuel et auditif : des espaces ouverts**

Les logements configurés en espaces ouverts sont très appréciés des personnes mal voyantes ou malentendantes. Parmi les critères de choix les plus évoqués, on retrouve la taille du logement et la luminosité qui participent à cette sensation d'ouverture. Ce critère de luminosité n'a pas été cité par les personnes aveugles même si ce n'est pas sans sens, puisque le rayonnement lumineux se ressent sur la peau. Excepté ce cas particulier, le besoin de lumière a été présent dans la majorité des entretiens avec des personnes ayant un handicap auditif ou visuel (y compris lorsqu'il s'agit d'une cécité profonde). Mais ce critère n'est jamais exprimé seul. La taille du logement et la luminosité sont deux critères exprimés ensemble. La luminosité est décrite en fonction du nombre de fenêtres, de la configuration du bâtiment, de la densité de bâtiments dans le quartier mais aussi par la taille du logement. Luminosité et taille du logement doivent donc se conjuguer. « *Tandis que là, ce qu'il y a de*

*bien, c'est qu'il y a deux fenêtres dans la salle de séjour. Et dans la salle de bain, y a une fenêtre aussi alors on peut ouvrir comme on veut. Tandis que, au 4e étage, il y avait qu'une pauvre fenêtre, mais dans les sanitaires y avait rien. Et c'était petit. Y avait une douche mais la douche, elle était ... Je pouvais pas rentrer, c'était trop... trop étroit, vous comprenez » (Répondant n°22).*

Si la taille du logement et sa luminosité sont très liés, ce n'est pas seulement parce qu'un appartement plus grand possède généralement plus de fenêtres. C'est surtout parce que c'est cet ensemble qui va faciliter les déplacements dans le logement. Ainsi, à la question : *qu'est-ce qui vous a amené à choisir ce logement là en particulier?* , le répondant 22 dit : *« alors, il y a plusieurs choses. Il y a le fait du handicap grandissant, j'avais besoin de...d'espace plus grand pour éviter de me cogner de partout et d'appartement un peu plus lumineux »*. Dans tous les cas, la taille du logement et la luminosité permettent d'atténuer les difficultés du handicap. Les répondants malvoyants expliquent le besoin de luminosité comme à la fois un besoin intuitif et une obsession lors du choix d'un logement. *« Bin, c'est à dire que, quand on a une bonne vue, ça nous travaille moins, donc on peut garder les pièces fermées et finalement le peu de lumière qu'on a, on s'en contente. Au fur à mesure que la vue baisse, et bin, on a besoin de faire rentrer plus de lumière »* (Répondant n°22).

Afin de maximiser la luminosité ou l'ouverture du logement, la configuration du bâtiment et du logement dans le bâtiment sont également pris en compte lors du choix. Là aussi, taille du logement et maximisation de la luminosité sont liés : *« Alors, il était pas mal lumineux, hein, je vais pas dire non plus qu'il était très sombre, il était lumineux...j'habitais au 7e étage, vous voyez...c'était un immeuble traversant donc c'était lumineux, mais les pièces étaient petites »* [*>*Répondant n°22]. Ici, l'immeuble traversant est un plus. Dans d'autres cas, c'est la localisation du logement dans son environnement physique qui est prise en compte. Cela se traduit par une attention à l'exposition du logement et au point de vue sur l'extérieur. Ainsi à la question : *« Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce qui vous a plu dans ce logement, à l'intérieur? »* Le Répondant n°22 répond : *« Pour beaucoup la luminosité. Bon, [...] c'est un immeuble traversant, on est que deux par palier, c'est quand même un élément.... Bon, faut bien s'attendre avec le voisin, là c'est des personnes âgées...ya pas de soucis...et puis voilà, la luminosité, de l'exposition... »*.

Bénéficier d'un point de vue sur la ville est très apprécié par l'ensemble des personnes malvoyantes ou ayant un handicap auditif interviewées. Un personne malvoyante nous dit : *« Et le fait que je vois un peu, j'ai quand même 1/50 de vision [cécité profonde], il me faudrait une vue assez agréable. Pas vivre dans un trou à rat. [...] Ah oui. Une belle vue, une belle*



vue... » [Répondant n°37]. Ce critère revenant souvent dans les entretiens, nous avons observé que de nombreuses personnes interviewées ont habité dans des logements situés dans des quartiers dont l'altitude est suffisante pour offrir une vue dégagée sur l'ensemble urbain. A la question : « *qu'est-ce qui vous a plu dans ce quartier quand vous êtes arrivé ?* », le répondant n°22 répond : « *c'est un quartier qui est très boisé, y a le deuxième parc de Lyon. Voilà, y a ...c'est vert, c'est ...bon, c'est en hauteur... on est au niveau de Fourvière, de la Croix Rousse... donc on respire, y a pas trop de... y avait pas trop de circulation...* » A Lyon, ces quartiers offrant une topographie à relief sont essentiellement situés dans l'ouest lyonnais, par exemple le quartier de Saint Just, de Tassin, d'Oullins.

Dans une logique similaire, une préférence récurrente est celle d'un logement situé aux étages supérieurs d'un immeuble. L'entretien 22 est particulièrement révélateur de cette préférence récurrente dans le parcours résidentiel.

#### **Encadré 14 – Extrait d'entretien illustrant le caractère récurrent du choix d'un logement aux étages supérieurs**

[>Question?] : « *Quand vous choisissez un appartement, le fait que ce soit dans un étage élevé, c'est quelque chose qui revient souvent dans vos choix ?* »

[>Répondant n°22] : « *Oui.* »

[>Question?] : « *Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi ?* »

[>Répondant n°22] : *Je sais pas, l'impression de respirer...de... Plus de lumière, plus longtemps en général... Quand y a pas de vis-à-vis, y a pas de problème, mais dès que vous avez un peu de vis-à-vis, y a tout de suite moins de lumière, quand on est dans les étages inférieurs (...) J'avais visité un appartement au 4e dans cet immeuble. Pff...Vous voyez, tout de suite c'était... j'étais moins attiré. L'appartement était exactement le même [dans le même immeuble que le logement précédent]... Mais, voilà, bon je venais du 16e [étage], j'arrive au 4e étage, tout de suite....c'est un peu plus bruyant...c'est...y a moins de lumière... [...] Je pense que le fait d'avoir habité en centre-ville, d'avoir été un peu privé de ces lumières, d'avoir des vis-à-vis de l'autre côté de la rue, être obligé de vivre avec des rideaux, pas pouvoir ouvrir les fenêtres. Je pense que ça m'a.... ça a influencé le fait de plus vouloir vivre dans ce type de situation. »*

La préférence pour les étages supérieurs est ainsi une composante logique des préférences exprimées précédemment. Habiter à un étage élevé permet de limiter le vis-à-vis et ainsi de maximiser l'entrée de lumière, mais cela engendre d'autres bienfaits : une limitation des bruits de la rue, un sentiment de tranquillité lié à l'absence de visibilité du voisinage et une

meilleure visibilité sur la ville.

Ainsi, de la même façon que besoin de luminosité et taille du logement sont liés, besoin de luminosité et bénéfice d'une vue agréable sont souvent exposés ensemble dans les entretiens. L'habitat aux étages supérieurs d'un immeuble étant particulièrement récurrent dans les entretiens réalisés auprès de personnes ayant un handicap visuel ou auditif, nous avons cherché à en comprendre les raisons. La raison principale tient à la luminosité selon les répondants. [*>Répondant n°4*] : « *C'est surtout qu'il y a beaucoup de lumière. Il y a une bonne quantité de lumière, donc c'est agréable* ». A la question, « *pourquoi c'est important la lumière?* », le répondant n°4, évoque également les fenêtres, la configuration du logement et l'exposition. [*>Répondant n°4*] : *C'est agréable. Et puis à Aix en Provence, on avait un appart qui était transversal, avec des fenêtres de chaque côté. Il y avait le soleil qui se levait d'un côté et qui se couchait de l'autre. Et puis là-bas il fait toujours beau, il y a tout le temps du soleil* ». Si ces critères expriment les caractéristiques concrètes à satisfaire pour augmenter la luminosité, c'est un aspect plus subjectif qui évoque le mieux pour les répondants, la satisfaction maximale en luminosité : la vue agréable vers l'extérieur du logement. Le Répondant n°4 finit son explication en disant : « *Le principal argument qui nous a séduit dans l'appartement, c'est que c'est au 7<sup>e</sup> étage, qu'il y a un balcon, avec une super belle vue sur tout Lyon, Fourvière, La Part Dieu, le Mont Blanc et puis c'est un, un grand appartement.* » On retrouve dans de nombreux entretiens cet attachement au point du vue. Il renforce encore la préférence pour les espaces ouverts. Ici c'est le fait que l'appartement soit ouvert sur la ville qui est mis en avant.

Plusieurs entretiens convergent dans ce sens, néanmoins un témoignage permet de penser que ce critère n'est important que lorsque les déplacements sont aisés dans l'immeuble. En effet, si habiter à un étage élevé suppose de prendre les escaliers ou de rencontrer des difficultés pour sortir du logement, alors ce critère n'est plus aussi valorisé. Lorsque ce point est abordé lors de l'entretien 37 « *le fait que ce soit en étage, c'est... ?* », le répondant indique « *Quelques fois ça me gêne. Surtout quand l'ascenseur est en panne parce que... pour les escaliers c'est difficile. Heureusement qu'il y a des rampes. Mais bon, c'est pas toujours évident.* » (...) *En 2010, c'est arrivé pendant un bon mois (panne d'ascenseur). En 2011 et bin la même chose. 2012, 2013 ça s'est estompé. Et depuis ces temps-ci écoutez... [ça va]. C'est vrai que c'est pénible parce que ...comme je vois très très mal, j'ai beau avoir ma canne, et tout ça mais bon...quand je suis chargée et tout ça...j'apprécie quand même l'ascenseur comme tout le monde.* »

On retrouve ici des points communs entre les personnes ayant un handicap auditif et visuel. Le besoin de lumière est prégnant et cette recherche de lumière passe par la recherche des mêmes types de logement. Dans le cas des personnes ayant un handicap auditif, la maximisation de la luminosité dans l'appartement répond à un besoin de confort de communication. Il permet par exemple de lire plus facilement sur les lèvres, de percevoir l'ensemble du logement en un coup d'œil. Pour cette raison, les cuisines à l'américaine sont particulièrement appréciées. Une personne interviewée explique que lorsqu'il faut cuisiner en présence des invités, c'est toujours un moment où elle est à l'écart. Ce n'est pas grave en soit explique-t-elle, si ce n'est que, quand on a un handicap auditif, on ressent ça tous les jours. Elle explique que depuis que sa cuisine est ouverte sur le salon, elle a l'impression de participer beaucoup plus et de ne jamais être isolée. Satisfaire ces critères de luminosité, d'ouverture amène donc un confort de communication et permet de réduire le sentiment d'exclusion souvent ressenti par les personnes malentendantes. Il permet aussi de rassurer, la vue sur tout le logement permettant de compenser la perte auditive, elle constitue un système d'alerte. Si maximiser l'ouverture dans le logement est une priorité pour les personnes ayant un handicap auditif, nous avons pu observer que la satisfaction de ce critère ne facilite pas seulement la communication mais renforce la place de l'individu dans sa sphère familiale, voir sociale. Ainsi, une femme malentendante nous explique qu'elle ne pourrait pas garder ses petits enfants sans cette configuration du logement en espace ouvert. Cela lui permet de savoir où ils sont et ce qu'ils font, tout en s'occupant à d'autres tâches. Le stress généré par l'absence de visualisation sur l'ensemble du logement est particulièrement fort chez les mères de familles ayant un handicap auditif. C'est une des raisons pour lesquelles satisfaire ces critères lors du choix du logement est plus qu'essentiel. Au-delà d'une question de confort, c'est aussi un moyen de renforcer son rôle social et familial.

Ainsi, on remarque que si les raisons invoquées sont différentes, les préférences en termes d'agencement intérieur et de choix du logement sont similaires pour les personnes ayant un handicap visuel et auditif.

Pour cette raison, les stratégies développées pour améliorer le confort intérieur sont également similaires. Les entretiens révèlent un ensemble de stratégies visant à améliorer le confort intérieur. Afin de maximiser la luminosité, des aménagements sont ainsi effectués, comme par exemple découper les portes du logement ou les enlever. Ces aménagements relativement faciles à réaliser permettent de maximiser l'ouverture dans le logement et sont entrepris de manière très courante par les personnes interviewées, qui ont répétés ces aménagements dans tous leurs logements. « *J'ai fait découper mes portes. Sur une hauteur de 1,50 m, enfin 1,50 m*

à peu près. Les portes font deux mètres » (...) « J'ai supprimé des portes. Des portes que je trouvais...dont je trouvais pas la nécessité. Bon, je les ai pas jetées, si je veux les remettre un jour je les ai, mais bon, je...pour le moment elles me gênent plus qu'elles me sont utiles. Donc euh...je les ai retirées « [Répondant n°22]. Ce type d'aménagement est courant aussi bien pour les personnes malvoyantes que pour les personnes ayant un handicap auditif.

Notons que ces remarques ne concernent pas les personnes non-voyantes. Les entretiens n'ont concerné que deux personnes aveugles et nous manquons d'informations pour détailler davantage les préférences intérieures. Ces deux entretiens n'ont pas révélé de préférences spécifiques en termes d'aménagement intérieur, alors que des préférences en termes de choix de localisation du logement dans la ville ressortent clairement<sup>14</sup>.

Pour synthétiser, les logements configurés en espaces ouverts sont très appréciés des personnes ayant un handicap visuel ou auditif. Plus concrètement, les critères à satisfaire sont : un logement lumineux, ayant peu de portes ou des portes ajourées, un espace cuisine ouvert sur le salon, de grandes pièces, peu de vis-à-vis, peu bruyant, de préférence situé en hauteur (relief ou étage), avec ascenseur fonctionnel toute l'année et bénéficiant d'une vue dégagée et agréable.

## **B. 2 Trois ensemble de critères à satisfaire pour les personnes ayant un handicap moteur**

Pour les personnes ayant un handicap moteur interviewées, le besoin essentiel est de trois ordres : pouvoir circuler aisément dans le logement, pouvoir circuler aisément du logement à la voirie et bénéficier d'aménagements intérieurs qui favorisent l'autonomie. Ces besoins répondent en fait, aux définitions du logement adapté et du logement accessible présentées plus haut. Comme évoqué, les besoins d'aménagement intérieur et les préférences en termes de choix de logement des personnes ayant un handicap moteur sont bien mieux connus que pour les autres handicaps. Nous passerons ainsi plus rapidement sur certains aspects, la littérature sur le sujet étant plus fournie.

---

<sup>14</sup> Elles seront exposées dans le chapitre suivant.

## 1. Circuler dans le logement

En termes de circulation à l'intérieur du logement, le logement doit bénéficier des caractéristiques dimensionnelles définies par l'article R 111-18 et suivants, c'est-à-dire : « *la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau ont des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne handicapée* ».

Ce besoin essentiel conduit les personnes interviewées, à se tourner lors de la recherche de logement vers les logements neufs, qui respectent davantage ces normes. Dans de nombreux cas, les personnes interviewées n'essaient pas de démarcher des propriétaires de logements d'immeubles anciens, redoutant que la configuration des lieux (intérieur du logement et espaces communs) ne permette pas la circulation, même lorsque des travaux d'aménagement ont été effectués ou sont envisagés.

Afin de circuler aisément, le logement ne doit pas seulement remplir des conditions dimensionnelles permettant le passage d'un fauteuil roulant d'une pièce à une autre (portes larges), il doit également être spacieux. Cela implique une large préférence pour les logements dont les pièces sont grandes, non seulement dans les espaces où cela est indispensable comme dans les sanitaires ou les couloirs, mais aussi dans l'ensemble des pièces comme le salon et la chambre. Dans l'objectif d'une circulation facilitée, les espaces ouverts sont donc, là aussi, préférés. Les portes sont enlevées ou découpées. Les cuisines américaines sont également estimées comme un vrai plus pour faciliter la circulation et la communication.

Le choix de logements spacieux est d'autant plus important que le handicap est lourd et que des équipements tels que des appareils respiratoires sont nécessaires. Pour ces raisons, certaines personnes interviewées privilégient la vie en colocation, comme stratégie permettant l'accès (financier) à ce type de bien. Compte tenu des besoins en espace, les personnes qui vivent seules recherchent des logements de type F2 ou F3, le choix de la taille du logement devant prendre en compte non seulement le nombre de personnes qui y vivent, mais le nombre de personnes qui sont amenés à y venir fréquemment (personnel de soin...).

Si les espaces ouverts facilitent la circulation, les personnes interviewées évoquent également le besoin de disposer dans le logement, d'endroits privatifs où il est possible de s'isoler du reste du logement, de fermer la porte. La raison essentielle est liée à la présence systématique, pour les personnes ayant un handicap moteur, d'une ou plusieurs auxiliaires de vie, et ce,

plusieurs heures par jour ou 24 heures sur 24. Le passage régulier de personnel de ménage, d'auxiliaires, de médecins ou d'aidants, renforce le besoin d'intimité qui s'exprime alors par le choix d'un logement dans lequel il est possible de disposer : d'une chambre privative (chambre fermée, suite parentale ou salle de bain jouxtant une chambre), d'un bureau exclusif, voire d'une chambre d'amis qui puissent servir de salle de repos pour les auxiliaires. L'entretien 2 illustre ce besoin. La personne interviewée évoque son ancien logement. Il vivait en colocation avec une personne ayant un handicap moteur<sup>15</sup>. Mutualisant les heures d'auxiliaires de vie afin de bénéficier d'un service d'auxiliaire 24h/24, le répondant explique que le choix du logement a été très dépendant de la possibilité d'avoir un endroit privatif pour chacun mais aussi pour le personnel d'aide à domicile. Répondant n°2 : *« dans l'appartement, ce qu'on avait demandé aussi, c'était... ce qu'on voulait absolument c'était un trois pièces. Parce que, on voulait que l'auxiliaire de vie, elle puisse avoir une pièce. Alors, autant pour nous que pour les auxiliaires, pour avoir un moyen de... un peu, avoir son moment à soi quoi. Dans cet entretien, le besoin d'intimité est particulièrement bien illustré et représentatif des besoins évoqués dans les autres entretiens. Répondant n°2 : « Alors, voilà, là on discute et tout...<sup>16</sup> et l'auxiliaire de vie, il reste dans l'autre pièce. Bon, si j'ai besoin, je l'appelle mais ... c'est l'idée quoi. Si j'ai de la famille, des amis ou autre, bin parfois, il reste à côté quoi. Il se mêle pas à ma famille. C'est pas que je veux pas qu'il soit mêlé à ma famille mais après...Et puis, même, quand il y a des moments, des moments calmes où y a pas grand chose, je sors mon ordinateur... Bin, même eux, si ils veulent se poser pour lire, se reposer simplement. »* Les logements qui offrent à la fois des espaces communs ouverts permettant de circuler aisément sans aide, et des espaces privatifs permettant de s'isoler sont appréciés. De ce fait, certaines configurations sont de fait rejetées comme : les logements dont les pièces sont configurés en enfilade ou les logements où les couloirs sont trop nombreux. Ces arguments encouragent de nouveau les futurs locataires à se tourner vers des logements neufs ou ces configurations sont moins courantes.

Afin de faciliter la circulation, les logements à étage ou possédant des marches sont le plus souvent exclus, à moins que le logement (maison) possède un ascenseur interne ou un nombre de marches très limité dans le cas d'un handicap lié à la marche (comme dans l'entretien 57, voir ci-dessous). Pourtant, on retrouve très souvent dans le parcours résidentiel des

---

<sup>15</sup> [<sup>></sup>Répondant n°2] : *En fait, comme c'est des grands appartements, ça fait vite, plus cher quoi.*

<sup>16</sup> Le répondant évoque l'entretien qui est en train de se réaliser avec l'enquêteur.

répondants, l'occupation d'une maison individuelle parentale qui revêt ces critères. Pour les personnes qui ont un handicap de naissance, la déclaration du handicap coïncide souvent avec un déménagement dans une maison individuelle, de préférence de plain-pied, mais parfois avec étage. Les solutions telles que les ascenseurs, l'installation de barres latérales (aux murs ou dans les escaliers) adaptées au handicap, ou d'espaces de vie au rez-de-chaussée sont alors privilégiées. Nous reviendrons ultérieurement sur ces aspects qui tiennent moins des préférences personnelles que des expériences du parcours résidentiel, pour autant elles influencent fortement les choix futurs en matière d'habitat.

[>Question?]: « *Vous m'avez dit qu'il y a un étage dans la maison ?* »  
[>Répondant n°57]: « *Oui. J'ai 5 marches en tout. Moi je peux les monter grâce au...à des barres que mon père a fixées. Je peux me déplacer toute seule debout avec un cadre.* »

[>Question?]: « *Et votre chambre, elle se trouve à l'étage ?* »  
[>Répondant n°57]: « *Oui, sur la gauche.* »  
[...]

[>Question?]: « *C'était quoi les premiers aménagements dans la maison ?* »  
[>Répondant n°57]: « *C'était les barres. Les barres pour me tenir, parce que j'arrive pas à me tenir toute seule. Je m'appuie sur les murs, mais bon... J'ai demandé à mon père, "Papa, tu peux me fixer des barres, pour que je me tienne toute seule", pour...plus à l'aise quoi. Donc...bon.* »

[>Question?]: « *Ce sont des barres le long des murs ?* »  
[>Répondant n°57]: « *Oui.* »

[>Question?]: « *Et pour aller dans les escaliers ?* »  
[>Répondant n°57]: « *Oui.* »

[>Question?]: « *Donc, vous n'utilisez pas le fauteuil quand vous êtes à la maison.* »  
[>Répondant n°57]: « *Non.* »

## 2. Circuler du logement vers la voirie : faciliter la chaîne de déplacement

Outre la circulation à l'intérieur du logement, les personnes interviewées prêtent une grande attention à la circulation vers les parties communes de l'immeuble et à l'accessibilité à la voirie.

Pour faciliter les déplacements du logement vers l'extérieur, la localisation du logement au rez-de-chaussée est souvent citée comme indispensable. Pour autant, l'assurance de disposer d'un ascenseur fonctionnel toute l'année peut largement annuler cette priorité. Dans les faits, ce service est rarement garanti (notamment dans les logements sociaux). Dans ce cas, une localisation au rez-de-chaussée garantit une grande sérénité. Remarquant que le critère « habiter au rez-de-chaussée » est important et redondant, nous posons la question suivante au

répondant 44 « *oui, je comprends bien que, d'être au rez-de-chaussée, pour vous, c'est vraiment important..* » ; qui nous répond : « *voilà. Et puis, j'ai connu ça, donc je sais ce que ça peut m'apporter. Oui, donc voilà, j'en parle aussi en connaissance de cause quoi* ». Un logement au rez-de-chaussée garantit qu'il y ait un minimum de marches, pourtant certains immeubles possèdent parfois des marches au niveau du perron, qui sont moins fonctionnelles que d'apparat. Les personnes interviewées y sont donc très attentives lors des visites. Les éventuels passages permettant leur contournement ne doivent pas être trop distants et faciliter le lien vers le parking ou les transports en commun. Une personne fait ainsi référence à un passage avec porte automatique dans son immeuble qui est exclusivement réservé aux personnes handicapées moteur. Ce passage est jaloué par les autres habitants, car il mène plus directement que la porte principale à l'arrêt de tram.

La localisation au rez-de-chaussée est d'autant plus importante que la personne est un actif et a des impératifs horaires importants. Une personne salariée d'une association évoque ainsi les difficultés causées par une panne d'ascenseur et son impossibilité à sortir de chez lui pendant plusieurs jours, alors que des rendez-vous professionnels étaient programmés.

La perspective d'être bloqué chez soi constitue un élément déterminant lors du choix du logement et oriente les personnes ayant un handicap moteur vers les logements en rez-de-chaussée. Pourtant, régulièrement les répondants ont évoqué, comme une revendication, que le fait qu'avoir un handicap moteur ne devait pas les obliger à vivre toute leur vie au rez-de-chaussée. Pour tout un chacun, le rez-de-chaussée présente moins d'avantages en termes de sécurité<sup>17</sup>, même si cette localisation offre parfois la possibilité de bénéficier d'un extérieur. « *Nous aussi on a le droit de bénéficier des avantages d'un logement aux étages supérieurs* », voilà des réflexions qui sont revenues comme des leitmotivs lors des entretiens. Ces remarques récusent aussi les propositions des bailleurs sociaux, programmes de logement neufs, ou services d'accompagnement, qui considèrent de fait qu'un logement aux étages supérieurs est non approprié. Cet a priori est cependant bien ancré si on se réfère au témoignage d'une personne travaillant pour un bailleur social qui va plus loin, considérant que proposer un logement aux étages supérieurs à une personne ayant un handicap moteur constitue une maladresse, une remarque déplacée qui illustre un manque de jugement.

---

<sup>17</sup> Nécessite de fermer les volets ou de ranger les objets situés sur la terrasse par exemple lors de chaque déplacement à l'extérieur du logement ou la nuit.



Pour les personnes ayant le permis de conduire, et dans une logique similaire, les logements possédant un garage jouxtant l'appartement sont très sollicités. Le témoignage d'une personne portant une prothèse est particulièrement illustratif de ce besoin.

Répondant 7 :

« Alors, je voulais absolument en fait, le garage et un balcon. »

« Mon critère était...en étage, y a pas de problème, mais il faut qu'il y ait un ascenseur, pas forcément de marche, d'escalier, ou sinon la possibilité avec une poussette ou autre de pouvoir contourner ces marches la, parce que moi si je suis en fauteuil. Parce que j'utilise les trois modes, moi je suis appareillée constamment [prothèse], j'utilise les béquilles et j'utilise le fauteuil, donc j'ai les trois éléments ».

[...]

« Donc en fait mon périmètre de marche, sans être fatiguée c'est de 100 mètres. Voilà, sinon je me fatigue. Et dans la vie courante, on est amené...je suis seule, je suis célibataire, sans enfant, et donc dans la vie courante et bin, on a besoin de faire ses courses et donc la voiture pour moi est indissociable de ma personne.

C'est comme si vous vous levez le matin, pour pouvoir vous lever et sortir de chez vous, vous utilisez une paire de chaussures. Et bin la voiture, c'est ma paire de chaussures. Dans l'absolu. Voilà. »

[...]

« Moi, je ne pas tenir plus de 10 minutes debout. En fait, il est beaucoup plus éprouvant pour moi de rester dans une station debout que de faire quelque pas. Et le métro, c'est génial, mais c'est pas stable. »

[...]

« Ah oui, station debout c'est pénible, parce que je me fatigue très très vite. Parce que, imaginez-vous, tout le poids du corps est sur une seule jambe. »

[...]

Je cherchais un garage, absolument. Faut savoir que les anciens bâtiments n'ont pas spécialement de garages affiliés donc je me suis orienté vers une VEFA, c'est un achat sur plan.

[...]

« Alors que, à [quartier de Lyon], c'était génial, je prenais la voiture, je me garais au parking, la place handicapée est à côté, je prenais l'ascenseur, j'étais directement au métro. C'est pour ça que je veux revenir à [quartier de Lyon] »

[...]

« C'est obligatoire aujourd'hui que toute nouvelle construction, y a un garage qui est affilié. Donc c'est un tout petit peu plus cher, on fait moins de plus value, mais au niveau de l'accessibilité et au niveau des normes, y a un ascenseur obligatoire. »

Le garage peut donc représenter un élément constitutif de la chaîne de déplacement. Il doit dans ce cas être bien pensé : le logement et l'ascenseur sont jointifs, et l'ascenseur débouche sur un parking dont la place attribuée se situe à proximité. Cet exemple illustre l'importance de prendre en compte l'étape de la chaîne de déplacement que constitue l'accès à la place de stationnement de son véhicule. Il est ainsi nécessaire de concevoir les logements pour les

personnes handicapées de manière à maximiser l'accessibilité (temps et distance de marche, facilité de cheminement) du lieu de stationnement.

Les terrasses et les accès extérieurs sont particulièrement appréciés. Ces critères reviennent régulièrement même s'ils sont aussi considérés comme un idéal inaccessible. Le répondant n°17 : « *Ah bah oui. Attendez, vous passez d'un minuscule appartement à un grand appartement. Faut pas être difficile, avec un rez-de-chaussée, un rez-de-jardin... Difficile de pas vouloir le prendre. Tout le monde le veut celui-là parce qu'il y a le rez-de jardin. C'est à cause de ça.* »

Le faible degré de mobilité, les difficultés de déplacement conduisent souvent à ce critère. Il répond au principe : si je ne peux pas sortir de chez moi, je peux profiter au moins d'un extérieur à moi. Mais l'accès au jardin ou à la terrasse peut également poser des difficultés comme l'illustre l'extrait d'entretien suivant qui reprend plusieurs des critères mentionnés ci-avant.

[>Répondant n°44]: « *Donc, tous les appartements où je me suis senti bien c'était au rez-de-chaussée, avec une assez grande terrasse, qui était ...on pouvait l'accessibiliser quoi. Bon, c'était un studio, parce que, à l'époque (...) on était seuls avec ma mère. (...) ça nous suffisait largement, alors vu la superficie, maintenant ça serait pas... ça serait pas bon maintenant, vu la situation, mais j'étais mieux là-bas, parce que le fait qu'il y avait le rez-de-chaussée. Et puis pour deux personnes, c'était la superficie qui correspondait et puis surtout, pour moi ça correspondait même si c'était un studio, à part les pièces étaient assez... assez larges, donc quand même pas mal d'espace. Le rdc ... le fait qu'il y ait un rdc, ça facilite aussi. Bon, et ce qu'on a dit, l'aménagement de la salle de bain, donc voilà, facilité pour faire un accès sur la terrasse. Donc c'est vrai que si on était resté là-bas on aurait pu l'accessibiliser.* »

Dans le cas où le logement possède des espaces extérieurs, l'aménagement de rampes d'accès peut être envisagé, mais l'absence de travaux à engager est un plus.

Enfin, dans une logique similaire, les portes d'accès à l'immeuble et les portes des couloirs des espaces communs doivent permettre la circulation. Les portes constituent des obstacles à la circulation, elles doivent avoir une poignée à la bonne hauteur, ne pas être trop lourdes et, au mieux, elles doivent être électrifiées.

Les portes automatiques avec télécommande sont les plus appréciées dans les espaces communs, mais aussi pour la porte d'entrée du logement, comme l'illustre le témoignage suivant. Il illustre les conséquences de l'absence de tels équipements.

[>Question?]: « Avant qu'ils fassent les travaux, c'était plus facile à ouvrir [la porte], c'était pas automatique ? »

[>Répondant 11]: « C'était plus facile à ouvrir, elle était moins lourde. Elle était pas automatique mais elle était moins lourde. Elle était moins lourde et puis bon, j'avais une ficelle et je pouvais...[ouvrir] voila quoi. Mais là... Bon, elle était lourde quand même mais... bon, là c'est un blindage, vous savez c'est les portes, vraiment...les nouvelles portes quoi. Même pour vous...elles sont lourdes. Et donc, après, moi ils [bailleur social] m'ont dit, de toute façon, vous pouvez pas la faire mettre automatique, mais ça va coûter cher et puis les gens ils vont la détruire...J'ai dit : « mais attendez, qui vous dit que les gens ils vont la détruire? C'est plutôt que vous voulez pas la mettre ». Moi, hors de question de partir [de ce logement pour cette raison], je suis chez moi je paye, donc voilà... »

[...]

« J'ai fait une attestation médicale, comme quoi la porte était trop lourde. J'ai fait venir mon médecin, j'ai fait venir mon médecin traitant, je lui ai fait ouvrir la porte et il a regardé avec moi et il a dit : oui. Et j'avais des tendinites quoi...

[...]

« [maintenant] Moi j'ai, j'ai un bip [pour la nouvelle porte d'entrée]. Et la porte palière aussi. »

[>Question?]: « Ça, c'est que vous et votre voisine [qui est en situation de handicap également] ? »

[>Répondant n°11]: « Oui. »

[...]

[>Question?]: ça vous facilite la vie depuis qu'ils ont fait la porte automatique...

[>Répondant n°11]: « Ah bah, maintenant je peux sortir de chez moi tout seul. J'ai pas besoin de quelqu'un pour...[ouvrir la porte] »

[>Question?]: « Avant, vous aviez besoin de quelqu'un ? »

[>Répondant n°11]: « Ah oui. Avant j'attendais, j'attendais un voisin. Ouais... [En levant les yeux au ciel et en soupirant] »

### 3. Avoir des aménagements intérieurs pour être autonome

Toutes les personnes interviewées ont eu à réaliser des travaux d'aménagement à l'arrivée dans leur nouveau logement. Il ne s'agit pas ici seulement de travaux de rafraîchissement mais

de travaux nécessitant un budget important, soit permettant l'installation d'un équipement dédié au handicap, soit impliquant une réorganisation du logement (abattage de cloisons, retrait d'une baignoire par exemple). Ces travaux concernent principalement la salle de bain (aménagement d'une douche à l'italienne ou d'un siège), la chambre (lit médicalisé ou lit releveur avec lève personne<sup>18</sup>, installation de rails au plafond) et la cuisine (plan de travail, rangements et électroménager à hauteur). Rares sont les appartements qui bénéficient déjà de ces équipements ; de fait, ceux-ci ne font pas nécessairement partie des critères de choix du logement. Les travaux d'aménagement, ou l'installation d'équipement sont intégrés comme inhérents à l'installation dans un nouveau logement. Lors du choix du logement, il faut donc pouvoir estimer les travaux à réaliser, s'ils sont possibles et à quel prix.

C'est sans doute pour les sanitaires que l'installation d'équipements ou la réalisation de travaux ont été le plus relatés : barres d'appui dans la salle de bain et les WC, mais aussi d'autres aménagements plus lourds tels que le retrait d'une baignoire et l'installation d'une douche à l'italienne.

Cependant, il ressort des entretiens que les douches à l'italienne ne sont pas des aménagements qui sont plébiscités unanimement. Le choix entre douche et baignoire dépend en réalité du handicap. Pour les personnes paraplégiques, une baignoire peut être préférée à une douche dans la mesure où elle suppose, chaque jour, de réaliser un exercice physique, même s'il a pour but premier l'hygiène. « *On attend maintenant les devis pour faire aménager et mettre maintenant une baignoire* ». Pour ces personnes, avoir une baignoire et y rentrer, c'est se garantir un exercice matinal de maintien et un entretien physique de la musculature. Certaines personnes vont jusqu'à dire que renoncer à une baignoire c'est pour elles le début d'un déclin du corps. L'exercice d'entrée dans la baignoire fait partie des exercices nécessaires au même titre que les exercices d'entretien effectué chez le kiné ou au parc public (« jogging »). Il a été relaté que les baignoires peuvent être moins contraignantes que certaines douches dont le rebord est haut.

Pour les personnes tétraplégiques et pour les personnes paraplégiques qui ont des difficultés de mobilité des membres supérieurs, la douche à l'italienne est au contraire une nécessité, que ce soit pour la personne elle-même ou pour ses soignants. « *Une baignoire, moi je veux pas parce que je peux pas, je peux pas enjamber. Il faut une douche, plain-pied, faut que ça soit... [fonctionnel] et faut que je mette le même type de barre, dans le wc aussi.* »[...]« *Moi je*

---

<sup>18</sup> Appareil de levage mécanique ou électrique qui permet de soulever une personne.

*prends plus des bains, maintenant... maintenant que je prends que des douches, c'est plus rapide. Comme ça je rentre, comme ça je me douche, comme ça je me savonne, hop c'est du vite fait. Je rentre et je sors » (n°57).*

Les travaux lourds peuvent concerner également la cuisine. Il s'agit de mettre à niveau le plan de travail, les rangements, l'électroménager. L'extrait d'entretien suivant montre le soin mis à réaliser et réfléchir ces équipements. Il permet de faciliter les déplacements et les gestes, et apporte autonomie à la personne, même pour les tâches qui paraissent difficiles.

N°57 : *« On a fait construire, dans un... [construction sur plan]. Il faut aménager maintenant la cuisine, et faut trouver tout ce qui est adapté pour moi, parce que, comme je peux pas me tenir debout pour porter une casserole, et bin, assise, je peux la mettre sur une plaque, pour faire cuire, ou faire cuire au micro onde, tout ça... des choses faciles. Donc il faut trouver les adaptations, comment je vais faire...de l'aide aussi... tout, tout, tout. »*

Dans la chambre, l'aménagement concerne surtout le lit. Le choix du lit et de son installation dépend du handicap, des besoins de la personne et de ses aidants. Les lèves personnes peuvent nécessiter des travaux : lève personne avec rails au plafond. Ces équipements sont rarement installés dans les logements, même adaptés.

Si ces équipements peuvent être lourds et des travaux peuvent alors être envisagés, d'autres équipements sont souhaités dans l'appartement, tels que des volets roulants, des prises adaptées, une porte automatique à l'entrée du logement. De même, pour un confort de vie, les fenêtres doivent être abaissées afin d'augmenter la luminosité et permettre la vue sur l'extérieur. Les logements étiquetés comme adaptés possèdent à priori ces éléments bien que des témoignages nous indiquent que c'est loin d'être systématique.

Notons que les travaux peuvent être financés pour partie par des organismes d'aide au logement ou des associations de défense des droits des personnes handicapées. Tous les usagers ne connaissent pas ces pratiques mais un certain nombre des personnes enquêtées y a eu recours.

L'ensemble des aménagements et des préférences cités ici sont très consommateurs d'espace. Avec plus ou moins d'importance, ils renforcent encore les besoins de logements de grande

taille déjà évoqués précédemment. L'extrait d'entretien suivant, appliqué à la salle de bain, illustre ce lien.

### Encadré 15 - Une salle de bain adaptée – les conséquences de son absence

[>Répondant n°44<sup>19</sup>]: « *Comme moi je n'ai pas de tenue au niveau du dos, bin voilà, y a deux personnes, y a une personne qui me douche (les auxiliaires de vie) et un autre auxiliaire de vie qui, qui maintient mon dos, donc c'est assez...voilà, faut...ça demande, deux auxiliaires. Que normalement, enfin, l'idéal, si on a un appartement adapté, c'est qu'on ait besoin que d'une seule personne. Une seule tierce personne pour la douche. »*

[>Question?]: « *La salle de bain est assez grande ?* »

[>Répondant n°44]: « *Et justement, la salle de bain elle est pas assez grande pour pouvoir...enfin, c'est très compliqué quoi. C'est assez étroit pour... pour qu'il y ait de l'espace pour 3 personnes. »*

[>Répondant n°37<sup>20</sup>]: « *Moi je suis à la recherche d'un T2. Avec douche et barre de maintien, pour ne pas glisser vous comprenez et puis pour être plus à l'aise. Avec ascenseur, ou rez de jardin. Ça peut être aussi des maisons de location. Ça existe... »*

Compte tenu de ces impératifs, qui sont nombreux et plus singuliers que pour d'autres handicaps, de nombreuses offres de logements adaptés propose de la domotique. Cette offre ne fait pas l'unanimité, même si les personnes qui l'ont expérimentée affirment se sentir plus autonomes.

### Encadré 16 - Un appartement domotisé pour plus d'autonomie : avantages et inconvénients

[Répondant n°2]: « *Et c'est ce qui me fait un peu peur moi personnellement aussi parce que, le fait que mon appartement est très domotisé, j'ai peur que, à la prochaine évaluation, ils [MDPH] veulent me réduire mes heures d'auxiliaires de vie, parce que, déjà, y a la crise financière, donc euh, ils réduisent... Voilà, et euh, et le truc en fait c'est que j'ai peur qu'ils me disent, bin non, votre appartement il est, il est bien domotisé, donc vous avez pas besoin d'avoir autant de personnes là, pour s'occuper de vous. »*

<sup>19</sup> Personne ayant un handicap moteur.

<sup>20</sup> Personne ayant un handicap visuel.

[>Répondant n°3] : « Bah oui, y avait pas...bin où on était avant à Villeurbanne, y avait rien du tout, niveau domotique au départ, il y avait rien du tout. Après, on a fait installer les portes électriques. »

Pour synthétiser, les logements adaptés sont ceux qui conviennent le mieux aux personnes qui ont un handicap moteur. Il est difficile de trouver un logement qui convienne aux besoins en dehors de ce segment du marché immobilier. En effet, ce n'est pas seule la configuration intérieure du logement qui peut augmenter les difficultés du handicap, mais aussi la configuration de l'immeuble. Circulation à l'intérieur du logement et accès aux espaces communs nécessitent une réflexion antérieure à la construction du bâtiment. Ces contraintes de construction ne concernent pas que la circulation mais peuvent également faciliter l'autonomie et le confort. L'abaissement des plans de travail, des fenêtres est un bon exemple, l'installation des prises électriques également. Ces installations sont à concevoir avant la construction.

Le logement doit donc répondre aux normes du logement adapté ou adaptable et être accessible. Il doit posséder un ascenseur ou se situer au rez-de-chaussée. Il s'agit donc le plus souvent de logements neufs situés au rez-de-chaussée de nouveaux programmes de construction.

Le logement doit être spacieux, non seulement pour permettre la circulation d'un fauteuil roulant mais aussi parce qu'il doit tenir compte du nombre de personnes qui sont amenées à s'y rendre pour effectuer des soins à domicile, des appareillages et équipements qui sont consommateurs d'espaces.

Le logement doit être le premier maillon de la chaîne de déplacement, il offre un accès aisé, rapide et attenant à la voirie, à un ascenseur, ou à un garage. Les portes électriques sont des éléments essentiels qui garantissent une bonne circulation.

Le logement doit bénéficier d'une salle de bain adaptée ou adaptable.

La présence de domotique dans le logement est un plus.

### **B. 3 Un logement sécurisant pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique, mais pas trop...**

Comme nous l'évoquons dans la section A, formuler des préférences peut constituer une difficulté pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique. Outre cet aspect, en

termes d'agencement intérieur, peu de conditions ont été décrites comme facilitant la vie quotidienne et une certaine adaptation à tout type de logement a pu être évoquée. Ainsi, notons tout d'abord que la configuration du logement importe peu. Pièces en enfilades, espaces ouverts, cuisine américaine n'ont pas été cités comme des facteurs d'intérêt lors du choix du logement. De ce fait, à l'arrivée dans le logement, mis à part quelques travaux de rafraîchissement, aucun aménagement spécifique n'est effectué.

La taille du logement revêt davantage d'intérêt. Ce critère n'a pas été cité spontanément comme attractif et c'est davantage la récurrence des plaintes concernant l'habitat dans un logement trop petit qui a été régulière. Certaines personnes ayant des difficultés à manier les chiffres (qu'ils indiquent la taille du logement ou le temps d'occupation), nous n'avons qu'une idée imparfaite de la taille réelle des logements occupés. Il s'agit aussi bien de studios, de T1 que de T2. Les personnes interviewées habitent le plus souvent seules et le logement semble ne jamais être inférieur à 20 m<sup>2</sup>. En creusant la question, nous nous sommes aperçus que la taille du logement peut aggraver le sentiment de solitude s'il est trop grand, ou au contraire, renforcer le sentiment d'oppression/d'enfermement s'il est trop petit. Plutôt qu'un critère de grandeur, on retrouverait plutôt ici l'idée d'une taille de logement adaptée au nombre de personnes vivant dans le logement. Une personne seule souhaitera un logement plus grand que 20 m<sup>2</sup> afin de ne pas se sentir oppressée une fois les meubles installés, mais ne souhaitera pas un logement avec des pièces vides ou des espaces vastes pouvant donner l'impression qu'il manque quelqu'un. Le critère de taille n'est en réalité pas exprimé seul. Il renvoie également au sentiment de sécurité que peut offrir le logement. Dans ce cas, l'épaisseur des cloisons semble un critère important. Entendre les voisins peut être anxiogène, alors même qu'un logement trop bien insonorisé ne laissant entrer aucun bruit peut lui aussi renforcer le sentiment de solitude et d'enfermement. Il convient donc d'être attentif à ces critères lors de l'accompagnement au choix résidentiel. Les répondants nous ont indiqué être souvent incommodés par les voisins, qui crient, se battent. Il semble s'agir plus de nuisances que de gênes puisque ces sons agissent directement sur le sentiment d'insécurité et de solitude souvent ressentis par les personnes ayant ce type de handicap.

Les sentiments d'insécurité et de solitude ont été régulièrement décrits comme ayant pu affecter le bien-être dans le parcours résidentiel. L'arrivée d'un portail clôturant la résidence est par exemple vécue comme un soulagement. Le répondant n°31 l'explique ainsi dans l'extrait d'entretien suivant :



[> Répondant n°31] : « Avant il y avait 4 entrées et c'était pas fermé [la résidence]. *L'entrée...ils ont fermé parce que, on a eu des petits problèmes. Parce que on est pas bien loin de Mermoz...alors le samedi bin, quand y avait des voitures volées, bin ils venaient les ranger chez nous et le lundi matin, on voyait débarquer la police. C'était pas souvent souvent mais ça arrivait... ça arrive . »*

[>Question?] : « *Ils venaient garer ça dans la résidence ? »*

[> Répondant n°31] : « *Oui, ils garaient la voiture et puis ils partaient... ils garaient la voiture là...et des fois on voyait...c'était pas souvent souvent... 10 fois dans l'année à peu près. Et là, c'est tout fermé donc maintenant, bin on a l'impression d'être tout seul quoi en fait. »*

[>Question?] : « *Il y a 4 portes ? »*

[> Répondant n°31] : « *Oui, [Avenue x] y a un grand portail, et un petit portail, [Avenue y] pour aller autour, donc ya deux portes et puis...de mon côté, de [Avenue y] aussi mais de mon côté, y a un portail et un petit portail. »*

[>Question?] : « *Il y a un digicode pour rentrer chez vous ? »*

[> Répondant n°31] : « *Euh oui, digicode c'est ? »*

[>Question?] : « *Vous savez, on tape un code à l'entrée et ça ouvre la porte, ou alors un badge... »*

[> Répondant n°31] : « *Oui, j'ai un badge pour ouvrir mon portail, des deux côtés en fait. Et puis, à l'intérieur, oui, parce que y'a la boîte aux lettres, et puis y'a une porte et un digicode, c'est juste un numéro. Oui, on est en sécurité. »*

La résidence possède 4 entrées, ce qui donne l'impression au répondant de vivre dans un espace public, auquel tout le monde a accès. S'il semble gêné par le fait que sa résidence ne soit en rien « privative », et ce, d'autant que s'y opère des trafics locaux, l'arrivée du portail et de la clôture n'est pas seulement un soulagement : « Et là, c'est tout fermé donc maintenant, bin on a l'impression d'être tout seul quoi en fait ». Le soulagement lié au fait que les trafics n'aient plus lieu dans sa résidence laisse ensuite place à un sentiment de solitude. La clôture représente à la fois la sécurité et l'enfermement, voire la solitude. Il paraît donc important de trouver un juste milieu dans l'apport d'éléments de sécurisation du logement. Nous avons pu observer que les répondants de notre enquête vivent très souvent dans des résidences clôturées avec digicode. Si nous avons observé cette récurrence et qu'il a été confirmé que ce critère apporte un sentiment de sécurité, il n'a jamais été exprimé spontanément.

Le sentiment de solitude ressenti est ressorti plus clairement. Dans le cas du répondant 54, il est suffisamment fort pour justifier l'habitat en colocation ou en foyer. La phrase « *Seul, c'est pas un mot c'est...* » illustre l'ampleur de ce vécu et de l'émoi que peut provoquer la solitude. A la question : « *Vous, vous préférez habiter tout seul?* [Répondant 54] : « *Bin, seul, c'est pas un mot mais, seul, moi tout seul, à qui je vais parler? Au mur? Le mur, il va pas me répondre. Si je fais la cuisine, c'est vrai que pour une personne... autant manger dehors. Si on est deux, deux personnes... c'est bon, moi je fais la cuisine, lui il fait les courses ou moi je fais les courses, lui la cuisine. Ça serait bien. Je pense que là, on sera deux personnes pas plus hein* [dans le projet résidentiel en cours]. » [>Question?] : « *Pas plus de deux personnes ?* » [Répondant 54] : « *A moins que je me trompe hein, mais ça je peux pas vous dire pour l'instant.* »

[>Question?] : « *Vous, vous préférez deux personnes ?* » [Répondant 54] : « *Ah oui.* »

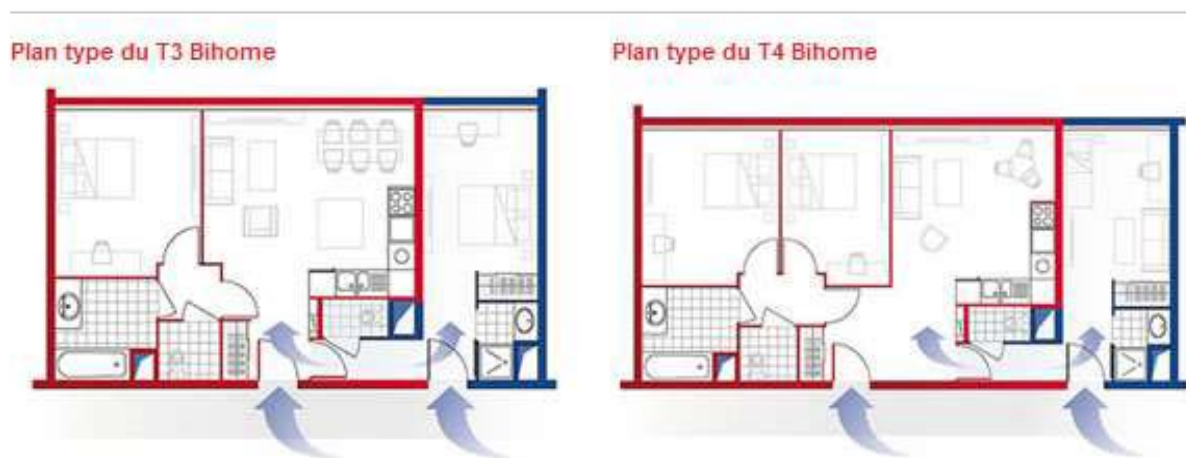
L'entretien 31 exprime également ce sentiment de solitude et la façon dont le bruit peut l'atténuer ou le diminuer. [>Question?] : « *C'était la première fois que vous habitiez tout seul?* » ; [> Répondant n°31] : « *Oui.* » [>Question?] : « *Et comment ça s'est passé ça ?* » [>Répondant n°31] : « *Au début tout est bien, tout est beau, voilà...Tout se passe bien mais après c'est.... Enfin, des petites choses en fait. C'est ... quand on rentre à la maison, y a pas de présence. On est tout seul. [...] Donc c'est ça, ça manque un peu de présence... et puis...même quand on est...quand j'étais chez mes parents, même si y'a pas beaucoup de bruit, ya toujours..., ça remue. Y'a toujours un bruit, il y a toujours quelque chose. Là, on arrive, bah y a rien. Il y a pas de bruit, si la voisine fait pas de bruit... en bas et en haut, bah c'est vraiment le silence. Au début c'est un peu...mais après... on s'habitue.* »

Si ce répondant s'est habitué à la vie seul dans un logement, pour d'autres personnes, cela peut influencer le mode d'habiter et le parcours résidentiel futur. Une mère de famille évoque le départ de ses enfants atteignant l'âge adulte. « *Je me sens seule sans ma fille. Et je sais pas... je suis trop ...comment dire, trop, ...elle arrête pas de le dire ma sœur... trop...je couve trop mes enfants. Si ils sont pas là, on dirait qu'il me manque un bras...je suis incapable...même pour dormir ailleurs... j'y arrive pas* » [>Répondant n°46].

Pour atténuer ce sentiment de solitude, certaines personnes éprouvent un besoin de proximité avec la famille. C'est ainsi que l'on rencontre des projets de déménagement avec achat sur plan qui incluent : appartement parental et dépendance de la personne handicapée. Ils ressemblent au concept Bihome (Figure 16) développé par Icade Immobilier qui décline des

logements qui se composent d'un appartement principal auquel s'ajoute un espace de vie dédié à l'accueil d'un proche, d'une tierce personne ou au télétravail. « Cet espace de vie dispose de deux entrées, l'une directement sur l'appartement et la seconde totalement indépendante sur le palier. Il bénéficie également de ses propres commodités (salle de bains et wc). BIHOME® répond à l'évolution des situations de vie sans aucun coût supplémentaire pour modifier ou effectuer les travaux nécessaires à l'adaptation ou la modification du logement. »

**Figure 16 - Le concept Bihome reprend une configuration de logement couramment employée par les familles de personnes handicapées mentales ou psychique**



Source : Icade Immobilier

Pour synthétiser, les préférences exprimées en matière de choix de logement sont plus difficilement exprimées par les personnes ayant un handicap mental ou psychique. Elles tiennent à la sécurité et doivent diminuer le sentiment de solitude. Plus concrètement : la présence d'un digicode, de cloisons qui laissent passer les bruits mais camouflent les nuisances sonores sont appréciés. Mais à l'inverse, une trop grande sécurisation peut amener à la sensation d'être coupé du monde. Les configurations du logement et de l'immeuble peuvent atténuer le sentiment de solitude : par exemple le logement en dépendance à côté du logement parental.

#### **B. 4 Préférences en termes d'adaptation intérieure : des besoins spécifiques ou universels ?**

Si l'on reprend l'ensemble des critères cités, des ambiguïtés apparaissent. Les besoins exprimés paraissent spécifiques à première vue, puisqu'ils répondent à une somme de critères

à satisfaire pour réduire les difficultés du handicap, qu'il soit visuel ou auditif, moteur, mental ou psychique.

Pourtant, les critères cités répondent aussi, en grande partie, à des besoins universels. Ainsi, qui ne souhaite pas un logement qui offre de la sécurité et réduise les bruits urbains ? De même, lorsque les personnes ayant un handicap visuel ou auditif évoquent une préférence pour les logements lumineux, les immeubles traversants, les logements spacieux et les configurations en espaces ouverts, fait-on référence à des critères inédits qui ne sont évoqués que par les personnes handicapées ? Les critères ici exprimés peuvent être considérés comme plus communément partagés – même s'il existe en la matière des différences culturelles – puisqu'ils facilitent la vie de chacun et offrent du confort.

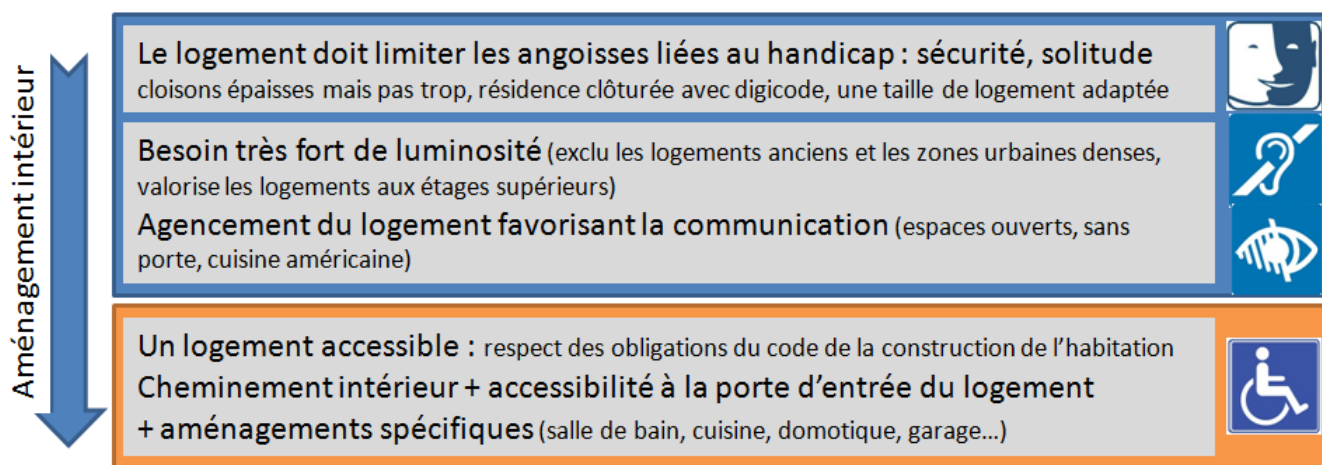
Mais ce simple constat peut être de nature à engendrer des raccourcis. Si dans le cas de la population générale, luminosité et espaces ouverts par exemple, sont appréciés, il s'agit de critères de confort, qui, s'ils ne sont pas satisfaits, n'engendrent pas de complication particulière, alors même qu'ils sont pour les personnes handicapées des facteurs essentiels pour limiter les difficultés du handicap et faciliter les tâches de la vie quotidienne. Ce constat peut expliquer pourquoi peu d'études se sont intéressées au choix résidentiel des personnes handicapées. En l'absence de prise en compte des arguments permettant de justifier l'usage de certains équipements ou la préférence pour certaines configurations, les critères peuvent apparaître comme communs.

Notre enquête révèle une autre ambiguïté : bien qu'universaux les critères exprimés peuvent relever de besoins de haut de gamme. Les logements traversants, lumineux et spacieux sont plus chers sur le marché immobilier. Pourtant ici, ces besoins ne relèvent pas d'exigences outrancières puisqu'ils permettent de limiter les difficultés du handicap.

Une dernière ambiguïté relevée concerne le marché immobilier. Aux vues de ces préférences exprimées, que propose le marché immobilier français et plus spécifiquement lyonnais ? Nous détaillerons ces aspects dans le chapitre 3, néanmoins, nous pouvons déjà tirer les conséquences suivantes : si les préférences exprimées par les personnes ayant un handicap moteur induisent systématiquement un recours à un pan spécifique du marché immobilier (celui des logements adaptés ou adaptables), les préférences des personnes ayant un handicap mental, psychique, auditif ou visuel leur permettent de solliciter l'ensemble du marché immobilier. On observera ainsi une scission en termes de pratiques de recherche de logement et de structures ciblées (Figure 17, légende). D'une part, les personnes ayant un handicap moteur font face à une part limitée de l'offre de logement, ce qui engendre potentiellement

plus de temps d'attente et plus de difficultés. Cependant, une fois ces barrières levées, la satisfaction potentielle peut être grande, les logements neufs étiquetés comme adaptés proposant un confort dédié et conçu pour limiter les difficultés du handicap moteur. D'autre part, les personnes ayant un handicap mental, psychique, auditif ou visuel ont des besoins qui leur permettent de solliciter l'ensemble du marché immobilier, sans restriction particulière. Mais les besoins exprimés apparaissent peu dans les annonces immobilières et les visites sont indispensables pour s'assurer de leur réalisation. Au sein d'un panel plus large, trouver un logement qui corresponde aux besoins semble ainsi tout aussi difficile.

**Figure 17 - Les préférences en termes d'adaptation intérieur : synthèse**



**Légende : Les préférences exprimés permettent de distinguer deux groupes de pratiques de recherche de logement : un groupe en orange qui ne peut solliciter que le marché des logements adaptés ou adaptables ; un groupe en bleu qui peut solliciter l'ensemble du marché immobilier.**

Ce point met en évidence toute l'ambivalence du choix résidentiel des personnes handicapées. Cette ambivalence repose sur le caractère à la fois particulier et général de la demande de logement. Pour une personne handicapée, chercher un logement c'est évoquer ses besoins particuliers avec son interlocuteur, mais c'est aussi revendiquer des besoins universels. Particularités et demande générale se conjuguent ou alternent constamment.

Ainsi, les besoins exprimés révèlent à la fois du cas particulier et de la demande générale. Ils relèvent de la demande générale car, si on les prend tous ensemble, ces critères de choix du logement ne semblent pas strictement différents de ceux de la population générale. L'épaisseur des cloisons ou la cuisine américaine sont des exemples particulièrement parlants de besoins que l'on pourrait qualifier d'universels ou sociétaux (cf. Regis Herbin, Haute Qualité d'Usage<sup>21</sup>). Cependant, ils relèvent du cas particulier, car la justification du besoin de

<sup>21</sup> REGIS HERBIN [http://www1.archi.fr/CAUE01/files/images/actualite/convenance&HQU\\_v42\\_RA\\_CAUE01.pdf](http://www1.archi.fr/CAUE01/files/images/actualite/convenance&HQU_v42_RA_CAUE01.pdf)

tels équipements intérieurs est toute spécifique à la nature du handicap et à la façon dont il est vécu. Les conséquences de non satisfaction de ces besoins sont également plus grandes, pouvant aller jusqu'à renforcer le handicap. Cette ambiguïté du caractère général et particulier des besoins d'aménagement intérieur des logements des personnes handicapées illustre également toute l'attention qu'il faut accorder à des demandes d'aménagement souvent mal retranscrites ou qualifiées de superflues.

### C. Des besoins spécifiques en termes de localisation dans la ville

*« Je sortais des centres. Et en centre de rééducation, quand vous êtes comme, un... Un paraplégique dans un centre de rééducation, c'est le roi. Mais oui ! Parce que, en fait, les autres, ils sont beaucoup plus handicapés que vous.*

*Vous avez les traumatisés crâniens, qui peuvent plus parler, qui crient, qui peuvent pas avoir un dialogue comme moi avec vous ; vous avez les tétraplégiques qui peuvent pas se laver pas s'habiller, pas manger tout seul. Le paraplégique lui à côté, qui roule avec son truc, qui fait du deux roues, qui passe le trottoir, qui va en ville... Et en plus, en centre de rééducation, comme vous êtes qu'entre handicapés, on vous regarde pas drôlement, on vous regarde avec envie.*

*Mais quand vous sortez du centre, cet univers protégé, où d'abord toutes les toilettes sont adaptées, tout est à la bonne hauteur .... bin là, vous entrez dans le monde des valides, où là, vous êtes pas à votre place. Et il faut vous battre pour émerger dans le monde des valides.»*

Extrait d'un entretien

Nombreuses sont les personnes qui relatent ce choc qu'est la sortie du centre de rééducation, ou la prise d'indépendance, le départ de la maison familiale. L'extrait ci-avant résume bien l'ensemble des témoignages qui évoquent un environnement inadapté. Si nous commençons cette section par ce constat, c'est que le choix du logement relève des mêmes difficultés. La ville ne semble pas être adaptée et chercher un logement, c'est chercher la localisation idéale où, pour reprendre les termes de l'extrait, tout est à la bonne hauteur (les trottoirs, les commerces) et tout est adapté. La question sous-jacente des extraits d'entretiens sur la localisation du logement est : ces quartiers existent-ils à Lyon ou plus largement en France, et comment faire en tant qu'individu pour acquérir une connaissance sur les quartiers qui sont adaptés au handicap suivant sa nature ? Nous relatons ici les préférences en termes de localisation et les stratégies déployées pour acquérir une telle connaissance.

A l'instar des préférences en termes d'agencement intérieur, nous avons remarqué qu'il existe des grands groupes de préférences de localisation du logement suivant la nature du handicap. On retrouve alors des critères indispensables qui définissent un environnement adapté à son handicap.

Pour les mêmes raisons que pour la partie précédente sur l'adaptation intérieure, faire émerger des préférences en termes de localisation du logement dans la ville, rassemblant un ensemble de détails, de désirs et des besoins variés qui ne sont applicables qu'au niveau individuel peut sembler, aux premiers abords, d'une infinie complexité. Les préférences de localisation sont en effet très liées aux caractéristiques de l'individu ou du ménage : besoin de proximité du travail, des écoles, des transports, de la famille, avec des localisations très différenciées d'un individu à l'autre. Les préférences pour certains quartiers, en raison de caractéristiques telles que le niveau sonore, la densité, peuvent sembler également très subjectives et propres à chacun, suivant son référentiel, son éducation, sa culture et ses valeurs.

Une des premières sources d'étonnement durant les entretiens a été de voir que, pour un même handicap, on retrouve des préférences communes, qui identifient clairement des préférences pour certains quartiers plutôt que d'autres. Afin de prendre en compte les grandes tendances, tout en conservant la richesse des situations, nous exposons ici, suivant le handicap, les critères communs à satisfaire lors de la recherche de logement mais également les besoins plus particuliers et l'ensemble des raisons invoquées qui mènent à ces préférences.

### **C.1 La ville ou la campagne : la clé du choix est le transport**

Avant de préciser les localisations adaptées dans la ville, nous avons cherché à comprendre la raison pour laquelle les personnes interviewées avaient choisi l'environnement urbain comme cadre de vie.

En termes de choix de localisation, la question de l'accès aux transports est centrale dans les entretiens. Elle est plus nette encore concernant le choix entre milieu urbain et rural. Deux extraits d'entretiens permettent d'illustrer à quel point l'environnement rural, de par ses caractéristiques, semble inadapté aux besoins de déplacements, du point de vue des personnes handicapées.

#### **Encadré 17 - Extraits d'entretiens illustrant l'inadaptation de l'environnement rural aux besoins des personnes ayant un handicap moteur**

[Répondant n°3]: « *Après, après, je suis allé me perdre au milieu de la campagne. Euh, j'étais, j'habitais dans l'Ain.* »

[>Question?]: « *Et, qu'est-ce qui vous a amené à aller là-bas ?* »

[Répondant n°3]: « Bah, en fait, c'est que (...) j'arrivais à l'âge limite pour être à la Fondation [centre de rééducation]. Et euh, bon, fallait que j'en parte quoi. (...) bon, bah moi, vu les relations familiales étaient pas hyper excellentes on va dire. Donc, euh, je voulais euh, déjà, pas vivre chez mes parents, il en était hors de question. Et, donc euh, bon, moi mon choix de départ, c'était de rester sur Lyon, mais euh, en fait, c'était surtout aussi de dire, vous me trouvez une place quelque part, à l'autre bout de la France, j'y vais. Et c'est ce que j'ai fait. C'était pas l'autre bout de la France mais, c'était, c'était vraiment perdu pour le coup parce que...alors là, franchement, si aujourd'hui, j'ai des difficultés de transport, euh là-bas, c'était la cata. »

[...]

(A propos d'un village abritant plusieurs structures pour personnes handicapées)

[Répondant n°3]: « Y'a un encadrement qui est génial parce que vraiment, ils essaient de, de faire en sorte que les gens soient intégrés dans le village, en ayant des logements adaptés, tout ça, c'est vraiment super, c'est vraiment la classe. Mais alors, au niveau des transports eh bin c'est la catastrophe. Et d'ailleurs, c'est pour ça que j'en suis partie quoi. »

[...]

[>Question?]: « Vous aviez envie d'habiter dans une grande ville ? »

[Répondant n°3]: « Ouais, voilà! D'être dans une grande ville et de pouvoir bouger sans... sans trop demander à Pierre, Paul ou Jacques ou ... Parce que là, c'est vrai que, à l'époque, quand je voyais que je payais plus cher de transport que ce que je payais de loyer, je disais y a quand même un souci quoi... Parce que je sais pas, à l'époque je payais...c'était encore en Francs, ( ...) je sais pas je devais payer l'équivalent de 100 euros de loyer quoi. 650 francs, 700 francs. Et j'en arrivais à payer plus cher de taxi. Euh, ça fait quand même une somme en taxi. Si le loyer est pas cher... Parce que, en moyenne, c'était de toute façon, 15/20 euros les courses. »

[>Répondant n°22]: « Alors j'avais le choix. Effectivement, j'aurai bien aimé la campagne mais ...le problème des transports... la campagne, faut être autonome ».

(...)

« J'y ai fait des séjours, j'y ai fait des... mais moi même non [vivre à la campagne]. Mais c'est vrai que j'aurai bien aimé. »

[>Question?]: « Et ce qui vous a arrêté c'est le transport ? »

[>Répondant n°22]: « Ah oui. Parce que...le seul moyen, c'est d'habiter dans une commune qui est bien desservie... soit par la SNCF, soit par les transports en commun et c'est quand



*même...dès qu'on sort de ... du Grand Lyon... alors effectivement, dès fois, c'est intéressant parce qu'on peut avoir des résidences moins chers, des mettre carrés moins chers mais... faut être autonome. »*

Source : Entretiens individuels G.RATON 2014

À l'instar du logement adapté, vivre en milieu urbain constitue pour les personnes interviewées l'assurance d'un minimum d'autonomie. La ville offre des services de transport, de santé, de commerce et de loisirs qui garantissent une plus grande indépendance, une palette plus large de possibilités. Si une partie des répondants a connu des expériences de vie en milieu rural, et songent aux avantages de la vie campagnarde, nombreux sont ceux qui considèrent la vie en milieu rural, comme un luxe qu'ils ne peuvent pas se permettre. Les transports y sont trop chers, les déplacements plus longs, l'isolement potentiellement plus fort. Nous pouvons d'ailleurs retenir de l'extrait précédent que ce sont des contraintes familiales qui ont poussé le répondant à habiter en milieu rural et que ce n'est pas le résultat d'un choix à proprement parler.





### **C.2 Des préférences communes en termes de localisation du logement dans la ville et un ensemble de proximités à satisfaire**

Si des préférences de localisation ressortent par handicap, des critères communs à tous les handicaps ont également été notés. Dans un souci de clarté, nous les exposons en premier puis précisons dans les sections suivantes les modalités selon le handicap.

En termes de choix de localisation du logement dans la ville, les préférences s'exercent sous la forme de souhaits de proximité avec une personne, un service, un équipement ou un lieu. Dès lors, nous avons identifié que, pour l'ensemble des personnes interviewées, choisir la localisation de son logement c'est satisfaire un ensemble de proximités. La proximité aux transports en commun, aux commerces et aux aidants familiaux ont été cités unanimement.





La proximité des transports en commun est un critère prioritaire pour l'ensemble des répondants, même pour ceux qui possèdent le permis et une voiture. Mais ce n'est pas seule la proximité des transports qui compte, encore faut-il que ceux-ci soit utilisables. Ainsi, suivant la nature du handicap, certains transports sont plus sollicités que d'autres.

**Figure 18 - Le critère 'proximité des transports' : synthèse des préférences suivant la nature du handicap**

• Proximité des transports	
Localisation à proximité d'un transport en commun quel qu'il soit	
Localisation à proximité d'un transport en commun, la proximité d'un pôle d'échange n'est pas (toujours) souhaitée	
Localisation à proximité d'un transport en commun. Pas de proximité aux pôles d'échange, aux grands carrefours	
Localisation à proximité du Tramway, d'un pôle d'échange (métro écarté)	

Source : Entretiens individuels G.RATON 2014

**Figure 19 - Synthèse des caractéristiques appréciées dans un quartier de résidence, selon la nature du handicap**

• Caractéristiques du quartier	
Commerces de proximité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quartier sécurisant : sans trop de nuisance sonore, ni isolé, ni trop dense</li> <li>• Proximité forte de la famille et des aidants</li> <li>• Commerces de proximité</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quartier : avenues ni trop larges, ni trop étroites, sans trop de nuisance sonore, pas de proximité aux grands carrefours</li> <li>• Commerces de proximité</li> </ul>	
Quartiers nouvellement réhabilités : voirie, ERP, logement neufs accessibles, commerces de proximité accessibles	

Source : Entretiens individuels G.RATON 2014

Pour les personnes ayant un handicap auditif, la proximité des transports en commun est recherchée et ce, quel que soit le moyen de transport (bus, tramway, métro). Pour les personnes ayant un handicap mental, le moyen de transport importe peu également, cependant

les pôles d'échange peuvent être anxiogènes et leur proximité n'est pas toujours souhaitée<sup>22</sup> (Meissonnier et Mathon, 2013). Pour des raisons différentes, la proximité d'un pôle d'échange mais aussi d'un carrefour important est également exclue pour les personnes malvoyantes ou non voyantes. L'intensité sonore, la densité de véhicules et de personnes gênent la bonne circulation et rendent mal aisés les déplacements. Enfin, les personnes ayant un handicap moteur ont tendance à privilégier presque exclusivement la proximité du tramway, qui constitue pour eux le moyen de déplacement le plus sûr et le plus aisé. La proximité d'un pôle d'échange, rassemblant plusieurs modalités de transport constitue un plus, et le métro est le plus souvent écarté.

[Répondant n°2]: « A Villeurbanne, c'était à Grand Clément, donc il y avait 3 lignes de bus qui passaient et il y avait le tram qui venait d'arriver. Et euh, moi qui sortait beaucoup, euh.. ça m'allait bien quoi !  
Arrivé ici [Gerland], il n'y a plus que le métro et très peu de bus, ou alors des bus à des horaires très espacés quoi. Et euh j'ai dis « oulala mais euh... je vais pas venir vivre ici quoi ». Alors je savais pas trop, j'hésitais, j'hésitais et puis mes deux voisins ont aidé, m'ont un peu poussé quoi, en disant : « mais attends, tu sais c'est bon, ça va changer et tout ». Après, on a contacté la Marie du 7e en leur demandant, voilà, quels projets il y avait dans le quartier quoi. Ce qu'ils avaient prévus, bon après voilà, avec l'arrivée du confluent, l'arrivée du Tram... C'est vrai que ça mettait du temps, parce que là nous on arrivait en 2011, donc ils parlaient jusqu'à 2014 pour l'arrivée du tram, euh, le métro devait, devrait ou devait je ne sais plus, être plus adapté. Pour l'instant, ce n'est pas trop le cas... »

Dans les entretiens, l'évocation de la proximité de transports utilisables passe par des formulations variées qui n'évoquent pas toujours directement le transport en lui-même : « être proche du travail », « ne pas être trop loin du centre commercial », « être rapidement au travail », « ne pas mettre longtemps ». « Être proche du travail » implique inconsciemment pour de nombreux répondants qu'il est essentiel d'être proche d'un transport en commun. Là aussi, les personnes actives mettent davantage l'accent sur l'accessibilité. Pour eux, c'est le critère essentiel qui guide l'ensemble de la démarche de choix du logement. Pour autant, ce n'est pas tant la distance que le temps qui est valorisé. « Être proche » signifie également y

---

<sup>22</sup> Notons que pour certaines personnes ayant un handicap psychique, il peut être difficile de prendre le métro, de passer sous un tunnel... Dans ce cas, ces éléments sont pris en compte lors du choix. Nous les détaillons davantage dans la partie C5 du chapitre 2.

« être vite ». Muni de ce critère de proximité ou de réduction du temps d'accès au transport, les répondants aboutissent à un rayon de recherche relativement restreint, ceci pouvant constituer une contrainte comme l'illustre l'extrait suivant.

[Répondant n°6]: « *Ma femme me disait : ce qu'il ne faut pas, c'est que tu habites loin de ton bureau. Pourquoi? Parce-ce que, vous savez que, quand on a un handicap comme le mien, en plus de la paralysie des jambes, je n'ai pas de sensibilité dans les jambes, je ne ressens, ni la douleur, ni le chaud, ni le froid. Donc j'ai une vigilance envers mes jambes, euh... très importante, pour pas attraper d'escarre au talon (une chaussure qui blesse dont je ne me rendrais pas compte), aux fesses, puisque depuis le matin 6h15 où je me lève jusqu'à ce soir, allez disons 22h30 / 23 h, en allure de croisière, où je vais aller me coucher, je suis toujours assis au même endroit. Et donc, comme les muscles ont fondus, je n'ai plus de fesses... donc, y a un poinçonnement de la peau au niveau des ischions, très fort, donc on risque les escarres. Ça veut donc dire que le matin, pour me préparer, entre le moment où je passe du lit au fauteuil, et où je prends ma voiture et je tourne pour mettre en route et partir, j'ai une heure et demi pour me préparer. Sans perte de temps hein. Entre : passer au fauteuil, me débarbouiller, me raser, prendre ma douche, non avant de prendre ma douche, aller aux toilettes, prendre ma douche, me sécher, m'habiller, prendre un petit déjeuner, mais alors lui, c'est un bol de café noir sans sucre, avec un morceau de pain grillé sans beurre, sans rien...parce que, toujours pareil, obligé de faire attention. Donc, c'est pas lui qui me prend beaucoup de temps. Donc, il faut tenir compte de ça. Donc, vous avez une heure et demie pour vous préparer. Si vous rajoutez une heure de transport pour aller au bureau... Deux heures et demie, si vous devez être au bureau, admettons à 8h. Deux heures et demie avant, ça fait 5h30. Là, je tiendrais pas le coup. Donc, ma femme m'avait dit, et on en avait parlé tous les deux, elle avait raison, il faut vraiment que tu sois près de ton lieu de travail, pour que tu puisses te lever au dernier moment. Et ne pas être obligé de traverser tout Lyon . »*

[...]

« *Munie de cette donnée, qu'on voulait pas habiter loin de mon lieu de travail. Après, étant donné qu'on voulait rester dans le grand Lyon, ça a donné un périmètre autour de [nom d'un quartier de Lyon], très restreint. Donc euh, donc c'est comme ça que, après, on a visité [nom d'un quartier de Lyon], un petit peu autour... on a vu d'autres lotissements, mais qui étaient moins beaux que le notre, et puis, dans [nom d'un quartier de Lyon], il y a des quartiers où il ne faut pas habiter... »*

Les tâches quotidiennes au lever pouvant être longues et chronophage<sup>23</sup>, les temps de déplacement en ville doivent être limités au minimum pour être compatibles avec une activité professionnelle à plein temps. La réduction des temps de déplacement offre donc un confort de vie mais il représente plus, c'est parfois un garde-fou, il offre les conditions de réalisation d'une activité professionnelle. Si l'activité professionnelle implique davantage de contraintes en termes de temps de déplacement, les personnes sans emploi prennent également ces critères dans le choix de la localisation de leur logement. Ainsi, l'éloignement aux lieux centraux tels que les pôles administratifs, de santé ou de loisirs est calculé.

Le critère de proximité n'implique pas toujours l'équipement de transport en commun. Certains services, lieux, personnes doivent être accessibles sans usage des transports en commun ou de la voiture. Ainsi, l'accès aux commerces du quotidien (boulangerie, superette, presse), à la famille proche ou aux aidants doit se faire préférentiellement en mode doux (vélo, marche). Ce critère, très prégnant chez l'ensemble des personnes interviewées, restreint parfois très fortement le rayon de recherche du logement. Cela engendre également des recherches de logement dans les quartiers disposant de nombreux commerces de proximité, comme l'illustre ce témoignage : « *Quand on a eu la Mairie, quand on a eu toutes les idées de projets qu'ils avaient euh... Parce que nous on a demandé au niveau des commerces, on a demandé au niveau de la vie du quartier, ce qui avait, ce qui allait se passer et tout ça. Alors, la vie du quartier, il n'y a pas eu grand-chose qu'ils nous ont dit, ils ont pas dit grand-chose mais, ils nous ont dit surtout que, voilà, ça allait être bien aménagé au niveau euh, avec le tram, voilà Part Dieu, Confluence... et compagnie quoi. Et puis, que le quartier allait, allait vraiment changer au fil des années, parce que, justement, il y avait de plus en plus de constructions, de plus en plus de... avec l'arrivée du Confluent, tout ce qu'ils font là-bas, ça allait amener pas mal de monde donc des commerces donc euh, voilà* » [Répondant n°2].

La présence de commerces atteignables sans usage des transports en commun oriente les personnes dans le choix de leur quartier de résidence. Mais ce critère est couplé à d'autres propres aux caractéristiques du quartier, qui sont variables suivant la nature du handicap.

---

<sup>23</sup> Davantage que pour la population générale, comme l'illustre l'extrait d'entretien précédent donnant la parole à une personne ayant un handicap moteur.

### C.3 Les quartiers nouvellement aménagés au cœur d'un pôle d'échange sont sollicités par les personnes ayant un handicap moteur

Pour les personnes ayant un handicap moteur la priorité dans le choix du quartier de résidence est l'accessibilité. Deux niveaux ont été identifiés. Le premier est l'accessibilité du quartier de résidence, ce qui implique directement l'accessibilité de la voirie et des commerces environnants. Le second est l'accessibilité aux services et activités de la ville, ce qui implique en plus, l'accessibilité aux transports en commun. Sachant que, comme nous l'avons évoqué précédemment, un troisième tenant de l'accessibilité a été identifié : celui du logement. La figure suivante synthétise ces trois niveaux. A eux trois, ils offrent autonomie et indépendance aux résidents. La recherche du logement consiste à réunir ces trois niveaux d'accessibilité, ce qui, en soit constitue une difficulté.

**Figure 20 - L'accessibilité comme critère de choix prioritaire de choix du logement et de sa localisation pour les personnes ayant un handicap moteur**



Source : Entretiens individuels, G.RATON, 2024

Plus concrètement, pour satisfaire les besoins de déplacement, le quartier doit disposer d'une voirie et de commerces accessibles ainsi que d'un accès à un transport en commun utilisable. Pour l'ensemble des répondants ayant un handicap moteur le tramway est la préférence. Accessible, confortable et offrant une vue sur la ville, il est le seul moyen de transport qui ne limite pas les déplacements des personnes handicapées, peut être emprunté sans

accompagnement et n'augmente pas trop les temps de trajet. De ce fait, la localisation des logements près du tramway est privilégiée et cela, pas uniquement pour l'équipement de transport. Le développement du tramway dans les agglomérations françaises répond en effet à une logique de réaménagement urbain, de planification des transports et de préoccupations environnementales. Ainsi, les quartiers qui bénéficient du tramway disposent généralement : d'une voirie, de commerces, de logements et de transports accessibles. Les équipements y sont récents, adaptés ou adaptables et conviennent ainsi mieux aux personnes ayant un handicap moteur. Ce choix politique de diffusion du tramway dans les espaces urbains, a ainsi une conséquence forte sur la localisation potentielle des foyers ou logements particuliers pour les personnes ayant un handicap moteur. Elles recherchent ainsi de préférence un logement dans les quartiers réhabilités, réaménagés comme ceux qui reçoivent les lignes de tramway. Dans ces quartiers, les besoins d'accessibilité (au quartier, à la ville, mais aussi au logement) sont satisfaits, en plus des besoins de proximité aux commerces (accès en mode doux).

[>Répondant n°17]: « *Le quartier, bah, j'ai vu qu'il y avait une boulangerie, une pharmacie, un bureau de tabac, le médecin est juste en face. Vous savez là où il y a le..... là, il y a un cabinet médical, il y a trois médecins, donc euh... on est à côté* ». [...] *oui, c'est pas loin, tout est pas loin. Donc, c'est vrai que... faut regarder aussi le lieu. Vous avez le principal des commerces qui sont à côté. Et puis, bon, s'il vous manque quelque chose, vous avez une petite superette. Il y a une station-service qui fait aussi superette. Donc, bon ...* [>Question?]: « *Il y a le marché, vous m'en avez parlé tout à l'heure.* » [>Répondant n°17]: « *Oui. Le marché demain, je fais le marché demain.* » L'arrivée du tramway peut créer des bouleversements importants dans le quartier, cependant, malgré des nuisances temporaires, ce sont ces quartiers qui ont été identifiés comme les lieux de résidence les plus adaptés, comme l'illustre l'extrait suivant. Les quartiers réhabilités possèdent, en outre, des espaces verts et une réflexion sur la qualité de vie du quartier a pu y être menée.

[>Question?]: « *Est-ce que vous pouvez me reparler du quartier. Vous m'avez dit qu'au début, il vous plaisait pas trop mais que ça a changé. Qu'est-ce qui a changé ?* »

[Répondant n°2]: « *Bah, l'arrivée du Tram, déjà. Enfin, il est pas là encore. Mais tous les travaux, bon, ça a été très compliqué avec les travaux. C'est encore un peu compliqué mais euh. On voit, le quartier, il est en train de se modifier totalement. Donc, les trottoirs sont plus accessibles, même vers chez nous là, ils ont fini le trottoir, c'est plus accessible. Au début, quand on est arrivé, moi quand je suis passé, je roulais sur la route parce que les trottoirs étaient, pas du tout, accessibles. Et euh, et puis bon, il y avait pas de verdure, y avait rien du*

*tout, enfin yen a toujours pas trop, à part un parc qui est à côté quoi. Mais euh, je me disais...y avait qu'un petit magasin, un petit magasin Dia, qui était pas très, pas très beau. On se dit, on va s'enfermer là, ça faisait peur. Et puis, pareil, je prenais les transports, parce que, à l'époque, je me déplaçais tout seul, j'arrivais à bien me déplacer tout seul et je regardais les transports, euh, le métro, je le prenais pas tout seul, donc euh, donc je me disais bin, si c'est le seul moyen de transport, et bin je vais être obligé de partir tout le temps avec des auxiliaires parce que, voilà, le métro bin, je sais pas si ils vous en ont parlé mais le métro ya des portiques, pour rentrer à l'intérieur. Et le portique, moi, je peux pas mettre le ticket par exemple. Même à l'époque où je pouvais me déplacer tout seul, je pouvais pas mettre le ticket, parce que le ticket, il était trop haut. »*

[Répondant n°2]: « *Donc euh, c'est très compliqué et, moi, du coup, quand je me déplaçais tout seul, bin je prenais jamais le... je le prenais jamais quoi. »*

[>Question?]: « *Et avec les autres moyens de transport au début ici, ça, ça suffisait ? »*

[Répondant n°2]: « *Bin, en fait, au début, moi je suis, enfin, je me suis pratiquement tout de suite déplacé en véhicule en fait. Comme j'avais des auxiliaires qui avaient le permis, et que j'avais le véhicule de l'APAIRL [une association], euh...et puis plus le véhicule de mon voisin que je pouvais prendre si je voulais, si vraiment j'avais besoin quoi. Bin, j'ai un peu abandonné les transports en commun en fait. »*

Après les quartiers réhabilités, ce sont les quartiers situés à proximité d'un pôle d'échange qui sont les plus sollicités. Les logements n'y sont pas toujours récents et adaptés, mais l'exigence de mobilité et d'accessibilité est ainsi satisfaite, ainsi que celle de la proximité des commerces.

Il ressort des entretiens une double attention à l'accessibilité. Une accessibilité dans le sens qu'en donne la loi sur le handicap, mais aussi une accessibilité au sens géographique. L'accès aux transports est un critère premier mais les déplacements en transport en commun pouvant demander du temps et beaucoup d'énergie, ils ne doivent pas être le seul moyen de sortir de chez soi. Pouvoir utiliser les modes doux pour faire les courses constitue ainsi un élément d'attention lors du choix du logement.

Si la proximité d'un pôle d'échange constitue un moyen d'augmenter la mobilité, les personnes interviewées portent une attention plus globale à la qualité de vie du quartier. Ainsi,



le niveau sonore, l'intensité du trafic routier sont des sujets d'attention. Nombreux sont les répondants à avoir eu une expérience d'accident ou d'incident sur la voirie ou dans les transports. Ces expériences marquantes peuvent influencer le choix du quartier de résidence. Ainsi, le répondant 17, relate son expérience marquante de vie dans un quartier dense où la circulation automobile est importante. [>Répondant n°17]: « *Bon, c'est vrai, j'avais un autre appartement. Mais l'autre appartement, il m'avait donné déjà...que si je continuais à habiter là-bas, j'allais droit sur la mort. bah, j'ai dit, faut que je change alors.* » [>Question?]: « *ah oui?* ». [>Répondant n°17]: « *je me suis fait renversée juste à côté d'un passage ... j'avais le pied sur le passage piéton et l'autre pied en dehors du passage piéton. Et le mec, il a démarré tellement vite, qu'il m'a fait valdinguer en l'air. J'ai dit, si je reste dans cet appartement, je vais mourir... Alors, comme j'avais pas l'intention de mourir, donc j'ai dit, faut que je quitte là-bas* ». [>Question?]: « *Parce que les alentours étaient...dangereux?* ». [>Répondant n°17]: « *Oui, c'était trop dangereux. Parce que les gens, ils font pas attention. Là, les gens ils sont habitués à nous voir passer. Alors même les gens qui me connaissent pas, ils ont l'habitude de me voir passer donc ...ils font attention. Là où j'étais, c'était dangereux.* »

Ce témoignage sur les risques d'accident n'est pas le seul dont nous disposons et nous avons pu observer que l'attention qui est portée sur l'accessibilité d'un lieu se couple d'un intérêt plus global à la qualité de vie du quartier. Ainsi, le répondant 3 nous dit : [Répondant n°3]: « *J'ai dit "ah non non, mais moi, j'adore le quartier mais il est pas question que j'aille habiter là-bas parce que c'est vraiment trop bruyant quoi". Parce que je croyais que c'était sur l'avenue. On me disait : "avenue des Frères Lumières" donc moi, j'ai dit avenue des Frères Lumières je la connais, parce que, à l'époque, de la Fondation, on venait (...) ici. Et mais j'ai dit, non, c'est trop bruyant. Et la régie, elle a vraiment insisté, en me disant "écoutez, venez voir quand même, parce que, franchement, ça vaut le coup". J'ai dit, bon bon... Et euh, comme ils avaient un peu insisté, d'ailleurs je les remercie parce que...c'est un peu des idées bêtes à dire quoi... Et au final, (...) quand j'ai vu le logement ... [j'ai dit oui]* ». Ainsi, pour affiner ses vœux et réaliser le choix, les visites constituent un incontournable d'autant plus fort pour les personnes ayant un handicap moteur. Les personnes interviewées<sup>24</sup> portent une grande attention à l'environnement immédiat lors du choix en termes de liberté de circulation dans le quartier. L'attention porte par exemple sur la sécurité du quartier, la sécurité routière. Retirer de l'argent au distributeur, traverser la route sont des indispensables qu'il s'agit de pouvoir réaliser seul et dans des conditions de sécurité maximum.

---

<sup>24</sup> Ce résultat a été confirmé lors de la séance de restitution des résultats avec des membres de l'association APF.

Plus largement, les idéaux liés à l'habitat sont d'accéder et sortir quand on veut, de disposer de la liberté de circuler, de sortir de son cadre habituel (par rapport à la vie de famille, ou en collectivité), de pouvoir aller faire ses courses seul sans utiliser les pôles d'échange, d'accéder à un médecin de quartier. A la question, [*>Question?*]: « *Ça pour vous, c'était important qu'il y ait un médecin à côté ?* », le répondant 17 nous dit : [*>Répondant n°17*]: « *Ah bah oui, parce que le problème, c'est que je suis miss malade. Quand je suis malade, je me paye 5 mois d'antibiotique derrière, donc vaut mieux avoir le médecin à côté* ».

Nous avons pu constater que, pour les personnes handicapées, les critères de localisation du logement expriment un ensemble de proximités à satisfaire. Cependant, cela ne concerne pas les activités de loisirs. Pour les personnes non actives, le temps de déplacement vers les pôles de loisir, culturels, commerciaux autres que quotidiens n'est pas réellement pris en compte. Il est considéré de fait comme pouvant être important, et c'est davantage l'accessibilité des moyens de transports pour s'y rendre qui est pris en compte. Cependant, accéder plus largement à la ville peut compter davantage pour les non actifs, ce qui peut les orienter vers des choix de quartiers dynamiques, situés près de centres commerciaux ou espaces culturels comme la Part Dieu, Confluence, Vaulx-en-Velin La Soie<sup>25</sup>.

Pour synthétiser, les préférences exprimées en matière de localisation du logement pour les personnes ayant un handicap moteur sont centrées sur l'accessibilité. Une accessibilité à la ville et au quartier de résidence qui conduit à préférer les quartiers réhabilités ou nouvellement aménagés, la proximité d'un pôle d'échange, du tramway ou d'un transport accessible (bus, ter, tgv, sauf le métro). Cette condition offre la possibilité de se déplacer et ainsi accéder aux emplois, aux services de la ville (administratifs, culturels, de loisirs, de santé) et au réseau social individuel. Mais cette exigence de déplacement se couple d'un besoin d'accès à une gamme de personnes et services de proximité en mode doux : commerces de quartiers, médecins, kiné, aidants familiaux, et à l'emploi pour les personnes actives. Afin de permettre des déplacements en toute sécurité, le quartier de résidence doit disposer de caractéristiques particulières : ambiance sonore agréable et apaisée, sécurité et circulation automobile réduite sont les principales demandes.

---

<sup>25</sup> Notons ici qu'il s'agit de quartiers nouvellement réhabilités ou en cours de réaménagement, ce qui confirme l'intérêt de ces types de quartiers comme évoqué plus haut.

#### C.4 Handicaps visuel et auditif : l'accent sur la tranquillité du quartier

Les personnes ayant un handicap auditif ont centré leur préférence de localisation sur la proximité de commerces de quartier, avec un accès en mode doux privilégié. Peu d'autres critères ont été émis, mise à part une volonté de proximité au réseau social, au travail et aux transports qui est relativement courante et que l'on pourrait rapprocher des critères de choix de la population générale. De ce fait, aucune tendance de localisation entre quartier récemment aménagé ou quartier ancien n'a été observée.

Les personnes ayant un handicap visuel ont formulé davantage de préférences qui tiennent en fait à la qualité du quartier de résidence. Le critère premier, outre l'accès aux transports accessibles, est la tranquillité sonore du quartier. [ >Question?] : « *Ce sont des quartiers que vous connaissez?* » [ > Répondant n°37] : « *Oui, que je connais. Je préfère être dans des endroits assez tranquilles* ». Afin de faciliter la circulation, les quartiers où les nuisances sonores sont minimisées sont préférés. Les repères sonores sont ainsi mieux exploités, ce qui facilite les déplacements en toute sérénité. De même, la proximité des grands carrefours à multiples branches et d'une circulation routière importante sont exclus. Anxiogènes et accidentogènes, ces carrefours ne peuvent pas toujours être évités lors des déplacements, cependant en proximité du logement, leur absence est un plus. Certains éléments architecturaux sont également privilégiés comme la largeur des rues. Un compromis en termes de taille des avenues (ni trop larges, ni trop étroites) est propice à une meilleure circulation. L'appropriation du quartier de résidence, l'apprentissage de la voirie et des axes de circulation sont ainsi facilités.

Le critère de la sécurité est également recherché. L'ambiance générale du quartier, le sentiment de convivialité participe de ce critère. Ainsi, de même que pour les personnes ayant un handicap moteur, le fait de pouvoir retirer de l'argent au distributeur, effectuer des achats sans crainte va souvent orienter le choix du quartier. Ces critères subjectifs sont difficilement identifiables, ainsi l'expérience propre ou de connaissances est mobilisée lors du choix du quartier.

Mais si le processus de connaissance des quartiers et de choix de la localisation est difficile et si de nombreuses personnes procèdent aux choix par réseau de connaissances, connaissances personnelles ou de proche en proche, les personnes ayant un handicap visuel sont plus nombreuses encore à avoir évoqué le fait de préférer les quartiers connus, déjà habités. Tout au long du parcours résidentiel, les distances entre chacun des logements sont relativement

réduites et les préférences pour un quartier déjà habité reviennent. L'extrait suivant montre à quel point la préférence pour un quartier tient aussi et surtout à l'usage d'une expérience passée, c'est ce qui rend un quartier attrayant. La phrase « *J'aime bien ce quartier, enfin je l'aimais bien, j'y ai pris des habitudes..* » en témoigne.

**Ex : entretien n°22 – personne ayant un handicap visuel**

[>Répondant n°22] : [...] « *Et puis je...j'avais pris mes habitudes dans ce quartier. Donc, en restant...dans l'immeuble en face, les habitudes ne changeaient pas.* »

[>Question?] : « *Pour vous c'était important de rester dans le même quartier ?*»

[>Répondant n°22] : « *J'aime bien ce quartier, enfin je l'aimais bien, j'y ai pris des habitudes. C'est un quartier, je vous dis, c'est lumineux, y a de l'air, on respire, y a... j'ai habité trop longtemps en centre ville et... J'habitais [nom de rue] notamment, c'est à côté de la place des Terreaux...C'est horriblement bruyant, on peut pas ouvrir les fenêtres c'est...dès qu'on ouvre y a une poussière noire qui rentre dans les appartements c'est... Ca, c'était hors de question que je retourne habiter là* ».

Pour synthétiser, les préférences exprimées en matière de localisation du logement pour les personnes ayant un handicap visuel tiennent à la tranquillité sonore du quartier. Ainsi la proximité des pôles d'échange, des carrefours ou des avenues très passantes est exclue. Les quartiers possédant des rues peu larges et donc moins passantes, sans être pour autant étroites facilitent la circulation et l'apprentissage du quartier et de sa voirie. L'étroitesse des rues peut être gênante dans la mesure où la luminosité y est moindre. Les quartiers du centre historique sont ainsi moins attractifs, cependant les localisations résidentielles concernent aussi bien les quartiers récemment aménagés que les quartiers anciens.

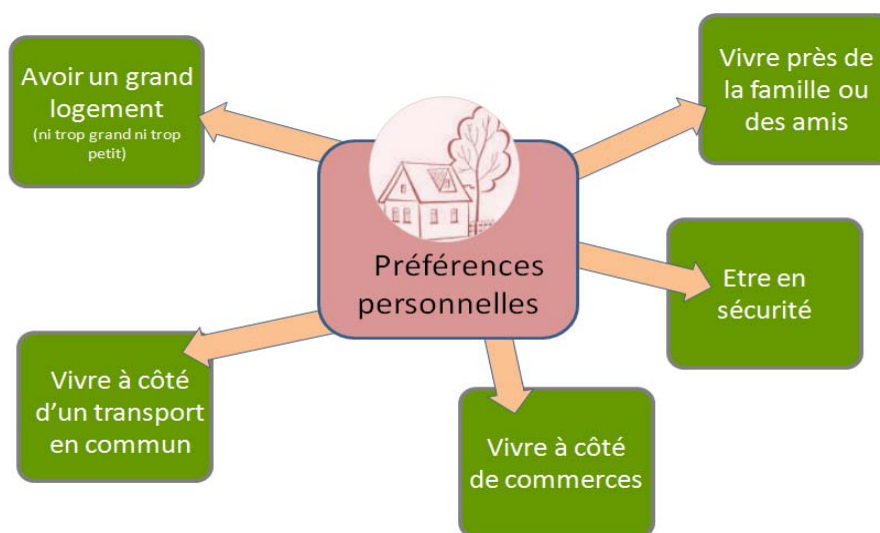
La proximité d'un transport accessible est également une priorité. Compte tenu des préférences en termes de configuration du quartier, la proximité d'un pôle d'échange n'est pas souhaitée, mais son éloignement peut être compensé par la proximité forte (quelques dizaines de mètres à quelques centaines de mètres) d'un arrêt de bus, métro ou tramway.

Les préférences exprimées en matière de localisation du logement pour les personnes ayant un handicap auditif sont moins importantes et tiennent essentiellement à la présence de commerces de quartier, en plus de la proximité des transports collectifs, communes à toutes les personnes handicapées.

## C.5 Handicap psychique et mental : l'accent sur la sécurité et la proximité au travail

En termes de localisation, les personnes ayant un handicap mental ou psychique interrogées ont évoqué quatre préférences. Le rayon de recherche du logement est défini en fonction de proximités essentielles à satisfaire : le travail (ESAT Léon Fontaine dans ce cas) et de manière liée les transports en commun, la famille ou les aidants, et les commerces. L'ensemble des préférences en termes d'adaptation intérieure et de localisation est synthétisé dans la figure suivante, qui a été présentée lors de la restitution des résultats aux travailleurs de l'ESAT interviewés.

**Figure 21 – Pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique : un ensemble de proximités à satisfaire mais un sens particulier de la proximité**



Source : Entretiens individuels, G. RATON, 2014

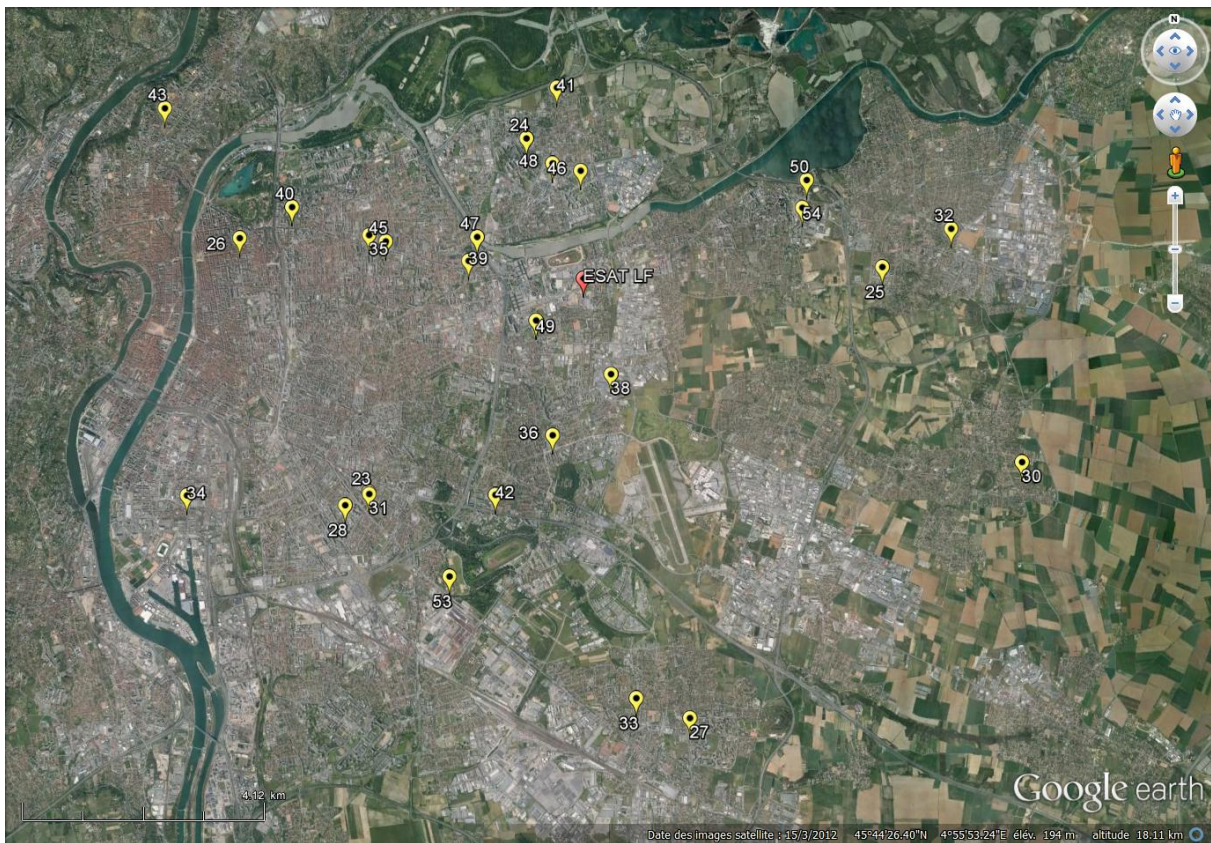
Ces quatre éléments constituent les principaux critères de choix de localisation et de sélection. Notons que la notion de proximité est particulièrement forte concernant la distance à la famille et la distance aux transports en commun. Pour les personnes pour qui la proximité familiale est fortement souhaitée<sup>26</sup> (ce qui est majoritaire), la distance ne doit pas dépasser quelques minutes et le trajet doit, au mieux, se faire sans transports en commun. Le Répondant 31 explique cette volonté. [**>Question?**]: « *Et donc ça vous a plu ça d'être pas loin du métro?* » [**>Répondant n°31**] : « *Oui et de mes parents aussi.* » [**>Question?**] : « *Vos parents, ils habitent où ?* » [**>Répondant n°31**] : « *Avenue [...] à Vénissieux. A 1.5 km à peine.* » [**>Question?**] : « *Ça vous a plu qu'ils*

<sup>26</sup> Notons que la volonté inverse a aussi été mentionnée. Trois personnes ont ainsi évoqué le choix d'être volontairement éloigné de certaines personnes de leurs familles.

*soient pas très loin? » [**>**Répondant n°31] : « Bah oui, comme j'ai pas de voiture, donc si j'ai un problème, si j'ai envie de les voir, comme ça je peux aller à pied. »*

La proximité des transports en commun est également très accentuée. L'ensemble des travailleurs ont un logement à moins de 500 mètres d'un transport collectif (bus, tramway, métro ou car), très souvent moins. La majorité d'entre eux atteignent leur travail en n'empruntant qu'un moyen de transport (ligne de métro A et tramway T3, orientation Est/Ouest ; ligne de bus C 3, C57, C8, C15 et C 52, orientation Nord/Sud). La carte suivante illustre cette localisation des personnes interviewées sur les grands axes de transport en commun lyonnais. Seules deux personnes font exception, l'une habite proche d'un arrêt de car, mais doit emprunter deux réseaux de transport en commun différent (Cars Rhône Alpes et TCL), l'autre utilise la voiture pour se rendre au travail.

### Carte 5 - Grandes tendances de localisation des logements des 28 travailleurs de l'ESAT



Source : Google Earth, Entretiens individuels, G.RATON, 2014

Si la localisation près d'un transport en commun est une préférence nette, exprimée ou déduite des entretiens, nous avons pu observer que l'usage des transports en commun n'a pour fonction que le déplacement vers le lieu de travail (ici l'ESAT Léon Fontaine). L'usage des transports en commun pour d'autres motifs est extrêmement limité. Quelques répondants ont

évoqué des déplacements chez des membres de la famille plus éloignés, des déplacements pour aller dans des structures d'accompagnement ou de soin. Outre ces cas particuliers, les déplacements en transports en commun sont, à notre étonnement, relativement limités. Là aussi, la préférence va aux déplacements en mode doux dans le quartier de résidence. En outre, les activités de loisirs en weekend semblent rares et la préférence reste aux activités qui ont lieu dans le logement.

La raison essentielle semble tenir à l'inconfort du déplacement en transport quel qu'il soit, pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique. Si les déplacements vers le travail sont réalisés aisément, ils restent vécus comme une contrainte et sont donc limités au seul usage pour se rendre au travail. Notons pourtant que le public ciblé par les entretiens est autonome dans les transports et ce, davantage que l'ensemble des personnes ayant un handicap mental ou psychique qui travaillent à l'ESAT.

La proximité des transports en commun, primordiale pour les actifs, doit donc se coupler d'une proximité très forte de commerces, de la famille ou des aidants qui permette des déplacements en mode doux, plus agréable pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique. Il y a un ensemble de proximités à satisfaire, qui conduisent à délimiter le rayon de recherche, parfois de manière relativement restreinte.

Lors des entretiens, le choix du quartier n'a pas été l'objet de formulations particulières. Cependant, de la même manière que le logement, le quartier peut apporter sentiment d'insécurité et de solitude. Nombreux sont les répondants à avoir évoqué des problèmes de voisinage, de bruit, d'insécurité. Ces éléments peuvent conduire à un sentiment très fort d'inconfort dans le logement mais aussi réduire les occasions de développer des relations sociales locales. C'est pourquoi la présence de grilles fermant la résidence ou de digicodes est appréciée. Plus largement, nous pouvons noter que la densité de personnes dans le quartier et sa composition sociale peuvent augmenter ce sentiment d'insécurité chez les personnes ayant un handicap mental ou psychique, bien que ces critères n'aient pas été évoqués directement. Le seul témoignage détaillé évoquant le choix du quartier de résidence et le bien-être dans un tissu local est le suivant. Il évoque pour partie cette question de la densité par les expressions « loin et proche de tout » et « voir loin ». [> Répondant n°31] : « *Et puis, bon, il y avait celui-là. Celui-là c'était le coup de cœur.* » [>Question?] : « *Quand vous dites coup de cœur, ça veut dire...?* » [> Répondant n°31] : « *Bin, je sais pas...j'ai vu cette grande pièce là, toutes les pièces autour...bon, c'était au mois de juin, .....donc euh...avec la personne, bon, c'était un coup de cœur mais j'avais pas expliqué pourquoi en fait. Ça m'a tellement surpris que... et*

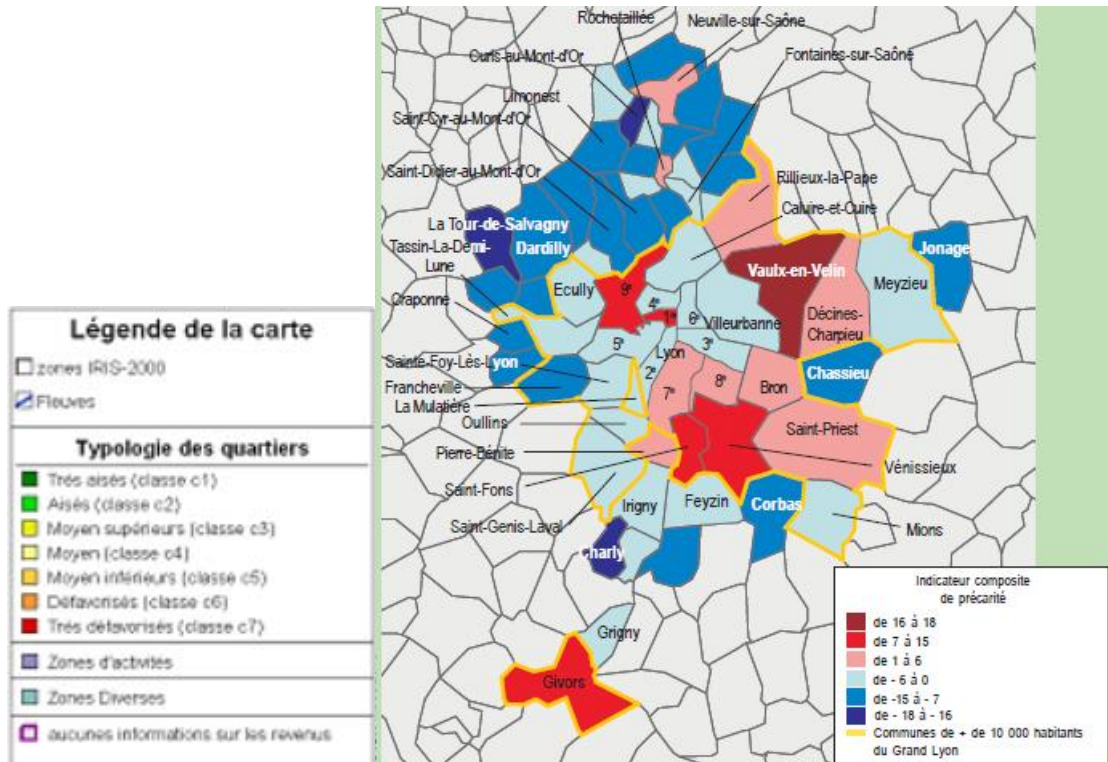
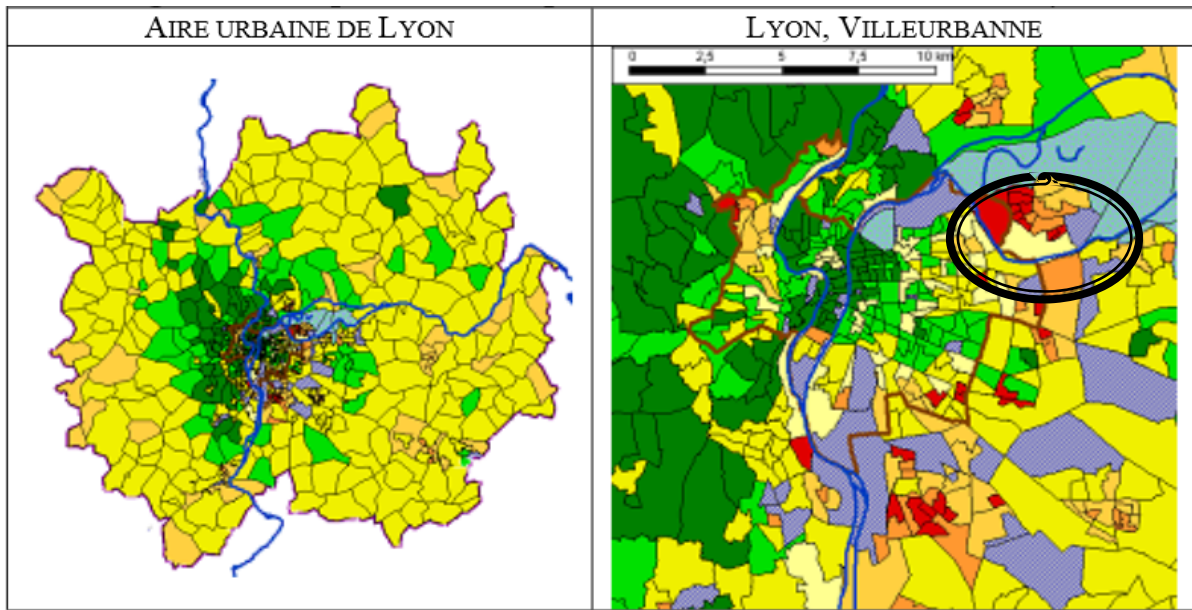
*après, une semaine après... je suis retourné le voir. (...) Et c'était parce que... bah on était près de tout, et loin de tout en fait. Comme il y avait pas d'immeuble en face, on avait l'impression de voir loin. On avait pas de...voilà, et puis on avait beaucoup de soleil en fait, quand on est venu. Et...puis je sais pas comment vous expliquer et puis des fois ça s'explique pas ».*

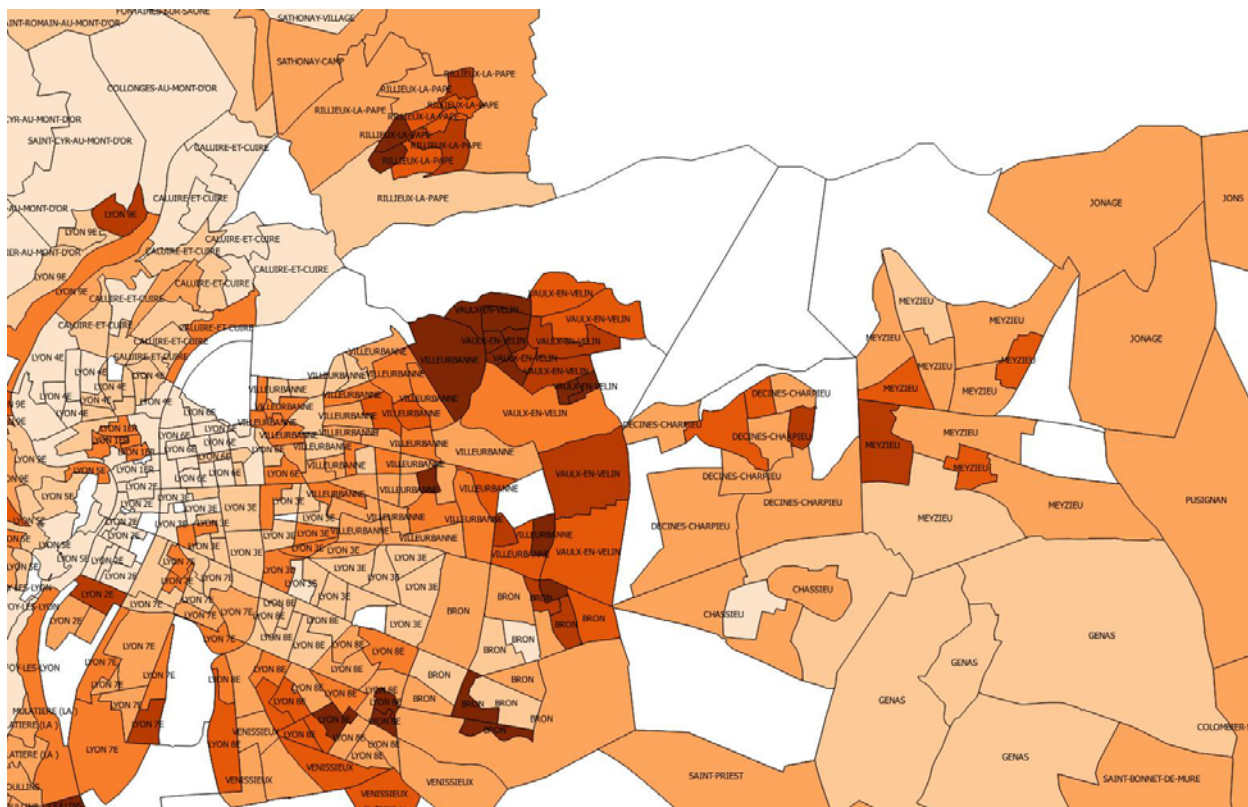
Compte tenu d'un grand nombre de témoignages évoquant un fort sentiment d'insécurité, nous avons cherché à identifier le niveau de vie des quartiers de résidence des travailleurs que nous avons interrogés. Il s'avère que, privilégiant les faibles distances au travail, les travailleurs de l'ESAT habitent préférentiellement à Vaulx-en-Velin (lieu du travail) ou dans des quartiers contigus. Or ces quartiers sont, plus qu'ailleurs dans le Grand Lyon, plutôt caractérisés par un niveau de vie, moyen, moyen inférieur ou défavorisé. Le sentiment d'insécurité est-il une résultante d'un choix de localisation du logement à proximité du travail, soit dans des quartiers à niveau de vie défavorisé ? Ou, les difficultés du handicap favorisent-elles ce sentiment d'insécurité, sans lien avec le niveau de vie du quartier de résidence ? S'il est difficile pour nous de répondre à cette question, il semble cependant que la localisation du lieu de travail ait une influence forte, compte tenu du caractère prioritaire que les personnes ayant un handicap mental ou psychique et leur famille portent à la proximité du travail.

La localisation des ESAT de l'Adapei, aurait donc, pour le public visé par les entretiens, une conséquence très forte sur la localisation du logement des travailleurs. Ils sont préférentiellement situés sur les grands axes menant à Vaulx-en-Velin la Soie, ce qui est largement facilité par le fait que ce lieu constitue un pôle d'échange multimodal (carrefour des lignes de bus, tramway et métro). Ils sont également majoritairement situés à Vaulx-en-Velin la Soie ou dans les quartiers contigus. Or ces quartiers de résidence ont, à majorité, un niveau de vie défavorisé, très défavorisé, moyen ou moyen inférieur comme l'indique la carte de D. Caubel (Caubel, 2005). Vaulx-en-Velin est la commune où ces indicateurs ainsi que ceux de précarité (Insee, 2010) atteignent leur valeur maximale. Les communes contigües comme Décine-Chapieu et Villeurbanne présentent les mêmes caractéristiques à un degré moindre. De plus, les communes desservies aisément à partir du pôle d'échange de Vaulx-en-Velin la Soie comme Bron, Saint Priest, Lyon 8<sup>e</sup>, Vénissieux, présentent également des niveaux de vie moyens à moyens inférieur.



Carte 6 – Cartes de précarité et de disparités inter-quartier de l'aire urbaine de Lyon





Source : David Caubel, Cerema, 2005 et INSEE, analyse de la précarité sur le territoire du Grand Lyon, 2010

Si le quartier de résidence peut constituer une source d'insécurité, nous pouvons noter que ce n'est pas le seul élément non sécurisant. La ville possède des éléments architecturaux comme des ponts, tunnels, voutes, qui sont parfois infranchissables par des personnes ayant un handicap mental ou psychique. Deux témoignages évoquent cette crainte. Le premier est celui d'un répondant évoquant, à proximité de son logement, la présence d'une trémie.

### Encadré 18 - Extrait d'un entretien évoquant les difficultés de mobilité lié au choix du quartier de résidence

[> Répondant n°31] : « Enfin, c'est ce genre d'appartement ou on trouve des choses inutiles quoi. Je veux dire... comme, il faut traverser la trémie pour aller à Parilly, donc la trémie, moi, ça me faisait un peu peur mais c'était juste ça. »

[>Question?] : « C'est quoi que vous appelez la trémie<sup>27</sup>? »

[> Répondant n°31] : « Bin la trémie c'est en fait, ya le périphérique et ya une trémie qui passe dessous. Et le soir, moi j'avais un peu peur, enfin, on sait jamais hein... il se passe rien. ça fait 12 ans, il s'est rien passé mais bon. On sait jamais.. »

[>Question?] : « Ça c'est pour aller de chez vous au métro ? »

<sup>27</sup> Une trémie désigne un tunnel court permettant à une voie de circulation de passer en dessous d'une autre

[> Répondant n°31] : « *De chez moi au métro. »*  
[>Question?] : « *Vous êtes obligé de passer par là ? »*  
[> Répondant n°31] : « *Ah oui oui. Oui, c'est plus court et puis tout se passe bien hein... »*

[>Question?] : « *Au début, ça vous plaisait pas trop ? »*  
[> Répondant n°31] : « *Ouais, mais juste une excuse un peu... facile. »*

[>Question?] : « *Avant de dire oui j'achète, vous avez été voir... à quoi ça rassemblait ?*  
[> Répondant n°31] : « *Dans l'appartement ? »*

[>Question?] : « *Dans la trémie justement. »*  
[> Répondant n°31] : « *Euh, oui, oui. Je suis allé après, juste pour voir. Je connaissais un peu aussi. Ouais, au début...oui c'est... enfin, quand on a un coup de cœur... [pour l'appartement], on trouve quelque chose qui nous déplaît quoi [la trémie]. Même si c'est banal ou facile mais bon voilà... C'était juste ... des trucs, euh, un peu inutiles. Le lendemain je suis allé me promener et tout... et c'était impeccable. »*

[>Question?] : « *Et même aujourd'hui... ? »*  
[> Répondant n°31] : « *Ah oui oui. Y a jamais eu de problème. Enfin, une ou deux fois mais c'était rien de grave. Bon des fois, des jeunes ils passent, ou ils restent pour fumer sous la trémie. Mais c'est rien de... de méchant quoi. »*

[>Question?] : « *Est-ce que vous faites attention à quelle heure vous rentrez le soir ? »*  
[> Répondant n°31] : « *Au début ouais. Au début, je faisais attention et je prenais le 23 et tout. »*

[>Question?] : « *Pour éviter de passer par là ? »*  
[> Répondant n°31] : « *Oui, voilà. Et puis un jour, il y avait pas le 23 donc il fallait bien que je fasse quelque chose. Je suis passé et quand je suis descendu, juste avant les escaliers, j'ai entendu des jeunes. J'ai dit "oulala" et puis non, ils étaient en train de fumer tranquilles. Ils avaient peut être aussi peur que moi donc euh... je suis passé, ils m'ont dit bonjour, et j'ai dit bonjour et voilà. »*

Si dans cet entretien, les difficultés de franchissement sont minimisées, le témoignage d'une association qui recherche des logements banalisés pour des personnes ayant un handicap psychique montre l'ampleur des difficultés pour les personnes concernées.

### **Encadré 19 - Extrait d'un entretien avec une association de défense des droits des personnes ayant un handicap psychique**

« *Ils peuvent avoir des problèmes réels de mobilité, qui sont des problèmes phobiques, de prendre le métro...pour certains c'est impossible. Passer sous un tunnel... »*

« *Même si c'est pas un critère qui rentre dans le dossier qu'on peut remplir [dossier de demande de logement social], c'est quelque chose, on peut pas faire sans »*

« *L'idée c'est de proposer des logements individuels à des personnes qui sont suivies en psychiatrie, mais que ça devienne pas un lieu d'enfermement, qui soit pire que leurs lieux de vie antérieurs [référence aux hôpitaux psychiatriques]».*

Ces situations restent peu courantes, pourtant elles illustrent à quel point le choix du logement et de sa localisation sont primordiaux. Ces témoignages révèlent l'ampleur des conséquences d'un choix non approprié, ainsi que les difficultés à formaliser des demandes spécifiques de cette nature. « *Parce que les gens, ils ont quand même des demandes particulières en termes de logements* » (une association).

Pour synthétiser, les préférences exprimées en matière de localisation du logement pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique n'ont pas été clairement exprimées. Nous avons déduit des témoignages et des parcours résidentiels, les localisations qui ont été les plus problématiques afin d'en sortir des bonnes et mauvaises pratiques.

Il résulte que, pour les personnes actives, la priorité est d'être peu éloignées des transports en commun. Ce critère influence fortement le rayon de recherche du logement. Pourtant, l'usage des transports en commun est le plus souvent limité aux déplacements vers le lieu de travail. Ainsi, ceci ne constitue pas un critère important pour les activités privées où pour lesquelles ce sont les modes doux qui sont valorisés. Ainsi la proximité très forte (quelques mètres) des aidants ou de la famille, mais aussi des commerces a été évoquée. A l'instar du logement, les quartiers favorisés sont ceux qui réduisent les sentiments d'insécurité et de solitude. Ces quartiers ont des caractéristiques de densité moindre et jouissent d'une certaine tranquillité, sonore mais aussi en termes de relations entre habitants. Pour certaines personnes, l'attention est portée à la composition architecturale du quartier. Suivant la nature de la phobie, la proximité d'un tunnel, d'un pont ou l'usage exclusif du métro sont à proscrire, cela pouvant aboutir à l'enfermement de la personne dans son logement.

Si, pour des raisons pratiques, nous avons scindé d'une part les préférences d'agencement intérieur, puis d'autre part, les préférences en termes de localisation du logement, il paraît évident qu'une prise en compte commune de ces besoins est nécessaire. En fournissant des témoignages sur les éléments à satisfaire pour favoriser l'autonomie, les personnes interviewées mettent ainsi en exergue une incompatibilité de fait entre : l'ampleur des besoins, qui suppose de concentrer les recherches sur des logements haut de gamme et la réalité des revenus des personnes handicapées. Nous développons cet aspect dans le chapitre suivant sur les contraintes et les arbitrages effectués lors du choix résidentiel.



## **Chapitre 3 : Handicap & logement, des contraintes fortes qui pèsent sur les arbitrages**

*« De nombreuses personnes en situation de handicap ne vivent que de l'allocation<sup>28</sup> de 700 euros/mois. Où trouver un logement avec ce revenu? Pas dans le centre de Lyon... »*

[Un membre d'une association de défense des droits des personnes handicapées]

Les préférences que nous avons détaillées, qu'elles soient en termes d'aménagement intérieur ou de localisation dans la ville ressortent clairement des entretiens. Pour autant, ces préférences sont rarement satisfaites dans leur intégralité. Dans le processus de choix du logement, il s'agit de prioriser ces préférences, c'est-à-dire de faire des arbitrages. Parmi ces critères à satisfaire, qui tous réunis permettent à la personne handicapée de réduire l'impact quotidien de la présence du handicap, quels sont les plus importants à satisfaire ? Comment s'opère ce processus d'arbitrage et quels sont les critères non satisfaits ?

Avant de détailler ces arbitrages, nous ferons d'abord le point sur les contraintes qui pèsent sur les personnes handicapées et qui expliquent l'impossibilité de réunir toutes les conditions décrites ci-avant. Nous détaillerons dans une première section les contraintes économiques, sociales et géographiques qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées et qui font que, plus que pour la population générale, des situations d'inégalités sont observables. Nous verrons ensuite quels sont les arbitrages effectués, quels sont les critères prioritaires, et en fonction de quoi. Nous verrons enfin que ces arbitrages sont nombreux et aboutissent à un sentiment d'insatisfaction dans le logement, qui domine chez les personnes handicapées. Evoquer cette insatisfaction, permet d'ouvrir la question de la réalité du choix et des opportunités offertes.

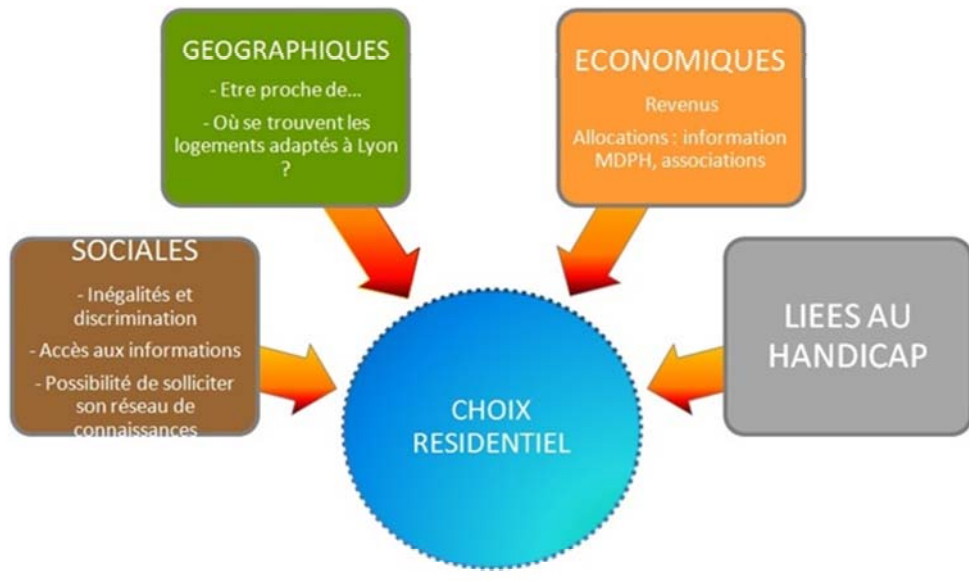
---

<sup>28</sup> AAH : allocation adulte handicapé.

## A. Des contraintes fortes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées

Les contraintes qui pèsent sur l'individu ou le ménage sont de plusieurs ordres. Nous avons identifié des contraintes d'ordre économique, sociale, des contraintes géographiques et des contraintes liées au handicap.

**Figure 22 - Synthèse des contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées**



Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

### A.1 Des inégalités économiques qui pèsent sur le choix résidentiel

Alors qu'un ensemble de critères indispensables à la vie en autonomie et aux besoins vitaux de circulation sont à satisfaire, les contraintes qui pèsent sur le choix du logement sont fortes et il n'est pas souvent possible de relier besoins, contraintes du marché immobilier et contraintes personnelles (cf. schéma chapitre 2).

Compte tenu des préférences exprimées, nous pouvons observer que l'ensemble des critères vitaux à satisfaire dans un logement implique non seulement des coûts financiers très importants, renvoyant aux gammes de biens immobiliers les plus élevées (ascenseur, garage, espaces ouverts, taille du logement), mais aussi des contraintes de temps de recherche et d'accès aux informations très importantes. Or, la question qui émerge ici est la suivante : les personnes handicapées, dans leur majorité, ont-elles les moyens financiers et sociaux pour supporter ces coûts ?

Un rapide tour de la littérature permet d'effectuer un constat plutôt alarmant. En 2004, un rapport de synthèse sur le handicap (Amrous et Barhoumi, 2012) montre que les difficultés de vie et de déplacement dans le logement sont très importantes pour les personnes handicapées. « *Quels que soient leur âge et les problèmes de santé auxquels elles sont confrontées, plus d'un million de personnes déclarant être atteintes d'au moins une déficience et vivant à domicile éprouvent des difficultés à accéder à leur domicile.* » Ainsi, les préférences soulevées restent majoritairement insatisfaites et cela, pas seulement pour les personnes âgées de plus de 60 ans. « *La perte d'autonomie affecte logiquement plus fortement les personnes âgées. Néanmoins dans le cadre de cette enquête, 60 % des personnes déclarant souffrir d'un handicap physique invalidant ont moins de 60 ans. La question du handicap ne se résume donc pas à la question du grand âge* » (Amrous et Barhoumi, 2012).

Pour comprendre cet état de fait, il faut regarder tout d'abord les indicateurs économiques. Parmi les personnes handicapées, on retrouve plus de chômage<sup>29</sup>, plus de temps partiel<sup>30</sup> pour les actifs, moins de qualifications<sup>31</sup>. Nous pouvons identifier différents niveaux de revenus qui traduisent ces inégalités de revenus en comparaison avec la population générale.

Les personnes qui ont un taux d'incapacité d'au moins 80 % (article L821-1 du code de la Sécurité sociale) ou 50 % en cas d'impossibilité reconnue par la MDPH de se procurer un emploi du fait du handicap, peuvent prétendre à l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). C'est une prestation financée par l'Etat, versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Elle a été créée par la loi du 30 juin 1975 pour assurer un minimum de ressources aux personnes reconnues handicapées qui ne peuvent prétendre à un avantage de vieillesse ou d'invalidité, ou à une rente d'accident du travail. Une personne qui ne dispose d'aucune ressource peut percevoir le montant maximum de l'AAH dont le montant est actuellement de 800,45 €. Lorsque la personne handicapée perçoit une pension (invalidité,

---

<sup>29</sup> « *En 2008, selon l'enquête Handicap et santé auprès des ménages (HSM), le taux de chômage des personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap, s'établit à 22 %, soit plus du double de celui atteint pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans* » (Amrous et Barhoumi, 2012)

<sup>30</sup> « *Les personnes déclarant un handicap travaillent plus fréquemment que les autres à temps partiel, surtout parmi celles ayant une reconnaissance administrative : 25 % contre 16 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.* » (Amrous et Barhoumi, 2012)

<sup>31</sup> « *D'une manière générale, les personnes handicapées en emploi sont plus âgées et moins diplômées que la population des 15-64 ans en emploi* »  
« *Elles ont plus souvent une qualification d'ouvrier (41 %) et sont peu présentes dans les qualifications de cadres et professions intellectuelles supérieures (6 % contre 16 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans).* » (Amrous et Barhoumi, 2012)



rente d'accident du travail, retraite), elle bénéficie d'une allocation mensuelle réduite, dont le montant correspond à la différence entre la moyenne mensuelle de ses autres ressources et le montant de l'AAH complète (source Ministère, MDPH).

Lorsque la personne handicapée perçoit un revenu d'activité, l'AAH est calculée en fonction d'une partie de ce revenu. En pratique, les personnes que nous avons interviewées qui travaillent à temps partiel ne perçoivent pas l'AAH. Ainsi, à revenu moindre du fait de l'impossibilité de trouver un travail à temps plein (temps partiel « subi »), le salaire des travailleurs handicapés à temps partiel n'équivaut pas toujours au montant de l'AAH<sup>32</sup>. Dans les associations ou les bailleurs sociaux, il est couramment évoqué, sans qu'il soit possible pour nous de le vérifier, que « *le travailleur handicapé qui travaille à temps partiel est le plus perdant. Non seulement, il ne travaille pas autant qu'il le souhaite et n'a pas un revenu important, mais en plus, il ne peut plus prétendre à l'AAH* ». Ainsi les personnes non actives mais aussi les travailleurs à temps partiel perçoivent un revenu de l'ordre de 700/750 euros maximum.

Les personnes handicapées actives travaillant à temps plein sont celles dont le revenu est le plus élevé. Le constat précédent permet de déduire que ces salaires, compte tenu des niveaux de qualification généralement plus bas, sont moins élevés que ceux de la population générale. A ce revenu peut s'ajouter, selon les cas, une indemnisation sous forme d'indemnité en capital ou de rente viagère, si le handicap résulte d'un accident du travail par exemple.

Malgré des situations financières très différenciées, dont nous n'exposons ici que les grandes lignes, nous pouvons d'ores et déjà fait un constat : une partie des personnes handicapées, dont nous avons défini les besoins résidentiels précédemment, ont un revenu maximal de 750 euros. Si les contraintes sont fortes lors du choix du logement parce qu'il s'agit de réunir un ensemble de conditions propices à la vie en autonomie, les contraintes économiques constituent un facteur aggravant la difficulté.

De plus, le montant qu'il est possible d'engager dans la location d'un bien immobilier influe directement sur le mode de recherche et plus globalement sur le processus de choix. Ainsi, si l'on considère les personnes handicapées qui disposent d'un revenu de 750 euros, on remarque que celles-ci ne sollicitent pas les annonces immobilières autres que celles des bailleurs sociaux. Elles évitent ainsi les honoraires des agences immobilières et profitent de loyers à prix modérés. Elles considèrent, à juste raison, qu'elles n'ont pas les moyens

---

<sup>32</sup> Selon la Dares, les salariés à temps partiel "subi" gagnent l'équivalent de 746 € par mois (*Dares Analyses Janvier 2013 N°005*). Compte tenu du fait que le niveau de qualification de personnes handicapées est généralement plus bas, on peut estimer que ce revenu est au moins inférieur à 700 euros.

financiers de solliciter d'autres acteurs du marché immobilier : les agences proposent des biens intéressants, mais plus coûteux et moyennant des honoraires ; les propriétaires privés demandent des garanties et des salaires élevés, et si l'AAH peut constituer une garantie de revenu fixe, celui-ci n'est pas suffisant, notamment face à d'autres dossiers de candidature de particuliers.

Les conséquences de bas revenus sur le choix résidentiel sont fortes : les répondants ayant un revenu de 750 euros sont dépendants de la seule offre des bailleurs sociaux, du temps longs d'attente d'une proposition et de la qualité des logements dits adaptés qu'ils proposent. De plus, ils n'ont généralement pas accès à la propriété dans leur parcours résidentiel. Autre conséquence directe, la limitation du choix. Les bailleurs sociaux traitent en effet 50 000 demandes de logement social par an dans le Grand Lyon (Source Entretiens) et ne sont pas en mesure de faire une proposition dans des délais inférieurs à un an, sauf situation urgente motivée. La proposition, après le temps d'attente, est une proposition unique et son refus doit être justifié, sans quoi, non seulement le temps d'attente est allongé mais la demande devient moins prioritaire. Dans une certaine mesure, le niveau de revenu entraîne plus ou moins une offre de logement limitée voire unique.

Le niveau de revenu constitue donc une contrainte majeure dans le processus de choix résidentiel des personnes handicapées, et cela, d'autant plus fortement que l'on est non actif, au chômage, à temps partiel et que l'on vit seul.

### **Figure 23 - Guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées et fixation du taux d'incapacité**

#### **Taux d'incapacité à 50 %**

*« Le taux à 50 % correspond à des troubles importants entraînant une gêne notable entravant effectivement la vie sociale de la personne. L'entrave à la vie sociale peut être éventuellement préservée mais au prix d'efforts importants ou de la mobilisation d'une compensation spécifique. L'autonomie est conservée pour les actes élémentaires de la vie quotidienne. »*

#### **Taux d'incapacité d'au moins 80 %**

*« Un taux d'au moins 80 % correspond à des troubles graves entraînant une entrave majeure dans la vie quotidienne de la personne avec une atteinte de son autonomie individuelle. Dès lors qu'elle doit être aidée totalement ou partiellement, ou surveillée dans l'accomplissement des actions de vie quotidienne, ou ne les assure qu'avec les plus grandes difficultés, le taux de 80 % est atteint. C'est également le cas lorsqu'il y a déficience sévère avec abolition d'une fonction. »*

Source : Mdph

Dès lors, lorsqu'on analyse ensemble les besoins en termes de logement et le niveau de revenu, on peut établir les liens suivants :

1. A partir des préférences exprimées précédemment et de la définition des taux d'incapacité, on peut estimer que : plus le taux d'incapacité est important, plus les besoins de confort, de circulation et d'autonomie sont importants dans le logement et plus les logements ciblés sont coûteux. Or, lorsque le taux d'incapacité est supérieur à 50 %, les revenus peuvent être de l'ordre de 750 euros, maximum.

Dans les discours des répondants, cela se traduit par, selon la nature du handicap :

- Des besoins plus grands d'adaptation du logement pour les personnes ayant un handicap moteur : localisation du logement dans un lieu central offrant des transports en commun autres que le métro, un quartier réhabilité ou nouvellement aménagé, un logement accessible et adapté possédant des équipements dédiés au handicap
- Des besoins d'espace ouvert et de luminosité pour les personnes ayant un handicap auditif ou visuel, la recherche d'un quartier tranquille à faible densité ou circulation routière avec accès à un transport en commun
- Des besoins plus grands de sécurité dans des logements n'accentuant pas le sentiment d'isolement pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique

La question qui se pose est la suivante : les logements qui remplissent ces conditions sont-ils accessibles avec un revenu total de 750 euros ?

2. L'exercice d'un emploi, même à temps partiel, induit une exigence plus forte de proximité d'un transport en commun utilisable. Sachant que l'on peut raisonnablement convenir que les personnes handicapées qui travaillent à temps partiel ont rarement un salaire supérieur à 750 euros, est-il possible de trouver un logement adapté remplissant ces conditions ?

Cette question se pose aussi pour les personnes à la recherche d'un emploi, pour lesquelles il est plus difficile de définir une fourchette de revenu.

3. L'exercice d'un emploi à plein temps offre davantage de possibilités d'accéder financièrement à un logement répondant aux besoins.

4. Pour compenser les faibles revenus, les solutions à la portée des personnes handicapées et permettant d'accéder à un logement répondant aux besoins sont : les logements sociaux, le recours aux aides sociales tels que les APL. Ces solutions sont-elles suffisantes ?

## A.2 Des inégalités sociales ne compensant pas toujours le manque de moyens financiers

Les contraintes qui pèsent sur l'individu ou le ménage sont de plusieurs ordres. Nous avons discuté des contraintes d'ordre économique qui tendent à dresser un bilan plutôt pessimiste sur la possibilité de relier besoins en termes de localisation et d'aménagement intérieur et accès financier à ce type de bien. Mais les barrières peuvent être aussi sociales.

Si les préférences que nous avons décrites en termes de localisation et d'aménagement intérieur entrent dans la gamme des logements hauts de gamme, il existe des offres de logement adapté qui pourraient répondre à ces besoins et sont cohérents avec les revenus des personnes percevant l'AAH. Il s'agit des logements sociaux et plus particulièrement des logements dit « contingents », qui sont des logements réservés par l'Etat, les collectivités ou Action logement et dont peuvent bénéficier les personnes handicapées, mal logées ou défavorisées. L'extrait suivant explique le mode d'attribution de ces logements.

### Encadré 20 - L'attribution des logements sociaux et des logements contingents

*« Dans le montage financier d'une opération de logement social, l'Etat, les collectivités locales et territoriales et Action logement aident les organismes HLM en leur attribuant des subventions ou des prêts à taux bonifiés. En contrepartie, l'Etat, les collectivités et Action logement, bénéficient d'un certain nombre de logements qui leur sont « réservés », on parle du contingent, dont le nombre est fonction de ce soutien financier. Concrètement l'Etat, les collectivités ou Action logement ont, dès lors, la possibilité de proposer au propriétaire-bailleur un candidat pour le logement.*

*On parle des « contingents », qui, à titre indicatif, se répartissent comme suit entre les réservataires :*

- *Action Logement : 40 % des logements construits.*
- *Etat : c'est le contingent préfectoral : 30 %. Parmi ces 30 %, 5 % maximum est réservé aux agents civils et militaires de l'Etat. Les 25 % restant sont affectés aux personnes prioritaires, notamment les personnes handicapées, mal logées ou défavorisées.*
- *Communes : 20 %.*

- *Organismes HLM, les conseils généraux, le Conseil Régional d'Ile de France et les caisses d'allocations familiales : ils se répartissent les 10 %.*

*Quand un logement se libère, l'organisme HLM propriétaire prévient le réservataire concerné, pour qu'il propose le logement à un ménage ».*

Source : DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement)

Parmi les personnes ayant un handicap moteur que nous avons interviewées, plusieurs ont bénéficié d'un logement social par ce biais durant leur parcours résidentiel. Dans leurs cas, c'est l'appartenance à différents réseaux associatifs et sociaux qui leur ont permis d'aboutir à l'attribution d'un logement réservé. Une situation d'urgence a pu participer à cette attribution, cependant le contact direct ou via une connaissance avec un membre de la préfecture, de la commune, des caisses d'allocations familiales a également été déterminant. Le répondant 22 et le répondant 3 expliquent la façon dont ils ont eu connaissance de l'existence de logements adaptés dans leurs quartiers.

[>Question?]: *« Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce qui vous a amené à venir dans ce logement là en particulier ?*

[>Répondant n°22]: *« Le hasard. Alors le hasard... J'avais trouvé un emploi pour revenir sur Lyon. J'ai une amie qui travaille à la [un bailleur social]. Je l'ai appelée, je connaissais bien sa famille, je l'ai appelée... elle m'a dit, on a des appartements dans différents quartiers, notamment à la [nom du quartier]. Y en a qui sont libres. Je suis allé voir ».*

[Répondant n°3]: *« Euh, oui oui. Bah en fait, euh, c'est... Ce qui s'est passé c'est que, donc j'ai des amis qui, qui avaient un logement, un logement dans cette régie et euh, un logement adapté etc... et donc bin j'ai dit bah tiens, ces apparts, ils sont sympas... J'ai fait la recherche par leur gardien en fait. [...] J'ai été voir le gardien et euh, j'ai été demandé un dossier, ils m'ont fait remplir un dossier et puis euh, moi j'avais cherché, en parallèle un peu ailleurs, mais euh... Et donc, j'avais reçu un... un jour un coup de téléphone, (j'ai eu de la chance sur ce coup-là), en me disant, "ah bin, on vous a trouvé un logement [nom de l'Avenue] ».*

Ces exemples illustrent l'importance du réseau social dans l'accès à un logement adapté en termes de localisation et d'aménagement intérieur. Selon les dires des répondants, ces logements réservés sont ceux qui étaient les mieux équipés et les mieux adaptés à leur handicap, d'autant plus qu'ils ont pu intervenir durant les phases préalables à la livraison du logement (plan, réalisation des travaux, installation des prises électriques, des volets, de domotique).

Le rôle des associations est primordial dans cet accès à des logements contingents, mais le cercle familial ou amical peut aussi apporter informations et contacts intéressants. Deux éléments clés peuvent ainsi faciliter l'accès à un logement adapté aux besoins : l'accès aux informations et la taille du réseau social et son insertion dans des réseaux influents dans le domaine du logement. Il reste difficile selon les répondants d'accéder aux informations. Combien de logements contingents sont disponibles dans le Grand Lyon ? Où trouver l'information ? Plus globalement, les démarches de recherche d'un logement social sont perçues comme complexes et il reste difficile pour les répondants de savoir s'ils sont ou non prioritaires. Les montages d'opérations de logement social sont connus des seuls acteurs du logement et il est difficile d'avoir connaissance des endroits et personnes à solliciter.

Face à des niveaux de revenus moindres, le réseau de connaissance ou l'accès à l'information peuvent constituer un palliatif et permettre d'accéder à des offres de logements adaptés, mais ce n'est pas toujours un levier accessible. Le réseau social mobilisable est en effet très variable d'un individu à un autre. Il n'a pas été possible compte tenu des limites de temps de ce travail de creuser davantage cet aspect. Cependant, nous avons pu observer un lien entre le niveau de satisfaction dans le logement et l'accès à un réseau social offrant des contacts pour disposer d'un logement adapté.

Les personnes interviewées qui sont plutôt bien insérées dans les réseaux associatifs ont eu accès à davantage d'information, et sont davantage satisfaites de leur logement (elles peuvent y circuler aisément et la localisation leur convient). Les répondants qui n'ont pas pu faire fonctionner leur réseau pour accéder à un logement sont généralement moins satisfaits. Une partie d'entre eux s'est tournée vers l'achat, bénéficiant de prêts pour contourner ces difficultés.

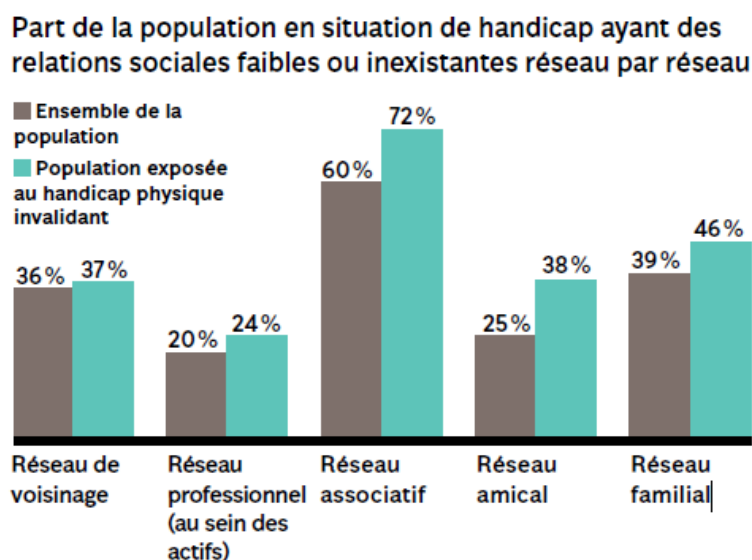
En outre, l'isolement social ou géographique n'a pas vraiment été observé dans le corpus, mais il concerne particulièrement les personnes handicapées. Le rapport de la fondation de France fait état d'une exposition à l'isolement relationnel près de deux fois plus importante des personnes déclarant souffrir d'un handicap physique<sup>33</sup>. Le graphique ci-dessous illustre que les personnes handicapées sont plus nombreuses que les autres personnes à disposer de relations sociales faibles ou inexistantes, et ce, quel que soit le type de réseau social. *« 38 % des personnes exposées au handicap ne disposent pas d'un réseau amical actif contre 25 % sur l'ensemble de la population ; 46 % des personnes exposées au handicap n'ont pas ou peu de contacts dans leur entourage familial contre 39 % en moyenne ; 37 % n'ont pas ou peu de*

---

<sup>33</sup> 22 % contre 12 % sur l'ensemble de l'échantillon (source Fondation de France, 2014).

contacts avec leurs voisins contre 36 % en moyenne ; 24 % des actifs ne disposent pas d'un réseau professionnel générateur de relations sociales régulières contre 20 % en moyenne » (Fondation de France, 2014, p. 9).

Graphique 1 - Part de la population en situation de handicap ayant des relations sociales faibles ou inexistantes réseau par réseau



Source : Fondation de France, 2014, p. 9

Les relations sociales sont à analyser au regard du niveau de vie. Ainsi le rapport confirme le lien observé précédemment : « L'impact du handicap est d'autant plus fort que les personnes en perte d'autonomie sont plus souvent confrontées à la pauvreté (18 % disposent de revenus inférieurs à 1 000 € par mois, contre 8 % en moyenne) et à la précarisation de leur situation (54 % disent que leur situation économique s'est dégradée au cours des deux dernières années contre 40 % en moyenne) » (Fondation de France, 2014, p. 9).

Ainsi, la boucle suivante est observable : le niveau de revenu des personnes handicapées, moins élevé que dans la population générale, influe sur le mode de recherche du logement, sur le processus de choix et l'importance des arbitrages effectués. La taille et la qualité du réseau social peuvent compenser les faibles disponibilités financières en fournissant par exemple des informations. Cependant, le réseau social s'analyse au regard du niveau de vie, or celui-ci est moins élevé pour les personnes handicapées que dans la population générale.

La difficulté d'accéder aux informations se couple à une autre difficulté que rencontrent les personnes handicapées : la discrimination. Si l'emploi est sans doute le

domaine où les discriminations en raison du handicap sont les plus fréquentes, nous en avons également relevé pour l'accès au logement. Les témoignages concernent surtout l'accès à la propriété, et notamment à l'assurance. L'extrait d'entretien suivant illustre ce cas. [Répondant n°6]: « *Donc, malheureusement, dans le monde du handicap, rares sont les personnes qui ont des moyens pour pouvoir...[acheter un logement]. Et l'obtention des prêts à la banque est pas évident hein... Y a aussi ça hein.* » [>Question?]: « *Pour vous ça a pu jouer?* » [Répondant n°6]: « *Pour les personnes handicapées oui. Par exemple, moi j'ai acheté....mais les derniers biens immobiliers que j'ai achetés, où j'ai fait des prêts, bin par exemple, on n'a pas voulu m'assurer moi.* » [>Question?]: « *Ah oui?* » [Répondant n°6]: « *A cause de mon handicap. J'ai pas d'assurance décès. Ma femme oui. Elle a assurance invalidité et décès. Bon, moi, invalidité, c'est normal que j'ai pas, parce que je suis invalide. Mais décès... J'ai pas de maladie! Là, ils ont dit : "non non non". On ne vous assure pas. Alors, évidemment j'aurai pu faire un recours et tout. Mais bon, ça m'a bassiné...* » [>Question?]: « *du coup, sans assurance, on ne peut pas accéder au prêt, c'est ça ?* »

[Répondant n°6]: « *Alors si, vous pouvez. Mais, euh..., si je décède demain, les prêts, au lieu de tomber, ma femme se retrouve toute seule...elle a ma pension de réversion, mais elle a pas mes rentes, et donc il faut faire attention à ce que vous empruntez. En vous disant, si ma femme reste toute seule, faut pas qu'elle soit pendue avec des remboursements calculés sur le tiers de nos revenus, parce qu'elle aura plus du tous les mêmes. Vous voyez ? Donc il faut faire attention.* » [...] « *Ils n'ont pas le droit normalement [les assureurs]. Moi je me suis renseigné après. On m'a dit, vous auriez pu les attaquer, parce que vous, ce n'est pas une maladie. C'est pas une myopathie, c'est pas une sclérose en plaque... c'est traumatique, c'est pas... une maladie. Vous n'avez pas plus de chance de mourir demain, à la limite que ... [quelqu'un] qui est jeune, fait beaucoup de sport et qui, si il se surveille pas, je dis n'importe quoi, (...) peut avoir une crise cardiaque quoi. Il dit vous, à la limite, vous êtes plus surveillé que lui, parce que, vous vous faites suivre en tant que...vous voyez quoi. Non, ça c'est mal fait.* »

### **A.3 Des contraintes géographiques qui se cumulent à d'autres contraintes**

Les contraintes sont également d'ordre géographique. Elles ont été évoquées précédemment car elles ont tendance à être incluses dans les préférences par les répondants. Satisfaire un ensemble de proximités (école, aidants, travail) est un besoin majeur qui constitue une



contrainte forte quant à sa mise en place, pour l'ensemble des personnes handicapées interviewées.

Il s'agit en effet de satisfaire un ensemble de proximités dans un environnement où les déplacements sont perçus comme non aisés, et où tous les transports en communs ne sont pas utilisables, où la voirie n'est pas toujours accessible. Le répondant 8 qui a un handicap visuel explique son choix d'un logement au Nord de Lyon: [ $>N^{\circ}8$ ]: « *Donc avec les APL, (...) ça coûte pas trop cher, même rien du tout pratiquement. J'ai choisi là-bas parce qu'il y a plein de... enfin, tout est à proximité. Aussi bien le bus, que les commerces, que...voilà. Donc pour commencer à être un petit peu plus autonome, c'est vachement bien.* »

Choisir un logement revient ainsi à acquérir des informations sur les quartiers qui possèdent les infrastructures adéquates à ces besoins. Les quartiers connus sont ainsi les plus mobilisables, les habitudes y sont prises et les points noirs de l'accessibilité identifiés. Les personnes ayant un handicap visuel sont celles qui valorisent le plus l'usage antérieur d'un quartier. La mobilité résidentielle n'est pas dans ce cas moins forte, mais le périmètre est plus restreint. Ces pratiques illustrent un manque d'information criant et un besoin pour les personnes handicapées d'information sur les composantes d'un quartier (voirie accessible, transport utilisable, disponibilité en commerces de proximité accessibles, contexte social et culturel du lieu, distance entre lieux). Faute de ces informations, le choix résidentiel a une composante aléatoire, ce qui peut impacter ensuite le degré de satisfaction dans le logement.

Les contraintes géographiques doivent aussi être considérées en rapport avec d'autres contraintes (processus cumulatif) comme celles d'un capital financier et social réduits. Des revenus moindres et un accès limité aux informations immobilières peuvent conduire plus régulièrement à des choix résidentiels dans les secteurs d'habitats sociaux. C'est le cas des travailleurs handicapés de l'ESAT que nous avons interviewés. Or, une étude de la Fondation de France montre que « *15 % des personnes résidant sur le parc social sont en situation d'isolement (14 % en 2013) contre 11 % des personnes résidant sur le parc privé (même taux que celui observé en 2013). Les analyses 2014 confirment que l'augmentation de l'isolement en secteurs urbains est en grande partie liée à une dégradation localisée sur les secteurs d'habitats sociaux* » (Fondation de France, 2014).

#### A.4 Les contraintes du handicap favorisent la mobilité résidentielle

Dans les entretiens, le parcours résidentiel est empreint de mobilités qui ont pour raison principale le handicap. Les raisons sont variées : volonté de déménager pour répondre à des besoins de confort non satisfaits dans le logement actuel ; évolution du handicap et augmentation des besoins d'aménagement intérieur et de localisation résidentielle ; élaboration d'un projet résidentiel offrant plus d'autonomie. Les extraits suivant illustrent les motifs de mobilité résidentielle où le handicap est très présent.

#### Encadré 21 - Mobilité résidentielle et évolution du handicap : extraits d'entretiens individuels

##### Extrait de l'entretien 22 – Personne ayant un handicap visuel

[>Question?] : « *Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez été amené à habiter dans ce logement en particulier ?* »

[>Répondant n°22] : « *Alors, il y a plusieurs choses. Il y a le fait du handicap grandissant, j'avais besoin de...d'espace plus grand pour éviter de me cogner de partout et d'un appartement un peu plus lumineux. Alors, il était pas mal lumineux, hein, je vais pas dire non plus qu'il était très sombre, il était lumineux...j'habitais au 7e étage, vous voyez...c'était un immeuble traversant donc c'était lumineux, mais les pièces étaient petites et...et comme la [nom de la régie] ne pouvait pas me proposer mieux à tarif raisonnable et bin j'ai cassé ma tirelire... Je suis allé voir le banquier. Je lui ai demandé de me prêter de l'argent pour aller habiter en face, dans un appartement plus grand, beaucoup plus lumineux, avec des pièces plus grandes. »*

##### Extrait de l'entretien 44 – Personne ayant un handicap moteur

[>Répondant n°44] : « *Puisque à l'époque [mon handicap] aussi était moins évolué. On savait pas trop ce qui était... enfin... on connaissait pas trop l'avenir, on pouvait pas voir trop dans le futur quoi... On a pas, après, de connaissances pour savoir, comment la maladie évolue, vite ou pas...donc vu tous ces paramètres là... on est pas resté [dans l'ancien appartement], même si je me sentais bien. »*

##### Extrait de l'entretien 3 – Personne ayant un handicap moteur

[Répondant n°3] : « *On était en HLM, les premières années jusqu'à, à peu près mes 8 / 9 ans. On était en hlm au premier étage dans un immeuble et après, (...) ils [parents] ont acheté la*

*maison. Parce que, justement, comme moi j'avais des difficultés pour euh... pour marcher, notamment pour descendre les escaliers, il y avait aussi des soucis avec euh... un petit peu, les jeunes de la co-propriété, donc voilà. Ils avaient acheté la maison, pour penser que si justement, si j'étais en fauteuil, etc... et puis aussi le fait qu'ils aient un peu de terrain pour que je puisse sortir sans être trop embêté. »*

Ainsi, la présence d'une déficience constitue une contrainte qui influe sur le choix résidentiel mais aussi sur l'ensemble du parcours résidentiel et notamment, dans le cas où le handicap est évolutif, sur la mobilité résidentielle.

Cette contrainte doit, en outre, être gérée dans des délais pas toujours compatibles avec les offres du marché immobilier. On a par exemple remarqué une incompatibilité entre les temporalités de recherche de logement des personnes handicapées et les temporalités du marché immobilier adapté. Dans certains entretiens, il ressort en effet que le temps peut constituer une contrainte supplémentaire qui place la recherche du logement dans un climat d'incertitude. Une incertitude liée à la difficulté de prévoir l'avenir et l'évolution du handicap, mais aussi une incertitude liée au contexte familial qui, lorsqu'il est évolutif, remet en cause certains choix du logement (décès d'un parent, déménagement d'un parent en maison de retraite, divorce d'une personne handicapée). Le Répondant n°57 dit : *« je me suis dit, pendant qu'ils [mes parents] sont encore là, c'est le temps que j'ai pour me chercher un appartement. Quand ils seront plus là, comment je fais si je veux m'installer en appart? Quand ils vont être morts, je pourrais plus, Il faut que je le fasse maintenant. »* Les conditions d'évolution du handicap mais aussi des relations familiales et sociales doivent ainsi être considérées ensemble pour mieux comprendre les motifs et composantes de la mobilité résidentielle des personnes handicapées.

#### **A.5 Un cumul de contraintes qui augmente le risque d'insatisfaction dans le logement**

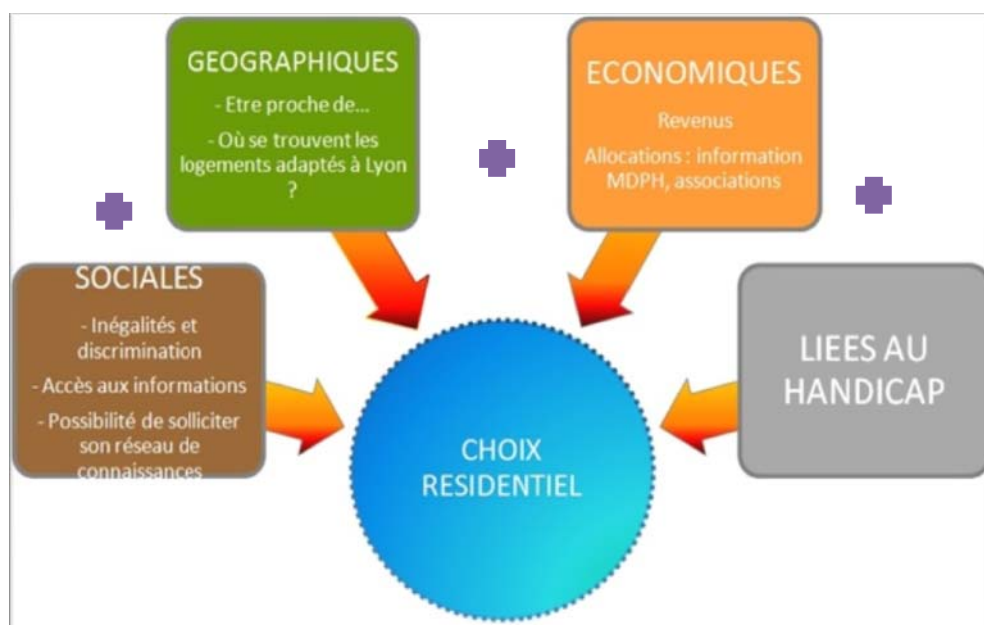
Pour des raisons de lisibilité, nous avons scindé chacun des types de contraintes identifiées et les avons détaillées. Dans la réalité des situations vécues par les répondants, ces contraintes s'expriment rarement seules. On observe un cumul des contraintes. Sachant que les personnes que nous avons interviewées qui ont un taux d'incapacité supérieur à 50 % ont un revenu maximum de 800 euros, les contraintes financières se cumulent très souvent aux difficultés du handicap, qui ont tendance à augmenter la gamme de prix des biens sélectionnés (ceux qui garantissent un minimum d'autonomie). Le lien entre inégalités de revenu et inégalités

sociales, identifié dans la littérature par les sociologues, a été observé dans nos entretiens. Sachant que les personnes handicapées sont deux fois plus exposées à l'isolement relationnel que la population générale, les chances d'accéder aux réseaux informationnels offrant des opportunités résidentielles intéressantes sont moindres.

Notons que le processus cumulatif est d'inégale ampleur selon les individus. Notre enquête a permis d'observer aussi bien une absence de processus cumulatif qu'un effet cumulatif accentué de contraintes sociales, géographiques, liées au handicap et économiques.

Suite à ce constat, on peut estimer que les externalités qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées ont de nombreux points communs avec les populations dites défavorisées, pour lesquelles le faible revenu se conjugue avec le caractère urgent de la demande ; à ceci s'ajoute le fait que les personnes handicapées doivent en plus considérer les contraintes liées au handicap et satisfaire à des localisations et des aménagements intérieurs qui sont en mesure de le diminuer.

**Figure 24 - Un processus cumulatif des contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel**



Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

Pour synthétiser, les caractéristiques du choix résidentiel des personnes handicapées sont les suivantes (cf. Figure suivante) :

- Des besoins importants en termes d'adaptation intérieur et de localisation résidentielle

- Une exposition des personnes handicapées à la discrimination et aux inégalités de revenu et de capital social

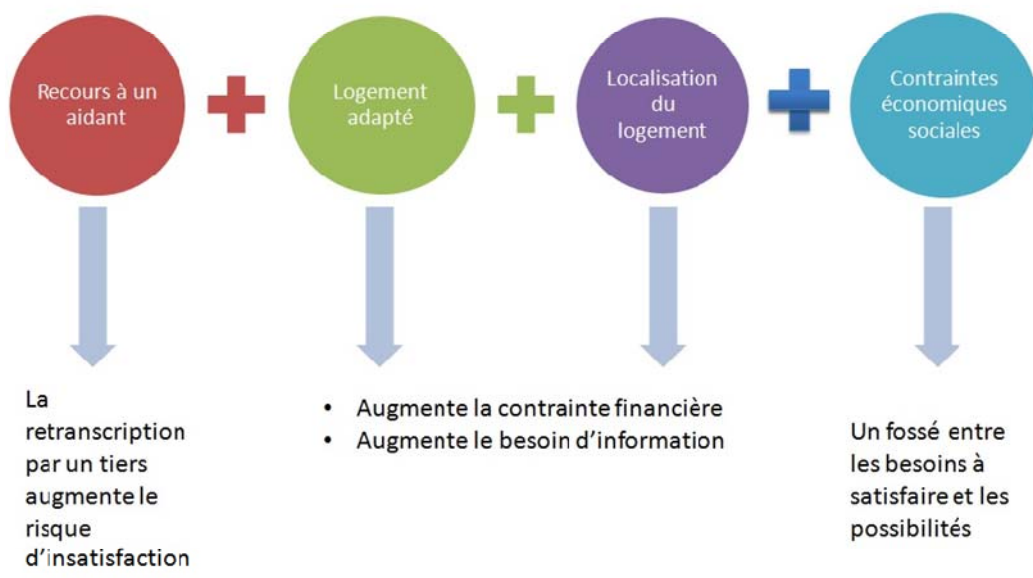
Or, les besoins en termes d'aménagement intérieur et de localisation résidentielle augmentent les contraintes financières et les besoins d'information. Les contraintes économiques et sociales qui pèsent sur les personnes handicapées dans leur globalité sont plutôt défavorables à la satisfaction de ces besoins qui sont plus coûteux que ceux de la population générale.

- Le processus de choix résidentiel est jalonné pour les personnes handicapées, et à différents degrés suivant la nature du handicap, du recours à un aidant.

Or, la transcription par un tiers est de nature à augmenter le risque d'insatisfaction dans le logement.

Pour faire face à ces contraintes, les individus mettent en place des priorités qui s'effectuent lors des arbitrages. Ils ont recours également à des stratégies de limitation des contraintes que nous exposons dans la section suivante.

**Figure 25 - Synthèse : les facteurs d'augmentation des risques d'insatisfaction du processus de choix résidentiel**



Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

## B. Des arbitrages drastiques qui font émerger le critère prioritaire du transport

Les préférences en termes d'aménagement intérieur et de localisation ont été clairement identifiées. L'analyse des arbitrages permet de faire ressortir une hiérarchie des critères de choix. Pour faciliter la compréhension, ceux-ci sont scindés en trois grands critères : le confort dans le logement, l'accessibilité du quartier et l'accessibilité à la ville. Le schéma suivant fait la synthèse de ces types d'accessibilités. Il ressort en effet des entretiens que ces trois échelles entrent en conflit régulièrement et que réaliser des arbitrages pour une personne handicapée, c'est choisir entre l'une de ces trois accessibilités.

**Figure 26 - Les trois échelles de l'accessibilité à satisfaire lors du choix résidentiel : une garantie d'autonomie**



Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

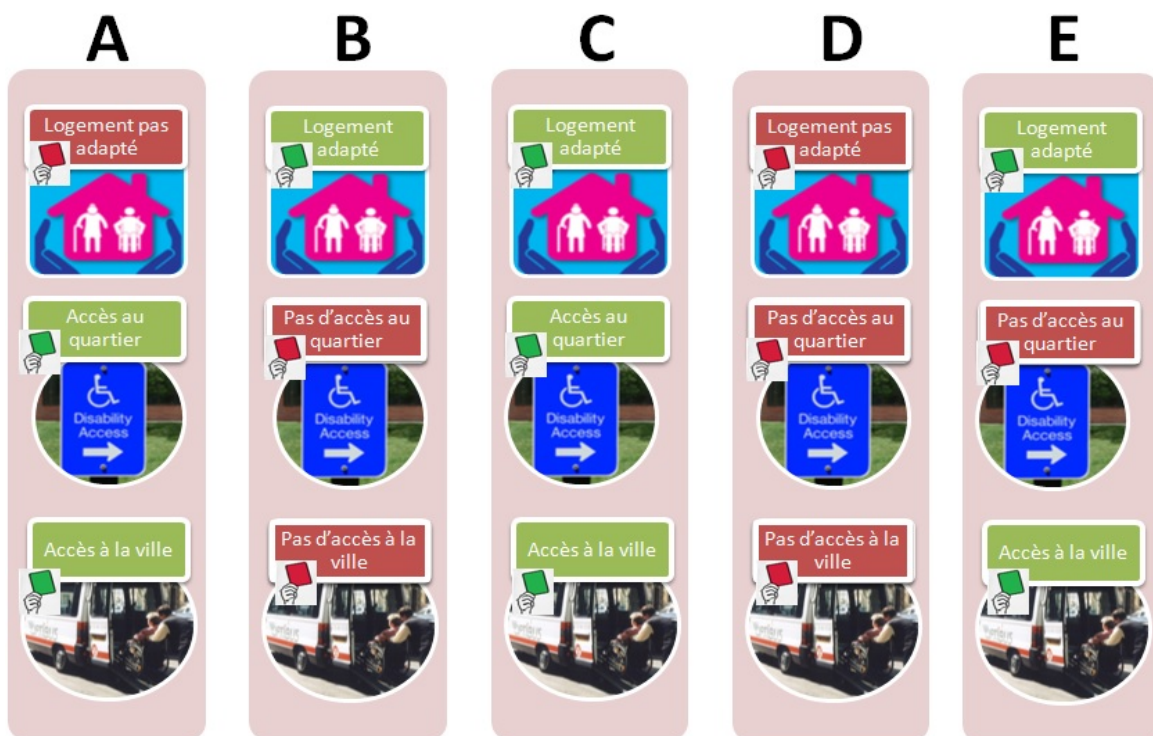
Une fois le processus d'arbitrage réalisé ou subi, certaines personnes accèdent aux trois, d'autres doivent renoncer à un type d'accessibilité, certains n'accèdent qu'à l'une d'entre elles. Plus généralement, les priorisations à effectuer sont d'autant plus importantes que le capital social et financier est faible. Les arbitrages qui conduisent à ne valoriser qu'une seule échelle concernent donc les individus pour lesquels les contraintes sont les plus fortes.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, seule la réalisation des trois critères d'accessibilité permet une autonomie réelle et apporte l'indépendance aux personnes handicapées. Selon

notre définition de l'accessibilité, et compte tenu du constat que les préférences d'aménagement et de localisation concernent tous les handicaps, cette différenciation vaut pour toutes les personnes handicapées interviewées. La problématique de l'accessibilité concerne particulièrement les personnes ayant un handicap moteur mais également le handicap visuel, auditif et mental.

La figure suivante synthétise les cas rencontrés. Le cas C représente la situation la plus souhaitée/souhaitable où les trois échelles de l'accessibilité sont acquises. Le cas D indique la situation la plus problématique où aucune des trois échelles n'est acquise<sup>34</sup>. Les cas A, B, et E sont des intermédiaires privilégiant une ou deux échelles. Ce schéma a été utilisé lors des restitutions des résultats auprès des adhérents de l'APF. Il a permis de confronter les répondants à ce conflit d'échelle présent lors des arbitrages et de valider ce résultat. Il a ainsi été demandé aux répondants d'identifier le cas qui représentait leur situation et de discuter entre eux des raisons qui les ont amenés à ces arbitrages. L'utilisation des cartons rouges et verts permet d'identifier rapidement l'échelle d'accessibilité qui pose problème.

**Figure 27 - 5 cas différenciés d'accessibilité au logement, à la ville et au quartier représentatifs des témoignages**



Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

<sup>34</sup> Situation rencontrée mais peu courante.

Les situations varient d'un individu à l'autre mais plus généralement, les priorités sont fonction du statut professionnel (en activité ou non), de la situation familiale (vie seule ou non), et des sociabilités développées au sein de différents réseaux (fortes à faibles).

L'activité professionnelle oriente clairement vers une priorité pour l'accès aux activités de la ville et du quartier. Cela signifie que le logement doit se situer à proximité d'un transport utilisable (défini selon le handicap dans le chapitre précédent) qui dessert l'ensemble du Grand Lyon mais aussi permet un accès rapide au lieu d'exercice de l'activité professionnelle. La volonté de proximité forte au lieu de travail (raisons pratiques évoquées précédemment) conduit à une volonté de choisir un logement qui permet aussi un accès aux services du quartier, sans usage de transport en commun.

Si le logement adapté en termes d'aménagement intérieur est préféré, ce critère peut être secondaire au vu du caractère indispensable des transports comme garantie d'exercice de l'activité professionnelle. Ainsi, lorsque les contraintes financières sont trop fortes, on observe un arbitrage en faveur de logements qui revêtent les caractéristiques du cas A : l'accès au quartier et à la ville sont garantis, mais la circulation dans le logement peut être problématique. Le témoignage d'une personne ayant un handicap lié à la marche illustre particulièrement ce cas. Il est actif à temps partiel et a opté pour l'achat d'un logement à crédit, afin de disposer d'un garage attenant à l'appartement, lui permettant de réduire au maximum les distances de marche. Ce critère ainsi satisfait lui permet d'accéder aisément aux services du quartier et de se rendre à son travail. Pour autant, il n'a pas pu satisfaire au critère d'accessibilité dans le logement et doit chaque jour franchir un nombre de marches important pour rentrer dans l'appartement et circuler dans celui-ci.

Plusieurs témoignages vont dans ce sens : si des arbitrages s'imposent, un choix est effectué entre les 3 échelles de l'accessibilité et c'est, pour les actifs, le confort du logement qui est délaissé pour favoriser une bonne desserte du quartier et de la ville. Pouvoir se déplacer hors de chez soi est vital, dès lors, ce critère devient celui qu'il faut pouvoir satisfaire avant d'envisager les autres.

Pour les personnes dont le taux d'invalidité est supérieur à 50 % et qui n'ont pas d'activité professionnelle, la priorité va au logement accessible et aux transports. Dans le cas inverse du précédent, si des arbitrages sont nécessaires, c'est le critère du logement adapté qui est prioritaire. [*>Répondant n°44*]: « *Après...le quartier en lui-même, c'est pas la priorité. C'est*



vraiment le logement accessible ». [*>Question?*]: « *L'intérieur du logement est plus important finalement que le quartier?* » [*>Répondant n°44*]: « *Voilà. C'est ça. Même si c'est quand même important le quartier... mais bon...* ». Le répondant 2 ajoute : « *Alors après, voilà, j'ai passé au-dessus du quartier, j'ai dit bin tant pis* ». On retrouve donc pour les non actifs davantage de type B, C ou E. Notons cependant que certains contextes peuvent modifier les arbitrages. L'accès à un transport utilisable peut être moins prioritaire lorsque le transport est non utilisable en autonomie, mais redevient prioritaire en présence d'un aidant (exemple du métro). C'est le cas des personnes qui bénéficient de suffisamment d'heures d'auxiliaires de vie par la MDPH ou de personnes qui vivent en famille. Certaines personnes vont jusqu'à organiser une vie en colocation afin de maximiser les chances de disposer à la fois d'un logement accessible, et de transports permettant une accessibilité au quartier et à l'ensemble de la ville. [*>Répondant n°2*] : « *Ce qu'il faut savoir c'est que quand on avait à un lourd handicap à l'époque, on avait le droit à 6 à 8 heures d'auxiliaires de vie de présence. Si on vivait en appartement. Par jour. Ce qui est euh...complètement impossible quoi. (...) Et donc du coup, l'idée de se regrouper c'était de...cumuler toutes ces heures [heures d'auxiliaires de vie MDPH] et pouvoir avoir quelqu'un 24 heures sur 24, au moins une personne voir deux, avec nos heures* ». La vie en colocation (ou en famille) peut également permettre l'achat d'un véhicule adapté, ce qui écarte de fait les arbitrages concernant la problématique des déplacements hors du domicile.

Le niveau de sociabilité des individus intervient également dans les arbitrages. Si les non actifs attachent de l'importance au confort intérieur, certaines personnes ayant des activités bénévoles quotidiennes conservent les mêmes priorisations que les actifs.

Les personnes qui vivent seules tendent à privilégier l'autonomie. Un logement adapté et un accès à un transport utilisable sont donc indispensables. Cependant, en cas d'impossibilité de réunir les 3 échelles, des arbitrages sont réalisés suivant l'importance qu'accorde l'individu à sa sociabilité. Privilégier le confort intérieur revient en effet à faire du logement un lieu d'enfermement, notamment lorsque la personne n'a pas d'aidant à proximité immédiate de son logement. Conscientes de ce risque, les personnes vivant seules ont tendance à valoriser l'accès à un transport utilisable (cas A, C, ou E) ou l'accès au quartier. Pour les personnes pour qui l'entretien d'un réseau de sociabilité est important<sup>35</sup>, pouvoir se déplacer hors de chez soi est considéré comme vital, dès lors, ce critère devient celui qu'il faut pouvoir satisfaire avant d'envisager les autres. L'arbitrage peut conduire à valoriser l'accès à la ville

---

<sup>35</sup> Dans nos entretiens, cela a concerné davantage les moins de 30 ans.

plutôt que celui du quartier, si un aidant est présent dans le quartier par exemple. La garantie d'accéder à la ville permet alors d'envisager des activités de loisirs, de bénévolats en autonomie, ce qu'offrent les lieux centraux desservis par les transports en commun. L'arbitrage peut également conduire à valoriser l'accès au quartier. Cela vaut pour les personnes pour qui le quartier est une échelle de développement social acceptable ou suffisante<sup>36</sup>.

Les témoignages permettent de mieux comprendre les situations résidentielles des personnes handicapées. Le chapitre « Logement » du rapport « Handicap en chiffres » de 2004 souligne que parmi les personnes handicapées *« les personnes présentant plusieurs déficiences physiques, celles souffrant d'une déficience motrice et celles atteintes à la fois de déficiences physique et mentale sont celles qui rencontrent le plus souvent des difficultés à accéder à leur bâtiment, à leur logement, ainsi qu'aux différentes pièces de celui-ci »* (Brouard et al, 2004). Cela peut s'expliquer par le plus grand besoin d'équipements exposé au chapitre 2 (porte électrique, ascenseur, rampe...). Ce rapport indique que *« La fréquence des difficultés d'accès à toutes les pièces du logement des personnes déclarant une ou plusieurs déficience(s) augmente avec l'âge, passant de 1 % pour les 0-19 ans à 2 % pour les 20-59 ans, puis à 6 % pour les 60 ans et plus. Ces difficultés concernent principalement les personnes appartenant aux groupes de déficiences pluriphysique »*. L'âge pouvant accroître les difficultés de déplacement (handicap évolutif et vieillissement), on comprend le lien existant, mais il ne faudrait pas exclure de cette analyse, le rôle des arbitrages. Nous avons pu en effet constater que les priorités varient au cours de la vie. Le développement de sociabilités, la pratique d'une activité professionnelle, la vie en famille orientent les priorités comme c'est le cas de la population générale (Authier, 2010). Ainsi, l'habitat dans un logement non accessible peut être le résultat d'un arbitrage : ne pouvant satisfaire les besoins d'accessibilité dans le logement et en dehors, les personnes ont pu réaliser un arbitrage en faveur de l'accès aux services de la ville.

Les arbitrages varient ainsi au cours de la vie. L'arrêt ou la reprise d'une activité, la prise d'autonomie, le mariage, le concubinage ou le divorce, le niveau de sociabilité constituent des seuils qui aboutissent à des priorisations différentes.

---

<sup>36</sup> Dans nos entretiens, cela a concerné davantage les plus de 40 ans.

Ces résultats incitent à aller plus loin dans l'analyse quantitative des difficultés d'accessibilité des personnes handicapées. L'accessibilité du logement et la circulation dans le logement ne sont pas les seuls critères à satisfaire. Ainsi, l'accessibilité aux transports et aux différents lieux de la ville doivent pouvoir être pris en compte pour mieux traduire la situation réelle des personnes handicapées.

### **C. Le choix résidentiel des personnes handicapées est-il vraiment un choix ?**

Les contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées sont fortes. La conséquence directe est qu'on observe un manque de satisfaction des personnes handicapées interviewées concernant le logement qu'elles occupent. En effet, aux vues des contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel, les arbitrages réalisés ne permettent pas toujours la satisfaction des besoins essentiels, même ceux qui concernent l'accessibilité du logement et de la ville.

Dans le cas des personnes ayant un handicap mental, les difficultés d'expression rendaient difficile l'expression d'une satisfaction ou insatisfaction lors des entretiens que nous avons menés. Pour y remédier, nous avons confronté, dans le cadre d'une séance de restitution de résultats auprès de travailleurs d'un ESAT, une sélection de répondants à quatre situations représentant les cas rencontrés (Figure 28). Il s'agissait de s'exprimer sur : est-ce que le logement que j'occupe actuellement me convient ? Est-ce que le quartier où j'habite me convient ? Au-delà des discours des répondants, et des plaintes qui sont difficilement comparables dans le cadre des entretiens individuels, cet exercice a permis de confirmer l'absence de satisfaction d'une partie des répondants. La quantification n'était pas l'objectif, nous pouvons cependant considérer l'absence de satisfaction comme qualifiant le choix résidentiel d'une partie des personnes handicapées.

Au-delà du manque de satisfaction, nous avons constaté un nombre limité d'offres de logements, que ce soit par les modes d'accès aux offres ou aux annonces, ou par le nombre de visites effectives de logements. Dans le cadre des séances de restitution, nous avons relié les questions sur la satisfaction du logement avec le nombre de propositions de logement qui ont été reçues (nombre de visites, nombre de réponses positives pour un logement social ou privé).

**Figure 28 - 4 cas différenciés de satisfaction dans le logement : quel lien existe-t-il entre la satisfaction dans le logement et le nombre de visites/propositions effectuées ?**



Source : G.RATON 2014, Restitution des enquêtes auprès des travailleurs de l'ESAT - juillet 2014

Confronter les répondants au nombre de propositions concrètes qu'ils ont reçues permet de soulever les questions suivantes : est-on dans un processus de choix lorsqu'un individu ne reçoit qu'une seule proposition de logement comme c'est le cas des offres de logement social? Est-ce choisir lorsqu'un seul canal d'accès aux offres de logement peut être sollicité ? De plus, nous avons montré que le recours à un accompagnement est souvent caractéristique du choix résidentiel des personnes handicapées : est-ce que le recours à un aidant dénature le principe du choix ?

Tout d'abord, de la même manière que l'exercice de restitution a permis de confirmer un manque de satisfaction chez certains répondants, il a été confirmé que ne recevoir qu'une seule offre de logement constitue bien une réalité, même si nous ne pouvons pas la chiffrer. Deuxièmement, il a pu être identifié plusieurs facteurs limitant le choix. Le niveau de revenu constitue une limitation importante que nous avons évoquée puisqu'en orientant vers les seules offres de logement social, il induit un nombre d'offres restreint et limité dans le temps. L'urgence est un autre facteur de limitation du choix. De nombreux témoignages en font état. En situation d'urgence l'offre sociale est souvent particulièrement efficace et rapide. Pour

autant, le choix s'effectue dans des conditions particulières, si bien que de nombreux répondants ayant connu cette situation ont accepté un logement dont les conditions d'accessibilité ne sont pas satisfaisantes. Ces situations ont pu concerner indifféremment une sortie d'hospitalisation (cas du handicap moteur), un divorce, ou une séparation (fréquent dans le cas du handicap mental). L'extrait suivant illustre ce choix dans l'urgence. [Répondant n°3] : « *Euh, bah c'est à dire que, justement, c'est le service SAVS qui m'avait aidé à, à le trouver. Bon, euh, comme euh j'étais, enfin j'avais été le voir avec eux, ils me l'ont pas imposé, mais comme j'étais un petit peu pressé puisque, au final, quand j'étais chez eux, dans leurs logements à eux, euh je payais le loyer plein pot, j'avais pas demandé d'aides, parce que je savais, que c'était une période transitoire et au final, quand j'ai eu le logement là-bas dans le [nom quartier], je l'ai pris tout de suite quoi. Parce que...je me suis dit, voilà, faut... parce que moi je pouvais repartir... Mais je suis pas resté là longtemps, je suis resté 2 ans dans ce quartier. » Ce témoignage illustre également la difficulté à quitter rapidement un logement considéré comme transitoire. [>Répondant\_n°46]: « *alors, comme ça s'est mal passé, le divorce et bin, je voulais trouver un appartement. Pour moi et les enfants, et le temps que je fasse toutes les démarches et bah... l'assistante sociale elle est venu et elle a placé les enfants. Et je me suis retrouvée seule, j'habitais dans un truc ...à Perrache là-bas. Donc, comment ça s'appelle...je sais plus* ». [>Question?]: « *C'était un appartement?* » [>Répondant\_n°46]: « *Non c'était un foyer d'hébergement de secours. Euh...à Perrache et euh... du coup, j'ai une sœur qui s'est proposée de m'héberger.* »*

La raison de l'insatisfaction ne concerne pas toujours la seule accessibilité. Le choix du quartier est un point particulièrement important qui, dans des situations urgentes, est rarement satisfait. Les services d'attribution des bailleurs sociaux font état de cette difficulté à satisfaire les critères de choix du quartier et de leur incompréhension lors des refus. L'extrait d'entretien suivant l'illustre.

#### **Encadré 22 - Logement social et handicap. Extrait d'entretien avec un ancien employé d'un bailleur social**

« *Les demandeurs de logement social ont souvent des exigences de localisation. Un très grand nombre de propositions sont refusées alors qu'elles sont tout à fait cohérentes. Mais les gens ont des exigences qui nous dépassent. Certaines personnes hébergées temporairement dans un quartier ne veulent pas le quitter et refusent toute autre localisation. On se demande parfois si les associations de quartiers ne sont pas responsables de ces refus.* »

Le manque d'information constitue une limitation importante. Faute de connaissance globale de l'offre de logements, certaines personnes ne sollicitent qu'un seul canal d'accès au logement, ou un seul interlocuteur, ce qui limite le champ des possibilités.

Enfin, un dernier facteur de limitation du nombre de propositions est apparu : l'accompagnement des personnes handicapées dans le choix de logement. Le niveau d'accompagnement et le niveau d'intervention sont très variables. Quoi qu'il en soit, le service réalisé, qu'il soit effectué par la famille et les proches ou par des services dédiés, a tendance à rendre le cheminement vers le choix peu lisible. Les étapes menant au choix peuvent être gérées directement par les accompagnants avec plus ou moins de concertation, ce qui peut aboutir à un nombre de propositions limitées. Certaines sont tout à fait adaptées et ciblées, si bien que la seule proposition faite convient parfaitement aux besoins de la personne handicapée et qu'elle se légitime en quelque sorte, puisqu'elle est le résultat d'un cheminement antérieur. D'autres ne le sont pas et la personne handicapée n'est pas satisfaite de son logement alors même qu'elle n'a eu qu'une seule proposition concrète. Il a été difficile lors des entretiens de mesurer l'intervention concrète des accompagnants, et de comprendre si elle est indispensable dans sa globalité à la personne qui la demande, ou si elle souhaite intervenir davantage dans certaines tâches. Néanmoins, la question du choix mérite d'être posée : est-ce que le recours à un aidant dénature le principe du choix ? Est-ce que certaines personnes handicapées sont dépossédées de certaines composantes du choix alors qu'elles ont la capacité de les mener ? La force des liens avec la famille et les services d'accompagnement pourrait dans certains cas positionner la personne handicapée dans la position de ne pas contredire les personnes qui fournissent une aide souvent précieuse, voire indispensable.

Les accompagnants jouent un rôle crucial pour les personnes handicapées. Pour mieux aborder cette force des liens avec les accompagnants, il semble intéressant de creuser la question inverse : les personnes handicapées n'ont-elles pas également un rôle crucial dans leur sphère familiale qui justifie des liens forts et quotidiens, une proximité géographique forte ? Le témoignage suivant, s'il illustre une situation toute particulière, permet de poser la question.

[>Question?]: « Avant 96, vous habitiez où ? »

[>Répondant n°54]: « Chez ma maman et chez mon papa. J'ai perdu mon père en 2009.

[...]

*J'ai dit à mon père, avant qu'il parte, est-ce que je peux te voir dans la chambre avec maman, ou dans la cuisine, ou n'importe où, ou dans le salon ou n'importe où, je lui dis oui, je voulais vous dire que je voudrais partir de la maison, maintenant pour vivre ma vie je vais pas rester jusqu'à 23 ans - 25 ans ou 30 piges à la maison ... et puis, après, je vais pas venir vous voir, ça pas ça. Je dis, moi ma vie, c'est ma vie, si j'ai une chérie dans ma vie, j'ai une chérie, si je veux me marier plus tard, je me marierai plus tard, mais, pour l'instant, non. [...]*

*J'habitais chez ma maman. Avec ma maman et le papa. Puisque mon père et ma maman, ils me disent [prénom], bon, c'est bien beau, tu veux partir de la maison, mais qui va faire les courses, qui va faire le ménage? Qui va faire ci, qui va faire ça?*

*Maintenant il n'y a plus de problèmes, il y a une femme de ménage qui vient à la maison de famille faire son ménage, une dame qui vient lui faire la cuisine, une dame qui vient la laver, parce qu'elle sait pas se laver ma mère, toute seule, et nous, on a tous peur qu'elle se casse la figure dans la douche ou dans la baignoire, comme vous voudrez, et c'est vrai, qu'un jour ou l'autre, ni sa fille, ni ses fils à la maison, elle était vraiment perdue ma mère. Elle savait même plus quel jour on était, quel mois on était, quelle année on était, bon bah ça... c'est, ça vient de la tête. Et, elle a une maladie, c'est...comment on appelle ça, ... je sais plus... ça a un mot mais... il est dur le mot à prononcer. »*

[>Question?]: « Vous savez ce que ça fait comme maladie ? »

[>Répondant n°54]: *C'est pas une maladie comme nous on a, c'est une maladie plus grave que... moi, ou plus grave qu'une autre personne d'ici hein [ESAT]. Si on lui dit à ma mère que [prénom], il est venu hier soir, « mais non »...*

[>Question?]: « Alzheimer ? »

[>Répondant n°54]: « Voilà. Elle a ça ma mère, depuis toute jeune hein. »

[>Question?]: « Et là, elle vit toute seule, en ce moment ? »

[>Répondant n°54]: « Ah oui. »

[>Question?]: « C'est pour ça que vous pensez qu'elle va aller bientôt en maison de... »

[>Répondant n°54]: « Ah oui, mais faut, faut, travailler, faut... qu'on ait les aides... »

Ce cas particulier illustre à quel point il est utile de comprendre la complexité des liens familiaux pour mieux saisir d'une part, l'importance d'un contact régulier avec la famille, et sa proximité directe, d'autre part, le degré d'imbrication entre les choix de la personne handicapée et celui de sa famille. Il semble que l'on y trouve des éléments d'explication pour éclaircir la question de la part du choix des accompagnants et de celle de la personne handicapée.

Ainsi, l'accès au choix résidentiel ne peut se faire que sous deux conditions : 1. Que les contraintes économiques et sociales ne conduisent pas à un choix unique ; 2. Qu'un tiers ne prenne pas en charge intégralement le choix.

Nous avons pu observer que la limitation du nombre de propositions concrètes de logement résulte soit d'une importante somme de contraintes sociales et économiques soit d'un choix qu'on pourrait qualifier « d'invisible ». Dans ce dernier cas, la part du choix n'est pas absente.

La prise en compte des besoins de logement est réalisée par un accompagnant afin d'aboutir à une proposition optimale qui est acceptée par la personne accompagnée.

Bonvalet et Dureau estiment que « *le choix résidentiel est toutefois à considérer non pas comme la conséquence des seules aspirations des ménages mais comme un choix sous contraintes* » (Bonvalet, Dureau, 2000). Qu'il soit appliqué à la population générale ou aux personnes handicapées, le choix résidentiel reste un choix sous contraintes, nous l'avons montré. Ce qui fait la particularité du choix résidentiel des personnes handicapées, c'est que les contraintes qui pèsent sur le choix sont particulièrement fortes et qu'elles entraînent des conséquences sur la satisfaction dans le logement, la mobilité dans le logement ou aux échelles locales et de la ville. Les conséquences directes des arbitrages impactent ainsi plus fortement les personnes handicapées que la population générale. Une autre particularité est que les opportunités de réellement choisir, même après arbitrage restent relativement limitées. En effet, si nous avons montré que les contraintes qui pèsent sur le choix du logement sont fortes, elles influent également sur le nombre de propositions, ce qui peut modérer la notion même de « choix ». Dès lors, des stratégies de limitation des contraintes sont mises au point par les personnes handicapées. Parmi celles-ci on retrouve des stratégies comme le fait de valoriser le confort intérieur ou l'accès aux transports, le fait de valoriser la connaissance acquise sur l'accessibilité de certains quartiers de la ville. Ces stratégies impactent le parcours résidentiel des personnes handicapées : la connaissance fine d'un quartier est une plus-value qui est souvent exploitée. Rester dans le même quartier constitue un moyen de limiter les contraintes du handicap dans un environnement qui ne facilite pas toujours les déplacements et alors que dans de nombreuses situations le handicap est un motif de mobilité résidentielle.





## Chapitre 4 - Le choix résidentiel comme source d'inégalité d'accès aux transports

*« Ah oui, parce que, déjà, euh le, le métro il est là-bas euh, c'est plus facile quoi. Et en fait, et en plus à l'époque, je marchais plus que maintenant, donc euh, ce qu'il y a c'est que je prenais les bus et tout beaucoup plus facilement avec les cannes, mais à l'époque, les transports, ils étaient pas aménagés comme maintenant. Ça reste quand même le bazar... On va dire que je me plains tout le temps mais... ça reste le bazar, mais c'est quand même aménagé. Donc euh, maintenant, même si vous habitez euh, en ville, enfin, en ville qu'avec le bus, je pense qu'il y a peut-être plus moyen de se débrouiller. Encore que... »*  
[Répondant\_n°3]

Ces résultats permettent d'établir un lien entre l'accès aux transports et le choix résidentiel des personnes handicapées. Détailler les préférences puis les arbitrages nous a permis de mettre en évidence deux processus : d'une part le critère de proximité des transports est toujours évoqué lors du choix du logement comme très important ; d'autre part l'accès aux transports est au cœur des arbitrages réalisés lors du choix résidentiel, et ce, qu'ils soient finalement considéré comme prioritaire ou secondaire par rapport à l'accessibilité du logement. Cette partie fait le point sur les liens entre les contraintes qui pèsent sur le choix du logement et de sa localisation et l'accès aux transports. Dans un premier temps, nous répondrons à la question : les personnes handicapées ont-elles la possibilité de se rapprocher d'un transport accessible et dans le contexte lyonnais, de choisir un logement dans les espaces situés sur le réseau de transport en commun et à moins de deux heures des lieux centraux<sup>37</sup> ? Nous verrons ensuite quelles sont les limitations de déplacement induites et leurs caractéristiques à l'échelle du réseau de transport en commun, et dans un point plus spécifique en termes d'accès à l'automobile. Enfin, le chapitre se clôture sur une analyse des facteurs de cumuls d'inégalités d'accès aux transports.

---

<sup>37</sup> Voir cartographie O. Richard et al, 2014 en chapitre 1.

## A. Une localisation des logements sur le territoire desservis par les transports en commun

La majorité des répondants<sup>38</sup> ont un logement situé dans le périmètre desservi par les transports en commun lyonnais (voir cartographie chapitre 1). Ce résultat montre qu'il est possible d'accéder à un logement desservi, malgré l'ampleur des contraintes pesant sur le choix résidentiel.

Plusieurs raisons expliquent ce résultat. Le critère de l'accès aux transports lors du choix du logement transparait largement. Il est appuyé par le fait que lors des arbitrages ce critère est préféré majoritairement aux autres critères. La composition du corpus explique également ce résultat avec une surreprésentation des localisations dans des quartiers urbanisés et une sous-représentation des habitats isolés socialement ou géographiquement. En outre, les répondants interviewés ont tous fait le choix d'un logement en autonomie en dehors des institutions spécialisées. De fait, le critère prioritaire que constitue l'accès à un transport et sa proximité est justifié par leurs aspirations : vivre hors des institutions va de pair avec une mobilité accentuée. Le logement ne doit pas être un lieu d'enfermement, mais un lieu où exprimer sa liberté. La préférence prioritaire pour l'accès à un transport constitue ainsi un impératif incontournable auquel il s'agit de répondre en priorité lors du choix du logement. Il convient donc de noter que, dans le Grand Lyon, il est possible de satisfaire à cette exigence. Les contraintes économiques, notamment, pouvant être contournées et un accès au territoire desservi par les transports en commun possible quels que soient les niveaux de revenus. Les stratégies de limitation des contraintes permettent un accès à la ville.

### Encadré 23 - Extrait d'entretien avec une personne éloignée du périmètre desservi par les transports en commun

[>Répondant n°57]: « Et je pouvais ni marcher, ni parler, ni me tenir debout toute seule. Bon, bin, ils ont dû adapter les toilettes, les ...tout quoi. »  
[>Question?]: « Dans la maison, ils ont fait des travaux ? »  
[>Répondant n°57]: « Oui. »  
[>Question?]: « Vous avez toujours habité dans la même maison ? »  
[>Répondant n°57]: « Oui. »  
[>Question?]: « Et vous vous plaisez dans cette maison ? »  
[>Répondant n°57]: « Oui oui, je me plais. Mais bon, pour les trajets...c'est ...ça fait loin. »  
[>Question?]: Et vous imaginez changer de logement un jour ? »  
[>Répondant n°57]: « Oui. Mon petit chez moi, toute seule, et bin... la petite vie tranquille, comme ça je serai à côté [d'une association]. Si j'ai besoin de rentrer chez moi, je rentre. Bon bah... »

<sup>38</sup> Les répondants qui résident en dehors du périmètre desservi par les transports en communs vivent en famille et ont un projet de déménagement.

#### **Encadré 24 - Extrait d'entretien illustrant la proximité des transports en commun et son utilité (handicap mental, visuel et auditif)**

[>Répondant n°31] : « *Oui, ça, ça m'a plu et puis je suis à 5min du métro, Parilly ; à 5 minutes du 23, la ligne 23 ; et puis du 53 aussi, de l'autre côté. Parce que je suis entre la rue [nom de la rue] et l'avenue [nom de l'avenue.]* »

[> Répondant n°22] : « *Quand on veut avoir une vie sociale correcte, faut quand même qu'il y ait des aménagements et le transport, le transport est important. C'est même...on va dire qu'il est primordial.* »

[>Question?] : « *Tu disais que les transports ça avait été important dans le choix du logement ?* »

[> Répondant n°4] : « *Justement, j'ai l'habitude des transports en commun, comme j'ai grandi à [nom ville], dans la banlieue parisienne où c'est très développé. Enfin, (...) de banlieue à Paris, pas banlieue à banlieue. Après, on est arrivé à Aix Marseille, et là-bas les transports, c'est pas génial. Obligé de prendre la voiture et en plus ils roulent n'importe comment. Après, on était content mais c'est des problèmes. Donc quand on est arrivé à Lyon, on peut profiter des transports et pas prendre la voiture à chaque fois.* »

[Répondant\_n°2\_] : « *Et moi, je lui avais dit, moi maintenant ce que je souhaite c'est retourner sur Lyon, parce que Lyon c'est une ville qui est, plus ou moins bien adaptée, et ... comme je suis assez autonome, moi ça m'intéresse d'aller dans une ville comme ça. Mais, pas en foyer. De vivre en appartement. [...]* »

#### **B. La localisation au sein du périmètre desservi par les transports en commun n'élimine pas les situations de handicap dans les transports**

Ce constat positif doit être tempéré. Les arbitrages réalisés en faveur de la proximité des transports se font au détriment d'autres critères, cités dans le chapitre précédent. De plus, l'accès à un équipement de transport n'est pas suffisant, il faut qu'il soit utilisable. L'environnement, lorsqu'il n'est pas adapté, produit des situations de handicap dans les transports. Pour les personnes handicapées, l'accès aux transports est une question

d'accessibilité à un moyen de transport utilisable, dans le sens où il est possible de franchir les différents obstacles, de ne pas être fragilisé physiquement, voire mentalement par le transport. Enfin, suivant la localisation du logement sur le périmètre de TC<sup>39</sup> les temps de déplacement sont très variables. L'allongement des temps de déplacement constitue un facteur important de restriction des déplacements.

Les arbitrages et stratégies de limitation des contraintes permettent un accès à la ville, mais permettent-elles un accès au centre-ville, c'est-à-dire aux lieux centraux caractérisés par la présence d'activités et d'emploi et ce dans de bonnes conditions (confort, temps de parcours, limitation des situations de handicap, ...) ?

### **B.1 Des limitations de déplacement accrues suivant la localisation du logement**

Les personnes handicapées sont confrontées à des difficultés d'organisation des déplacements. Selon la localisation de leur logement sur le réseau de TC, cette organisation est à même d'être fortement modifiée, les temps de trajets allongés et les difficultés augmentées. Ces difficultés d'organisation tiennent d'une part aux temps de trajets. Ils sont plus longs, plus complexes et plus mal vécus que pour la population générale.

[>Répondant\_n°54]: « *Avant d'être ici, je mettais plus d'une heure à aller à mon travail. J'étais à [nom\_quartier]. Je mettais 1h30 le matin et 1h30 le soir pour rentrer chez moi. Ça faisait quand même 2h30 et... tous les matins et tous les soirs, avec le 16 métro Bellecour, Bellecour le 12, après le 12, Bellecour, métro Bonnevoy et le 16 Décines ... J'en mettais du temps. C'est pour ça que je me suis rapproché parce que je me suis dit, non non, ça ne fait plus l'affaire, tous les matins je me levais à 5h30 pour partir ... »*

[>Question?]: « *Vous n'aimez pas les bus ?* »

[>Répondant\_n°46]: « *Non, j'ai envie de vomir. Je crains les transports.* »

[répondant\_n°6]: « *J'ai du mal à monter dans les métros aux heures d'affluence, ou dans les bus, parce que les gens valides ne me laissent pas la place. Et ça c'est un réel problème.* »

Répondant\_n°3]: « *Parce que, déjà, je sais pas si vous connaissez le 5e mais euh, c'est pareil, au niveau des transports, c'est ... ça va mieux que dans la campagne, on est d'accord,*

---

<sup>39</sup> Transports en commun

*évidemment...mais euh, ça reste pas si évident que ça quand même, parce que, il faut aller, faut prendre le bus, il faut aller jusqu'à Gorge de Loup, après Gorge de Loup, récupérer le métro ».*

D'autre part, la localisation au sein du périmètre desservis par les TC n'élimine pas les situations de handicap dans les transports puisque selon la nature du handicap certains moyens de transport ne sont pas utilisables (voir chapitre 2). Contrairement à la localisation sur le réseau de TC, ce critère n'est pas toujours satisfait. Ainsi, des pratiques de contournement d'une partie du réseau de TC ont été relatées, notamment par les personnes ayant un handicap moteur.

[>Répondant\_n°44]: *« Le tramway aussi. Donc j'essaie de privilégier au maximum le bus et le tramway qui sont ...très bien. J'ai jamais eu de problème ».*

[Répondant\_n°3]: *« Le bus, il est bien pour moi ou pour des gens comme Mr (...). Quand on a notre tenu, tout ça. Vous avez des gens qui sont vraiment en fauteuil électrique, qui n'ont pas de tenu etc....et les secousses des bus...euh c'est... »*

[>Répondant n°2] : *« Bah en fait, à Lyon, la seule ligne qui est vraiment adaptée, si on peut dire, c'est la ligne D. Puisqu'elle a un système où on peut montrer dedans facilement ».*

[>Question?]: *« Est-ce que vous prenez d'autres moyens de transports? »*

[>Répondant n°14]: *« Euh, je prends un bus avec mes auxiliaires. Le métro, j'évite de le prendre parce que, quelle galère. Surtout la ligne A. »*

[>Question?]: *« Ça veut dire que votre fauteuil ne peut pas passer? »*

[>Répondant n°14]: *« Si mais faut faut...y a des techniques et... faut pas le faire bloquer. Moi j'ai peur de me faire bloquer à chaque fois. C'est pour ça que je prends le tram ou le bus. »*

[>Question?]: *« Même accompagné, le métro c'est... »*

[>Répondant n°14) *« Bah... je suis souvent accompagné de, des ...auxiliaires. L'auxiliaire, voilà. Après euh... les auxiliaires elles peuvent pas soulever 130 kilos. »* [>Question?]:

*« Vous voulez dire vous n'utilisez plus du tout le métro? »*

[>Répondant n°14]: *« Quasiment, quasiment pas, j'évite. Je préfère le tram. Le tram est vachement plus accessible. »*

[>Question?]: *« Vous n'avez pas peur des portes qui se ferment? »*

[>Répondant n°14]: « Non non puisque le tram tu as beaucoup plus le temps, d'arriver... tu as beaucoup plus le temps d'arriver, que le métro... tu as moins le temps. »

[>Répondant\_n°44]: « Après moi aussi, je prends le temps. Comme je disais, j'évite de prendre le métro, donc je privilégie les autres modes de transport. Par exemple, y a un bus à Charpennes qui va directement dans le 8e. Après, j'ai juste le tram à prendre. Alors c'est sûr que prendre le bus, c'est moins rapide que le métro... **Je mets plus de temps mais au moins j'évite le métro.** Après bon, quand c'est trop loin, quand ça fait trop de détours, je le prends quand même le métro. Parce que dès fois y a pas d'autres... y a pas d'autres modes de transport enfin, pour aller à certains endroits, que le métro. «

[>Répondant\_n°44]: « Moi j'ai l'habitude. Y a certains endroits, bin dès fois, j'évite d'aller, parce que je connais, j'ai l'habitude, que, souvent là-bas les ascenseurs sont en panne. **Ça dépend où ça se situe...ça dépend de tout.** »

Pour les personnes ayant un handicap moteur, l'usage du réseau de TC lyonnais est tronqué et les stratégies visant à éviter le métro sont très contraignantes. Suivant la localisation du logement sur le réseau, ces stratégies sont quotidiennes ou plus rares. Elles concernent néanmoins toutes les personnes ayant un handicap moteur.

De plus, les perturbations dans les transports touchent particulièrement les personnes handicapées : encombrement, foule, difficultés d'accès aux informations. A ces situations occasionnelles particulièrement difficiles à gérer et souvent relatées, s'ajoutent des situations plus fréquentes telles que les pannes d'ascenseurs qui peuvent conduire à l'annulation du déplacement. Le répondant n°57 relate la récurrence de ce problème : « *Hmm, si si. Ma mère doit m'amener soit à ... Laennec, parce que...à , à côté de chez moi il y a un arrêt mais je me souviens plus ...à Parilly, c'est trop compliqué parce que les ascenseurs sont tout le temps en panne. Donc moi, avec le fauteuil, comment je fais pour descendre les escalators. Bon bah, si c'est ça, ma mère elle m'amène à Laennec, comme ça c'est plus pratique, comme ça j'ai pas très loin, je suis pas très loin de (nom\_ association) ».*

L'organisation des déplacements varie suivant les lieux fréquentés, les difficultés du trajet et la présence d'un accompagnant. Pour certaines personnes ayant un handicap moteur, il s'agit de choisir entre l'usage du fauteuil manuel ou électrique selon la destination.

[>Répondant n°57]: « D'ailleurs, j'en ai deux. Un fauteuil électrique et un fauteuil manuel, pour me servir pour...si je dois aller quelque part. D'ailleurs, j'ai des cannes, mais là c'est plus pour... si y a pas d'ascenseur, si y a des escaliers... donc, ma mère elle m'aide à tenir, à me tenir, j'avance, je me tiens à la barre, elle m'aide à monter, et puis... »

[>Question?]: « Donc, suivant où vous allez, vous choisissez si vous prenez le fauteuil ou pas. »

[>Répondant n°57]: « Oui. Pour les trajets toute seule, là je prends mon fauteuil électrique. Pour aller me balader, pour rentrer chez moi... sinon, j'ai un cadre. Pour ici aussi [nom\_association], pour que je marche, quand j'ai pas besoin de fauteuil, je marche à l'intérieur de [nom\_association], pour aller aux toilettes, ou... »

[>Question?]: « Ça veut dire que vous l'avez amené avec vous, là dans les transports? »

[>Répondant n°57]: « bin dès fois oui, dès fois, non. Parce que, quand je suis toute seule, bin, non. Mais quand je suis avec quelqu'un oui. Je...dès fois, c'est plus pratique d'être debout. »

[>Question?]: « Ce n'est pas trop encombrant à porter? »

[>Répondant n°57]: « Si, un peu ».

[>Question?]: « C'est pour ça, quand vous êtes toute seule, vous le prenez pas? »

[>Répondant n°57]: « Non, je laisse un ici [nom\_association], un là-bas. Un chez moi, un ici. Parce que quand je vais toute seule, quand je viens toute seule, j'aime mieux mettre ici mon cadre, comme je ...il reste là tout le temps. Même quand je vais me baigner avec quelqu'un, si y a pas assez de place pour les fauteuils, je me mets assis, hop on plie, hop voilà. C'est plus pratique. »

[...]

[>Question?]: « Vous pensez à ça souvent? Dès que vous vous déplacez? »

[>Répondant n°57]: « Oui. Ah tiens, il faut que je pense à mon fauteuil électrique... ou à mon fauteuil manuel. Si quelqu'un...si j'ai pas...si mon fauteuil est en charge, pour éviter que le soir, que le soir, j'ai à le prendre, c'est mes parents qui viennent me chercher à [nom\_association]. Si ça fait trop long, aussi. C'est tout un système pour moi et pour mes parents. »

Enfin, les déplacements de nuit sont proscrits pour une partie des répondants interviewés. Le répondant 22 explique l'organisation liée au non usage des TC dès la nuit tombée.

[>Répondant n°22] : « La nuit, j'y vois quasiment plus. J'y vois plus, je suis sensible à l'éblouissement et en plus, c'est plus sombre donc j'y vois plus. Donc le trajet devient plus



*risqué. »* [*>Question?*] : « *Sensible à l'éblouissement des phares de voitures par ex ?* » [*> Répondant n°22*] : « *Des phares de voitures, les enseignes, les vitrines des fois. Et donc les trajets deviennent beaucoup plus compliqués. Dans ces cas-là c'est Optibus, bon y a des moments, je peux le faire avec des amis, je sais que des fois des gens me proposent... si j'ai besoin, dans ce cas-là des fois je... je demande dès fois à me faire aider, ou me faire accompagner à pied, ou en bus, ou de me faire aider en véhicule. »*

L'organisation des déplacements est ainsi très contraignante. Les trajets de nuits sont évités ainsi que le transport d'objets alors même que le transport de cadres<sup>40</sup> ou de cannes est souvent indispensable. L'organisation préalable du déplacement passe par la localisation des éléments sur le trajet comme la présence de toilettes, ce qui implique une connaissance des lieux. Il reste pourtant difficile d'évaluer les temps de trajets, ceux-ci étant très variables suivant le trafic, la densité de personnes et les aléas sur le réseau. L'ensemble de ces contraintes organisationnelles sont fortement accentuées suivant la localisation du logement sur le réseau de transports en commun, les localisations périphériques augmentant les temps de trajets, diminuant les plages horaires de déplacement pour éviter les transports de nuit et les horaires de pointe. La localisation du logement en centre-ville est peu courante. Comme indiqué au chapitre 1, les répondants habitent davantage dans les arrondissements et quartiers périphériques. Il semble donc que l'importance donnée au critère d'accès aux transports (en réalisant des arbitrages en défaveur d'un confort intérieur, ou en réduisant le pouvoir d'achat consacré à d'autres postes de dépense), permet un accès au territoire desservi par les transports en commun mais ne permet pas l'accès à une localisation centrale. Or, il est important de prendre en compte également les possibilités d'activité à proximité (qui dépendent fortement de la localisation résidentielle). Les répondants ont exprimé ces besoins, inclus dans le choix résidentiel, mais ils sont souvent abandonnés lors des arbitrages, du fait de contraintes économiques et sociales trop fortes.

Ainsi, un ensemble de difficultés limitent les déplacements. La localisation du logement sur le périmètre desservi par les TC s'avère donc indispensable, mais pas suffisant. Selon le

---

<sup>40</sup> Un cadre de marche est un accessoire para-médical constitué d'une armature métallique offrant quatre points d'appui, qui permet aux personnes ayant des difficultés à marcher même avec l'appui d'une canne de se déplacer de façon autonome (Réseau Solidaris - [Prévention de chutes chez la personne âgée \[archive\]](#), page 11, consulté le 30 septembre 2009)

Cerema<sup>41</sup>, 70% des déplacements ont pour origine ou destination le domicile. Ce chiffre illustre l'importance de la localisation du logement sur le potentiel de déplacement. On imagine ainsi aisément que la localisation du logement d'une personne handicapée n'ayant pas le permis dans une zone sans transport collectif est problématique. Dans ce cas, le recours à un transport à la demande reste la seule solution [Optibus]. Le transport individuel étant cher, la mobilité repose bien souvent sur les aidants familiaux, ce qui peut induire de la dépendance.

De ces travaux, nous pouvons conclure que la localisation du logement est un levier de réduction des inégalités d'accès aux transports. Cependant, il n'est pas le seul. Les enquêtes ont permis de mettre à jour plusieurs facteurs y contribuant, et pouvant se cumuler à ce facteur géographique.

## **B.2 Des limitations de déplacement liées à d'autres facteurs**

Nous avons également identifié des facteurs sociaux de limitation des déplacements. La description des itinéraires de déplacements par les répondants a permis d'identifier que les conditions du déplacement, son organisation et son déroulement ne sont pas du tout les mêmes lorsque la personne handicapée se déplace seule ou accompagnée. Les pratiques de contournement ne sont le plus souvent pas nécessaires lorsque la personne est accompagnée. Le franchissement du seuil entre le quai et le métro est plus sécurisant et plus aisé. Les temps de trajet sont également réduits puisque l'entrée dans les wagons de tram, de métro ou de bus est facilitée quel que soit le nombre de personnes sur le quai. Enfin, l'accès aux informations est facilité, soit par la préparation conjointe du trajet, soit par la transmission des messages en cas de perturbation sur le réseau. L'accompagnement annule toutes contraintes sur les déplacements de nuit et permet d'envisager un trajet serein, notamment lorsqu'il s'agit de demander de l'aide pour mettre ou enlever un manteau, ce qui a souvent été évoqué par les personnes ayant un handicap moteur comme pouvant limiter le choix de se déplacer. Plusieurs témoignages montrent que sans cet accompagnement, de nombreux trajets ne seraient pas réalisés.

---

<sup>41</sup> Communication au séminaire « Liens entre inégalités socio-territoriales, santé et transport » 25 mars 2014, Lyon Bron, HUREZ C. , D. CAUBEL (2014), Vulnérabilité des ménages au coût de l'énergie, Connaissance et analyse de la mobilité ; Cerema, DTER Centre-Est, Département des Mobilités (DMOB).

[Répondant\_n°2]: « Surtout que là, mon handicap, on va dire, il a un petit peu évolué, parce que j'ai plus de mal à...pour sortir tout seul, j'ai plus de fatigue et tout. Donc, il me faut absolument maintenant quelqu'un avec moi. Je peux plus trop sortir tout seul quoi. C'est plus rassurant d'avoir quelqu'un. »

[Répondant\_n°2]: « Après, je me suis dit, moi j'aime bien sortir, j'aime bien faire des choses, j'aime bien, voilà, j'avais envie de m'inscrire à une MJC, faire des..., sortir quoi. Et euh, bin si on mutualise les heures d'auxiliaires de vie, euh bin, je pourrai pas faire ça, ou alors, je pourrai le faire mais j'aurai la crainte de rester bloquer, ou l'hiver je peux pas bouger, donc je reste là. »

[...]

« Et moi, ça m'intéressait pas. Donc du coup, après, moi j'ai dit, non non, on prend chacun nos auxiliaires, même la nuit et on fonctionne individuellement, vraiment quoi. Ça empêchera pas qu'on se voit, ça empêchera pas qu'on fasse des choses ensemble, mais euh, mais voilà c'est. Mon idée c'était vraiment l'autonomie moi. »

[>Répondant\_n°44]: « Parce que ça joue sur plusieurs trucs quoi. (...) même le froid par exemple ça peut... (...) enfin, avec le froid j'ai dès fois des difficultés pour, pour déplacer le fauteuil. Même si c'est possible, c'est assez galère. »

[Répondant\_n°2]: « Dès qu'il fait vraiment froid, bin on peut plus rien faire, on n'arrive pas à bouger les mains. On peut pas ».

Les degrés d'autonomie dans les transports sont très variables, notamment en ce qui concerne la recherche d'information. Ainsi, certains répondants ont évoqué la difficulté à organiser seuls leurs déplacements, constituer un itinéraire, regarder les horaires (Encadré 25).

#### **Encadré 25 - Extrait d'entretien illustrant les difficultés d'organisation des trajets en TC**

[>Question?]: « Dans ces cas-là, comment vous faites pour vous informer sur les trajets que vous ne connaissez pas? »

[>Répondant n°14]: « Euh... »

[>Auxilliaire\_de\_vie]: « On va sur Internet... »

[>Répondant n°14]: « Ça c'est mon auxiliaire qui gère... »

[>Question?]: « C'est elle qui s'occupe de ça ? »

[>Auxiliaire\_de\_vie]: « *Bin dès fois, sa mère, elle nous donne les itinéraires, elle dit voilà y a le bus à telle, telle heure et on va le prendre quoi. Sa mère dès fois, elle nous donne, carrément, un papier...un trajet oui. »*

Les difficultés d'accès aux informations peuvent parfois s'expliquer par le parcours scolaire. Un répondant nous explique les stratégies qu'il met en place pour trouver plus facilement son chemin. Il explique que son parcours scolaire a été très perturbé par une longue hospitalisation. Jusqu'à peu, il ne savait pas lire, ce qui rendait très complexe l'usage des transports, l'obligeant par exemple à faire une répétition le week-end de chaque nouveau trajet à réaliser en semaine.

[>Répondant n°11] : « *Depuis 15 ans, je faisais de la sensibilisation scolaire (sensibilisation au handicap en milieu scolaire). »*

« *Auparavant, quand j'arrivais pas à lire [...], je, quand j'avais des sensibilisations, le lundi ou le mardi, de la sensibilisation scolaire »...Donc, quand j'allais dans les écoles, quand je devais aller dans une école, je prenais l'adresse, le samedi, quand il faisait beau et on m'indiquait le transport à prendre la semaine et je prenais le transport et quand j'arrivais sur place, je demandais aux gens avec l'adresse, bien écrite et ... »*

[>Question?] : « *On vous indiquait ou c'était ? »*

[>Répondant n°11] : « *Voilà. Et comme ça, après, quand je devais retourner pour aller à la sensibilisation, j'avais plus besoin de demander, je savais ou c'était. Donc, pour tout, pour toutes mes démarches, que ce soit privé ou scolaire, je faisais comme ça. »*

Compte tenu des obstacles rencontrés dans les transports, de nombreux témoignages évoquent un rapport particulier aux transports. Des expériences d'accidents ont été très souvent relatées. De plus, l'usage des transports dès l'école a laissé des souvenirs plutôt négatifs. [>Répondant n°14]: « *on reste deux heures dans le véhicule. »* [>Question?]: « *Vous pouvez rester deux heures dans le véhicule? Euh... le temps qu'ils ramassent toutes les personnes ? de 8h30 à 10h... »*. [>Auxiliaire\_de\_vie]: « *on est prêt à 8h15. »* [>Question?]: « *Et c'est pas trop désagréable? »* [>Répondant n°14]: « *Bah.. si mais, après... j'essaie ...j'aurais aimé prendre une auxiliaire le matin et... »* [>Question?]: « *Pour qu'elle puisse vous y amener? »* [>Répondant n°14]: « *voilà, mais ... que venir en [véhicule de transport pour les personnes handicapées]...à la fin de la journée, tu te demandes pourquoi, tu te demandes pourquoi, tu es venu si c'est pour qu'une demi-journée quoi. »* [>Question?]: « *Parce que le soir c'est*

*encore pareil ? »* [*>Répondant n°14*]: « *Non non, le soir, le soir, ma mère a réussi à faire (.....) et je rentre à... au pire, je rentre 3eme. Je suis ...le soir, tu prends un risque ... d'être dernier. Le dernier, tu le mets au fond et le premier, ...en fait, c'est dans l'ordre de dépose. Comme le matin, c'est dans l'ordre des arrêts des personnes, bah, le soir, c'est dans l'ordre de dépose.* » [*>Question?*]: « *Donc, le soir c'est plus rapide.* » [*>Répondant n°14*]: « *Voilà* ».

Un autre facteur de limitation des déplacements est une limitation d'ordre social. La connaissance de la possibilité de conduire et d'avoir un véhicule équipé a dans le cas de ce répondant, changé beaucoup de choses dans sa vie quotidienne. [*>Question?*]: « *Vous avez le permis depuis combien de temps?* » [*Répondant n°5*]: « *Oh là, depuis 63. Je l'ai passé parce que moi dans ma ville, c'est pareil, y avait rien. Et puis, c'est un cousin qui habite à Lyon, un jour, il me dit : "ah tu sais, j'ai vu une auto-école pour handicapé. On peut passer son permis* ». Ahhh...alors là, vite, je suis venu chez ma grand-mère, qui habitait à Lyon et puis j'ai passé mon permis ». [...] [*>Question?*]: « *C'était pour apprendre à conduire sur un poste aménagé?* » [*Répondant n°5*]: « *Oui oui. C'était bien. Après... c'était la liberté quoi.* » [*Répondant n°5*]: « *Voilà, les voitures aménagées, où on a le volant, le double volant et le frein à la main. Et comme je travaillais dans un CAT à [nom du quartier], quand ils m'ont vu avec la voiture, ils ont tous passé leur permis !* [*>Question?*]: « *Ça a été contagieux...* » [*Répondant n°5*]: « *Oui, parce qu'ils s'étaient jamais bien renseignés ...* » [*>Question?*]: « *Et du coup, vous avez investi dans une voiture équipée...* » [*Répondant n°5*]: « *Oui oui. Il fallait d'abord l'acheter la voiture et puis après la faire aménager. Alors, maintenant c'est moins compliqué, y en a beaucoup. La mienne, la nôtre, elle est aménagée.* »

Un autre témoignage permet de saisir à la fois de rôle des accompagnants lors des déplacements et le poids des limitations sociales dans l'acte de déplacement. [*>Question?*]: « *Vous aviez la voiture ?* » [*Répondant n°6*]: « *Oui oui oui. De toute façon, j'ai toujours eu une voiture. Dès que je suis sortie du centre... Parce que vous savez qu'au centre de rééducation, on repasse le permis de conduire ?* [*>Question?*]: « *Vous aviez déjà le permis de conduire?* » [*Répondant n°6*]: « *J'avais le permis étant valide. Donc, arrivé au centre, au bout de quelques mois, on m'a proposé de le repasser. On repasse que la conduite. C'est ce que j'ai fait. J'ai obtenu le permis. Et ma femme, elle, m'a fait la surprise. Vous savez, au bout d'un certain temps, on a ... des permissions de weekend, quand on est moins malade. Bin, vous sortez le vendredi soir et vous revenez le lundi matin, ou le dimanche soir. Donc, j'ai eu le droit de sortir. Et, évidemment, nous on avait deux voitures, mais, pas de voiture à boîte automatique et appareillée pour moi au volant. Donc, quand ma femme...bin évidemment je*

*lui ai dit que je repassais le permis et tout...et je lui ai dit, bin tu sais je l'ai et tout. Elle, elle avait commencé à faire des démarches, en cachette pour acheter une voiture à boîte automatique et la faire appareiller. Et, en fait, un vendredi, elle vient me chercher, avec notre fille, et donc, elle vient, et puis donc, j'avais préparé mon sac, donc elle me prend mon sac, parce que ...je mets pas de choses lourdes sur mes jambes... donc elle me prend mon sac [...] et puis, on sort dans la cours de l'hôpital quoi, et puis je cherche ma voiture. J'avais l'habitude de voir la voiture qu'on avait avec mon épouse quoi. Et puis, euh, bin, je dis : "ou est-ce que tu as garé la voiture?" Bin, elle me dit, bin elle est là. Et puis, je vois une [marque d'automobile]. Je lui dis : "Bin ce n'est pas notre voiture". Et elle me tend les clés et elle me dit, mais si c'est notre voiture. "Ah bon?" eh oui, elle me dit : « surprise ». Voilà, donc elle l'avait fait appareiller comme, j'avais envisagé l'appareillage quoi. Alors euh, j'avais eu le permis dans la semaine, je lui dis mais...ah non, non, en plus y a [notre fille] dans le siège bébé, oh non j'ai dit : « écoute, j'ai juste le permis, me dit pas que je vais conduire, rentrer dans Paris » euh... j'avais un peu peur quoi. Alors, ma femme installe [notre fille] dans le siège bébé. Elle m'avait donné les clés. Oh je lui dis non, écoute tu conduis euh... Donc, euh, elle me dit non non non, elle monte dans la...elle met la petite à l'arrière, elle met le sac de voyage sur la banquette et elle monte à la place passager devant. Elle dit : "moi j'attends hein". Elle dit... Vous savez ma femme c'est quelque chose... »*

[>Question?] : « Oui, elle a l'air d'avoir du caractère hein. »

[Répondant n°6] : « Et en fait... Je suis monté et j'ai ramené tout le monde à Paris et puis voilà ! »

Par ailleurs nous avons identifié des facteurs économiques de limitation des déplacements. Dans le cas du répondant 14, il s'agit de faire un arbitrage entre l'aménagement à l'intérieur du logement et l'investissement dans un véhicule aménagé. [>Répondant n°14]: « Y'a pas d'ascenseur, y'a pas d'accès direct et... ils voulaient en mettre un mais euh... le problème, c'est que...on aménage la voiture en même temps... elle doit partir... partir en fin de semaine, pour être aménagée et... pour mettre un fauteuil. » [...] « Pour l'instant, mes parents me portent. Donc euh... mais normalement, après l'opération, ils me porteront plus, parce que c'est...trois semaines, de...de... qu'ils... réquisitionnent la voiture pendant 3 semaines et après... ». L'aménagement d'un véhicule représente un investissement important que les ménages hésitent à effectuer. [>Question?] : « Et vous avez eu une aide pour aménager le véhicule? » [>R1] : « Tant qu'on travaille, oui on a une aide. A l'époque, maintenant ça a changé. Ça a changé, il y a moins d'aide maintenant. Mais moi je sais que, bon, j'ai dû

*changer, peut être deux trois fois de voiture, et... tout l'aménagement était payé par le conseil général. Oui c'était bien. Mais plus maintenant, je crois que ça a changé, c'est réduit. »*

L'impact d'un tel investissement semble pourtant particulièrement fort non seulement sur la capacité de déplacement mais aussi sur la qualité de vie et l'image de la personne handicapée. Les répondants 6, 3 et 22 témoignent sur ce sujet. [Répondant n°6] : *« C'est idiot mais le bonhomme, il aime bien être au volant de la voiture. Ça c'est le côté idiot, macho. Moi aussi, quand je suis au volant de ma voiture, je suis au feu rouge... personne voit le fauteuil qui est dans la voiture. Je suis comme tout le monde, alors ça je suis content. Bon, c'est idiot, mais bon c'est comme ça. »*

L'arrivée du handicap peut être à l'origine de l'arrêt de la conduite, d'une limitation de déplacement et d'une orientation exclusive vers les transports en commun. [Répondant n°3] : *« J'ai eu du mal à partir de là-bas [le quartier de résidence] quand même... mais euh, je l'ai fait à cause des transports. Parce que je me suis dit, c'est pas gérable, je vais faire comment ? En plus, j'avais pas la possibilité de passer le permis. »* [>Question?] : *« Financièrement vous voulez dire? »* [Répondant n°3] : *« Euh, non, par rapport à mon handicap. Parce que j'ai, en fait, j'ai des problèmes de vue, je porte des lentilles, mais ma vue, malgré tout n'est pas suffisante pour...[passer le permis]...il en manque un tout petit peu mais il en manque quand même. »*

[>Répondant n°22]: *« Jusqu'à [nom du quartier de résidence] j'avais encore ma voiture et après j'ai arrêté de conduire, en 95. Donc, là c'était plus compliqué les trajets pour aller à [nom d'un quartier], pour aller à [nom d'un quartier] et puis après... à la [nom d'un quartier] c'était ...les trajets en transports en commun étaient déjà plus compliqués ».*

L'usage des TC représente lui une faible limitation économique de déplacement car son coût n'est jamais estimé comme important, d'autant plus que des tarifs préférentiels sont proposés aux personnes selon la nature de leur handicap. C'est davantage la localisation du logement au sein du réseau de transport qui constitue une limite comme évoqué précédemment.

A partir de la description des facteurs intervenant dans la limitation de la mobilité, nous pouvons identifier au sein du parcours de vie d'un individu, des étapes qui favorisent une limitation de la mobilité :

- Durant l'enfance ou l'adolescence, les expériences de mobilité pour les déplacements entre le domicile et les écoles spécialisées. Ces expériences, souvent considérées

comme difficiles, marquent profondément le discours des répondants ayant un handicap moteur et influencent leur perception des transports, notamment en ce qui concerne les temps de déplacement. La dépendance aux transports à la demande, l'exclusion de la mobilité à la demande pour les périodes de stage, la lenteur des déplacements constituent des expériences marquantes

- L'accompagnement des personnes handicapées ayant vécu en centres spécialisés leur donne une perception particulière de la notion de choix. La prise de décision en autonomie est un sujet sensible et délicat. Elle a pu retarder la prise d'autonomie dans les transports ou dans le logement.
- Un parcours scolaire ponctué de séjours hospitaliers. Les caractéristiques du parcours scolaire expliquent des difficultés d'apprentissage, d'accès aux informations qui sont problématiques pour l'accès aux transports mais aussi au logement en autonomie. Un apprentissage perturbé de la lecture favorise une limitation des déplacements.
- Les jeunes adultes handicapés
- sont confrontés au problème de l'accès à l'emploi. A cette difficulté s'ajoutent des exigences de rapidité des déplacements et de respect d'horaires qui sont difficiles à remplir.

Au cours de la vie, les personnes handicapées vivent des expériences qui marquent leurs pratiques de mobilité. Il semble que ces expériences constituent des étapes d'un mécanisme plus global de production de limitations de mobilité.

### **C. Les stratégies de limitations des difficultés de déplacement**

En guise de synthèse, nous proposons une vision globale des stratégies développées par les répondants pour réduire les limitations de déplacement. Ces stratégies constituent les moyens les moins coûteux et les plus faciles à mettre en place pour réduire les temps de déplacement ou choisir le lieu de résidence. Nous les nommons stratégies car ce sont des variables d'ajustement aux difficultés sans pour autant constituer à part entière des arbitrages. Pour mieux comprendre comment stratégies de limitation des difficultés et arbitrages se conjuguent, nous proposons pour chacun des thèmes, une analyse des processus observés et un bilan des situations qui mènent aux mêmes capacités de mobilité sur le territoire.



### Multiplier les possibilités d'être accompagné

La présence d'un aidant peut résoudre les problèmes d'accès à un transport. Les stratégies visent donc à multiplier les possibilités d'être accompagné. Les personnes vivant seules sont les plus concernées par ces stratégies. La proximité d'un aidant n'a pas pour seul but les déplacements dans les transports (aide pour les besoins quotidiens, ou aide en cas d'urgence). Cependant, nous avons observé qu'une part non négligeable des attentes des personnes disposant d'heures d'auxiliaires de vie, est de pouvoir être accompagné lors des déplacements vers des activités (soins médicaux, visites familiales ou de loisirs).

### Encadré 26 - Réseau connaissance pour limiter contrainte heures auxiliaires

[Répondant\_n°2]: « Et euh, et puis de fil en aiguille, un jour elle m'a appelé (...) et m'a dit : « bin écoute [son prénom], y a ma cousine, elle est en train de monter un projet sur Villeurbanne et (...) elle souhaite avoir six appartements pour des personnes et...mutualiser les moyens, pour des personnes, enfin, entre guillemets lourdement handicapées. Puisque, en fait, ce qu'il faut savoir, (...) c'est que quand on avait à un lourd handicap à l'époque, on avait le droit à 6 à 8 heures d'auxiliaires de vie de présence. Si on vivait en appartement. »

[>Question?]: « Par jour ? »

[Répondant\_n°2]: « Par jour. Ce qui est euh...complètement impossible quoi. Ouais, à l'époque, il n'y avait pas beaucoup d'aide humaine en fait. Et donc du coup, l'idée de se regrouper c'était de cumuler toutes ces heures et pouvoir avoir quelqu'un 24 heures sur 24, au moins une personne voir deux, avec nos heures ».

La mutualisation du logement et/ou des heures d'auxiliaire de vie peut être donc perçue comme une stratégie d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et d'amélioration des tâches du quotidien dans le logement, mais elle a en réalité aussi des finalités de déplacement.

La volonté de très forte proximité des aidants familiaux fait partie des préférences de nombreux répondants, notamment des personnes ayant un handicap mental ou psychique (voir chapitre 2). Cette préférence doit aussi s'interpréter en termes de facilité de mobilité ou d'accès aux transports. Dès lors, le processus suivant est lisible : choisir un logement à proximité d'un aidant familial peut éloigner des territoires desservis par les transports en commun ou y contribuer mais rendre les déplacements longs ou difficiles. Pourtant, ce choix est réalisé parce que les possibilités de se déplacer accompagné sont décuplées.

Une logique est donc à saisir en termes d'évaluation de la mobilité :

*Un logement hors du territoire desservi en TC à proximité directe d'aidant familial (liens forts), à proximité d'un transport non utilisable, éloigné des lieux centraux = un logement sur le territoire desservi en TC, sans proximité d'aidants à solliciter pour les déplacements, à proximité d'un transport utilisable*

Dans cette logique, la présence d'un aidant est un facteur d'augmentation de la mobilité. Dès lors, son absence constitue un facteur d'inégalité : les liens sociaux/familiaux manquants, les difficultés du handicap se cumulent à l'absence de liens sociaux forts lorsque la personne a des revenus qui ne permettent pas une localisation centrale du logement. Le tout menant à des restrictions de déplacement.

#### **Développer des stratégies de connaissance de lieux qui permettent un ajustement aux aléas dans les TC**

La connaissance des lieux peut réduire les temps de déplacement et aboutir à une meilleure organisation des déplacements. Les stratégies visent donc à développer cette connaissance. Dans ce but, on observe des pratiques de développement des connaissances d'un quartier, leur parcours régulier permettant de repérer les ascenseurs régulièrement en panne, les toilettes publiques sur les trajets, les espaces non praticables, voire mesurer les temps de contournement de certains types de transport. Les personnes faisant de la mobilité résidentielle dans un même quartier capitalisent ainsi leur connaissance en valorisant la proximité. Une autre stratégie est l'expérience des lieux et l'usage des TIC. Le répondant 44 explique sa stratégie : [**>**Répondant\_n°44]: *« C'est en prenant les transports, en voyant les endroits, qu'on s'aperçoit ...mais bon, après, j'ai toujours.... par exemple je sais que dans mon téléphone, j'ai une liste avec les numéros de chaque ascenseur. Après sur internet, y a un site où on peut voir si sur telle ligne, enfin où c'est qu'il y a des pannes d'ascenseur. Après bon, c'est sûr....tu...avant quand il n'y avait pas les téléphones, smartphones avec internet et tout ça.. bin, on regardait chez soi sur internet, après on allait...mais d'ici d'aller à l'arrêt, dès fois ça pourrait durer 20 min. En 20 minutes il peut se passer...et puis maintenant, le fait d'avoir des portables, tout de suite... on peut chercher...voir les ascenseurs qui sont en panne ou pas...donc c'est... Même si bon, en route, il peut toujours se passer quelque chose, bon après, on essaye de faire... au maximum, ça va »*. Ces stratégies sont courantes. L'intégration des TIC est cependant variable suivant l'intérêt et la maîtrise de ces outils d'offre d'information en temps réel.

Les stratégies de capitalisation de la connaissance des lieux sont celles qui sont le moins coûteuses et le plus facile à mettre en place pour réduire les temps de déplacement ou choisir le lieu de résidence.

Si ces stratégies sont considérées comme non suffisantes pour diminuer le temps de trajet, d'autres moyens sont alors mis en place. Le levier principal est la localisation du logement. Cette localisation influant directement sur la mobilité, elle est essentielle. C'est pourquoi des arbitrages en défaveur de l'accessibilité, du confort intérieur ou de la qualité de vie sont effectués : choisir une localisation centrale<sup>42</sup> et un moyen de transport utilisable au détriment d'un confort à l'intérieur du logement et/de son accessibilité ; choisir une localisation centrale et un moyen de transport utilisable au détriment de dépenses dans d'autres postes (loisirs, déplacements, véhicule).

Selon les capitaux économiques et sociaux, ces leviers peuvent ne pas être suffisants. Dans ce cas, les arbitrages concernent en plus les modes de déplacement. C'est à ce niveau qu'on observe les conséquences les plus fortes sur la fréquence de déplacement et les renoncements à la mobilité. Les choix sont alors d'utiliser exclusivement le transport à la demande (type Optibus) de privilégier les modes doux (vélo, marche) ou de coupler l'usage du véhicule et des TC.

#### Accepter un temps de transport long

Comme nous l'avons vu dans les préférences exprimées selon la nature des handicaps, les répondants expriment une préférence pour une faible distance-temps de déplacement. Lorsque l'ensemble de ces tentatives d'arbitrages ne permettent pas d'aboutir à un logement alors, à défaut, la variable d'ajustement est celle de prendre le temps pour se déplacer. Cela est envisagé par les personnes sans activité professionnelle (ou bénévoles), impossible pour les actifs.

Dès lors, la logique à saisir en termes d'évaluation de la mobilité est :

*Avoir le temps pour se déplacer, localisation du logement sur le territoire desservis par les TC, sans voiture, sans localisation centrale = ne pas avoir le temps de se déplacer (activité professionnelle/bénévole), localisation du logement sur le territoire desservis par les TC, localisation centrale sans voiture = ne pas avoir le temps de se déplacer (activité professionnelle/bénévole), localisation du logement sur le territoire desservis par les TC, sans localisation centrale, avec voiture*

<sup>42</sup> Centrale en termes d'activités dans la ville ou centrale en termes de localisation des activités que l'individu effectue.

Dans cette logique, le temps à consacrer à la réalisation des transports joue sur les impératifs en termes de localisation du logement sur le territoire desservi par les TC. Pour les actifs, ce critère est impératif si bien que la localisation du logement sera prioritaire à tout autre critère. Pour les non actifs, le critère pourra être secondaire. Cela peut expliquer une différenciation de localisation du logement entre les actifs et non actifs mais aussi des différenciations en termes de confort et d'accessibilité dans le logement pour ces deux populations.

### **Coupler l'usage des TC et de la voiture**

Les témoignages font état du fait que le meilleur moyen de continuer à se déplacer, c'est de pouvoir être à la fois usager des transports en commun et posséder un véhicule.

Le coût du transport individuel constitue un frein important. De plus, le handicap peut interdire l'accès à la voiture (vision corrigée insuffisante pour passer le permis, difficultés auditives, cognitives ou d'apprentissage rendant impossible la conduite). D'autres stratégies sont mises en place pour décupler les moyens de déplacement : le transport à la demande (Optibus) et l'accès à la voiture par les aidants. L'usage de la voiture (en tant que conducteur ou passager) permet de diversifier les lieux fréquentés, ainsi que les plages horaires de déplacement.

En l'absence d'aidant ou si la conduite d'un véhicule est possible et considérée comme accroissant la mobilité, ces stratégies d'usage couplé des TC et de la voiture sont toujours présentes mais s'y ajoutent des arbitrages, variables selon le revenu de l'individu. La priorité est toujours accordée aux TC. Si bien, que l'accès à la voiture entre souvent en compétition avec le critère du confort à l'intérieur du logement, une fois le critère de proximité du réseau de TC satisfait. Des différences sont notables entre accès à la voiture et accès aux TC. L'usage des TC peut être une composante directe du choix du logement (dépendant de la localisation du logement sur le territoire et de sa proximité à un transport utilisable), alors que l'accès à un transport individuel motorisé peut être antérieur aux choix du logement. Il est une composante indirecte du choix du logement : je possède une voiture donc je peux être éloigné du réseau de TC, je peux prétendre à des logements moins centraux, donc moins chers. Il peut influencer une localisation du logement hors des lieux centraux, ceux-ci étant souvent peu compatibles avec des exigences de stationnement et de circulation.

## Faire appel au réseau de connaissances

L'appartenance à des réseaux associatifs, d'habitants, et le recours aux réseaux de connaissance familiaux sont des stratégies très développées pour augmenter les chances d'acquérir un logement adapté et choisir la localisation du logement. [Répondant\_n°2]: « *Donc [nom d'une association] à ce poids là en fait. Parce que, déjà, c'est une grosse association donc euh, quand ils arrivent dans les commissions [MDPH par ex], bin ça pèse plus quoi. Et euh, même au niveau de la [nom de la société mixte de construction qui a construit le logement actuel] ici pour le projet ....., on voyait que... le fait qu'il y avait [nom d'une association], c'était euh, c'était important. Ça les a sécurisés. Par exemple, j'ai un de mes voisins, parce que les loyers sont pas très chers, mais comme c'est des grands appartements, bin ça revient cher quand même et après il y a plein d'autres choses à payer, l'eau, le gaz et tout ça. Comme partout quoi mais. Le problème c'est que l'un de mes voisins, bin lui il rentrait pas trop dans les clous financièrement. Il pouvait payer mais il n'avait pas tout le..., trois fois le loyer quoi, dans ses revenus. Et bin, ils l'ont accepté quand même, parce qu'il y avait l' [Nom d'une association] derrière. Donc, c'est vrai que, si ça avait été, si y avait pas eu l'association, il n'aurait jamais pu prendre cet appart. »*

En l'absence de ces intermédiaires, l'accès à l'information est limité. Ce critère différencie les personnes ayant des logements considérés comme satisfaisants ou assez satisfaisants des logements dits très satisfaisants.

## La proximité comme résistance à la mobilité ?

Le mal des transports, l'anxiété, les expériences d'accidents peuvent conduire à un rejet des transports en général, dans ce cas, on observe des stratégies de valorisation des modes doux. Ces stratégies sont courantes mais elles sont parfois exclusives, ce qui réduit considérablement le rayon de déplacement. La localisation du logement a dans ce cas un impact fort sur la vie sociale de l'individu : la localisation du logement dans les lieux centraux permet l'accès à l'emploi et aux activités. Dans le cas inverse, lors que le pouvoir d'achat ne permet pas une localisation centrale, la localisation peut constituer une source majeure d'isolement.

Ce constat ouvre une question intéressante à laquelle nous ne pouvons répondre que partiellement : la valorisation de la proximité souligne l'attachement à la vie locale, mais

n'est-elle pas également une forme de résistance à la mobilité ? Les préférences des travailleurs de l'ESAT (développées au chapitre 2) montrent que les exigences de déplacement liées à la pratique professionnelle sont compensées par une très faible mobilité hors des navettes pendulaires domicile-travail. Il a pu être montré que l'exigence de proximité au réseau de TC en commun est satisfaisante, mais que la localisation de l'ESAT a une conséquence forte : le logement se situe dans des quartiers à niveau de vie moyen à inférieur, ce qui impacte le sentiment de sécurité. Une localisation centrale offrirait-elle une meilleure qualité de vie ? La localisation centrale semble permettre l'usage des modes doux et une certaine forme d'exclusion de l'usage des TC mais offrir davantage d'activités à proximité.

Cette recherche interroge le rapport entre les contraintes qui pèsent sur le choix du logement et de sa localisation et l'accès aux transports. Les enquêtes révèlent que pour les personnes handicapées ce lien est étroit compte tenu des priorités émises sur la mobilité. Ce lien est étroit mais complexe à décrypter puisque les contraintes qui pèsent sur la localisation du logement sont fortes. Les arbitrages s'effectuent sur des critères différenciés suivant la nature du handicap et la localisation des activités pratiquées au niveau individuel. De plus, pour saisir les arbitrages, il est nécessaire de comprendre les poids respectifs des contraintes économiques, sociales, spatiales, géographiques et liées au handicap, qui sont variables d'un individu à un autre.

Malgré ces difficultés nous avons identifié que, au sein du corpus, le critère d'accès aux transports est si fortement prioritaire qu'une majorité de répondants a une localisation résidentielle au sein du réseau desservi par les transports en commun. Ce résultat n'illustre pas une certaine facilité à résider sur ce réseau, mais plutôt une force des arbitrages qui mènent à une localisation relativement satisfaisante. Cette localisation n'est néanmoins que relativement satisfaisante puisque la localisation sur le réseau ne suffit pas à faciliter la mobilité. La proximité d'un transport utilisable est indispensable et ce critère n'est pas unanimement rempli. La réduction des temps de trajet et des pratiques de contournement ne sont toujours possibles.

Ce résultat indique qu'il n'est pas suffisant d'évaluer la localisation des personnes handicapées par rapport aux équipements de transports. La qualité du moyen de transport, la distance à effectuer pour rejoindre les lieux centraux qui concentrent les activités sont à prendre en compte. Au-delà, une vision plus générale est nécessaire, puisque les impératifs de localisation sur le réseau TC sont réalisés en défaveur d'autres critères indispensables à la

qualité de vie (confort intérieur, proximité des aidants, proximité des zones d'emploi et des aménités urbaines).

D'autre part, les stratégies adoptées révèlent des logiques spécifiques pour favoriser la mobilité. Le critère de distance ou de distance-temps n'est pas le seul en jeu. La présence d'un aidant pouvant modifier ces logiques spatiales.

Ainsi, les contraintes pesant sur les choix résidentiels pour une personne handicapée peuvent être pénalisantes pour se rapprocher d'un transport accessible mais elles n'expliquent pas à elle seules les limitations de déplacement. Pour répondre à cette question, il faut questionner le parcours de vie des personnes handicapées, souvent jalonné d'expériences difficiles du transport, qui impactent la mobilité actuelle. Il faut également identifier le phénomène de cumul d'inégalités qui transparait dans ces parcours mais aussi en décryptant les arbitrages.

## Chapitre 5 : Réduire le cumul d'inégalités d'accès aux transports, les leviers d'actions et les perspectives de recherche

Ce dernier chapitre expose les leviers identifiés lors de notre enquête comme pouvant permettre de réduire les inégalités d'accès aux transports et leur cumul. Trois thèmes ont été identifiés : le logement adapté, le logement social et le handicap, l'accompagnement des personnes handicapées dans le choix résidentiel. Pour chacun de ces thèmes sont présentés les débats qu'il est nécessaire d'engager, les actions envisagées et les perspectives de recherche.

### A. Logement adapté

#### 1. Des efforts réduits à néant faute de recensement

En explorant la question du choix résidentiel pour les personnes handicapées dans les entretiens individuels, et plus particulièrement lors des entretiens avec les associations du domaine du handicap, une source d'étonnement est apparue : il n'existe aucun recensement des logements adaptés ou adaptables à Lyon et les efforts engagés en la matière sont peu valorisés.

On observe une réelle méconnaissance du parc de logements adaptés ou adaptables à Lyon aussi bien dans le parc social que privé. Du côté du logement social, plusieurs blocages sont apparus. Le premier provient du fait que les bailleurs sociaux ne sont pas en mesure d'évaluer leur propre parc de logements adaptés. Il est effectivement difficile de convenir d'une définition universelle. Qu'est-ce qu'un logement adapté ? Adapté à quel handicap ? Quels aménagements minimums garantissent un accès adéquat au logement pour une personne handicapée, en fonction de son handicap ? Comment prendre en compte, non seulement la circulation dans le logement, mais également l'accès au logement, l'accessibilité de la voirie ? « Suffit-il d'une barre d'appui WC/salle de bain pour parler de logement adapté ? (un bailleur social). » Plus largement, la méconnaissance du parc de logements adaptés repose sur la difficulté d'évaluer les besoins résidentiels des personnes handicapées. Chaque situation apparaît pour les bailleurs sociaux comme spécifique. Les aménagements ne sont pas les mêmes suivant qu'il s'agisse d'un handicap moteur ou d'un handicap sensoriel. Largeur des portes, accès aux sanitaires, circulation dans l'appartement sont des points d'intérêts essentiels



pour les personnes ayant un handicap moteur, alors que les aménagements seront centrés sur les dispositifs lumineux pour les personnes ayant un handicap auditif. Pour un handicap de même nature, les besoins peuvent également être différents : douche à l'italienne ou baignoire par exemple. Et ces besoins, qui peuvent apparaître aux premiers abords comme des exigences d'agrément, ne sont pas des équipements de confort.

Ce problème de définition du logement adapté conduit les bailleurs sociaux à :

- Focaliser leur attention sur les logements adaptés aux personnes ayant un handicap moteur. Les contraintes et les aménagements à effectuer sont en effet plus importants et plus faciles à identifier. Les aménagements essentiels pour la vie en autonomie des personnes en ayant un handicap sensoriel, cognitif, mental ou psychique sont confiés aux locataires via des organismes d'aide au financement des aménagements.
- Focaliser leur attention sur le logement neuf. Il est sensé, par définition, répondre davantage aux besoins des personnes handicapées, notamment avec un handicap moteur, depuis la loi de 2005.
- Privilégier le règlement des situations d'urgences au cas par cas, en mobilisant leur réseau d'influence (Conseil Régional, Conseil Général, bailleurs sociaux, associations).
- Attribuer aux personnes handicapées des logements qui ont été précédemment aménagés pour d'autres personnes handicapées, sans connaissance de leurs caractéristiques respectives
- Mobiliser leurs propres représentations du handicap pour décider de l'attribution d'un logement social. Par ex : « *je ne vais bien sûr pas proposer un logement à la Croix Rousse à une personne avec un handicap moteur. Elle le prendrait mal* » (un responsable d'attribution des logements sociaux).

Le secteur du logement social ne répond donc que très partiellement à la demande des personnes handicapées. Tout d'abord en termes d'offre de logement : non seulement l'offre de logement adapté est peu maîtrisée car non recensée, mais elle ne concerne que les logements neufs. D'autre part, en termes de satisfaction des besoins des personnes handicapées : le handicap moteur est privilégié ainsi que les situations d'urgence.

Le second blocage provient de l'absence de mise en commun de l'information (même partielle) entre les différents bailleurs sociaux. L'exemple le plus significatif de ce problème est celui de l'échec du dispositif ADALOGIS. Ce dispositif a été porté par le PACT Rhône (réseau associatif au service de l'habitat en France). Son objectif est le suivant : « *Dans le respect de l'esprit de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la démarche Adalogis vise à procurer la plus grande autonomie possible aux personnes en recherche d'un logement adapté* ». Pour se faire, un dispositif interactif permettant de rapprocher l'offre et la demande de logements accessibles-adaptés devait voir le jour. Ce dispositif est fonctionnel dans la Drôme et très apprécié des utilisateurs. Il n'a jamais fonctionné dans le Rhône, faute de transmission des offres de logements adaptés par les bailleurs sociaux. La complexité du marché locatif lyonnais ne semble pas une raison suffisante pour expliquer l'échec du dispositif ADALOGIS. En effet, les dispositifs d'aide au logement semblent mieux fonctionner pour d'autres publics, les étudiants par exemple.

L'offre de logements neufs adaptés-adaptables est un peu mieux connue. De nouveaux dispositifs ont été mis en place afin d'estimer le niveau d'adaptation des logements neufs (dispositif Rhône Plus) et valoriser les efforts réalisés par les constructeurs/promoteurs (domotique, équipement spécifique, balcon accessible, aménagement modulable du logement..). Malgré cela, les attributions se font elles aussi au cas par cas.

Enfin, aucun recensement de l'offre de logements adaptés dans le secteur privé n'existe à ce jour. Les biens immobiliers répondant aux besoins des personnes handicapées (notamment le logement neuf répondant aux normes de la loi de 2005) sont souvent plus coûteux. Le rapprochement de l'offre et de la demande de logement adapté est fonction des logiques propres au marché immobilier.

Pour le bâti ancien, il n'y a aucune connaissance de l'offre de logements adaptés-adaptables. Chacun des acteurs (bailleurs sociaux, réseaux associatifs pour l'adaptation du logement, agences gouvernementales...) dispose d'informations en fonction de son réseau de connaissances et agit au cas par cas. L'organisme qui reçoit la demande d'un particulier se met en contact avec les bailleurs avec qui il travaille, expose les particularités de la demande et défend le dossier. Peu de mutualisation des connaissances n'est décelable et de nombreux antagonismes entre acteurs s'observent.

## 2. Des débats et des réflexions à engager avec les acteurs

Ces barrières identifiées à Lyon ne sont pas propres à ce territoire. Il y a une multiplication d'initiatives locales pour valoriser les efforts des promoteurs pour l'aménagement de logement adaptés, mais pas il n'existe pas aujourd'hui d'homogénéisation des pratiques.

Il semble qu'un premier impératif à remplir soit d'engager une réflexion multipartite sur la notion de logement adapté. Si une définition existe déjà (voir partie 2), il semble qu'elle soit à la fois trop large pour permettre de différencier un logement adapté d'un logement qui ne l'est pas (manque de critères précis) et trop restrictive puisqu'elle a conduit ces dernières années les acteurs du logement à ne prendre en compte que les besoins des personnes ayant un handicap moteur.

D'autre part, aux vues de nos résultats, il semble indispensable de prendre en compte dans la notion de logement adapté, l'aspect transport et accessibilité. Celui-ci ne s'arrêtant pas strictement aux portes du logement. Notre enquête montre en effet que des critères précis sont identifiables, que le choix résidentiel des personnes handicapées ne se résume pas qu'à une somme de besoins individuels particuliers et que l'accessibilité aussi bien du logement que du quartier et de la ville est un impératif à remplir.

## 3. Des leviers d'actions identifiés

De ce fait, nous formulons les préconisations suivantes :

- Engager un débat national sur la notion de logement adapté :

Ce débat permettrait de déboucher sur une définition qui intègre davantage les besoins des personnes handicapés en termes d'aménagement intérieur, mais également en termes de localisation. Une réflexion sur le caractère universel ou spécifique du choix résidentiel des personnes handicapées peut faire émerger des pistes intéressantes.

- Définir le logement adapté en intégrant tous les handicaps dans un but de recensement exhaustif :

Aujourd'hui, le personnel gérant les attributions locatives des bailleurs sociaux possède de solides connaissances pour résoudre les situations urgentes. Ces compétences doivent être davantage valorisées en se reposant sur une base de données des logements adaptés ou adaptables, commune à tous les bailleurs. Seuls un recensement exhaustif et une mise à jour

régulière est à même de résoudre le problème de lisibilité de l'offre adaptée. L'objectif immédiat étant d'avoir une meilleure lisibilité des aménagements qui sont réalisés dans les logements sociaux, afin que ces aménagements soient utiles pour les locataires handicapés et non réattribués sans connaissance des aménagements souvent coûteux réalisés. « *Notre politique en ce moment, c'est d'accepter de payer les aménagements liés à l'accessibilité que les locataires nous demandent. Nous sommes dans une gestion au jour le jour* » (bailleur social).

- Identifier des critères précis permettant d'évaluer l'adaptation d'un logement
- Entamer une réflexion sur la gouvernance des structures de logement social :

Les rivalités existantes entre structures d'aide au logement (associations, agences gouvernementales, bailleurs sociaux) sont-elles une barrière à l'élaboration d'une base de données commune sur le logement adapté ?

- Intégrer un volet handicap aux politiques patrimoniales des bailleurs sociaux
- Etendre le recensement des logements adaptés au parc locatif privé
- Mettre en lien d'offre et la demande de logement adapté

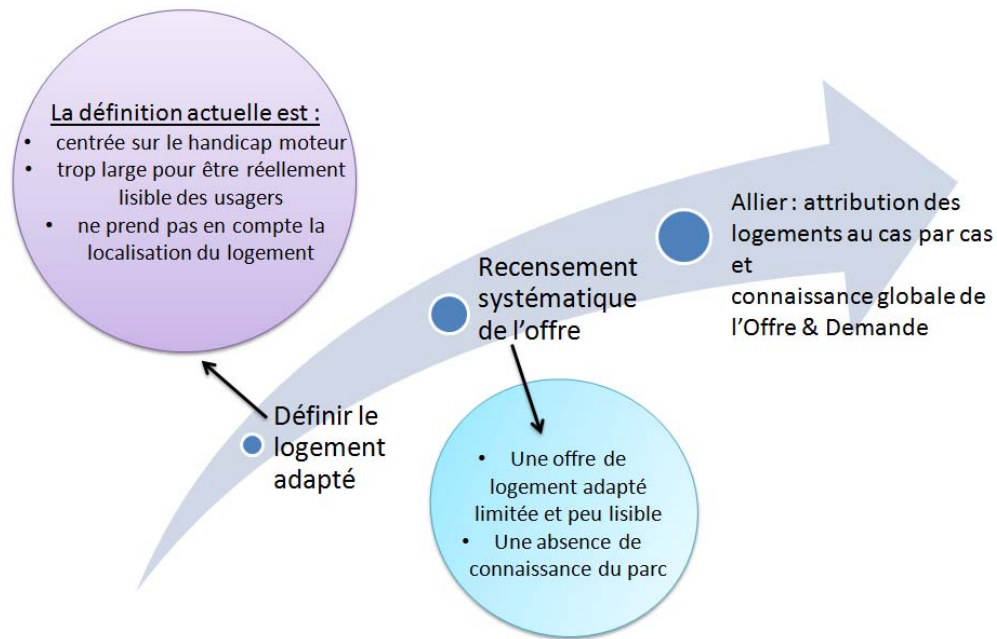
La complexité du marché locatif lyonnais ne semble pas une raison suffisante pour expliquer le mauvais fonctionnement du dispositif ADALOGIS. En effet, les dispositifs d'aide au logement semblent bien fonctionner pour certaines populations (étudiants surtout). Le secteur du logement social semble se trouver dans une situation similaire au secteur du logement adapté (compétition entre bailleurs sociaux, méconnaissance de l'offre, cas par cas).

→ Rassembler les associations travaillant sur l'amélioration du logement afin de disposer d'une connaissance commune du parc immobilier adapté

→ Etablir une convention entre ADALOGIS et la MDPH ? (exemple de la Drôme)

Enjeux : Agir sur la connaissance de l'offre de logements adaptés peut constituer une première étape vers une meilleure efficacité des services de logement social en général

**Figure 29 - Un levier de réduction des difficultés d'accès au logement pour les personnes handicapées : vers une meilleure connaissance de l'offre de logement adapté**



Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

## B. Logement social et handicap ?

Nous avons pu relever une ambiguïté en ce qui concerne l'offre de logement social pour les personnes handicapées. Si dans les textes, les personnes handicapées sont prioritaires, dans les faits, la question reste très floue, de l'aveu des structures de logement social. De ce fait, il semble indispensable d'engager une réflexion sur l'accès au logement social pour les allocataires de l'AAH et d'éclaircir certains points :

→ Des discours contradictoires

→ Des procédures au cas par cas qui rendent floue la prise de décision administrative

→ Une vraie difficulté à apprécier l'accès au logement social pour les allocataires de l'AAH

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est une aide au revenu qui constitue, dans de nombreux cas, une source de revenu unique. Elle est de l'ordre de 700 euros environ. Les personnes handicapées qui sont bénéficiaires uniquement de l'AAH sont théoriquement prioritaires pour l'accès au logement social, notamment parce qu'elles ne sont pas imposables et qu'elles disposent d'un faible revenu.

Dans les faits, il semble que les personnes allocataires de l'AAH aient beaucoup de mal à accéder au logement social. Les discours sont relativement contradictoires sur ce point et reposent sur le statut même de l'AAH et ses implications :

1. Etre allocataire de l'AAH est un point du dossier rassurant pour un bailleur social : c'est une source de rentrée d'argent régulière qui laisse présager de la solvabilité du ménage. Pourtant, l'AAH n'est pas considérée comme une source de revenu. De ce fait, elle ne peut pas être saisie et n'est pas cessible.

Ainsi au sein du marché immobilier, l'AAH est tour à tour perçue comme attractive ou « rebutante ».

Exemple 1 : l'effet « attractif » de l'AAH

« L'AAH/AEEH constitue un source de revenu régulière, qui rassure sur la solvabilité de ces étudiants » (organisme d'aide au logement). De ce fait, les jeunes adultes handicapés peuvent accéder parfois plus précocement que la population générale à l'autonomie et au logement social en particulier.

Exemple 2 : l'effet « repoussoir » de l'AAH :

« Toucher l'AAH, ce n'est pas vraiment bien vu par un propriétaire. C'est régulier, mais ça ne peut être saisi et les propriétaires le savent bien. » Le versement de l'AAH par la MDPH suppose la reconnaissance d'un handicap dont la gravité n'est pas connue par le bailleur au moment du traitement du dossier. La disponibilité d'un logement adapté, correspondant aux besoins essentiels de la personne qui en fait la demande, n'est donc pas garantie.

2. Compte tenu de l'importance des demandes de logements sociaux sur le territoire lyonnais (50 000 demandes en 2013 dans le fichier commun), les bailleurs sociaux traitent en priorité les « demandes urgentes », identifiées comme telles dans le fichier commun. Ce critère d'urgence est devenu le critère n°1 de sélection des dossiers. Ainsi, les demandes émanant de centres d'hébergement d'urgence ou relevant du droit au logement opposable sont traitées en premier dans le fichier commun. Les personnes handicapées qui ont eu accès à un logement social sont donc, bien souvent, les personnes allocataires de l'AAH dans une situation de recherche de logement d'urgence (sortie d'hospitalisation sans logement, expulsion, logement insalubre...).
3. Les travailleurs handicapés ont peu de chance d'accéder au logement social. S'ils ne remplissent par le critère d'urgence, ces personnes ont généralement davantage de revenu, sont imposables et disposent d'une AAH moindre. Selon les bailleurs sociaux,

les situations les plus délicates sont celles des travailleurs handicapés qui sont salariés à mi-temps. Sans situation d'urgence, ces personnes ont peu de chance d'accéder à un logement social.

En définitive, les discussions avec les bailleurs sociaux et les associations œuvrant dans le domaine du handicap soulèvent un vrai paradoxe. Les témoignages suivant l'illustrent.

### **Encadré 27 - Témoignages illustrant les ambiguïtés sur la priorité des personnes handicapées à l'accès au logement social**

*« Les personnes ayant droit à l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH 700 euros environ) ne sont pas assez riches ou assez pauvres. Elles passent entre les mailles du filets pour la demande de logement social. » (Organisme d'aide au logement).*

*« La définition des personnes prioritaires pour le logement social est large, nous avons décidé de ne pas cibler de public spécifique. Les personnes prioritaires doivent avoir un revenu fiscal inférieur à 60 % du plafond fixé par la loi. De ce fait, entre les critères d'éligibilité pour le logement social et la loi DALO, les personnes qui touchent l'AAH sont souvent prioritaires. Elles le sont systématiquement lorsqu'elles cumulent le fait de ne pas avoir de logement ou d'être dans un logement temporaire et le fait d'avoir de petites ressources comme l'AAH (revenu fiscal = 0 en absence de revenu du travail). » (Organisme d'aide au logement).*

*« Auparavant, tout demandeur de logement social dans le département devait déposer un dossier auprès de chaque bailleur social susceptible de lui proposer un logement. A compter du 5 juin 2012, grâce au fichier commun de la demande, une seule démarche suffit. Le fichier des demandeurs est désormais unique et partagé par tous les bailleurs sociaux et partenaires du Rhône. » (Bailleur social).*

*« On a beaucoup gagné depuis 2012, mais ça a complexifié la gestion des demandes. On ne peut pas réellement identifier les situations de handicap ou les problèmes de santé dans les dossiers, et la résolution des cas les plus urgents nous empêche de régler convenablement les autres demandes. » (Bailleur social).*

*« Plus une personne a un handicap lourd (appareillage encombrant) plus elle a besoin d'un logement grand. Hors ces personnes ne disposent le plus souvent que de l'AAH de 700 euros. Les logements qui leur conviennent à Lyon sont trop chers. C'est plus facile de trouver hors de Lyon, mais c'est source d'isolement. » (Une association).*

*« Les demandeurs de logement social ont souvent des exigences de localisation. Un très grand nombre de propositions sont refusées alors qu'elles sont tout à fait cohérentes. Mais les gens ont des exigences qui nous dépassent. Certaines personnes hébergées temporairement dans un quartier ne veulent pas le quitter et refusent toute autre localisation. On se demande parfois si les associations de quartiers ne sont pas responsables de ces refus. Ils aiment bien garder les bénéficiaires sous leur coupe. »*

Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

## Encadré 28 - Définition des personnes prioritaires pour l'attribution d'un logement social, notamment selon la DRIHL

Les personnes handicapées ;

Les personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement ;

Les personnes hébergées ou logées temporairement ;

Les personnes mariées vivant maritalement ou pacsées, victimes de violences au sein du couple ;

Les personnes sans aucun logement ou menacées d'expulsion sans relogement les personnes logées dans un logement insalubre ou dangereux.

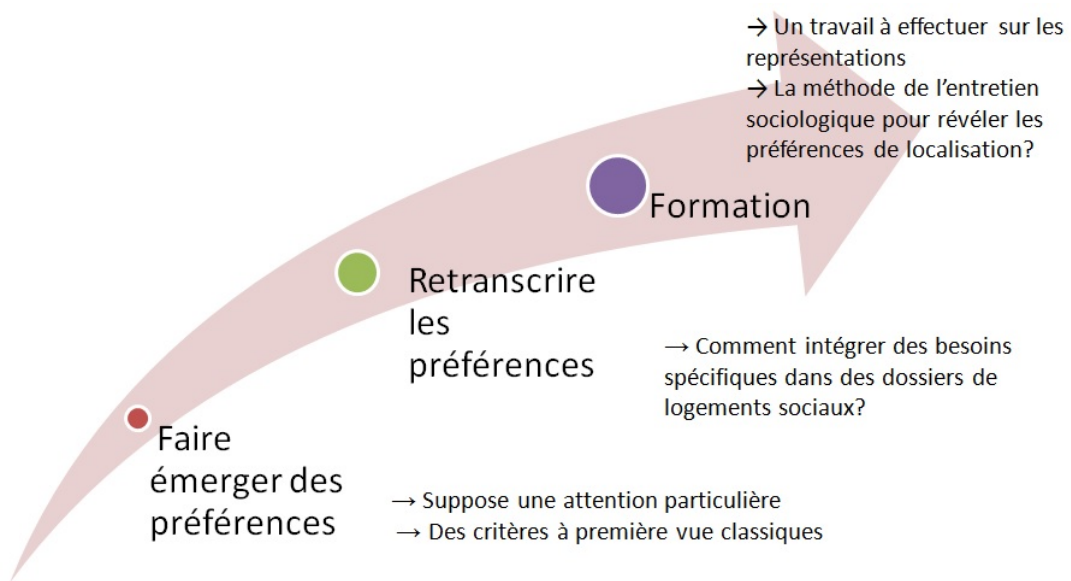
Source : DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement)

### C. Accompagner le choix résidentiel des personnes handicapées

Le recours à un aidant fait partie intégrante du choix résidentiel des personnes handicapées. Une réflexion sur cet accompagnement semble à engager. Plusieurs étapes méritent attention :

- Faire émerger les préférences des personnes handicapées peut constituer une étape délicate, notamment pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique. Mais, des phobies, des anxiétés, si elles ne sont pas détectées et prises en compte peuvent favoriser l'enfermement dans le logement. Il est également important de prendre un temps suffisant pour comprendre les préférences et leurs justifications afin de saisir la spécificité de certaines préférences ou contraintes.
- Retranscrire les préférences : une nécessaire modification des dossiers de logements sociaux. Il n'est pas possible d'intégrer certaines préférences particulières dans les dossiers de logement social tels qu'ils sont conçus aujourd'hui. Or, ne pas les intégrer c'est augmenter le nombre de refus et ralentir les processus d'attribution.
- Formation des accompagnants et services d'attribution : de nombreux clichés persistent sur les besoins en termes d'aménagement intérieur pour les personnes handicapées. Les formations qui sont proposées aujourd'hui (par exemple les formations par l'intermédiaire du CARPA destinées aux chauffeurs du Sytral en contact avec les voyageurs du réseau) sont concluantes et il pourrait être envisagé de les étendre aux services d'attribution des bailleurs sociaux.





Source : Entretiens individuels, RATON G. 2014

## Conclusion générale

Cette recherche interroge le rapport entre les contraintes qui pèsent sur le choix du logement et de sa localisation et l'accès aux transports. De ce travail, nous pouvons retenir plusieurs résultats marquants.

Notre premier résultat est sans doute à trouver dans l'objet étudié lui-même et dans sa validation en tant qu'objet de recherche : l'étude du choix résidentiel des personnes handicapées permet de mettre en évidence des inégalités notamment en termes d'accès aux transports. En tant que lieu de vie, il est le départ et l'arrivée de nombreux déplacements et sa localisation au sein du réseau de transport en commun, notamment, conditionne la mobilité, sa durée et ses modalités.

En outre, focaliser notre recherche sur le choix résidentiel permet de valider l'intérêt d'investir ce sujet dans le domaine des recherches sur le handicap. Le choix résidentiel des personnes handicapées a des spécificités propres liées au handicap et se différencie ainsi du choix résidentiel de la population à bien des égards.

Si cette étude exploratoire valide le lien existant entre la localisation résidentielle et des inégalités d'accès aux transports, ce sujet nous a conduits à défricher un domaine peu investi jusqu'à lors, et donc consacrer une partie non négligeable du travail à la compréhension du « choix résidentiel » avant d'aborder les liens existants avec la mobilité.

De fait, ce travail constitue une première réflexion, qui nécessite d'être poursuivie, tant dans le domaine restreint au choix résidentiel des personnes handicapées, que dans l'étude du cumul d'inégalités d'accès aux transports existant lorsqu'une personne cumule une localisation résidentielle pénalisant les déplacements et leurs modalités, la présence d'un handicap et des contraintes d'ordres économiques et sociales.

Le second apport de cette étude est qu'elle rejette l'idée que les besoins résidentiels à satisfaire pour les personnes handicapées sont propres à chaque individu et qu'ils ne peuvent être l'objet que d'un traitement au cas par cas. Des préférences en termes d'adaptation intérieure du logement ressortent clairement et ce, suivant la nature du handicap. Notre étude montre les spécificités du choix résidentiel des personnes handicapées par rapport à la population générale. Nous identifions un ensemble de facteurs contextuels qui influent sur le processus de choix du logement et ses modalités, et qu'il est nécessaire de prendre en compte dans les pratiques d'accompagnement mais aussi dans les politiques d'aménagement urbain.

Les résultats montrent que des préférences en termes de localisation du logement sont également à satisfaire. Ils récusent donc l'idée que le choix résidentiel ne concerne que l'aménagement intérieur. Plus encore que pour la population générale, il faut considérer les préférences de localisation puisqu'elles impactent la mobilité, la vie sociale et l'accès à l'emploi. De plus, nous montrons dans quelle mesure la localisation du logement permet de diminuer la présence du handicap. En termes de localisation du logement, des préférences ressortent également très clairement et ce, suivant la nature du handicap. Ces préférences semblent faciles à intégrer aux politiques d'aménagement urbain, pour une meilleure intégration des personnes handicapées dans la ville et dans la société.

Nous montrons l'ambivalence du choix résidentiel des personnes handicapées qui tient au caractère à la fois universel et particulier du processus de choix du logement. Pour une personne handicapée, chercher un logement c'est évoquer ses besoins particuliers avec son interlocuteur, mais c'est aussi revendiquer des besoins universels. Particularités et demande générale se conjuguent ou alternent constamment. Ainsi, les besoins exprimés relèvent à la fois du cas particulier et de la demande générale. Ils relèvent de la demande générale car, si on les prend tous ensemble, ces critères de choix du logement ne semblent pas strictement différents de ceux de la population générale.

Le troisième fait saillant de cette étude est que les contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées sont fortes. Il existe un réel fossé entre les besoins à satisfaire (que nous avons nommés « préférences » dans ce document) et les possibilités de les satisfaire (référence aux capitaux économiques et sociaux). Au cœur de ce constat, on retrouve la situation sociale des personnes handicapées : elle est globalement défavorable à la satisfaction des besoins résidentiels en termes de revenus, d'activité professionnelle et de niveau de diplômes. On retrouve également la situation fonctionnelle. La présence du handicap a tendance à augmenter la gamme des besoins à satisfaire dans le logement (équipement, aménagement, taille du logement), mais aussi en termes de localisation du logement dans la ville (exigence d'un ensemble de proximités à satisfaire).

Ces contraintes sont de nature à impacter la mobilité. Aux vues de l'ampleur des besoins à satisfaire lors du choix résidentiel, les capitaux sociaux et financiers sont faibles pour satisfaire une localisation du logement au sein du territoire desservi par les transports en commun ou au maintien de l'accès à la voiture et encore moins de satisfaire une localisation centrale (accès aux aménités). Les personnes pour qui les contraintes sont les plus fortes se voient dans l'obligation de renoncer à une telle localisation. Au sein du corpus, nous en avons

peu rencontré. Les personnes qui ont des contraintes moins fortes réalisent des arbitrages en faveur d'un accès aux transports ou à une localisation centrale, au détriment d'autres critères tels la circulation dans le logement, l'autonomie ou le confort intérieur. Ceux dont les contraintes économiques et sociales sont les moins fortes ont la possibilité d'accéder à un logement dont un ensemble de critères considérés comme prioritaires sont satisfaits.

Ainsi, pour appréhender les liens entre inégalités de mobilité et choix résidentiel, il faut s'intéresser aux arbitrages, propres à tous choix résidentiels. Pour les personnes handicapées, l'offre de transport est toujours prioritaire lors du choix de la localisation résidentielle. Ce résultat tient notamment aux aspirations des personnes handicapées qui font le choix d'un logement en autonomie, en dehors de toute institution spécialisée. De fait, le critère prioritaire que constitue l'accès à un transport et sa proximité est justifié par leurs aspirations : vivre hors des institutions va de pair avec une mobilité accentuée. La préférence prioritaire pour l'accès à un transport constitue ainsi un impératif incontournable auquel il s'agit de répondre en priorité lors du choix du logement. Les arbitrages réalisés, quelles que soient l'ampleur des contraintes, visent donc à le satisfaire.

Ainsi, c'est le quatrième résultat à mettre en évidence, les contraintes qui pèsent sur le choix résidentiels sont de nature à impacter la mobilité, mais les arbitrages réalisés par les personnes handicapées sont toujours favorables à la mobilité, au détriment du confort intérieur (circulation dans le logement, satisfaction, autonomie). Ceci montre tout le poids des stratégies d'ajustement aux difficultés du handicap déployées par les personnes handicapées. Ce résultat pousse à une considération globale des facteurs intervenant dans l'accès à la mobilité. Une localisation du logement sur le territoire desservi par les transports en commun peut aller de pair avec de graves problèmes de confort et de circulation dans le logement.

Enfin, nous montrons que les arbitrages permettent une localisation du logement dans le périmètre desservi par les transports en commun ou un maintien de l'accès à la voiture, mais ils ne permettent pas toujours l'accès à un transport en commun utilisable. Les temps de déplacement sont donc allongés, les pratiques de contournement dans les transports en commun très courantes. Ceci ne constitue pas un frein net à la mobilité, mais entre dans la gamme des limitations de déplacements et peut expliquer, en partie, les plus faibles fréquences de déplacement des personnes handicapées par rapport à la population générale.

Cette étude exploratoire montre que la connaissance du choix résidentiel des personnes handicapées est très peu étoffée. Au-delà des préférences et contraintes, au cœur de notre étude, on ne connaît pas le type de logement occupé par les personnes handicapées, la part du logement social, de logements adaptés. Notre enquête exploratoire répond à de nombreuses questions et soulève de nouvelles interrogations.

Afin de poursuivre cette étude exploratoire, une étude à l'échelle nationale/régionale pourra permettre de quantifier et confirmer ces préférences de localisation afin de mieux les intégrer aux plans nationaux. Sous conditions de confidentialité précisément établies, les données d'adressage dont dispose la MPDH constituent une richesse qu'il faut exploiter. Mais ce travail quantitatif ne se passera pas d'un travail de concertation sur le sens du terme « logement adapté », afin d'aboutir à termes à un recensement précis de l'offre, évitant ainsi que des logements sociaux récemment adaptés ne soient réattribués sans connaissance de leurs particularités.

Il semble également qu'une réflexion soit à engager sur la localisation des établissements dédiés aux personnes handicapées. Ils n'ont pas été l'objet de notre étude, pourtant la réalisation d'entretiens avec les travailleurs de l'ESAT et les membres de l'association ADAPEI, montre l'importance de la localisation de ces structures sur les pratiques de mobilité des personnes handicapées.

Les choix résidentiels des travailleurs des ESAT sont fortement contraints par la localisation de ces structures dédiées au travail. Deux types de stratégies sont à mieux identifier : les stratégies foncières des associations liées aux ESAT et les stratégies de la MDPH visant à orienter les travailleurs handicapés vers une ESAT dans le Grand Lyon.

L'ADAPEI possède une stratégie foncière et patrimoniale précise qui a fortement évolué ces dernières décennies et qui impacte la mobilité des travailleurs<sup>43</sup>. Les logiques d'éloignement des ESAT vis-à-vis des aidants familiaux, la nature des réseaux sociaux et politiques des parents des personnes handicapées marquent la géographie des structures dédiées au handicap de cette association. Aujourd'hui, de nouvelles logiques émergent : celles d'une valorisation des localisations au sein du territoire desservis par les transports en commun, voire à

---

<sup>43</sup> Ces stratégies ont été l'objet d'un entretien enregistré avec l'équipe dirigeante de l'ADAPEI Rhône-Alpes. Nous avons analysé les grandes lignes de cet entretien mais une analyse historique approfondie reste à effectuer. Elle est riche d'information sur les stratégies géographiques et foncières de localisation des établissements dédiés au handicap mental.

proximité de pôles multimodal. Notre étude montre en outre, à quel point le milieu de vie des quartiers où sont implantés les ESAT peuvent influencer le choix résidentiel et donc la qualité de vie des travailleurs. Ce constat peut être également appliqué aux logements sociaux. Leur localisation dans des quartiers à niveau de vie défavorisés peut être une source d'augmentation d'anxiété, déjà importante pour les personnes ayant un handicap mental.

Il n'est pas été possible d'effectuer des entretiens avec la MPDH. Néanmoins, il semble qu'ils aient des stratégies géographiques précises en termes d'orientation des travailleurs vers un des ESAT du Grand Lyon. Ces stratégies ne sont pas des logiques de métiers (chaque ESAT proposant une gamme de métiers distincts), mais semblent être davantage des logiques de proximité aux localisations résidentielles des futurs travailleurs. Ces stratégies quelles qu'elles soient sont à prendre en compte pour mieux comprendre de quelle manière elles impactent le choix résidentiel des personnes handicapées.

Les entretiens analysés sont encore très riches en informations. Il s'avère intéressant de continuer à les exploiter, notamment en creusant certains aspects : le champ lexical utilisé pour verbaliser le processus de cumul d'inégalités, les inégalités d'accès aux transports à l'échelle individuelle, en mettant en évidence les trajets propres à chaque individu, la localisation résidentielle à l'échelle du parcours résidentiel.



## Liste des figures

Figure 1 - Organisation logique du sujet autour de 3 grands thèmes .....	3
Figure 2 - Composantes du projet PST Rhône-Alpes sur « les cumuls d'inégalités de mobilité pour les personnes handicapées » .....	6
Figure 3 – Paramètres utilisés pour intégrer les personnes à mobilité réduite dans le modèle d'accessibilité du territoire lyonnais.....	8
Figure 4 - Annonce diffusée pour le recrutement de volontaires .....	22
Figure 5 – Exemple de diffusion de notre enquête auprès des adhérents des associations lyonnaises de défense des droits des personnes handicapée .....	23
Figure 6- Corpus : prise en compte du handicap quelle que soit sa nature .....	25
Figure 7 – Fascicule de présentation de l'enquête aux travailleurs de l'ESAT Léon Fontaine.....	27
Figure 8 - Part des actifs et non actifs dans le corpus .....	34
Figure 9 - Part des hommes et des femmes dans le corpus .....	35
Figure 10 - Situation familiale des répondants.....	35
Figure 11 - Localisation du logement actuel des répondants .....	36
Figure 12 – Le processus décisionnel appliqué au logement .....	41
Figure 13 – Le processus décisionnel appliqué au logement : des sous-étapes préexistantes aux arbitrages .....	42
Figure 14 - La réalité du « choix » appliqué ou non au logement. Exemple du choix limité dès l'école .....	46
Figure 15 - Recours à un aidant à des degrés variables suivant les individus et selon le handicap .....	51
Figure 16 - Le concept Bihome reprend une configuration de logement couramment employée par les familles de personnes handicapées mentales ou psychique.....	76
Figure 17 - Les préférences en termes d'adaptation intérieur : synthèse .....	78
Figure 18 - Le critère 'proximité des transports' : synthèse des préférences suivant la nature du handicap .....	83
Figure 19 - Synthèse des caractéristiques appréciées dans un quartier de résidence, selon la nature du handicap .....	83
Figure 20 - L'accessibilité comme critère de choix prioritaire de choix du logement et de sa localisation pour les personnes ayant un handicap moteur.....	87
Figure 21 – Pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique : un ensemble de proximités à satisfaire mais un sens particulier de la proximité.....	94
Figure 22 - Synthèse des contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées. 104	
Figure 23 - Guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées et fixation du taux d'incapacité .....	107
Figure 24 - Un processus cumulatif des contraintes qui pèsent sur le choix résidentiel .....	117
Figure 25 - Synthèse : les facteurs d'augmentation des risques d'insatisfaction du processus de choix résidentiel .....	118
Figure 26 - Les trois échelles de l'accessibilité à satisfaire lors du choix résidentiel : une garantie d'autonomie.....	119
Figure 27 - 5 cas différenciés d'accessibilité au logement, à la ville et au quartier représentatifs des témoignages.....	120



Figure 28 - 4 cas différenciés de satisfaction dans le logement : quel lien existe-t-il entre la satisfaction dans le logement et le nombre de visites/propositions effectuées ? .....	125
Figure 29 - Un levier de réduction des difficultés d'accès au logement pour les personnes handicapées : vers une meilleure connaissance de l'offre de logement adapté.....	158

## Liste des encadrés

Encadré 1 - Mode d'accès aux répondants par l'entremise d'un tiers institutionnel : deux étapes .....	23
<u>Encadré 2. Présentation de l'entretien aux répondants et consignes données le jour J .....</u>	<u>26</u>
<u>Encadré 3 - Présentation de l'entretien aux répondants de l'ESAT et consignes spécifiques données le jour J .....</u>	<u>28</u>
Encadré 4 - Extrait de transcription illustrant le thème « comparaison des logements » du guide d'entretien.....	31
Encadré 5 - Confronter besoins, contraintes et réalités du marché immobilier : extrait d'un entretien individuel avec une personne ayant un handicap auditif.....	43
Encadré 6 - Faire des arbitrages, l'art de négocier : extrait d'un entretien individuel avec une personne ayant un handicap mental .....	44
Encadré 7 - Difficulté à parler et à exprimer des préférences pour des personnes ayant un handicap psychique et mental .....	45
Encadré 8 - Un vocabulaire similaire pour l'attribution d'un logement ou pour l'attribution d'une place en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).....	47
Encadré 9 - Recours à un aidant pour les démarches administratives : extrait d'un entretien avec un personne ayant un handicap visuel.....	48
Encadré 10 - La difficulté de gérer son budget : extrait d'un entretien avec une personne ayant un handicap mental.....	48
Encadré 11 - Effectuer des démarches administratives, quand le contexte institutionnel décourage : extrait d'entretiens avec des personnes ayant un handicap moteur .....	48
Encadré 12 - Savoir à qui s'adresser et ou chercher un logement : extrait d'entretiens illustrant les difficultés d'accès aux informations sur le marché immobilier .....	49
Encadré 13 - Présence d'un aidant : le besoin d'un accompagnement comme d'un soutien moral jusqu'à l'accompagnement pour des tâches précises .....	52
Encadré 14 – Extrait d'entretien illustrant le caractère récursif du choix d'un logement aux étages supérieurs .....	58
Encadré 15 - Une salle de bain adaptée – les conséquences de son absence.....	71
Encadré 16 - Un appartement domotisé pour plus d'autonomie : avantages et inconvénients .....	71
Encadré 17 - Extraits d'entretiens illustrant l'inadaptation de l'environnement rural aux besoins des personnes ayant un handicap moteur.....	80
Encadré 18 - Extrait d'un entretien évoquant les difficultés de mobilité lié au choix du quartier de résidence.....	99
Encadré 19 - Extrait d'un entretien avec une association de défense des droits des personnes ayant un handicap psychique .....	100
Encadré 20 - L'attribution des logements sociaux et des logements contingents .....	109
Encadré 21 - Mobilité résidentielle et évolution du handicap : extraits d'entretiens individuels.....	115
Encadré 22 - Logement social et handicap. Extrait d'entretien avec un ancien employé d'un bailleur social.....	126

Encadré 23 - Extrait d'entretien avec une personne éloignée du périmètre desservi par les transports en commun .....	132
Encadré 24 - Extrait d'entretien illustrant la proximité des transports en commun et son utilité (handicap mental, visuel et auditif) .....	133
Encadré 25 - Extrait d'entretien illustrant les difficultés d'organisation des trajets en TC.....	140
Encadré 26 - Réseau connaissance pour limiter contrainte heures auxiliaires .....	146
Encadré 27 - Témoignages illustrant les ambiguïtés sur la priorité des personnes handicapés à l'accès au logement social .....	160
Encadré 28 - Définition des personnes prioritaires pour l'attribution d'un logement social, notamment selon la DRIHL .....	161

## Liste des tableaux

Tableau 1 - Liste des associations de défense des droits des personnes handicapées rencontrées.....	17
Tableau 2 – Liste des bailleurs sociaux, organismes et associations de droit au logement rencontrées	18

## Liste des cartes

Carte 1 – Carte d'accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30.	8
Carte 2 - Carte d'accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30 pour les personnes âgées et de petite taille (voir fig.4) .....	9
Carte 3 - Carte d'accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30 pour les personnes en fauteuil roulant, avec poussettes ou bagages (voir fig.4).....	10
Carte 4 - Carte d'accessibilité à la Part Dieu depuis le territoire lyonnais le matin entre 7h30 et 8h30 pour les personnes ayant un handicap lié à la marche (voir fig.4) .....	10
Carte 5 - Grandes tendances de localisation des logements des 28 travailleurs de l'ESAT.....	95
Carte 6 – Cartes de précarité et de disparités inter-quartier de l'aire urbaine de Lyon .....	98

## Liste des graphiques

Graphique 1 - Part de la population en situation de handicap ayant des relations sociales faibles ou inexistantes réseau par réseau.....	112
--	-----



## Bibliographie

AMROUS N., M. BARHOUMI (2012), Emploi et chômage des personnes handicapées, Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, n°1, Novembre 2012, 68 p.

AIACH P. (2004), Processus cumulatif d'inégalités : effet d'amplification et disposition à l'appropriation sociale, Revue Santé, Société, Solidarité n°2, 2004, pp. 39-47

ALAUZET A, P. POCHET (2013), Mobilité quotidienne des personnes en situation de handicap : Que sait-on des effets de cumuls avec les inégalités socioéconomiques et territoriales ?, Colloque international du Labex Futurs Urbains, Université Paris Est, Marne-La-Vallée, 16-18 janvier 2013

ALAUZET A, J. SANCHEZ, D. VELCHE (2010), Les personnes qui rencontrent des situations de handicap dans les transports et leurs pratiques de déplacement, Rapport final projet POTAS, Tome 1, 100 p.

AUTHIER J.Y, C. BONVALET, J- LEVY (2010), Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels, Presses Universitaires de Lyon, 427 p.

BORNAREL L. (2009), Santé psychique et logement - Un habitat adapté aux besoins de chacun, Grand Lyon, 107 p.

BAUDELLE G, G. DARRIS, J. OLLIVRO et J. PIHAN (2003), « Les conséquences d'un choix résidentiel périurbain sur la mobilité : pratiques et représentations des ménages », Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Dossiers, 3ème colloque du Groupe de Travail Mobilités spatiales et fluidité sociale (GT23) : Offre urbaine et expériences de la mobilité, Strasbourg, France 20-21 et 22 mars 2003. Articles sélectionnés par Cybergeog, document 287, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 10 mai 2015. URL : <http://cybergeog.revues.org/3430> ; DOI : 10.4000/cybergeog.3430 BONVALET C. et DUREAU F., 2000, « Les modes d'habiter : des choix sous contraintes », in DUREAU F., DUPONT V. ., LELIÈVRE E. et al (dir), Métropoles en mouvement, Paris

BLANCHET A., GOTMAN A. (2010), L'enquête et ses méthodes, 2e Edition, ARMAND COLIN, 128 p.

BONVALET C. et GOTMAN A. (1993), Le logement une affaire de famille, Paris, L'Harmattan, 167 p.

BONVALET C., 1993, « Le transmis et l'acquis : localisation, statut d'occupation et type d'habitat », in BONVALET, C. et GOTMAN A. (dir.), 1993, Le logement une affaire de famille Paris, L'Harmattan, pp. 23-40

- BONVALET C. et FRIBOURG A.-M. (1990), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, 459 p.
- BROUARD C. et al (2004), *Le handicap en chiffres*, CTNERHI, DREES, DGAS, 70 p.
- BRUNET R. Et al (1992), *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*, RECLUS, 518p.
- CARADEC V. (2010), « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillesse de la population et habitat » », *Espace populations sociétés*, 2010/1 | 2010, 29-40.
- CAUBEL D. (2005), *Disparités territoriales infra-communales (IRIS 2000) selon les niveaux de vie et les positions sociales sur les aires urbaines de Lyon, Bordeaux, Paris, Toulouse, Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône*, XLIème Colloque de l'ASRDLF "Villes et territoires face aux défis de la mondialisation", pp.20.
- DEJOUX V. (2010), *Situation de handicap lors des déplacements : caractéristiques individuelles, pratiques de mobilité, environnement physique et social*, thèse de démographie, Paris I, 275 p.
- EBERSOLD S. (2011), *Lorsque pauvreté et handicap se rejoignent*, juillet 2011, MIPES, INSHEA, 3 p.
- Fondation de France (2014), *Les solitudes en France*, Fondation de France, Paris, 30 p
- GARDOU C., *Le handicap par ceux qui le vivent*, Toulouse, ERES « Reliance », 2010, 248 pages. ISBN : 9782749210872, Lien : <http://www.cairn.info/le-handicap-par-ceux-qui-le-vivent--9782749210872.htm>
- GRAND LYON, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (2009), *Schéma directeur d'accessibilité voirie et espaces publics du Grand Lyon*, 42 p.
- GROBOIS L.P, *handicap et construction / conception universelle de l'accessibilité* (2015), Editions Le Moniteur, 347 p.
- HAUET E, RAVAUD, (2002), *Handicap, gênes ou difficultés ressentis par les personnes dans le cadre de leurs déplacements en dehors du domicile*, Cermes, APF, 120p.
- HUREZ C, D. CAUBEL (2014), *Vulnérabilité des ménages au coût de l'énergie*, Connaissance et analyse de la mobilité ; Communication au séminaire « Liens entre inégalités socio-territoriales, santé et transport » 25 mars 2014, Lyon Bron, Cerema, DTER Centre-Est, Département des Mobilités (DMOB)
- IMBERT C, F. DUREAU, M. GIROUD (2009), *Méthodes d'analyse des mobilités urbaines des ménages : réflexions autour de l'enquête « Déplacements Poitiers »* in G. Macchi Jánica (ed.), *Geografie del popolamento, Casi di studio, metodi e teorie*, Atti della giornata di studi Grosseto, 24-26 settembre 2008. Sienne, Università degli Studi di Siena, pp. 89-96

LABADIE F. (2012), Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'observatoire de la jeunesse 2012, Paris, La Documentation Française, 2012, 240 p., ISBN : 978-2-11-009090-4.

ORFEUIL J.P (2006), Les coûts des déplacements urbains : la durabilité du modèle en question, Revue d'économie financière, n°86, pp 65-79

MASSOT M.H, J.P ORFEUIL (2005), La mobilité au quotidien, entre choix individuel et production sociale, Cahiers internationaux de sociologie, Vol CXVIII, pp 81-100, 2005

MADORE F, J. PIHAN (2003), Habitat et stratégies résidentielles, n°21, mars 2004, ESO, 111-113 pp

MEDDTL (2011), Présentation générale de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, Bulletin officiel, n°1, 25 janvier 2011, <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page3.htm>

MESSONNIER, J., MATHON, S., Observer, connaître et analyser les mobilités d'aujourd'hui pour préparer la ville inclusive de demain. Mobilités quotidiennes de personnes en situation de handicap cognitif, psychique ou mental. Communication à la Journée « Ville accessible à tous : ville accueillante et compréhensible ? Vers une prise en compte des besoins liés aux handicaps mentaux, cognitifs et psychiques au profit de tous », Lyon, 28/11/2013. [http://www.territoires-ville.cerema.fr/IMG/pdf/MEISSONNIER\\_vfinal\\_cle51b11d.pdf](http://www.territoires-ville.cerema.fr/IMG/pdf/MEISSONNIER_vfinal_cle51b11d.pdf)

MICHEL K. (2012), "Le choix résidentiel : entre contraintes exogènes et choix personnels.", EspacesTemps.net, Livres, 21.05.2012 <http://www.espacestemp.net/articles/le-choix-residentiel-entre-contraintes-exogenes-et-choix-personnels>

MORMICHE P., BOISSONNAT V. (2003), « Handicap et inégalités sociales : premiers apports de l'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » », Revue française des affaires sociales, 2003/1 n° 1-2, p. 267-285

PAGLIARA F, J. PRESTON, D. SIMMONDS (2010), Residential location choice, Models and applications, Springer

PENNEC S, F. LE-BORGNE-UGUEN (2005), Technologies urbaines, vieillissements et handicaps, Editions ENSP, Rennes, 219 p.

RAVAUD J.-F. and DEJEAMMES M. (1997) 'Recherches sur les déplacements et l'accès aux transports des personnes handicapées', In Ravaud, J.-F., Didier, J.-P., Aussilloux, C. and Aymé, S. (eds.), De la déficience à la réinsertion. Recherches sur les handicaps et les personnes handicapées, INSERM, Paris, pp. 147-160.

RAVAUD J-F, MORMICHE P (2003), « Santé et handicaps, causes et conséquences d'inégalités sociales » in Comprendre « Les inégalités », 2003, 4, 87-106

RICHARD O. et al (2014), Mesure de l'accessibilité du territoire de l'agglomération de Lyon en transport en commun. Impacts des situations de handicap, Rapport provisoire Août 2014, Cerema, direction territoriale Centre Est, 52 p.

SOJA E.W. (2009), "The city and spatial justice" [«La ville et la justice spatiale», traduction : Sophie Didier, Frédéric Dufaux], justice spatiale, n° 01 septembre, <http://www.jssj.org>

QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L. (1988), Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 271 p.

## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : Des inégalités d'accès aux transports au choix résidentiel, une question théorique et méthodologique.....</b>	<b>5</b>
A. Contexte de l'étude : un projet du PST sur le cumul d'inégalités d'accès aux transports ....	5
B. Les inégalités de mobilité en fonction de la localisation du logement : de la théorie à l'élaboration de la problématique .....	11
C. Des enquêtes auprès des acteurs institutionnels couplées à des entretiens individuels : principe et méthodologie.....	17
C.1 Une enquête exploratoire pour illustrer les cumuls d'inégalités mis en évidence statistiquement .....	17
C.2 La méthode de l'entretien sociologique et des « parcours de vie » appliquée au choix résidentiel .....	19
C.3 Choix de la population et du corpus .....	21
C.4 Déroulement des entretiens.....	25
C.5 Guide d'entretien individuel.....	29
C.6 Le profil des répondants .....	33
C. 7 Quand les données sont des mots : exploitation des enquêtes sous Sonal .....	37
C.8 Des restitutions auprès des personnes interviewées pour valider les résultats.....	37
<b>Chapitre 2 - Les besoins en termes de localisation et d'adaptation intérieure, entre spécificité et universalité .....</b>	<b>39</b>
A. Evaluer ses besoins et choisir son logement, un acte complexe .....	39
A. 1 Emettre des vœux : une difficulté liée à une déficience intellectuelle ou au contexte médico-social.....	45
B. Les besoins en termes d'adaptation intérieure .....	54
B.1 Les critères à satisfaire pour les personnes ayant un handicap visuel et auditif : des espaces ouverts.....	56
B. 2 Trois ensemble de critères à satisfaire pour les personnes ayant un handicap moteur .....	61
B. 3 Un logement sécurisant pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique, mais pas trop.....	72
B. 4 Préférences en termes d'adaptation intérieure : des besoins spécifiques ou universels ? ...	76
Légende : Les préférences exprimés permettent de distinguer deux groupes de pratiques de recherche de logement : un groupe en orange qui ne peut solliciter que le marché des	



logements adaptés ou adaptables ; un groupe en bleu qui peut solliciter l'ensemble du marché immobilier. ....	78
<b>C. Des besoins spécifiques en termes de localisation dans la ville .....</b>	<b>79</b>
C.1 La ville ou la campagne : la clé du choix est le transport .....	80
C.2 Des préférences communes en termes de localisation du logement dans la ville et un ensemble de proximités à satisfaire.....	82
C.3 Les quartiers nouvellement aménagés au cœur d'un pôle d'échange sont sollicités par les personnes ayant un handicap moteur .....	87
C.4 Handicaps visuel et auditif : l'accent sur la tranquillité du quartier .....	92
C.5 Handicap psychique et mental : l'accent sur la sécurité et la proximité au travail .....	94
<b>Chapitre 3 : Handicap &amp; logement, des contraintes fortes qui pèsent sur les arbitrages ..</b>	<b>103</b>
<b>A. Des contraintes fortes qui pèsent sur le choix résidentiel des personnes handicapées</b>	<b>104</b>
A.1 Des inégalités économiques qui pèsent sur le choix résidentiel .....	104
Taux d'incapacité à 50 % .....	107
Taux d'incapacité d'au moins 80 % .....	107
A.2 Des inégalités sociales ne compensant pas toujours le manque de moyens financiers .....	109
A.3 Des contraintes géographiques qui se cumulent à d'autres contraintes .....	113
A.4 Les contraintes du handicap favorisent la mobilité résidentielle .....	115
A.5 Un cumul de contraintes qui augmente le risque d'insatisfaction dans le logement .....	116
<b>B. Des arbitrages drastiques qui font émerger le critère prioritaire du transport.....</b>	<b>119</b>
<b>C. Le choix résidentiel des personnes handicapées est-il vraiment un choix ?.....</b>	<b>124</b>
<b>Chapitre 4 - Le choix résidentiel comme source d'inégalité d'accès aux transports .....</b>	<b>131</b>
<b>A. Une localisation des logements sur le territoire desservis par les transports en commun</b>	<b>132</b>
B.1 Des limitations de déplacement accrues suivant la localisation du logement .....	134
B.2 Des limitations de déplacement liées à d'autres facteurs .....	139
<b>C. Les stratégies de limitations des difficultés de déplacement.....</b>	<b>145</b>
Développer des stratégies de connaissance de lieux qui permettent un ajustement aux aléas dans les TC.....	147
<b>Chapitre 5 : Réduire le cumul d'inégalités d'accès aux transports, les leviers d'actions et les perspectives de recherche .....</b>	<b>153</b>
<b>A. Logement adapté .....</b>	<b>153</b>
1. Des efforts réduits à néant faute de recensement .....	153
2. Des débats et des réflexions à engager avec les acteurs .....	156
3. Des leviers d'actions identifiés.....	156

B. Logement social et handicap ?.....	158
C. Accompagner le choix résidentiel des personnes handicapées .....	161
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>163</b>
Liste des figures .....	169
Liste des encadrés .....	170
Liste des tableaux.....	171
Liste des cartes .....	171
Liste des graphiques .....	171
Bibliographie .....	173
<b>Annexes .....</b>	<b>181</b>
Annexe 1 - Guide d'entretien .....	183
Annexe 2 - Guide d'entretien à l'ESAT - ADAPEI .....	189



# Annexes



## Annexe 1 - Guide d'entretien

### Introduction de l'entretien : initier le dialogue, parler du logement actuel

Ex : Puisque l'on se trouve dans votre logement, est-ce vous pouvez commencer par me dire depuis combien de temps vous habitez ici ? Vous êtes locataire ? Combien de personnes habitent ici ? Combien de m<sup>2</sup> ?

### THEME 1 : PARCOURS RESIDENTIEL

**Consigne initiale :** *Racontez-moi* dans quels lieux et dans quels logements vous avez habité successivement depuis que vous êtes né ?

Déroulement logique de l'entretien pour ce thème : (grandes lignes du script + souplesse) Premièrement, connaître le parcours résidentiel du répondant, les grandes étapes, le cheminement géographique et social (hlm, pavillon...). Deuxièmement, identifier le moment de la vie où la localisation du domicile et de ses caractéristiques sont le résultat d'une démarche/réflexion personnelle, qu'elle soit partagée ou non

### **Guide thématique :**

#### 1. Décrire les lieux successifs où la personne a vécu (lieu et type de logement)

	Localisation du logement	Précisions quartier/arrondissement	Année	Durée	Type de logement
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Tableau pour faciliter la reconstitution du parcours résidentiel. S'appuyer sur ce tableau pour relancer la discussion et différencier les logements, les nommer

#### 2. Parmi ces lieux, pour lesquels vous êtes-vous investi dans la recherche du logement ?

Les questions sur les choix résidentiels antérieurs ne concerneront que les logements où un minimum de démarches/vœux a été effectué (en opposition au logement parental avant l'âge adulte)

## THEME 2 : Logement actuel, critères de choix et procédés qui ont amené à l'installation dans le logement

Déroulement logique de l'entretien pour ce thème : (grandes lignes du script + souplesse)

Premièrement, inventorier les critères de choix du logement spontanément mentionnés par les répondants et deuxièmement appréhender la diversité des facteurs impactant le choix du logement et leurs interrelations éventuelles. Troisièmement, appréhender la place du transport dans ce choix. Quatrièmement, faire émerger les cumuls de difficultés en fonction du discours sur l'accès au logement

**Consigne initiale :** Vous habitez ici depuis... ans. Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez été amené à habiter dans ce logement en particulier ?

### **Guide thématique :**

- **Circonstances** du choix du logement (événement lié, situation de famille, situation fonctionnelle, financière...)
- **Critères de choix** du logement spontanément exprimés
- Prise de décision et **hiérarchie des critères** de choix (critères qui ont joué en faveur et défaveur, choix effectués, facteurs décisifs)

Une fois les facteurs exprimés, orienter la discussion vers une hiérarchisation des facteurs décisifs dans le choix du logement

- **Caractéristiques du logement** : surfaces, nombre de pièces, prix...
- Représentations associées au logement, au **quartier** (facilité de circulation, accès aux biens services) avantages/inconvénients
- Articulations entre le **lieu de résidence et les activités** : les relations de causalité ou les contradictions
- Place de l'accès aux transports dans le choix de logement (revenir sur cet aspect, même si déjà évoqué)

Ex de relances : A votre avis, qu'est-ce qui a pesé le plus dans votre choix ? / Vous avez parlé de la proximité à votre travail comme élément important dans le choix du logement, pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par « proximité » ?

THEME 3 CHOIX DU LOGEMENT ANTERIEUR : Etc. jusqu'à retracer l'histoire résidentielle dans sa globalité

**Consigne initiale** : Précédemment, vous habitiez à ..., pouvez-vous me dire comment vous avez été amené à habiter ce logement en particulier?

**Guide thématique** :

- **Circonstances** du choix du logement (événement lié, situation de famille, situation fonctionnelle, financière...)
- **Critères de choix** du logement spontanément exprimés
- Prise de décision et **hiérarchie des critères** de choix (critères qui ont joué en faveur et défaveur, choix effectués, facteurs décisifs)

Une fois les facteurs exprimés, orienter la discussion vers une hiérarchisation des facteurs décisifs dans le choix du logement

- **Caractéristiques du logement** : surfaces, nombre de pièces, prix...
- Représentations associées au logement, au **quartier** (facilité de circulation, accès aux biens services) avantages/inconvénients
- Articulations entre le **lieu de résidence et les activités** : les relations de causalité ou les contradictions
- Place de l'accès aux transports dans le choix de logement (revenir sur cet aspect, même si déjà évoqué)

Ex de relances : A votre avis, qu'est-ce qui a pesé le plus dans votre choix ? / Vous avez parlé de la proximité à votre travail comme élément important dans le choix du logement, pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par « proximité » ?

---

THEME 4 LOGEMENT FUTUR

**Consigne initiale** : Aujourd'hui, si vous deviez choisir un nouveau logement, quel serait votre choix ?

- Besoins pour être bien dans un logement : logement adapté, environnement, transport..
- Ces critères sont-ils réalisables ? (contraintes sociales, économiques, géographiques pesantes)
- Caractéristiques du quartier idéal : architecture, configuration des lieux, services



Thème 5 adapté aux participants qui ont un parcours résidentiel court ou lorsque des projets de déménagement sont envisagés

---

#### THEME 5 COMPARAISON ENTRE LOGEMENTS :

**Consigne initiale :** Parmi les différents logements que vous avez occupé, quel est celui qui vous convenait le moins (ou le mieux) ? Et pourquoi ?

#### **Guide thématique :**

- Raisons invoquées
  - Choix effectués au cours de la vie d'adulte en matière de logement, lieux
  - Contraintes récurrentes lors du parcours résidentiel et géographique
- 

#### THEME 6 Besoins de déplacements, accès aux transports et difficultés fonctionnelles

#### **Consigne initiale :**

Pouvez-vous me parler de la dernière fois que vous vous êtes déplacé en transport en commun ?

Pouvez-vous me parler de la dernière fois que vous vous êtes déplacé en voiture ?

Sortez-vous autant que vous le souhaitez, ou vous voulez, aux horaires que vous voulez ?

- Distance aux transports en commun
  - Accès à la voiture particulière
  - Fréquence de déplacement
  - Besoins de déplacements (types) et limitations
  - Activités de loisirs nécessitant un déplacement en transport
  - Usage des nouvelles technologies pour l'accès aux informations sur le transport
- 

#### THEME 7 Informations personnelles

Compléter les points qui n'ont pas été évoqués par le répondant pendant l'entretien :

- Age
- Sexe
- Emploi
- CSP
- Situation familiale
- Sources de revenu
- Reconnaissance du statut de travailleur handicapé
- Aides financières : Aides/allocations perçues

- Aide humaine
  - Santé / origine du handicap (acquis, congénital)
- 

#### THEME 8 ACTIONS / SOLUTIONS

Selon vous, quelles sont les solutions/actions à menées afin de limiter les difficultés et les contraintes que vous avez évoquées durant l'entretien (choix du logement, déplacements) ?

---

FIN DE L'ENTRETIEN

---

Suites ENTRETIEN : accès à des volontaires pour répondre aux entretiens (méthode de proche en proche)

- Afin d'améliorer cette enquête, avez-vous des remarques à faire sur le déroulement de l'entretien ?
- Y-a-t-il dans votre entourage des personnes en situation de handicap qui seraient d'accord pour participer à cette enquête ?
- Pouvez-vous en parler autour de vous ?



## Annexe 2 - Guide d'entretien à l'ESAT - ADAPEI

Objectif de l'enquête :

Je mène des enquêtes auprès de personnes en situation de handicap habitant dans différents quartiers de Lyon et sa périphérie. Je recueille des témoignages sur les différentes façons de se déplacer et les différentes difficultés rencontrées, en fonction du lieu de résidence.

### PRESENTATION DE L'ENTRETIEN

Nous parlerons ensemble de vos besoins de déplacement, des trajets que vous effectuez depuis votre domicile et des caractéristiques de votre quartier et de votre logement.

Il ne s'agit pas d'un questionnaire à proprement parlé, avec des questions/des réponses et des cases à cocher, mais d'une discussion. Je souhaite recueillir votre témoignage, votre avis, vos pratiques, connaître des exemples particuliers.

Je vous invite à parler aussi librement que vous le souhaitez sur les sujets que je vais évoquer. Je vais guider la discussion par des questions et éventuellement recentrer l'entretien, au cours de la discussion, sur les thèmes qui m'intéressent plus particulièrement, vous faire rebondir sur certains aspects, demander des exemples.

C'est une discussion. Voilà pourquoi l'entretien est assez long, environ 2 h.

L'entretien est enregistré (audio) pour faciliter la discussion et afin que je puisse suivre la discussion sans avoir à noter tout son contenu.

Bien sûr, vous pourrez interrompre l'entretien quand vous le souhaitez, faire une pause ou me signifier si vous ne voulez pas répondre à une question ou qu'elle ne soit pas enregistrée.

L'utilisation de cet enregistrement est limitée à moi-même et à ma collègue A. Alauzet. Aucune information ne sera dévoilée hors du cadre de notre recherche. L'anonymat est garanti.

Voici une liste de questions que je souhaite poser. Je m'adapte, au cours de l'entretien aux réponses et je peux demander des précisions. Le guide d'entretien est précis, mais il y a une grande souplesse dans l'interaction et l'organisation des questions.

### 1. Parler du choix du logement actuel

Sous questions plus détaillées :

Où habitez-vous aujourd'hui ?

Depuis combien de temps ?

Vous habitez dans une maison ou un immeuble ?  
Comment avez-vous trouvé ce logement ? Quelqu'un vous a aidé ?  
Pourquoi avez-vous décidé d'emménager dans cet endroit en particulier ?  
Comment s'est passé la recherche de logement ?  
A quoi ressemble votre quartier ?  
Qu'est-ce qui vous plaît dans le fait d'habiter dans ce logement ?

2. Parler des différents endroits où vous avez habité : Racontez-moi dans quels lieux (et dans quels logements) vous avez habité depuis que vous êtes né ?

Sous questions plus détaillées :

Où êtes-vous né ?  
Dans quels endroits avez-vous habité ?  
C'était dans une maison ou un immeuble ?

Pour chacun des logements précédents :

Combien de temps avez-vous habité dans ce logement ?  
Comment avez-vous trouvé ce logement ? Quelqu'un vous a aidé ?  
Pourquoi avez-vous décidé d'emménager dans cet endroit en particulier ?  
Comment s'est passé la recherche de logement ?  
A quoi ressemble le quartier où vous avez habité ?

3. Faire une comparaison entre les logements : Parmi les différents logements que vous avez occupés, quel est celui qui vous convenait le mieux ? Et pourquoi ?

Sous questions plus détaillées :

Parmi les endroits où vous avez habité, quel est l'endroit que vous avez préféré ?  
Pourquoi ?  
C'était facile de se déplacer (pour aller au travail, pour les loisirs) ?  
A l'intérieur du logement, qu'est-ce qui vous plaisait ?

4. Logement futur : Aujourd'hui, si vous deviez choisir un nouveau logement, il ressemblerait à quoi ?

Sous questions plus détaillées :

C'est quoi le logement idéal pour vous ?  
C'est plutôt à la campagne ou en ville ?  
Vous avez un quartier ou une ville préférée ?  
A l'intérieur du logement ce serait comment ?  
Le quartier serait comment ? (commerce, activités, transport)

5. Besoins de déplacements, accès aux transports

Sous questions plus détaillées :

Pouvez-vous me parler de la dernière fois que vous vous êtes déplacé en transport en commun ?

Pouvez-vous me parler de la dernière fois que vous vous êtes déplacé en voiture ?

Sortez-vous autant que vous le souhaitez, ou vous voulez, aux horaires que vous voulez ?

## 6. Activités, loisirs

Sous questions plus détaillées :

Quelles sont les activités que vous aimez bien faire ?

Pour les activités à l'extérieur, comment vous déplacez-vous ?

Est-ce que vous faites partie d'une association ?

Est-ce que vous utilisez internet ?

## 7. Informations personnelles

Quel âge avez-vous ?

Est-ce que vous travaillez ?

Si oui :

Quel est votre travail ?

Avez-vous le statut de travailleur handicapé ?

Pouvez-vous me dire votre salaire ?

Est-ce que vous avez d'autres sources de revenus ?

Est-ce que vous touchez une allocation ? (AAH, APL, PCH)

Si non :

Quelles sont vos sources de revenus ?

Est-ce que vous touchez une allocation ? (AAH, APL, PCH)

Est-ce que votre famille vous aide financièrement ?

Est-ce que vous vivez seul dans votre logement ?

Est-ce que vous avez besoin d'aide dans la vie quotidienne ? Pour quelles activités ?

## 8. Solutions pour améliorer l'accès au transport et au logement

Vous m'avez parlé des logements dans lesquels vous avez habité. S'il y a eu des difficultés dans la recherche de logement :

Que faire pour améliorer la recherche de logement selon vous ?

Vous m'avez parlé de vos déplacements en transport. S'il y a eu des difficultés dans les déplacements en transport :

Que faire pour améliorer les transports à Lyon selon vous ?

